



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 22 janvier 2020**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil municipal.
Il sera traité à huis clos

10.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil
d'agglomération. Il sera traité à huis clos

20 – Affaires contractuelles

20.001 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles - 1197075003

Accorder un contrat à l'entreprise 9216-1264 Québec Inc. (ARTE) pour la collecte, le transport et le traitement d'articles du réemploi des écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, la Petite-Patrie, Rivière-des-Prairies et St-Michel ainsi que pour la collecte, le transport, le traitement d'articles du réemploi et la gestion des centres de réemploi des écocentres LaSalle et St-Laurent pour une période de vingt-quatre mois. Dépense totale de 281 121 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 19-17933 - (1 soumissionnaire)

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs - 1197026002

Conclure une entente-cadre avec Les industries Centaure Ltée, pour l'achat de munitions de pratique 9mm frangibles utilisées par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 24 mois avec l'option de prolongation de 12 mois, pour une somme maximale de 1 529 231.89\$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17639 (6 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Optimisation sécurité et propreté - 1197157012

Accorder un contrat à Coforce Inc. pour le service d'entretien ménager du Biodôme de Montréal et du Planétarium RioTinto Alcan, pour une période de 36 mois. Dépense totale de 3 727 528,42 \$, taxes incluses (soumission : 3 241 329,06 \$ + contingences : 486 199,36 \$ (15 % de la soumission), taxes incluses) - Appel d'offres public no 19-17360 (3 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés publics

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de police de Montréal, Direction des services corporatifs - 1197026001

Conclure une entente-cadre avec la firme Korth Group Ltd, pour l'acquisition de munitions de calibre 9mm pour les pistolets de service du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 149 410,01 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17396 (2 soumissionnaires - 1 seul conforme)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.005 Contrat de construction

CG Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction de la gestion de projets immobiliers - 1196810003

Autoriser une dépense additionnelle de 751 465,26 \$, taxes incluses, pour les contingences dans le cadre du contrat de construction à St-Denis Thompson inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L3101 « Excavation, remblais, soutènement et imperméabilisation » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, majorant ainsi le montant total à autoriser de 4 696 657,85 \$ à 5 448 123,11 \$, taxes et contingences incluses

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.006 Contrat de construction

CG Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction de la gestion de projets immobiliers - 1196810004

Autoriser une dépense additionnelle de 566 944,20 \$, taxes incluses, pour les contingences dans le cadre du contrat de construction à 9130-9989 Québec inc. (Groupe Prodem) pour réaliser les travaux de construction du lot L0201 « Démolition et décontamination » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, majorant ainsi le montant total à autoriser de 3 543 401,23 \$ à 4 110 345,43 \$, taxes et contingences incluses

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.007 Contrat de construction

CG Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures - 1197231070

Accorder un contrat à Constructions H2D inc., pour des travaux d'égouts, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation, d'aménagement paysager et sur le réseau de la CSEM, dans l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux, de l'avenue Durocher à l'avenue du Parc. Dépense totale de 13 838 410,14 \$ (contrat: 11 130 389,42\$ + contingences: 1 328 999,07 \$ + incidences: 1 379 021,65 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 420412 - (8 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal identifié au Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération le 18 juin 2008 (CG08 0362)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés publics

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.008 Contrat de construction

CG Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1196810002

Accorder à St-Denis Thompson inc. le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0602 « Restauration fenêtres » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 8 536 217,70 \$, taxes incluses | Appel d'offres public IMM-15432 (1 soumissionnaire)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés publics

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.009 Contrat de construction

CG Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1193438035

Accorder un contrat à Deric construction inc, pour les travaux de mécanique, de procédé industriel, de génie civil, d'électricité, d'instrumentation, de contrôle et d'architecture pour la construction d'un système de traitement des odeurs à la station de pompage Rhéaume de l'arrondissement Verdun - Dépense totale de 6 938 046,27 \$, taxes incluses (contrat : 6 079 572,17 \$ + contingences : 607 957,22 \$ + variation de quantités: 250 516,88 \$) - Appel d'offres public: 3295-AE-15 (3 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés publics

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.010 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.011 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.012 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.013 Contrat de services professionnels

CE Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1198436001

Conclure une entente-cadre avec STI Maintenance Inc., pour la fourniture de services dans l'exécution de mandats de maintenance liés au progiciel Maximo, pour une période de 2 ans, avec deux options de renouvellement de 1 an - Appel d'offres public 19-17720 - (3 soumissionnaires) - Montant estimé de l'entente : 349 236,56 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.014 Contrat de services professionnels

CG Service de l'eau, Direction de l'eau potable - 1196945001

Conclure des ententes-cadre de services professionnels en ingénierie d'une durée de 10 ans avec FNX-INNOV inc. (12 784 149,58 \$, taxes incluses) et SNC-Lavalin inc. (15 436 424,21 \$, taxes incluses) pour les études, la conception, la préparation de plans et devis, la surveillance de travaux et la gestion de 2 projets sur le réseau principal d'aqueduc - Dépense totale de 14 701 772,02 \$ (contrat : 12 784 149,58 \$ et contingences : 1 917 622,44 \$), taxes incluses, pour le contrat A et de 17 751 887,84 \$ (contrat : 15 436 424,21 \$ et contingences : 2 315 463,63 \$) pour le contrat B - Appel d'offres public no 19-17711 - (Contrat A : 2 soumissionnaires conformes, Contrat B: 2 soumissionnaires, 1 seul conforme)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

Mention spéciale : Les adjudicataires ont obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés publics

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.015 Contrat de services professionnels

CM Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction de la gestion de projets immobiliers - 1190652006

Accorder un contrat aux firmes Parizeau Pawulski Architectes, Dupras Ledoux inc., Le Groupe Forces et BES inc. pour la fourniture de services professionnels pour la mise en oeuvre des projets d'accessibilité universelle - Dépense totale de 1 250 353,13 \$, taxes incluses (contrat : 1 000 282,50 \$ + contingences : 200 056,50 \$ + incidences : 50 014,13 \$) - Appel d'offres public (19-17841) - (3 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés publics

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.016 Entente

CG Service du matériel roulant et des ateliers - 1198528002

Ratifier l'exercice du deuxième et dernier renouvellement des ententes-cadres collectives avec les firmes Énergie Valero Inc et Pepco Énergie Corp pour la fourniture, sur demande, d'essence régulière sans plomb, super sans plomb, mazout, diesel coloré pour génératrice, diesel arctique et diesel coloré standard, pour une période d'une année se terminant le 3 janvier 2021, pour une somme totale estimée de 10 427 881,89 \$, taxes incluses (CG15 0778)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.017 Subvention - Contribution financière

CE Service de la culture , Direction du développement culturel - 1197840002

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 325 513 \$ à divers partenaires et organismes de loisirs, communautaires ou culturels, pour le montant indiqué à chacun d'eux, dans le cadre du Programme La pratique artistique amateur : vers une citoyenneté culturelle dans les quartiers 2019-20 de l'Entente sur le développement culturel de la Ville de Montréal MCC/Ville 2018-2021 (EDCM)

20.018 Subvention - Contribution financière

CE Service de la culture , Direction du développement culturel - 1194407003

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 623 120 \$ à 42 organismes culturels, pour le montant indiqué à chacun d'eux, dans le cadre du programme Médiations culturelles MTL 2019-2020 de l'Entente sur le développement culturel de la Ville de Montréal MCC/Ville 2018-2021 (EDCM)

20.019 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la culture , Direction du développement culturel - 1198488003

Accorder un soutien financier de 135 000 \$ à l'organisme Montréal arts interculturels (MAI) pour la réalisation en 2019-2020 de son programme d'accompagnement dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2018-2021 - Approuver la convention à cet effet

20.020 Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service de la culture , Direction du développement culturel - 1193205011

Accorder un soutien financier de 200 000 \$ à l'organisme Diversité artistique Montréal sur une période de deux ans pour les activités de la cellule iDAM et la réalisation de son Plan d'action concerté, soit 100 000 \$ en 2019-2020 et 100 000 \$ en 2020-2021, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2018-2021 / Approuver la convention à cet effet

20.021 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service du développement économique , Direction Partenariats stratégiques et affaires internationales - 1198468001

Accorder un soutien financier non récurrent d'un montant maximal de 40 000\$ à la Chambre de commerce de Montréal métropolitain pour appuyer l'organisation de la 2e édition de l'initiative «Échanges internationaux au coeur de la croissance économique », laquelle comprendra le Forum stratégique le 31 janvier 2020 au Palais des congrès de Montréal

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

20.022 Subvention - Soutien financier avec convention

CM Direction générale , Laboratoire d'innovation urbaine - 1197642001

Accorder un soutien financier de 500 000 \$ à l'organisme Solon, pour initier le projet de mobilité de quartier qui s'inscrit dans le cadre du défi des villes intelligentes du Canada - Approuver le projet de convention à cet effet

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité - 1190318033

Approuver la prolongation des heures d'exploitation des permis d'alcool dans les établissements commerciaux de la Société de développement du Quartier Latin, la Société de développement commercial du Village et dans la Société de développement commercial Destination Centre-ville jusqu'à 6h00, la nuit du 29 février au 1er mars, dans le cadre de l'événement la Nuit blanche 2020

30.002 Administration - Nomination de membres

CG Service de la culture - 1198021003

Approuver la nomination de monsieur Andrew Tay en remplacement de madame Karla Étienne, de madame Ravy Por en remplacement de monsieur Ben Marc Diendéré, de monsieur Yves-Alexandre Comeau et de madame Alienor Armand Linot pour combler deux postes vacants, et le renouvellement du mandat de madame Agathe Alie, à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal

Compétence d'agglomération : Conseil des Arts

30.003 Administration - Nomination de membres

CE Direction générale , Bureau des relations internationales - 1194754001

Approuver la nomination de Mesdames Louise Roy et Monika Ille ainsi que Monsieur Steve Foster à titre de membres du Conseil consultatif de l'Ordre de Montréal pour un mandat de trois ans

30.004 Autorisation de dépense à l'intérieur d'une entente-cadre

CG Service du matériel roulant et des ateliers - 1194922020

Ratifier la décision d'autoriser une dépense de 568 192,54, taxes incluses, pour l'acquisition de 5 châssis de camion de classes 8 de marque International, conformément à l'entente-cadre 1225677 conclue entre la Ville et « Camions Inter-Anjou inc. » (CG17 0484)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

40 – Réglementation

40.001 Ordonnance - Autre sujet

CE Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme - 1194188001

Édicter une ordonnance en vertu du Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018) à l'effet d'approuver les documents intitulés « fiche bâtiment / déclaration de conformité » et « fiche toit végétalisé »

40.002 Ordonnance - Autre sujet

CE Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité - 1194368011

Édicter une ordonnance en vertu de l'article 68 du Règlement sur les tarifs de Montréal (exercice financier 2020) (19-057) afin d'apporter des modifications à la grille tarifaire de la section V - Vélos en libre-service BIXI pour la saison 2020

40.003 Ordonnance - Autre sujet

CE Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications - 1196744003

Édicter une ordonnance en vertu de l'article 119 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) afin d'accorder des réductions sur les tarifs du Jardin botanique dans le cadre de l'événement Les plantes étranges de Mme Z pour les billets achetés du 1er au 25 février sur la billetterie en ligne

40.004 Ordonnance - Autre sujet

CE Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques - 1197796012

Édicter une ordonnance, en vertu de l'article 4 du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de la rue Sainte-Catherine et ses abords (Programme Réussir@Montréal - Sainte-Catherine) (RCG 17-023), rendant applicable ce règlement au secteur "Sainte-Catherine Ouest et ses abords" pour une période de douze mois

40.005 Règlement - Emprunt

CG Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1193438034

Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 \$, afin de financer le remplacement d'équipements (dégrilleurs et convoyeurs) et la construction d'un bâtiment à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

40.006 Règlement - Domaine public

CM Service de la gestion et de la planification immobilière . Direction - Transactions immobilières -
1201368001

(AJOUT) Fermer et retirer du domaine public le lot 6 222 547 du cadastre du Québec, situé entre la rue Clark, le boulevard de Maisonneuve Ouest et le boulevard Saint-Laurent, dans l'arrondissement de Ville-Marie

50 – Ressources humaines

50.001 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

60 – Information

60.001 Dépôt

CE Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports , Direction des sports - 1194815004

Dépôt de la liste des 17 projets d'arrondissements prioritaires et bénéficiant d'une aide financière de 15,1 M\$ à la suite du deuxième appel de projets du Programme des installations sportives extérieures

60.002 Dépôt

CE Service du greffe - 1203599001

Dépôt de la réponse du greffier relativement à un projet de pétition présenté en vertu de l'annexe B du Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative (Interdiction des panneaux publicitaires faisant la promotion des véhicules à moteur thermique)

60.003 Dépôt

CE Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels - 1206145001

Prendre acte du rapport de mission de la Mairesse de Montréal à New York du 13 au 15 juillet 2019 dans le cadre du Conseil de direction du Mayors Migration Council (MCC)

60.004 Dépôt

CE Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels - 1206145002

Prendre acte du rapport de mission de la Mairesse de Montréal à New York le 23 septembre 2019 dans le cadre du Sommet Action Climat à l'ONU

60.005 Dépôt

CE Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels - 1206145003

Prendre acte du rapport de mission de la Mairesse de Montréal à Amsterdam et Copenhague du 8 au 12 octobre 2019 dans le cadre du Sommet mondial des maires du C40

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	20
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	7
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	15

CE : 10.002
2020/01/22 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 10.003
2020/01/22 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1197075003

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	Écocentre
Objet :	Accorder un contrat à l'entreprise 9216-1264 Québec Inc. (ARTE) pour la collecte, le transport et le traitement d'articles du réemploi des écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, la Petite-Patrie, Rivière-des-Prairies et St-Michel ainsi que pour la collecte, le transport, le traitement d'articles du réemploi et la gestion des centres de réemploi des écocentres LaSalle et St-Laurent pour une période de vingt-quatre mois. Dépense totale de 281 121 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 19-17933 - (1 soumissionnaire)

Il est recommandé au Conseil d'agglomération :

1 - d'accorder au seul soumissionnaire, 9216-1264 Québec Inc. (ARTE), celui-ci ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la collecte, le transport et le traitement d'articles du réemploi des écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, la Petite-Patrie, Rivière-des-Prairies et St-Michel ainsi que pour la collecte, le transport, le traitement d'articles du réemploi et la gestion des centres de réemploi des écocentres LaSalle et St-Laurent, pour une période de vingt-quatre mois, soit pour une somme maximale de 281 121 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17933;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2019-12-20 14:50

Signataire :

Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1197075003

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	Écocentre
Objet :	Accorder un contrat à l'entreprise 9216-1264 Québec Inc. (ARTE) pour la collecte, le transport et le traitement d'articles du réemploi des écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, la Petite-Patrie, Rivière-des-Prairies et St-Michel ainsi que pour la collecte, le transport, le traitement d'articles du réemploi et la gestion des centres de réemploi des écocentres LaSalle et St-Laurent pour une période de vingt-quatre mois. Dépense totale de 281 121 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 19-17933 - (1 soumissionnaire)

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 16 et du paragraphe 6 de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q.;chapitre E-20. 001, Loi 75), l'élimination et la valorisation des matières résiduelles sont des compétences d'agglomération.

En vertu de l'article 17 de la loi précitée, la municipalité centrale peut agir à l'égard des matières résiduelles constituant les compétences d'agglomération non seulement sur son territoire, mais aussi sur celui de toute autre municipalité liée.

Le Service de l'environnement assume cette responsabilité pour l'agglomération. Il est donc responsable de la gestion des écocentres et il doit attribuer un contrat pour assurer la gestion des centres de réemploi de ces infrastructures.

Il y a dans chaque écocentre un centre de réemploi qui est un petit entrepôt permettant de stocker des objets, des articles et des matériaux de construction, en bon état, apportés par les citoyens.

De plus, dans les écocentres LaSalle et St-Laurent, afin de maximiser les activités de réemploi, un espace aménagé a été prévu pour la vente de matériaux de construction.

Le concept de réemploi développé par la Ville permet à ces objets, ces articles et ces matériaux d'être orientés vers des filières de réutilisation.

Le processus de l'appel d'offres n° 19-17933 s'est déroulé comme suit :

- Lancement le lundi 21 octobre 2019;
- l'appel d'offres a été publié dans le SEAO ainsi que dans le journal La Presse et les soumissionnaires ont eu près de trois (3) semaines pour préparer leur dossier;
- la soumission a été ouverte le mardi 19 novembre 2019;
- la soumission a un délai de validité de cent quatre-vingt (180) jours calendrier;
- aucun addenda n'a été produit dans ce dossier;
- il y a eu un (1) preneur de cahier de charges et l'entreprise a déposé une soumission;
- la soumission a été jugée conforme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CE17 1742: 27 septembre 2017 - Accorder un contrat à l'entreprise 9216-1264-QUÉBEC INC. (ARTÉ) pour la gestion du centre du réemploi de l'écocentre St-Laurent pour une période vingt-deux (22) mois. Dépense totale de 122 938,86 \$ taxes incluses - Appel d'offres public # 17-16063 - deux (2) soumissionnaires.

Résolution DA 2167075001: 10 juin 2016 - Accorder un contrat à l'entreprise ARTE 9216-1264 Québec Inc. pour la gestion du centre du réemploi de l'écocentre Saint-Laurent pour une période de dix-huit (18) mois. Dépense totale de 99 936,27 \$ taxes incluses - Appel d'offres sur invitation, # 16-15363 - Un (1) soumissionnaire.

Résolution CG15 0012 : 29 janvier 2015 - Accorder un contrat à l'entreprise 9216-1264 QUÉBEC Inc. - ARTE pour la gestion du centre du réemploi de l'écocentre LaSalle pour une période de soixante (60) mois avec une possibilité de prolongation de huit (8) semaines, pour un maximum de trois (3) prolongations. Dépense totale de 271 915, 88 \$ taxes incluses - Appel d'offres public # 14-13790 - 1 soumissionnaire.

Résolution CE14 1697 : 12 novembre 2014 - Accorder un contrat à l'entreprise 9216-1264 Québec inc. - ARTE pour la fourniture de la collecte, du transport et du traitement d'articles du réemploi des écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, Eadie, Petite-Patrie, Rivière-des-Prairies et Saint-Michel, pour une période de 60 mois pour une somme maximale de 91 017,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 14-13925.

DESCRIPTION

On retrouve dans chaque écocentre un centre de réemploi où les citoyens peuvent se rendre pour déposer des articles, des objets divers et des matériaux de construction afin de leur donner une seconde vie (jouets, petits électroménagers, livres, meubles, outils, disques, articles de sport, portes, fenêtres, etc.).

Les centres de réemploi sont des lieux d'entreposage temporaire. Lorsqu'ils sont pleins, un employé d'écocentre appelle l'adjudicataire qui vient chercher les objets, les articles pour les transporter vers un lieu de valorisation.

Dans les écocentres LaSalle et St-Laurent, en plus de servir de lieu d'entreposage, les centres de réemploi sont des magasins destinés à la vente de matériaux de construction apportés par les citoyens.

Un employé, engagé par l'adjudicataire, est sur place pendant les heures d'ouverture des écocentres. Il s'occupe de recevoir les citoyens ainsi que de vendre les matériaux de construction.

Il faut souligner que seuls les matériaux de construction peuvent être vendus. Tous les autres articles et objets ne sont entreposés que temporairement pour être ensuite transportés vers l'entrepôt de l'adjudicataire.

Tous les articles, objets et matériaux acceptés dans les centres de réemploi sont déterminés par la Ville et énumérés dans une annexe du devis technique de l'appel d'offres.

Dans le but de faire croître la vente des matériaux de construction dans les écocentres LaSalle et St-Laurent, il a été décidé d'établir, dans une annexe du devis technique, une liste de prix plafond selon le type de matériaux.

Bien que les revenus de la vente des matériaux reviennent à l'adjudicataire, en fixant des prix raisonnables, la Ville veut favoriser un plus grand roulement de l'inventaire.

JUSTIFICATION

Le présent sommaire concerne l'octroi d'un contrat de gestion des centres de réemploi des sept (7) écocentres.

Voici le formulaire normalisé avec le montant soumis incluant les taxes :

Soumission conforme - taxes incluses	
Gestion des centres de réemploi des sept écocentres	
9216-1264 Québec Inc. (ARTE)	281 121 \$
Estimation du professionnel interne (\$)	301 235 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions)	n/a
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((Coût moyen des soumissions conformes - la plus basse)/la plus basse x 100)	n/a
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute - la plus basse)	n/a
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)	n/a
Écart entre l'estimation des professionnels (\$) et la plus basse conforme (la plus basse conforme - estimation)	-20 114 \$
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) (((la plus basse - l'estimation) / estimation x 100)	-6,68%
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)	n/a
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%) (((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100)	n/a

L'objectif premier de la démarche, dans le cadre de cet appel d'offres, était d'ouvrir le marché en présentant un bordereau des prix par lot (ou par écocentre). Un estimé global a été produit afin de communiquer l'estimation du coût total du ou des contrats. Les coûts par écocentre sont détaillés dans les aspects financiers en pièce jointe du sommaire décisionnel.

La firme ARTE, seule soumissionnaire, a présenté des prix comparables à ceux payés actuellement. L'estimé professionnel a été basé sur le prix payé actuellement et légèrement indexé.

L'entreprise connaît la qualité des objets et articles apportés par les citoyens puisqu'elle fait

ce travail depuis plusieurs années dans les écocentres de l'agglomération. Elle n'a pas augmenté ses prix.

L'entreprise ne se retrouve pas au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) et ne fait pas partie de la liste des entreprises à rendement insatisfaisant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût du contrat s'élève à 281 121,44 \$ taxes incluses pour une période de 24 mois qui s'étale sur trois années financières (2020 - 2022).

La répartition du coût annuel se présente comme suit:

Écocentre	2020	2021	2022	Total taxes incluses
Contrat réemploi	131 188,98 \$	140 560,72 \$	9 371,74 \$	281 121,44 \$

Cette dépense est prévue et sera imputée au budget de fonctionnement de la Direction de la gestion des matières résiduelles du Service de l'Environnement, au poste budgétaire des Services techniques, matériaux secs – traitement, services techniques – gestion des matières résiduelles, réemploi.

Elle sera entièrement assumée par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La valorisation des matières en provenance des écocentres s'inscrit dans le Plan Montréal durable 2016-2020 pour lequel la Ville s'est engagée à atteindre les objectifs gouvernementaux de valorisation des matières recyclables (70 %) et des matières organiques (60 %) d'ici 2020. La Ville s'est également inscrite dans le cadre du C40 Cities à atteindre un taux de détournement de l'enfouissement de 70 % d'ici 2030. Ces priorités sont réitérées dans le projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025, dont le processus de consultation publique a été lancé en novembre 2019.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de ce contrat est important afin de permettre l'écoulement des articles du réemploi vers des filières de réutilisation. Si le contrat n'est pas octroyé, la Ville ne pourra pas laisser les centres de réemploi ouverts et accessibles aux citoyens. Par conséquent, les articles, objets et matériaux se retrouveraient à l'enfouissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : 30 janvier 2020
Début du contrat : 1er février 2020
Fin du contrat : 31 janvier 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Myriem LAKLALECH)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valérie DUBOIS
agent(e) de recherche

Tél : 514-872-2279

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-06

Carl MOISE
C/s operations - gestion des matières résiduelles

Tél : 514 872-9108

Télécop. : 514 872-8146

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE
Directeur

Tél : 514 872-7540

Approuvé le : 2019-12-20

Dossier # : 1197075003

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Objet :	Accorder un contrat à l'entreprise 9216-1264 Québec Inc. (ARTE) pour la collecte, le transport et le traitement d'articles du réemploi des écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, la Petite-Patrie, Rivière-des-Prairies et St-Michel ainsi que pour la collecte, le transport, le traitement d'articles du réemploi et la gestion des centres de réemploi des écocentres LaSalle et St-Laurent pour une période de vingt-quatre mois. Dépense totale de 281 121 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 19-17933 - (1 soumissionnaire)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[19-17933 intervention.pdf](#)[19-17933 pv.pdf](#)[AO 19-17933 TCP.pdf](#)



[19-17933 SEO Liste des commandes.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Myriem LAKLALECH
Agente d'approvisionnement
Tél : 514-872-1998

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-10

Lina PICHE
C/S app.strat.en biens
Tél : 514-868-5740
Division : Acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
ARTE Montréal (9216-1264 Quebec inc.)	111 215,32 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	1
ARTE Montréal (9216-1264 Quebec inc.)	130 028,10 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	2
ARTE Montréal (9216-1264 Quebec inc.)	3 217,46 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	3
ARTE Montréal (9216-1264 Quebec inc.)	3 421,93 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	4
ARTE Montréal (9216-1264 Quebec inc.)	22 438,75 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	5
ARTE Montréal (9216-1264 Quebec inc.)	6 167,26 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	6
ARTE Montréal (9216-1264 Quebec inc.)	4 632,62 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	7

Information additionnelle

Il y a un seul preneur de cahier de charges.

Préparé par :

Le - -

No de l'appel d'offres

19-17933

Agent d'approvisionnement

Myriem Laklalech

Conformité Oui

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT1	LaSalle	9216-1264 Quebec inc (Arte)	1	Frais de gestion du centre pour été	52	semaine	1	1 080,00 \$	56 160,00 \$	64 569,96 \$
			2	Frais de gestion du centre pour hiver	52	semaine	1	660,00 \$	34 320,00 \$	39 459,42 \$
			3	Collecte transport et traitement des articles du réemploi	25	tonne	1	250,00 \$	6 250,00 \$	7 185,94 \$
Total (9216-1264 Quebec inc (Arte))									96 730,00 \$	111 215,32 \$
LOT2	St Laurent	9216-1264 Quebec inc (Arte)	1	Frais de gestion du centre pour été	52	semaine	1	1 280,00 \$	66 560,00 \$	76 527,36 \$
			2	Frais de gestion du centre pour hiver	52	semaine	1	760,00 \$	39 520,00 \$	45 438,12 \$
			3	Collecte transport et traitement des articles du réemploi	25	tonne	1	280,50 \$	7 012,50 \$	8 062,62 \$
Total (9216-1264 Quebec inc (Arte))									113 092,50 \$	130 028,10 \$
LOT3	Acadie	9216-1264 Quebec inc (Arte)	1	Collecte transport et traitement des articles du réemploi	10	tonne	1	279,84 \$	2 798,40 \$	3 217,46 \$
Total (9216-1264 Quebec inc (Arte))									2 798,40 \$	3 217,46 \$
LOT4	CDN	9216-1264 Quebec inc (Arte)	1	Collecte transport et traitement des articles du réemploi	12	tonne	1	248,02 \$	2 976,24 \$	3 421,93 \$
Total (9216-1264 Quebec inc (Arte))									2 976,24 \$	3 421,93 \$
LOT5	Petite Patrie	9216-1264 Quebec inc (Arte)	1	Collecte transport et traitement des articles du réemploi	60	tonne	1	325,27 \$	19 516,20 \$	22 438,75 \$
Total (9216-1264 Quebec inc (Arte))									19 516,20 \$	22 438,75 \$
LOT6	RDP	9216-1264 Quebec inc (Arte)	1	Collecte transport et traitement des articles du réemploi	24	tonne	1	223,50 \$	5 364,00 \$	6 167,26 \$
Total (9216-1264 Quebec inc (Arte))									5 364,00 \$	6 167,26 \$

Service de l'approvisionnement

Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

**Tableau comparatif des prix****No de l'appel d'offres**

19-17933

Agent d'approvisionnement

Myriem Laklalech

Conformité	Oui
-------------------	-----

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT7	St Michel	9216-1264 Quebec inc (Arte)	1	Collecte transport et traitement des articles du réemploi	12	tonne	1	335,77 \$	4 029,24 \$	4 632,62 \$
Total (9216-1264 Quebec inc (Arte))									4 029,24 \$	4 632,62 \$



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 19-17933

Numéro de référence : 1313665

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Gestion, collecte, transport et dépôt d'articles des Centres du réemploi dans les écocentres de l'agglomération de Montréal 2020-2022

<input type="checkbox"/> <u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
<input type="checkbox"/> Arte Montréal 290 rue Murray Montréal, QC, H3C 2E2 http://www.arte-montreal.com NEQ : 1166230392	Monsieur Stéphane Tremblay Téléphone : 514 983-7730 Télécopieur : 514 362-9401	Commande : (1661232) 2019-11-05 22 h 44 Transmission : 2019-11-05 22 h 44	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.			
<input type="checkbox"/> Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.			
<input type="checkbox"/> Organisme public.			

© 2003-2019 Tous droits réservés

Dossier # : 1197075003

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Objet :	Accorder un contrat à l'entreprise 9216-1264 Québec Inc. (ARTE) pour la collecte, le transport et le traitement d'articles du réemploi des écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, la Petite-Patrie, Rivière-des-Prairies et St-Michel ainsi que pour la collecte, le transport, le traitement d'articles du réemploi et la gestion des centres de réemploi des écocentres LaSalle et St-Laurent pour une période de vingt-quatre mois. Dépense totale de 281 121 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 19-17933 - (1 soumissionnaire)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[Info_comptable ENV 1197075003.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : (514) 872-0893

co-auteur:
Jean-François Ballard
514-872-5916

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-20

Marie-Claude JOLY
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-6052

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

**Dossier # : 1197026002**

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Ressources matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre avec Les industries Centaure Ltée, pour l'achat de munitions de pratique 9mm frangibles utilisées par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 24 mois avec l'option de prolongation de 12 mois, pour une somme maximale de 1 529 231.89\$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17639 (6 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois avec l'option de prolongation de 12 mois par laquelle Les industries Centaure Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des munitions de pratique 9mm frangibles, pour une somme maximale de 1 529 231.89 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17639.
2. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2020-01-08 11:48

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1197026002

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Ressources matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre avec Les industries Centaure Ltée, pour l'achat de munitions de pratique 9mm frangibles utilisées par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 24 mois avec l'option de prolongation de 12 mois, pour une somme maximale de 1 529 231.89\$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17639 (6 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Conclure une entente-cadre avec Les industries Centaure Ltée, pour l'achat de munitions de pratique 9 mm frangibles utilisées par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 24 mois avec l'option de prolongation de 12 mois, pour une somme maximale de 1 529 231.89\$, taxes incluses, suite à l'appel d'offres public 19-17639 (6 soumissionnaires).

Ces munitions sont requises afin de permettre aux policiers de maintenir leur niveau de compétences au tir. Le ministère de la Sécurité publique oblige les policiers du Québec à se soumettre à une requalification annuelle, selon les normes certificatives émises par l'École Nationale de police du Québec (ÉNPQ).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0593 - 22 novembre 2018 - Autoriser la deuxième prolongation du contrat avec la firme Les Industries Centaure Ltée pour l'achat de munitions de pratique 9 mm frangibles, pour une période de douze (12) mois, soit du 29 octobre 2018 au 28 octobre 2019 - Appel d'offres public 15-14660 - Montant maximal estimé pour la deuxième prolongation : 937 630,32\$, taxes incluses.

CG17 0466 - 28 septembre 2017 - Autoriser la prolongation du contrat avec la firme Les Industries Centaure Ltée pour l'achat de munitions de pratique 9mm frangible, pour une période de douze (12) mois, soit du 29 octobre 2017 au 28 octobre 2018 - Appel d'offres public 15-14660 - Montant maximal estimé pour la première prolongation : 937 630.32\$, taxes incluses.

CG15 0604 - 29 octobre 2015 - Conclure avec la firme Les industries Centaure Ltée, une entente-cadre d'une durée de 24 mois, avec l'option d'une prolongation de 12 mois pour un maximum de 2 prolongations, pour l'achat de munitions de pratique 9mm frangibles utilisées par le SPVM, pour une somme maximale de 1 875 260.65 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14660 - 4 soumissionnaires.

DESCRIPTION

L'achat de 3 600 000 cartouches de 9 x19 mm Luger frangibles de marque Centaure pour la formation de tir des policiers du SPVM. L'unité de mesure de ces produits est par mille (cartouche/1000), la quantité pour la période de 24 mois est donc de 3600. La quantité prévisionnelles pour l'année (12 mois) d'option est de 1800.

ARTICLE	Quantité initiale	Unité de mesure	Prix unitaire	Coût total
Cartouches 9 x 19 mm Luger frangible	3600	Cartouche/ Mille	369.46 \$	1 330 056.00 \$
MONTANT TOTAL (AVANT TAXES)				1 330 056.00 \$
TPS (5%)				66 502.80 \$
TVQ (9.975%)				132 673.09 \$
MONTANT TOTAL (AVEC TAXES)				1 529 231.89 \$

La prévision de la consommation a été évaluée en collaboration avec les maîtres instructeurs de tir de la Section emploi de la force de la Division de la Formation, et ce, en tenant compte de l'historique de consommation, du nombre de policiers à requalifier annuellement au tir, ainsi que du programme de formations spécialisées.

JUSTIFICATION

Selon les règles administratives, les documents d'appel d'offres ont été préparés par le Service de l'approvisionnement en collaboration avec la Division des ressources matérielles et informationnelles (DRMI). L'appel d'offres public 19-17639 fut publié du 6 mai au 6 juin 2019 (30 jours). Il y a eu onze (11) preneurs de cahier des charges, dont six (6) qui ont soumissionné. Une firme fut déclarée non-conforme pour des raisons techniques.

SOUSSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
LES INDUSTRIES CENTAURE LTÉE	1 529 231.89 \$	1 529 231.89 \$
Rampart Internationnal Corp.	1 647 361.80 \$	1 647 361.80 \$
Centre récréatif d'armes à feu de Montréal inc (CRAFM inc.)	1 739 870.69 \$	1 739 870.69 \$
Korth Group Ltd.	2 127 497.40 \$	2 127 497.40 \$
Anthony Aleksic-Metak Distributing Ltd.	2 666 006.73 \$	2 666 006.73 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	1 800 000.00 \$	1 800 000.00 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)		-270 768.11 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)		-15.04
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)		118 129.91 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)		7.72

L'estimation initiale était de 1 800 000 \$ (taxes incluses). Ce qui représente une différence à la baisse de 15.04 % par rapport à la soumission reçue. L'estimation des coûts fut basée sur les prix soumis de la précédente entente. La demande mondiale actuelle en munition est moins importante que lors de la conclusion de la dernière entente ce qui explique la baisse du prix de la présente soumission.

Ce contrat est d'une durée de 24 mois (du 3 février 2020 au 3 février 2022) et comporte une année d'option (12 mois). L'année d'option représente un montant de 783 697.19 \$ selon la quantité prévisionnelle de 1 800 000 cartouches. La présente soumission a été prolongée compte tenu des divers délais administratifs, la lettre de confirmation de la prolongation est annexée au présent dossier.

Ce contrat n'est pas visé par la Loi de l'intégrité en matière de contrats publics, l'entreprise n'avait pas à fournir l'attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits budgétaires pour les dépenses sont prévus dans au budget de fonctionnement. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Les imputations comptables sont détaillées dans l'intervention du Service des finances.

Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les munitions de pratique de type frangibles ne comportent pas de plomb.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une rupture d'inventaire de munitions de pratique compromettrait la qualification de tir qui est indispensable au maintien des compétences des policiers.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette acquisition ne devrait pas avoir d'incidence médiatique.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Suite à l'adoption de la résolution par le conseil d'agglomération, des bons de commande seront transmis au fournisseur selon les besoins pour la durée du contrat.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Thi Ly PHUNG)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Andres LARMAT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maline GAGNÉ-TRINQUE
Conseillère en analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 280-3404
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-03

Martin M BERNIER
Chef de section ressources matérielles et
tehnologiques

Tél : 514-280-3195
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc CHARBONNEAU
Directeur adjoint
Tél : 514 280-2602
Approuvé le : 2019-12-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain CARON
Directeur
Tél : 514-280-2005
Approuvé le : 2020-01-07

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 15 janvier 2020

Monsieur Eric Paquet
Les Industries Centaure Ltée
1234, avenue Godin
Laval (Québec) H7E 2T2

Courriel: centaure@aei.ca

**Objet : Prolongation de la durée de validité de soumission
Appel d'offres n° 19-17639
ACQUISITION DE CARTOUCHES 9X19MM LUGER FRANGIBLE POUR LA
FORMATION DE TIR DU SPVM**

Monsieur,

Le délai initial de validité des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres ci-haut mentionné, est insuffisant.

À cet effet, la Ville de Montréal vous invite à prolonger la durée de validité de votre soumission pour un délai supplémentaire, soit jusqu'au 31 mars 2020.

Les étapes nécessaires à l'obtention de la résolution d'octroi de contrat seront poursuivies avec les soumissionnaires conformes, identifiés lors de l'analyse des offres reçues, ayant répondu de façon affirmative à la demande de prolongation de la durée de validité de leur soumission.

Merci de nous retourner votre réponse par courriel **avant 9h00 le 16 janvier 2020**.

Nous vous remercions de votre collaboration, et veuillez recevoir, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le délai de prolongation :


Signature

15 JAN 2020
Date

Je refuse le délai de prolongation :

Signature

Date

Johanne Langlois
Agente d'approvisionnement II
Courriel: johanne.langlois@montreal.ca

Dossier # : 1197026002

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Ressources matérielles et informationnelles
Objet :	Conclure une entente-cadre avec Les industries Centaure Ltée, pour l'achat de munitions de pratique 9mm frangibles utilisées par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 24 mois avec l'option de prolongation de 12 mois, pour une somme maximale de 1 529 231.89\$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17639 (6 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[19-17639 pv.pdf](#)[19-17639 Detcah.pdf](#)[19-17639 Tableau de vérification vf.pdf](#)



[19-17639 Intervention V2.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Andres LARMAT
Agent d'approvisionnement
Tél : 514 872-5502

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-11

Lina PICHE
C/S app.strat.en biens
Tél : 514-872-5149
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom) Motif de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	Montant net payable (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Les industries centaure Ltée	1 529 231,89 \$	1 396 392,54 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	
* Rampart International Corp.	1 504 440,00 \$	1 502 971,38 \$	<input type="checkbox"/>	
Centre récréatif d'armes à feu de Montréal inc. (CRAFM inc.)	1 739 870,69 \$		<input type="checkbox"/>	
Korth Group Ltd.	2 127 497,40 \$		<input type="checkbox"/>	
Anthony Aleksic-Metak Distributing, Ltd	2 666 006,73 \$		<input type="checkbox"/>	

Information additionnelle

* TVQ non applicable (fournisseur ontarien)

Raisons de désistement:

- La firme étant implantée en Europe, elle ne peut respecter le délais de livraison exigés;
- La soumission a été déposée via un partenaire;
- La firme n'offre pas de munition rechargée.

Préparé par :

Le - -

Numéro de l'appel d'offres : 19-17639

Titre :Acquisition de cartouches 9X19mm Luger frangible pour la formation de tir du SPVM

Date d'ouverture des soumissions : 06 juin 2019

Article	Quantité	Agence Gravel inc.		Centre récréatif d'armes à feu de Montréal inc. (CRAFM inc.)		Les industries centaure Ltée		Anthony Aleksic-Metak Distributing, Ltd		Korth Group Ltd.		Rampart International Corp.	
		Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total
1 Acquisition de cartouches 9X19mm Luger frangible pour la formation de tir du SPVM	3600	0,523 \$	1 882,80 \$	420,35 \$	1 513 260,00 \$	369,46 \$	1 330 056,00 \$	644,10 \$	2 318 770,80 \$	514,00 \$	1 850 400,00 \$	398,00 \$	1 432 800,00 \$
Total avant taxes			128 882,80 \$		1 513 260,00 \$		1 330 056,00 \$		2 318 770,80 \$		1 850 400,00 \$		1 432 800,00 \$
TPS 5 %			6 444,14 \$		75 663,00 \$		66 502,80 \$		115 938,54 \$		92 520,00 \$		71 640,00 \$
TVQ 9,975 %			12 856,06 \$		150 947,69 \$		132 673,09 \$		231 297,39 \$		184 577,40 \$		
Montant total			148 183,00 \$		1 739 870,69 \$		1 529 231,89 \$		2 666 006,73 \$		2 127 497,40 \$		1 504 440,00 \$
Commentaire		erreur sur le prix unitaire		OK		OK		Alberta. A inclut la TVQ		Alberta qui détient un NEQ. TVQ non calculée dans sa soumission		Ontario . TVQ non calculée dans sa soumission	
Montant soumission		2 164 749,30		1 739 870,69		1 529 231,89		2 666 006,73		1 942 920,00		1 504 440,00	

Remarque :

- Non-conforme
- Correction - Erreur de calcul
- Plus bas soumissionnaire conforme
- Taxes nettes payables (4,9875 %) par la Ville

66 336,54 \$

71 460,90 \$

TOTAL SOUMISSION (DÉPENSE NETTE PAYABLE PAR LA VILLE) :	N/A	1 587 371,91 \$	1 396 392,54 \$	2 432 332,60 \$	1 941 023,34 \$	1 504 260,90 \$
--	-----	------------------------	------------------------	------------------------	------------------------	------------------------

Dans le cadre du présent Appel d'Offres, le pourcentage de taxes nettes payables par le DONNEUR D'ORDRE est de 4,9875%.

c) Calcul

Pour déterminer la dépense nette, le calcul se fait de la manière suivante :

Utiliser cette formule : $D = (Ms + Mo) \times (1 + \%Tn)$

D : dépense découlant de la Soumission

Ms : montant hors taxes de la Soumission

Mo : montant hors taxes des options de renouvellement

%Tn : pourcentage de taxes nettes payables par le DONNEUR D'ORDRE



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 19-17639

Numéro de référence : 1265140

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Acquisition de cartouches 9X19mm Luger frangible pour la formation de tir du SPVM

<input type="checkbox"/> <u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
<input type="checkbox"/> Agence Gravel Inc. 5175, John Molson Québec, QC, g1x3x4 NEQ : 1173344889	Monsieur Anthony Beebe Téléphone : 866 682-3003 Télécopieur :	Commande : (1590937) 2019-05-08 8 h 15 Transmission : 2019-05-08 8 h 15	3124136 - 19-17639 Addenda N°1 (Questions/Réponses) 2019-05-09 12 h 40 - Courriel 3135533 - 19-17639 Addenda N°2 (Questions/Réponses) 2019-05-29 13 h 52 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> CRAFM inc 2206 52e ave Montréal, QC, h8t 2y3 NEQ : 1163036917	Madame Lizie-Anne Perron Téléphone : 514 635-4867 Télécopieur :	Commande : (1592153) 2019-05-09 15 h 10 Transmission : 2019-05-09 15 h 10	3124136 - 19-17639 Addenda N°1 (Questions/Réponses) 2019-05-09 15 h 10 - Téléchargement 3135533 - 19-17639 Addenda N°2 (Questions/Réponses) 2019-05-29 13 h 52 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Facta Global cp 398 succ place d'armes Montréal, QC, H2Y3H1 http://www.factaglobal.com NEQ : 1168430438	Monsieur G. Pelletier Téléphone : 1866 632-2821 Télécopieur :	Commande : (1590349) 2019-05-07 9 h 45 Transmission : 2019-05-07 9 h 45	3124136 - 19-17639 Addenda N°1 (Questions/Réponses) 2019-05-09 12 h 40 - Courriel 3135533 - 19-17639 Addenda N°2 (Questions/Réponses) 2019-05-29 13 h 52 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> GTDS 1200 Boul. Chomedey Suite 320 Laval, QC, H7V3z3 NEQ : 1162908231	Monsieur Gabriel Roy Téléphone : 514 572-2221 Télécopieur :	Commande : (1591119) 2019-05-08 10 h 29 Transmission : 2019-05-08 10 h 29	3124136 - 19-17639 Addenda N°1 (Questions/Réponses) 2019-05-09 12 h 40 - Courriel 3135533 - 19-17639 Addenda N°2 (Questions/Réponses) 2019-05-29 13 h 52 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Korth Group Ltd. 64186 393 Loop East OKOTOKS, AB, T1S0L1 NEQ : 1171039630	Monsieur Jason Ross Téléphone : 705 706-4099 Télécopieur :	Commande : (1590898) 2019-05-08 7 h 38	3124136 - 19-17639 Addenda N°1 (Questions/Réponses) 2019-05-09 12 h 40 - Courriel

Transmission :
2019-05-08 7 h 38

3135533 - 19-17639 Addenda N°2
(Questions/Réponses)
2019-05-29 13 h 52 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Les Industries Centaure Ltée.
1234 AV GODIN
Laval, QC, H7E 2T2
NEQ : 1140205940

[Monsieur XxxX XxxX](#)
Téléphone : 450 661-5517
Télécopieur :

Commande : (1590129)
2019-05-07 7 h 19

Transmission :
2019-05-07 7 h 19

3124136 - 19-17639 Addenda N°1
(Questions/Réponses)
2019-05-09 12 h 40 - Courriel

3135533 - 19-17639 Addenda N°2
(Questions/Réponses)
2019-05-29 13 h 52 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

LLOYD LIBKE LAW ENFORCEMENT SALES
19 INGRAM DR
TORONTO, ON, M6M 2L7
NEQ :

[Monsieur Domenic Saverino](#)
Téléphone : 416 242-3257
Télécopieur : 416 242-2829

Commande : (1591733)
2019-05-09 9 h 15

Transmission :
2019-05-09 9 h 15

3124136 - 19-17639 Addenda N°1
(Questions/Réponses)
2019-05-09 12 h 40 - Courriel

3135533 - 19-17639 Addenda N°2
(Questions/Réponses)
2019-05-29 13 h 52 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

M.D. CHARLTON CO. LTD
PO BOX 153
BRENTWOOD BAY, BC, V8M 1R3
NEQ :

[Monsieur Frederic Duchesne-Frienze](#)
Téléphone : 450 224-4826
Télécopieur :

Commande : (1599873)
2019-05-27 13 h 45

Transmission :
2019-05-27 13 h 45

3124136 - 19-17639 Addenda N°1
(Questions/Réponses)
2019-05-27 13 h 45 - Téléchargement

3135533 - 19-17639 Addenda N°2
(Questions/Réponses)
2019-05-29 13 h 52 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Metak Distributing
PO Box 2071
Strathmore, AB, T1P1K1
NEQ :

[Monsieur Anthony Aleksic](#)
Téléphone : 403 519-7250
Télécopieur : 587 701-5050

Commande : (1594792)
2019-05-15 11 h 53

Transmission :
2019-05-15 11 h 53

3124136 - 19-17639 Addenda N°1
(Questions/Réponses)
2019-05-15 11 h 53 - Téléchargement

3135533 - 19-17639 Addenda N°2
(Questions/Réponses)
2019-05-29 13 h 52 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Pcamiot Consultation
2801 Ruisseau St-Georges Sud
Saint-Jacques, QC, J0K2R0
<http://www.pcamiotconsulting.com> NEQ : 2272370802

[Monsieur Pierre Camiot](#)
Téléphone : 514 813-1217
Télécopieur :

Commande : (1593729)
2019-05-13 20 h 29

Transmission :
2019-05-13 20 h 29

3124136 - 19-17639 Addenda N°1
(Questions/Réponses)
2019-05-13 20 h 29 - Téléchargement

3135533 - 19-17639 Addenda N°2
(Questions/Réponses)
2019-05-29 13 h 52 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Rampart International Corp
2574 Sheffield Road

[Monsieur Armon Vaziri](#)
Téléphone : 613 729-0446
Télécopieur :

Commande : (1596024)
2019-05-17 9 h 41

3124136 - 19-17639 Addenda N°1
(Questions/Réponses)
2019-05-17 9 h 41 - Téléchargement

10/06/2019

SEAO : Liste des commandes

Ottawa, ON, K1B 3V7

<http://www.rampartcorp.com> NEQ :

Transmission :
2019-05-17 9 h 41

3135533 - 19-17639 Addenda N°2
(Questions/Réponses)

2019-05-29 13 h 52 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique

Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

-
- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
 Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
 Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

Dossier # : 1197026002

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Ressources matérielles et informationnelles
Objet :	Conclure une entente-cadre avec Les industries Centaure Ltée, pour l'achat de munitions de pratique 9mm frangibles utilisées par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 24 mois avec l'option de prolongation de 12 mois, pour une somme maximale de 1 529 231.89\$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17639 (6 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[GDD 1197026002 Industries Centaure Ltée.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Thi Ly PHUNG
Conseillère budgétaire
Tél : 514-280-9146

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-10

Line DESJARDINS
Chef d'équipe
Tél : 514-280-2192
Division : Services des finances, Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1197157012

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Optimisation_sécurité et propreté , Division propreté
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Coforce Inc. pour le service d'entretien ménager du Biodôme de Montréal et du Planétarium RioTinto Alcan, pour une période de 36 mois. Dépense totale de 3 727 528,42 \$, taxes incluses (soumission : 3 241 329,06 \$ + contingences : 486 199,36 \$ (15 % de la soumission), taxes incluses) - Appel d'offres public no 19-17360, 3 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'accorder à Coforce Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 36 mois, le contrat de services d'entretien ménager pour le Biodôme et le Planétarium Rio Tinto Alcan, au prix de leur soumission, pour la somme de 3 241 329,06 \$, taxes incluses, suite à l'appel d'offres public n° 19-17360;
2. d'autoriser une dépense de 486 199,36 \$, à titre de budget des contingences;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2019-12-05 09:03

Signataire :

Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1197157012

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Optimisation_sécurité et propreté , Division propreté
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Coforce Inc. pour le service d'entretien ménager du Biodôme de Montréal et du Planétarium RioTinto Alcan, pour une période de 36 mois. Dépense totale de 3 727 528,42 \$, taxes incluses (soumission : 3 241 329,06 \$ + contingences : 486 199,36 \$ (15 % de la soumission), taxes incluses) - Appel d'offres public no 19-17360, 3 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le Biodôme, inauguré en 1992, est devenu au fil des ans une véritable institution montréalaise, qui accueille annuellement plus de 800 000 visiteurs. Au cours des deux dernières années, le Biodôme a nécessité des travaux d'envergure qui amélioreront grandement l'expérience client. La réouverture du Biodôme est prévue au printemps 2020. Le Planétarium Rio Tinto Alcan qui a ouvert ses portes en 2013, s'est également imposé comme un incontournable de la scène muséale scientifique montréalaise, avec plus de 300 000 visiteurs par année.

Le présent dossier vise à fournir les services d'entretien ménager pour ces deux bâtiments, pour une période de 36 mois, et ce à partir du 7 janvier 2020. Cet entretien est effectué depuis plusieurs années par l'entreprise privée et encadré par le personnel de la Direction de l'optimisation, de la sécurité et de la propreté du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI).

Bien que les deux institutions possèdent des bâtiments distincts en surface, ils sont joints au niveau inférieur et ils partagent de ce fait certains espaces tels que l'aire d'accueil des groupes, le vestiaire, les salles d'animation et les aires de repas pour les groupes scolaires. Les deux institutions partagent également certains services tels que les services de sécurité et d'entretien. Cette réalité physique, combinée au désir d'harmoniser la qualité des services et de gérer avec efficacité les opérations des installations explique la nécessité d'avoir un seul fournisseur de service d'entretien pour les deux institutions.

L'appel d'offres public n°19-17360, a été publié par le Service de l'approvisionnement sur le site SEAO, le 30 septembre 2019. Un délai de 30 jours francs, jusqu'au 31 octobre 2019, a été laissé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leurs soumissions. Deux addendas ont été émis en cours d'appel d'offres, soit le 7 octobre et le 28 octobre 2019: ceux-ci répondaient aux questions des soumissionnaires.

Les soumissions reçues, accompagnées d'un cautionnement de soumission, sont valides pour une période de 180 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE19 1137- 31 juillet 2019: Octroyer, conformément à la loi, un contrat de gré à gré et approuver une convention de services avec la firme Coforce inc., organisme à but non lucratif, pour l'entretien sanitaire du Biodôme et du Planétarium Rio Tinto Alcan, pour la période du 1er septembre 2019 au 6 janvier 2020, au montant de 355 324,51 \$ (#1197157005)

CM18 0788 - 19 juin 2018: Approuver, aux mêmes conditions, une prolongation de 12 mois du contrat de la compagnie Coforce inc. pour la fourniture d'un service d'entretien ménager au Biodôme et au Planétarium Rio Tinto Alcan, soit du 1er septembre 2018 au 31 août 2019, majorant ainsi le total de 1 076 069 \$, taxes incluses (#1180077001)

CM17 0753 - 12 juin 2017: Approuver, aux mêmes conditions, une prolongation de 12 mois du contrat de la compagnie Coforce inc. pour la fourniture d'un service d'entretien ménager au Biodôme et au Planétarium Rio Tinto Alcan, soit du 1er septembre 2017 au 31 août 2018, pour une somme maximale de 1 528 053 \$, taxes incluses (# 1175034004)

CM14 0813 - 18 août 2014: Octroyer un contrat à Centre de transition Le Sextant inc. pour la fourniture d'un service d'entretien ménager au Biodôme et au Planétarium Rio Tinto Alcan, pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 4 254 194,51 \$ (# 1145034004)

DESCRIPTION

L'octroi de ce contrat vise à fournir pour une période de 36 mois, à partir du 7 janvier 2020, l'entretien ménager du Biodôme de Montréal et du Planétarium Rio Tinto Alcan. Le travail d'entretien ménager pour le Planétarium Rio Tinto Alcan et le Biodôme exige une très grande souplesse dans l'exécution des travaux compte tenu des heures d'ouverture et de fermeture au public, des superficies à couvrir, des espaces et contenus non conventionnels, des revêtements particuliers et, finalement certains espaces en chantier pour le printemps 2020. De plus, la vocation touristique des deux institutions oblige à aménager des horaires de travail en rotation sur une base de sept jours, de 7 h à minuit.

La nouvelle configuration du Biodôme, laisse entrevoir certains impondérables quant à l'affluence et aux exigences sanitaires des lieux, ainsi une contingence de 15 % a été ajouté au montant de ce contrat.

JUSTIFICATION

L'octroi du présent contrat pour le service d'entretien ménager du Biodôme de Montréal et du Planétarium Rio Tinto Alcan est nécessaire au bon déroulement des opérations quotidiennes de ces institutions.

L'estimation des heures et la révision complète du devis techniques a été réalisée par une firme externe de consultants. Afin de déterminer le nombre d'heures annuelles, cette firme a effectué une analyse de temps et mouvements, en fonction des plans du futur Biodôme et du Planétarium. Le coût total du contrat à être octroyé est de 3 727 528,42 \$ incluant les contingences.

À la suite de l'appel d'offres public tenu par le Service de l'approvisionnement, onze (11) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres et trois (3) firmes, soit 27,3%, ont présenté des soumissions:

- Coforce inc.
- Controlnet services d'entretien d'immeubles inc.
- Les entreprises Fervel inc.

Soumissions conformes	Total avec taxes	Total net après ristournes
Coforce inc. (exempté de taxes)	3 241 329,06 \$	3 241 329,06 \$
Controlnet services d'entretien d'immeubles inc.	4 484 929,85 \$	4 095 338,78 \$
Les entreprises Fervel inc.	5 315 294,25 \$	4 853 572,16 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	3 715 796,15 \$	3 393 017,19 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)		- 151 688,13 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100		-4,47%
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse (\$) (deuxième plus basse conforme – plus basse)		854 009,72 \$
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse (%) ((deuxième plus basse conforme – plus basse) / plus basse) x 100		26,35%

La différence de 26,35% entre la soumission de l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme, s'explique par un écart important au niveau des prix pour le lavage des vitres et la fourniture de produits d'entretien et d'hygiène. En effet, si on considérait uniquement les prix soumis pour l'entretien ménager, qui représente la majeure partie de la soumission, la différence entre les deux fournisseurs ne serait alors que de 9,57 %, avant les taxes.

Dans leurs estimations des prix pour le lavage des vitres et des produits d'entretien et d'hygiène, tous les adjudicataires ont bénéficié de la même information, en effet:

- Lors de la visite des lieux, les adjudicataires ont pu constater de visu la superficie des surfaces vitrées.
- La fréquentation des lieux par le public était par ailleurs spécifiée dans le devis technique, les adjudicataires étaient en mesure de faire une estimation en toute connaissance de cause, des besoins en produits d'entretien et d'hygiène pour les bâtiments.

Ce contrat inclut une option de renouvellement, soit deux périodes additionnelles de douze mois chacune, avec les mêmes termes et conditions que ceux prévus dans le contrat. En tenant compte des augmentations de coûts, liées au taux du Comité paritaire pour les employés assujettis au Décret sur le personnel d'entretien d'édifices publics, nous estimons à environ :

Pour la première prolongation (2023) : 1 131 270,80 \$

Pour la deuxième prolongation (2024) : 1 157 979,95 \$

Afin d'assurer le service d'entretien ménager du Biodôme et du Planétarium, pour la période du 7 au 27 janvier 2020 inclusivement, un contrat de gré à gré sera conclu avec un fournisseur de service dans des conditions financières et d'exécution de travaux similaires à celles que l'on retrouve dans le présent contrat.

L'entreprise Coforce inc. ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni de celle du Registre des entreprises non

admissibles aux contrats publics du Secrétariat du Conseil du trésor. Par ailleurs, le Registre des entreprises ne fait état d'aucune irrégularité et le contractant n'est pas visé par la liste des personnes déclarées non conformes en application du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville ni par la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

L'entreprise Coforce inc. détient une attestation valide de l'Autorité des marchés publics, renouvelée le 5 décembre 2018. La preuve de renouvellement a été reproduite en pièces jointes.

Ce dossier devra être référé à la Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC), selon les deux critères suivants, tel que stipulé par la résolution du conseil municipal CM11 0170:

- Un contrat de service d'une valeur de plus de 2 M \$, où il y a un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme;
- Un contrat de service d'une valeur de plus de 2 M \$, où l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent;

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale de ce contrat, totalise la somme de 3 241 329,06 \$ et est répartie ainsi :

Fournisseur	2020	2021	2022	TOTAL
Coforce Inc.	1 056 024,33 \$	1 080 300,33 \$	1 105 004,40 \$	3 241 329,06 \$

Le montant des contingences est de 486 199,36 \$, ce qui représente 15 % du contrat.

Le coût total de ce contrat est entièrement financé par le budget de fonctionnement de la Direction de l'optimisation, de la sécurité et de la propreté du SGPI. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conformément aux clauses du devis technique, l'adjudicataire a mis en place et maintiendra des méthodes d'entretien à faible impact environnemental se traduisant par l'utilisation de produits respectueux de l'environnement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un report d'octroi, une interruption de service ou un refus d'octroyer les contrats compromettraient la salubrité des bâtiments, la sécurité des occupants, tout en risquant d'affecter la pérennité des équipements et des bâtiments, ainsi que la poursuite des opérations. Pour pallier à une telle interruption, la Ville devra alors faire appel aux services ponctuels d'une firme spécialisée afin de maintenir les lieux dans un état fonctionnel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat : 27 janvier 2020

- Fin du contrat : janvier 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Andres LARMAT)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Bruno SIMARD
Conseiller analyse - controle de gestion

Tél : 514 872-5084
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-18

Carole GUÉRIN
Chef de division propreté

Tél : 514 872-8196
Télécop. : 514 868-1082

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise BRADETTE
Directrice
Tél : 514-872-8484
Approuvé le : 2019-11-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-12-05

Le 5 décembre 2018

COFORCE INC.
A/S MONSIEUR SÉBASTIEN RICHER
11301, RUE MIRABEAU
ANJOU (QC) H1J 2S2

N° de décision : 2018-CPSM-1063402
N° de client : 3000765869

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). COFORCE INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide jusqu'au **2 décembre 2021** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Directrice des contrats publics par intérim

Québec

Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877-525-0337

Montréal

800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3099

Dossier # : 1197157012

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Optimisation_sécurité et propreté , Division propreté
Objet :	Accorder un contrat à la firme Coforce Inc. pour le service d'entretien ménager du Biodôme de Montréal et du Planétarium RioTinto Alcan, pour une période de 36 mois. Dépense totale de 3 727 528,42 \$, taxes incluses (soumission : 3 241 329,06 \$ + contingences : 486 199,36 \$ (15 % de la soumission), taxes incluses) - Appel d'offres public no 19-17360, 3 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[19-17360-Intervention_SGPI.pdf](#)[19-17360 pv.pdf](#)[19-17360-DetCah_SEAO.pdf](#)



[19-17360-TCP.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Andres LARMAT
Agent d'approvisionnement
Tél : 514 872-5502

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-20

Denis LECLERC
C/S app.strat.en biens
Tél : 514-872-5149
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
COFORCE INC.	3 241 329,06 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	
CONTROLNET SERVICES D'ENTRETIEN D'IMMEUBLES INC.	4 484 929,85 \$	<input type="checkbox"/>	
LES ENTREPRISES FERVEL INC.	5 315 294,25 \$	<input type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Désistements : Sur onze (11) preneurs du cahier des charges, trois (3) firmes ont déposée une soumission; deux (2) firmes ont des contraintes opérationnelles et d'autres engagements dans d'autres projets; une (1) firme s'est procurée le cahier des charges après l'ouverture; une (1) firme dit ne pas avoir eu le temps d'étudier l'appel d'offres; trois (3) firmes n'auraient pas soumissionné, car ils ne rencontrent pas les spécifications demandées et autre firme a acheté le cahier des charges deux fois.

Préparé par : Le - -

No de l'appel d'offres
 19-17360

Agent d'approvisionnement
 Andrés Larmat

Conformité

Soumissionnaires	Num. du Lot	Description du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
COFORCE INC.										
	0	Entretien régulier Classe A	2020	Planétarium Rio Tinto et Biod^me	42000	Heures	1	23,96 \$	1 006 320,00 \$	1 006 320,00 \$
			2021	Planétarium Rio Tinto et Biod^me	42000	Heures	1	24,53 \$	1 030 260,00 \$	1 030 260,00 \$
			2022	Planétarium Rio Tinto et Biod^me	42000	Heures	1	25,11 \$	1 054 620,00 \$	1 054 620,00 \$
		Entretien régulier Classe B	2020	Planétarium Rio Tinto et Biod^me	0	Heures	1	- \$	- \$	- \$
			2021	Planétarium Rio Tinto et Biod^me	0	Heures	1	- \$	- \$	- \$
			2022	Planétarium Rio Tinto et Biod^me	0	Heures	1	- \$	- \$	- \$
		Vitres	2020	Lavage des vitres intérieures en hauteur	2	Heures	1	4 600,00 \$	9 200,00 \$	9 200,00 \$
				Lavage des vitres extérieures en hauteur	1	Heures	1	4 800,00 \$	4 800,00 \$	4 800,00 \$
			2021	Lavage des vitres intérieures en hauteur	2	Heures	1	4 710,40 \$	9 420,80 \$	9 420,80 \$
				Lavage des vitres extérieures en hauteur	1	Heures	1	4 915,20 \$	4 915,20 \$	4 915,20 \$
			2022	Lavage des vitres intérieures en hauteur	2	Forfait aire	1	4 823,45 \$	9 646,90 \$	9 646,90 \$
				Lavage des vitres extérieures en hauteur	1	Forfait aire	1	5 033,16 \$	5 033,16 \$	5 033,16 \$
		Produits	1	Produits d'entretien (nettoyants, détergents, ect)	1	Forfait aire	1	45 905,00 \$	45 905,00 \$	45 905,00 \$
			2	Produits d'hygiène (Papier, savon, ect)	1	Forfait aire	1	61 208,00 \$	61 208,00 \$	61 208,00 \$
Total (COFORCE INC.)									3 241 329,06 \$	3 241 329,06 \$

CONTROLNET SERVICE D'ENTRETIEN D'IMMEUBLES									
0	Entretien régulier Classe A	2020	Planétarium Rio Tinto et Biod^me	33600	Heures	1	26,16 \$	878 976,00 \$	1 010 602,66 \$
		2021	Planétarium Rio Tinto et Biod^me	33600	Heures	1	26,94 \$	905 184,00 \$	1 040 735,30 \$
		2022	Planétarium Rio Tinto et Biod^me	33600	Heures	1	27,75 \$	932 400,00 \$	1 072 026,90 \$
	Entretien régulier Classe B	2020	Planétarium Rio Tinto et Biod^me	8400	Heures	1	25,75 \$	216 300,00 \$	248 690,93 \$
		2021	Planétarium Rio Tinto et Biod^me	8400	Heures	1	26,59 \$	223 356,00 \$	256 803,56 \$
		2022	Planétarium Rio Tinto et Biod^me	8400	Heures	1	27,46 \$	230 664,00 \$	265 205,93 \$
	Vitres	2020	Lavage des vitres intérieures en hauteur	2	Heures	1	25 000,00 \$	50 000,00 \$	57 487,50 \$
			Lavage des vitres extérieures en hauteur	1	Heures	1	9 000,00 \$	9 000,00 \$	10 347,75 \$
		2021	Lavage des vitres intérieures en hauteur	2	Heures	1	27 000,00 \$	54 000,00 \$	62 086,50 \$
			Lavage des vitres extérieures en hauteur	1	Heures	1	9 500,00 \$	9 500,00 \$	10 922,63 \$
		2022	Lavage des vitres intérieures en hauteur	2	Forfait aire	1	28 000,00 \$	56 000,00 \$	64 386,00 \$
			Lavage des vitres extérieures en hauteur	1	Forfait aire	1	10 000,00 \$	10 000,00 \$	11 497,50 \$
	Produits	1	Produits d'entretien (nettoyants, détergents, ect)	1	Forfait aire	1	199 836,00 \$	199 836,00 \$	229 761,44 \$
		2	Produits d'hygiène (Papier, savon, ect)	1	Forfait aire	1	125 571,00 \$	125 571,00 \$	144 375,26 \$
Total (CONTROLNET SERVICE D'ENTRETIEN D'IMMEUBLES)								3 900 787,00 \$	4 484 929,85 \$
LES ENTREPRISES FERVEL INC.									
0	Entretien régulier Classe A	2020	Planétarium Rio Tinto et Biod^me	30000	Heures	1	33,50 \$	1 005 000,00 \$	1 155 498,75 \$
		2021	Planétarium Rio Tinto et Biod^me	30000	Heures	1	34,50 \$	1 035 000,00 \$	1 189 991,25 \$
		2022	Planétarium Rio Tinto et Biod^me	30000	Heures	1	35,50 \$	1 065 000,00 \$	1 224 483,75 \$

Service de l'approvisionnement

Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1M2



Tableau d'analyse des prix

LES ENTREPRISES FERVEL INC.	0	Entretien régulier Classe B	2020	Planétarium Rio Tinto et Biod^me	12000	Heures	1	32,00 \$	384 000,00 \$	441 504,00 \$
			2021	Planétarium Rio Tinto et Biod^me	12000	Heures	1	33,00 \$	396 000,00 \$	455 301,00 \$
			2022	Planétarium Rio Tinto et Biod^me	12000	Heures	1	34,00 \$	408 000,00 \$	469 098,00 \$
		Vitres	2020	Lavage des vitres intérieures en hauteur	2	Heures	1	20 000,00 \$	40 000,00 \$	45 990,00 \$
				Lavage des vitres extérieures en hauteur	1	Heures	1	20 000,00 \$	20 000,00 \$	22 995,00 \$
			2021	Lavage des vitres intérieures en hauteur	2	Heures	1	20 000,00 \$	40 000,00 \$	45 990,00 \$
				Lavage des vitres extérieures en hauteur	1	Heures	1	20 000,00 \$	20 000,00 \$	22 995,00 \$
			2022	Lavage des vitres intérieures en hauteur	2	Forfait aire	1	20 000,00 \$	40 000,00 \$	45 990,00 \$
				Lavage des vitres extérieures en hauteur	1	Forfait aire	1	20 000,00 \$	20 000,00 \$	22 995,00 \$
		Produits	1	Produits d'entretien (nettoyants, détergents, ect)	1	Forfait aire	1	60 000,00 \$	60 000,00 \$	68 985,00 \$
			2	Produits d'hygiène (Papier, savon, ect)	1	Forfait aire	1	90 000,00 \$	90 000,00 \$	103 477,50 \$
Total (LES ENTREPRISES FERVEL INC.)									4 623 000,00 \$	5 315 294,25 \$



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 19-17360

Numéro de référence : 1308147

Statut : En attente de conclusion du contrat

Titre : Service d'entretien ménager pour le Planétarium Rio Tinto Alcan et le Biodôme de Montréal

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
2439-5584 Québec Inc. (Les Entreprises Martin et Leblanc) 40, Rue Paul-Gauguin Candiac, QC, J5R 6X2	<u>Monsieur Jean Maxime Leblanc</u> Téléphone : 450 635-4898 Télécopieur : 450 635-7463	Commande : (1663774) 2019-11-13 10 h 15 Transmission : 2019-11-13 10 h 15	3194772 - 19-17360 - Addenda No 1 (devis) 2019-11-13 10 h 15 - Téléchargement 3194773 - 19-17360 - Addenda No 1 (bordereau) 2019-11-13 10 h 15 - Téléchargement 3203921 - 19-17360 - Addenda n° 2 2019-11-13 10 h 15 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
4182901 CANADA INC. 1520, 1 Avenue Sainte-Catherine, QC, J5C 1C5	<u>Monsieur Duarte Almeida</u> Téléphone : 450 638-4692 Télécopieur : 450 638-9395	Commande : (1648341) 2019-10-03 11 h 30 Transmission : 2019-10-03 11 h 30	3194772 - 19-17360 - Addenda No 1 (devis) 2019-10-07 13 h 46 - Messagerie 3194773 - 19-17360 - Addenda No 1 (bordereau) 2019-10-07 13 h 30 - Téléchargement 3203921 - 19-17360 - Addenda n° 2 2019-10-28 11 h 55 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Coforce Inc. 11301 Mirabeau Montréal, QC, H1J2S2 http://www.coforce.ca	<u>Madame Lisanne Tauvette</u> Téléphone : 514 354-3430 Télécopieur : 514 354-5887	Commande : (1646934) 2019-10-01 8 h 47 Transmission : 2019-10-01 8 h 47	3194772 - 19-17360 - Addenda No 1 (devis) 2019-10-07 13 h 30 - Courriel 3194773 - 19-17360 - Addenda No 1 (bordereau) 2019-10-07 13 h 30 - Téléchargement 3203921 - 19-17360 - Addenda n° 2 2019-10-28 11 h 55 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Conciergerie SPEICO Inc 7651 rue Cordner arr. LaSalle Montréal, QC, H8N 2X2 http://speico.com	<u>Monsieur Carlos Gomes</u> Téléphone : 514 364-0777 Télécopieur : 514 364-6779	Commande : (1647187) 2019-10-01 12 h 09 Transmission : 2019-10-01 12 h 09	3194772 - 19-17360 - Addenda No 1 (devis) 2019-10-07 13 h 30 - Courriel

			3194773 - 19-17360 - Addenda No 1 (bordereau) 2019-10-07 13 h 30 - Téléchargement 3203921 - 19-17360 - Addenda n° 2 2019-10-28 11 h 55 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Elka Service 1583 rue Dudemaine Montréal, QC, H3M1R2	<u>Monsieur Khaled El Cheikh</u> Téléphone : 514 710-5999 Télécopieur :	Commande : (1647185) 2019-10-01 12 h 04 Transmission : 2019-10-01 12 h 04	3194772 - 19-17360 - Addenda No 1 (devis) 2019-10-07 13 h 30 - Courriel 3194773 - 19-17360 - Addenda No 1 (bordereau) 2019-10-07 13 h 30 - Téléchargement 3203921 - 19-17360 - Addenda n° 2 2019-10-28 11 h 55 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Entretien Avangardiste inc 657, avenue Meloche Dorval, QC, H9P 2T1 http://www.entavangardiste.com	<u>Monsieur Pedro Melo</u> Téléphone : 514 363-5115 Télécopieur : 514 363-5119	Commande : (1647675) 2019-10-02 10 h 18 Transmission : 2019-10-02 10 h 18	3194772 - 19-17360 - Addenda No 1 (devis) 2019-10-07 13 h 45 - Messagerie 3194773 - 19-17360 - Addenda No 1 (bordereau) 2019-10-07 13 h 30 - Téléchargement 3203921 - 19-17360 - Addenda n° 2 2019-10-28 11 h 55 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Entretien Avangardiste inc 657, avenue Meloche Dorval, QC, H9P 2T1 http://www.entavangardiste.com	<u>Monsieur Pedro Melo</u> Téléphone : 514 363-5115 Télécopieur : 514 363-5119	Commande : (1650031) 2019-10-08 9 h 56 Transmission : 2019-10-08 9 h 56	3194772 - 19-17360 - Addenda No 1 (devis) 2019-10-08 9 h 56 - Téléchargement 3194773 - 19-17360 - Addenda No 1 (bordereau) 2019-10-08 9 h 56 - Téléchargement 3203921 - 19-17360 - Addenda n° 2 2019-10-28 12 h 26 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Les Entreprises Fervel Inc. 401, avenue Ste-Croix Montréal, QC, H4N 2L3 http://www.fervel.ca	<u>Monsieur Lino Lopes</u> Téléphone : 514 744-4627 Télécopieur : 514 744-6223	Commande : (1647890) 2019-10-02 14 h 39 Transmission : 2019-10-02 14 h 39	3194772 - 19-17360 - Addenda No 1 (devis) 2019-10-07 13 h 30 - Courriel 3194773 - 19-17360 - Addenda No 1 (bordereau) 2019-10-07 13 h 30 - Téléchargement 3203921 - 19-17360 - Addenda n° 2 2019-10-28 11 h 55 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Service D'entretien Carlos Inc. 8610, du Creusot	<u>Monsieur Walther Carlos</u> Téléphone : 514 727-	Commande : (1650064)	3194772 - 19-17360 - Addenda No 1 (devis)

Montréal, QC, H1P 2A7	3415 Télécopieur : 514 722-3038	2019-10-08 10 h 16 Transmission : 2019-10-08 10 h 16	2019-10-08 10 h 16 - Téléchargement 3194773 - 19-17360 - Addenda No 1 (bordereau) 2019-10-08 10 h 16 - Téléchargement 3203921 - 19-17360 - Addenda n° 2 2019-10-28 11 h 55 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Services D'Entretien Alliance INC 6225 Rue Bouvret Montréal, QC, H1N1N8 http://www.entretienalliance.com	<u>Monsieur Michael Da Rocha</u> Téléphone : 514 254-2197 Télécopieur :	Commande : (1650779) 2019-10-09 12 h 02 Transmission : 2019-10-09 12 h 25	3194772 - 19-17360 - Addenda No 1 (devis) 2019-10-09 12 h 02 - Messagerie 3194773 - 19-17360 - Addenda No 1 (bordereau) 2019-10-09 12 h 02 - Téléchargement 3203921 - 19-17360 - Addenda n° 2 2019-10-28 11 h 55 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Services Entretien d'Immeubles Controlnet Inc. 7075 Marconi Montréal, QC, H2S 3K4 http://www.groupecna.com	<u>Monsieur Fabiano Rebelo</u> Téléphone : 514 272-8400 Télécopieur : 514 278-2635	Commande : (1651652) 2019-10-10 16 h 48 Transmission : 2019-10-10 16 h 48	3194772 - 19-17360 - Addenda No 1 (devis) 2019-10-10 16 h 48 - Téléchargement 3194773 - 19-17360 - Addenda No 1 (bordereau) 2019-10-10 16 h 48 - Téléchargement 3203921 - 19-17360 - Addenda n° 2 2019-10-28 11 h 55 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- Organisme public.

Dossier # : 1197157012

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Optimisation_sécurité et propreté , Division propreté
Objet :	Accorder un contrat à la firme Coforce Inc. pour le service d'entretien ménager du Biodôme de Montréal et du Planétarium RioTinto Alcan, pour une période de 36 mois. Dépense totale de 3 727 528,42 \$, taxes incluses (soumission : 3 241 329,06 \$ + contingences : 486 199,36 \$ (15 % de la soumission), taxes incluses) - Appel d'offres public no 19-17360, 3 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[GDD 1197157012 Coforce Biodôme et Planétarium.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre LACOSTE
Préposé au budget
Tél : 514 872-4065

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-21

Diane NGUYEN
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-0549
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197157012

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Optimisation_sécurité et propreté , Division propreté
Objet :	Accorder un contrat à la firme Coforce Inc. pour le service d'entretien ménager du Biodôme de Montréal et du Planétarium RioTinto Alcan, pour une période de 36 mois. Dépense totale de 3 727 528,42 \$, taxes incluses (soumission : 3 241 329,06 \$ + contingences : 486 199,36 \$ (15 % de la soumission), taxes incluses) - Appel d'offres public no 19-17360, 3 soumissionnaires



Rapport mandat SMCE197157012.pdf

Dossier # :1197157012

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve

Le 27 janvier 2020

Vice-présidences

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE197157012

**Accorder un contrat à Coforce Inc. pour le service
d'entretien ménager du Biodôme de Montréal et du
Planétarium RioTinto Alcan, pour une période de 36
mois. Dépense totale de 3 727 528,42 \$, taxes
incluses (soumission: 3 241 329,06 \$ +
contingences : 486 199,36 \$ (15 % de la
soumission), taxes incluses) - Appel d'offres public
no 19-17360 (3 soumissionnaires).**

Membres

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Genève

M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Genève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Karine Boivin Roy
Présidente

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE197157012

Accorder un contrat à Coforce Inc. pour le service d'entretien ménager du Biodôme de Montréal et du Planétarium RioTinto Alcan, pour une période de 36 mois. Dépense totale de 3 727 528,42 \$, taxes incluses (soumission: 3 241 329,06 \$ + contingences : 486 199,36 \$ (15 % de la soumission), taxes incluses) - Appel d'offres public no 19-17360 (3 soumissionnaires).

À sa séance du 8 janvier 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère suivant :

- *Contrat de biens et service d'une valeur de plus de 2 M \$, pour lequel :*
 - *l'écart de prix est de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ;*
 - *l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Le 15 janvier 2020, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos. Au cours de cette séance, les responsables du dossier du Service de la gestion et de la planification immobilière ont pu présenter les différentes étapes franchies dans ce dossier, et ce, en plus de répondre à toutes les questions des commissaires.

Les membres de la Commission constatent avec satisfaction que la soumission est conforme à l'estimé, que six visites obligatoires du site ont été effectuées et que trois firmes ont soumissionné. La firme retenue est celle qui avait obtenu le contrat auparavant. Le Service a expliqué à la Commission que celle-ci connaît bien le travail, sans pour autant avoir été autrement avantagée dans le cadre du processus d'octroi.

De plus, les commissaires ont apprécié les explications du Service concernant la révision du devis qui a été effectuée à la suite de la prise en charge de cette activité par la nouvelle Direction de l'optimisation et de la propreté du SGPI en mai 2018. Ce travail a eu pour effet de réduire le nombre d'heures du contrat, tout en prévoyant l'inclusion de produits nettoyants écologiques et le contrôle de la qualité du service par des inspections de l'entretien effectué.

En conclusion, il est à noter que ce nouveau devis révisé contient plusieurs spécifications relatives à l'utilisation des produits écologiques.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de la gestion et de la planification immobilière pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal, à savoir :

- *Contrat de biens et service d'une valeur de plus de 2 M \$, pour lequel :*
 - *l'écart de prix est de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ;*
 - *l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie faite par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE197157012 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1197026001

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Ressources matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre avec la firme Korth Group Ltd, pour l'acquisition de munitions de calibre 9mm pour les pistolets de service du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 149 410.01 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17396 (2 soumissionnaires - 1 seul conforme).

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre, par laquelle la firme Korth Group Ltd s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des munitions de calibre 9mm, pour une somme maximale de 149 410.01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17396 (2 soumissionnaires - 1 seul conforme).
2. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2020-01-10 12:59

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1197026001

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Ressources matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre avec la firme Korth Group Ltd, pour l'acquisition de munitions de calibre 9mm pour les pistolets de service du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 149 410.01 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17396 (2 soumissionnaires - 1 seul conforme).

CONTENU

CONTEXTE

Conclure une entente-cadre avec la firme Korth Group Ltd, pour l'acquisition de munitions de calibre 9mm pour les pistolets de service du Service de police de la Ville de Montréal (AO 19-17396), pour une somme maximale de 149 410.01 \$, taxes incluses (2 soumissionnaires).

Les munitions de service sont changées aux deux ans afin d'en assurer leur efficacité. Les cartouches distribuées aux policiers, qui sont eux-mêmes à l'extérieur, sont sujettes aux variations de température (froid, humidité, chaleur etc.). De plus, le chargement et le déchargement quotidien de l'arme de service usent les munitions qui peuvent ainsi ne pas fonctionner lorsque requises ou exploser dans le canon. Le programme de changement des munitions de service tous les deux ans vise donc à minimiser ces risques déjà constatés par le passé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

AO 17-16151- Date d'ouverture 2 juin 2017 - (BC 1207813) - Octroyer, en vertu de l'appel d'offres sur invitation (3 soumissionnaires), un contrat à la firme Les industries Centaure ltée pour la fourniture, sur demande, de munitions de service 9 mm Winchester RA9B-SPVM, pour arme de service.

DESCRIPTION

Achat de 230 000 munitions de service de marque HORNADY, modèle Critical Duty, Flex-Lock 9mm+P, 135 grains, numéro de produit chez le fournisseur: 90225.

JUSTIFICATION

Selon les règles administratives, les documents d'appel d'offres ont été préparés par le Service de l'approvisionnement en collaboration avec la Division des ressources matérielles et informationnelles (DRMI). L'appel d'offres public 19-17396 fut publié du 17 avril au 7 mai 2019 (19 jours). La soumission a été reçue le 7 mai 2019 au Service de l'approvisionnement.

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
KORTH GROUP LTD	149 410.01 \$	149 410.01 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	150 000.00 \$	150 000.00 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) VOICI LA FORMULE : (la plus basse conforme – estimation)		-589.99 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme – estimation)/estimation) x 100] 0,00 %		-0.39
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) VOICI LA FORMULE : (la deuxième plus basse – la plus basse)		N/A
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) VOICI LA FORMULE : [(la deuxième plus basse – la plus basse)/la plus basse] x 100]		N/A

Il y a eu 6 preneurs de cahier de charge et 2 firmes ont déposé une soumission. Le second soumissionnaire a été exclu pour des raisons techniques.

Il n'y a pas d'année de prolongation. Les quantités requises seront commandées par bon de commande (BC) selon le besoin au cours de l'année 2020.

Ce contrat n'est pas visé par la Loi de l'intégrité en matière de contrats publics, l'entreprise n'avait pas à fournir l'attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût de cet achat est de 149 410.01\$ taxes incluses (le fournisseur étant hors du Québec et non enregistré pour la TVQ, celle-ci sera auto-cotisée) ou 136 431.25\$ net des ristournes de taxe.

Les crédits budgétaires pour les dépenses sont prévus dans le budget de fonctionnement. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Les imputations comptables sont détaillées dans l'intervention du Service des finances.

Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le SPVM ne peut se permettre une rupture d'inventaire de munitions, ce qui compromettrait l'exercice de sa mission relative à la sécurité publique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette acquisition ne devrait pas avoir d'incidence au niveau des médias.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Suite à l'adoption de la résolution par le conseil d'agglomération un bon de commande sera transmis au fournisseur.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Andres LARMAT)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Thi Ly PHUNG)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maline GAGNÉ-TRINQUE
Conseillère ressources matérielles et technologiques

Tél : 514 280-3404
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-26

Martin M BERNIER
Commandant, chef de section ressources matérielles et technologiques

Tél : 514-280-3195
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marc CHARBONNEAU
Directeur adjoint
Tél : 514 280-2602
Approuvé le : 2019-12-12

Sylvain CARON
Directeur
Tél : 514-280-2005
Approuvé le : 2020-01-07

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 15 janvier 2020

Monsieur Terry Korth
Korth Group LTD.
64186-393 Loop East
Okotoks (Alberta) T1S 0L1

Courriel : le@korthgroup.com

**Objet : Prolongation de la durée de validité de soumission
Appel d'offres n° 19-17396
Acquisition de munitions de calibre 9mm pour les pistolets de service du SPVM**

Monsieur,

Le délai initial de validité des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres ci-haut mentionné, est insuffisant.

À cet effet, la Ville de Montréal vous invite à prolonger la durée de validité de votre soumission pour un délai supplémentaire, soit jusqu'au 29 février 2020.

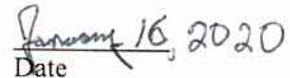
Les étapes nécessaires à l'obtention de la résolution d'octroi de contrat seront poursuivies suivant la réception d'une réponse affirmative de votre part.

Merci de nous retourner votre réponse par courriel **avant le** 22 janvier 2020.

Nous vous remercions de votre collaboration, et veuillez recevoir, Monsieur, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

J'accepte le délai de prolongation

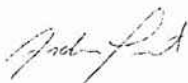

Signature


Date

Je refuse le délai de prolongation

Signature

Date



Andrés Larmat
Agent d'approvisionnement II
Courriel: andres.larmat@ville.montreal.qc.ca

Dossier # : 1197026001

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Ressources matérielles et informationnelles
Objet :	Conclure une entente-cadre avec la firme Korth Group Ltd, pour l'acquisition de munitions de calibre 9mm pour les pistolets de service du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 149 410.01 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17396 (2 soumissionnaires - 1 seul conforme).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



19-17396 PV.pdf19-17396 DetCah.pdf19-17396 TCP v2.pdf



19-17396 - Intervention 13122019.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Andres LARMAT
Agent d'approvisionnement
Tél : 514 872-5502

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-13

Denis LECLERC
C/S app.strat.en biens
Tél : 514-872-5241
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom) : Motif de rejet: administratif et / ou technique :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
KORTH GROUP LTD.*	149 410,01 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	N/A

Information additionnelle

*Fournisseur situé en Alberta, ne charge pas la TVQ.
 Désistements : sur six (6) preneurs du cahier des charges, deux (2) firmes ont déposé une soumission; pour une (1) firme, son prix ne serait pas compétitif; une (1) firme n'aurait pas pu compléter la soumission dans le délai alloué et une autre n'a pas donnée de motif de désistement.

Préparé par : Le - -

Service de l'approvisionnement

Direction générale adjointe – Services institutionnels
 255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
 Montréal (Québec) H2M 1M2



Tableau d'analyse des prix

No de l'appel d'offres

19-17396

Agent d'approvisionnement

Andrés Larmat

Conformité	Oui
-------------------	-----

Données

Soumissionnaires	Num. du Lot	Description du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
Korth Group Ltd	0	Munitions de service 9 mm	1	Cartouches par mille selon les marques et modèles acceptés au Devis technique	230	Mille	1	565,00 \$	129 950,00 \$	149 410,01 \$
Total (Korth Group Ltd)									129 950,00 \$	149 410,01 \$



Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 19-17396

Numéro de référence : 1259977

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Acquisition de munitions de calibre 9 mm pour les pistolets de service du SPVM

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
CRAFM inc 2206 52e ave Montréal, QC, H8T 2Y3	Madame Lizie-Anne Perron Téléphone : 514 635-4867 Télécopieur :	Commande : (1582273) 2019-04-22 11 h 04 Transmission : 2019-04-22 11 h 04	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Korth Group Ltd. 64186 393 Loop East OKOTOKS, AB, T1S0L1	Monsieur Jason Ross Téléphone : 705 706-4099 Télécopieur :	Commande : (1581273) 2019-04-18 9 h 08 Transmission : 2019-04-18 9 h 08	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Industries Centaure Ltée. 1234 AV GODIN Laval, QC, H7E 2T2	Monsieur Xxxx Xxxx Téléphone : 450 661-5517 Télécopieur :	Commande : (1581227) 2019-04-18 8 h 47 Transmission : 2019-04-18 8 h 47	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Metak Distributing PO Box 2071 Strathmore, AB, T1P1K1	Monsieur Anthony Aleksic Téléphone : 403 519-7250 Télécopieur : 587 701-5050	Commande : (1581794) 2019-04-18 15 h 23 Transmission : 2019-04-18 15 h 23	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Rampart International Corp 2574 Sheffield Road Ottawa, ON, K1B 3V7 http://www.rampartcorp.com	Monsieur Armon Vaziri Téléphone : 613 729-0446 Télécopieur :	Commande : (1582278) 2019-04-22 11 h 32 Transmission : 2019-04-22 11 h 32	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

Organisme public.

Dossier # : 1197026001

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Ressources matérielles et informationnelles
Objet :	Conclure une entente-cadre avec la firme Korth Group Ltd, pour l'acquisition de munitions de calibre 9mm pour les pistolets de service du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 149 410.01 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17396 (2 soumissionnaires - 1 seul conforme).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[GDD 1197026001 - Korth Group Ltd.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Thi Ly PHUNG
Conseillère budgétaire
Tél : 514-280-9146

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-28

Line DESJARDINS
Chef d'équipe
Tél : 514-280-2192
Division : Services des finances, Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1196810003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 751 465,26 \$, taxes incluses, pour les contingences dans le cadre du contrat de construction à St-Denis Thompson inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L3101 « Excavation, remblais, soutènement et imperméabilisation » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, majorant ainsi le montant total à autoriser de 4 696 657,85 \$ (taxes et contingences incluses) à 5 448 123,11 \$ (taxes et contingences incluses).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 751 465,26 \$, incluant les taxes, pour augmenter le budget de contingences à un montant maximal total de 1 690 796,83 \$, incluant les taxes;
2. et d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2020-01-07 16:59

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1196810003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 751 465,26 \$, taxes incluses, pour les contingences dans le cadre du contrat de construction à St-Denis Thompson inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L3101 « Excavation, remblais, soutènement et imperméabilisation » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, majorant ainsi le montant total à autoriser de 4 696 657,85 \$ (taxes et contingences incluses) à 5 448 123,11 \$ (taxes et contingences incluses).

CONTENU

CONTEXTE

L'hôtel de ville est le bâtiment phare de l'Administration municipale et la maison des citoyens de Montréal. L'hôtel de ville est situé au cœur de la « *Cité administrative historique* » de Montréal. Le bâtiment est protégé en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* .

Le présent projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville englobe les travaux qui visent à maintenir ou à rétablir l'état physique du bâtiment afin d'assurer la santé et la sécurité des personnes, de poursuivre son utilisation et ce, tout en réduisant l'indice de vétusté et les risques de défaillances techniques. Le projet porte sur :

- La mise en valeur et la restauration patrimoniale de l'édifice hôtel de ville;
- La mise aux normes du bâtiment, notamment des systèmes électromécaniques et de sécurité incendie;
- L'amélioration de l'accessibilité à la maison des citoyennes et des citoyens, ainsi que de l'accessibilité universelle, de la flexibilité des aménagements et de l'optimisation de l'allocation des espaces.

La portée détaillée du programme de travaux a été établie selon les besoins prioritaires qui répondent aux objectifs du projet dans le respect des paramètres (budget, échéancier, portée).

Le projet intègre des mesures de développement durable dans le but d'obtenir la certification « *LEED V4 exploitation et entretien des bâtiments existants* » de niveau Or.

Le projet est réalisé selon le mode « *Gérance de construction* » : les phases de conception et de construction sont ainsi réalisées en lots et l'exécution des travaux est scindée en plus de 35 lots de travaux, incluant le présent lot L3101 « Excavation, remblais, soutènement et imperméabilisation », s'effectuant successivement ou concurremment et donnant lieu à des contrats distincts que la Ville contracte directement avec des entrepreneurs spécialisés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0384 - Accorder un contrat de construction à St-Denis Thompson inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L0803 « Nouvelles fenêtres de bois » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville – Dépense totale de 1 374 919,34 \$ taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15431 (1 soum.).

DA197619001 - Accorder un contrat de construction à Site Intégration Plus inc. / Groupe SIP pour réaliser les travaux de construction du lot L2602 « Paratonnerre et démontage électrique extérieur » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 103 727,57 \$, taxes et contingences incluses / Appel d'offres public IMM-15430 - 2 soumissionnaires.

CG19 0324 - Accorder à St-Denis Thompson inc. le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0401 « Maçonnerie » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville – Dépense totale de 8 301 133,20 \$, taxes incluses | Appel d'offres public IMM-15429 (4 soum.).

CE19 1056 - Accorder un contrat de construction à l'entrepreneur « Dumoulin et Associés Réparation de Béton Ltée » pour la réalisation des travaux de construction du lot L0302 « Réparation de béton » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 219 802,29 \$ (contrat de 191 132,43 \$ + contingences de 28 669,86 \$) taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15428 (7 soumissionnaires).

CG19 0240 - Accorder un contrat de construction à l'entrepreneur 9130-9989 Québec inc. (Groupe Prodem) pour la réalisation des travaux de construction du lot L0201 « Démolition et décontamination » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 3 543 401,23 \$ (contrat de 2 834 720,98 \$ + contingences de 708 680,25 \$) taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15427 (3 soumissionnaires).

CG19 0184 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L3101 « Excavation, remblais, soutènement et imperméabilisation » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 4 696 657,85 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15426 (3 soum.).

CG18 0555 - Autoriser une dépense de 12 675 350,34 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour les services professionnels en gérance de construction liés au projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville; Approuver le contrat par lequel *Pomerleau inc.*, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 12 071 762,23 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16961;

CG18 0606 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 270 565,32 \$, taxes incluses, soit 1

052 228,01 \$, taxes incluses, pour les services de base en architecture et ingénierie, 157 834,20 \$, taxes incluses, pour les contingences (15%) et 60 503,11 \$, taxes incluses, pour les incidences (5%), dans le cadre du contrat des services professionnels en architecture et en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) au projet de restauration patrimoniale, mise aux normes et certification LEED de l'hôtel de ville accordé aux firmes *Beaupré Michaud et Associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés* (CG17 0372), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 344 658,32 \$ à 8 615 223,64 \$, taxes, contingences et incidences incluses;

CG17 0372 - Autoriser une dépense de 7 344 658,32 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en architecture, en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) ainsi que pour des services professionnels de divers consultants afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance de travaux liés à la mise aux normes et à la certification LEED de l'hôtel de ville - Contrat 15193 - Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant; Approuver un projet de convention par lequel *Beaupré Michaud et Associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés*, équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 6 994 912,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16188 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

CG17 0312 - Autoriser une dépense de 577 681,25 \$, taxes incluses, pour les services professionnels d'expertise en enveloppe du bâtiment dans le cadre du projet de restauration et mise aux normes de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant; Approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire, *CLEB consultant inc.*, firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 550 172,62 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16077 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

CG17 0354 - Autoriser une dépense de 152 715,55 \$, taxes incluses, pour les services professionnels d'animation du processus de conception intégrée (PCI), dans le cadre du projet de restauration et de mise aux normes de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant; Approuver un projet de convention par lequel *Aedifica inc.*, seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 145 443,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16254 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à augmenter le montant des contingences associé au contrat de construction de St-Denis Thompson inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L3101 « Excavation, remblais, soutènement et imperméabilisation » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, ceci en fonction des connaissances possédées à ce jour sur les travaux accessoires requis pour répondre aux conditions du bâtiment qui se sont définies au fil de l'avancement des travaux. L'augmentation de dépense concerne spécifiquement le budget de contingences, mis en place pour couvrir toute modification constituant un accessoire au contrat, et ne change donc pas la nature de ce dernier, conformément à l'article 573.3.0.4 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ C. C-19.

JUSTIFICATION

La Ville a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de construction visant l'excavation, le remblais, le soutènement et l'imperméabilisation, dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville. Les documents d'appel d'offres avaient été estimés à un coût de travaux de 3 990 723,99 \$ (avant taxes, contingences et incidences) et la soumission du plus bas soumissionnaire conforme a été présentée à un coût de travaux de 3 267 950,67 \$ (avant taxes, contingences et incidences).

Une provision pour contingences de 25 %, soit 816 987,67 \$ avant taxes, avait initialement été prévue pour couvrir des imprévus pouvant survenir au cours de l'exécution des travaux puisque toutes les conditions n'étaient pas connues au moment d'octroyer le contrat, ceci malgré l'analyse des informations disponibles par l'équipe de conception préalablement au lancement de l'appel d'offres.

Cette provision s'est avérée insuffisante compte tenu des conditions de chantier rencontrées au fur et à mesure de l'avancement des travaux, la valeur des travaux contingents étant maintenant évaluée par les professionnels à 1 245 454,04 \$ avant taxes, comparativement au budget de contingences initialement établi à 25 % du contrat de base, soit 816 987,67 \$ avant taxes. La principale justification à cette situation réside dans le fait que les études d'avant-projet concernant la caractérisation des sols aux abords de l'hôtel de ville mentionnaient que les sols étaient sains alors qu'il a plutôt été découvert, au moment de débiter les excavations, que ceux-ci étaient en fait contaminés et devaient par conséquent être évacués vers des sites de disposition conformément aux exigences de la « Grille de gestion des sols excavés » et du « Guide d'intervention – Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés » du Ministère de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC).

La portée des travaux demeure identique à celle qui était décrite dans les documents d'appel d'offres, et l'augmentation de la dépense contingente se traduit essentiellement par la cause ci-haut mentionnée, qui consomme à elle-seule près de 50 % du budget de contingences initial.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant des contingences de 939 331,57 \$ incluant taxes, est ainsi porté à 1 690 796,83 \$ incluant taxes, soit une majoration de 751 465,26 \$ taxes incluses. La dépense totale à autoriser passe donc de 4 696 657,85 \$ (incluant taxes) à 5 448 123,11 \$ (incluant taxes), ce qui représente une augmentation de 16 % par rapport à la dépense totale précédemment autorisée.

Cette dépense additionnelle sera couverte selon la répartition suivante :

- un montant maximal de 422 999,79 \$ sera financé par le Règlement d'emprunt de compétence municipale 19-036 - Travaux de rénovation de l'hôtel de ville;
- un montant de 328 465,47 \$ sera financé par le Règlement d'emprunt de compétence d'agglomération Agglo RCG 19-019 - Travaux de rénovation de l'hôtel de ville.

Cette dépense sera assumée à 56,29 % par la Ville centre et 43,71 % par l'Agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'édifice hôtel de ville de Montréal se doit d'être un modèle de développement durable pour l'ensemble du parc immobilier de la Ville et pour tous les citoyens. Le projet s'inscrit dans

les grandes orientations de la Politique de développement durable de la Ville de Montréal adopté en 2009. L'objectif d'obtenir la certification LEED V4 *Exploitation et entretien des bâtiments existants* de niveau Or fait partie intégrante du projet.

Pour encadrer et assurer le contrôle de la qualité de la démarche de conception et de certification, le SGPI a mandaté une équipe de développement durable comprenant un accompagnateur LEED, un agent de mise en service et un modélisateur énergétique. L'Équipe de conception est constituée de consultants « professionnels agréés LEED » dans chaque discipline. En outre, les services d'un animateur de processus de conception intégré (PCI) permettent une meilleure intégration des éléments de développement durable dans le contexte d'un bâtiment patrimonial.

D'une façon générale, les professionnels doivent concevoir le projet en appliquant les principes de développement durable suivants :

- L'amélioration de la qualité de l'air et la diminution des émissions de gaz à effet de serre par la réduction de l'utilisation du mazout et du gaz naturel dans le chauffage des bâtiments et la sélection d'équipements éco énergétiques;
- La gestion responsable des ressources par la réduction des fuites d'eau et l'amélioration de l'efficacité d'usage de l'eau potable, la récupération des matières recyclables et organiques, le recyclage des produits, des équipements et des déchets de construction;
- L'adoption de bonnes pratiques de développement durable, telles que l'apport des technologies vertes et l'adoption d'un système de gestion intégrant des notions de développement durable;
- L'interdiction d'utiliser les produits qu'on retrouve sur la « liste rouge » comprise dans les certifications Living Building Challenge (LBC) et WELL.

De plus, en tant que premier projet municipal montréalais certifié dans cette catégorie (bâtiment existant, entretien et exploitation), l'hôtel de ville deviendra assurément un modèle de développement durable. Cette certification nécessitera une révision des politiques d'achat, d'entretien et d'exploitation des bâtiments de la Ville. L'ensemble des mesures sera comptabilisé afin d'illustrer les avantages de l'investissement dans le développement durable. Cette première certification facilitera également les démarches ultérieures afin que d'autres bâtiments municipaux puissent être certifiés.

Le projet s'inscrit dans une démarche globale liée au développement durable par la protection et la mise en valeur du patrimoine.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un éventuel retard à l'obtention de l'autorisation de la hausse des contingences au contrat de St-Denis Thompson inc. pour le lot L3101 pourrait mettre à risque la complétion des travaux d'imperméabilisation des fondations du bâtiment dans l'éventualité où d'autres imprévus surviendraient au cours de l'exécution de ces travaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Décision par le conseil d'agglomération 30 janvier 2020

Début des travaux 3 juin 2019

Fin de travaux Été 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Sur la base de vérifications, le signataire de la présente recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guy DAIGNEAULT
Chargé de projet - Grands projets immobiliers

Tél : 514-449-4076
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-19

Jean CAPPELLI
Chef de division des projets MAM & aménagements

Tél : 514-868-7854
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers

Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2019-12-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice

Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-12-23

Lot 3101: Excavation, remblais, soutènement et imperméabilisation
Description : Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville
Contrat: 15426

St-Denis Thompson inc.

				Tps 5,0%	Tvq 9,975%	Total
Contrat:	Travaux forfaitaires	%	\$			
	Terrassement, excavation et remblayage	67,3%	2 200 427,95			
	Drainage des fondations	2,3%	74 654,27			
	Pierres et surfaces en pierres plates	1,1%	37 545,81			
	Membrane d'étanchéité et bitume élastomère	25,5%	833 549,55			
	Solin et accessoires	1,4%	44 590,09			
	Calfeutrage	0,1%	2 275,00			
	Plomberie	1,5%	50 000,00			
	Divers - Autres trav.	0,8%	24 908,00			
	Sous-total :	100,0%	3 267 950,67	163 397,53	325 978,08	3 757 326,28
	Contingences	25,0%	816 987,67	40 849,38	81 494,52	939 331,57
	Rehaussement des contingences	20,0%	653 590,13	32 679,51	65 195,62	751 465,26
	Précédent Total - Contrat :		4 084 938,34	204 246,92	407 472,60	4 696 657,85
	Nouveau Total - Contrat :		4 738 528,47	236 926,42	472 668,22	5 448 123,11
Incidences:	Dépenses générales					
	Dépenses spécifiques					
	Total - Incidences :	0,0%	0,00	0,00	0,00	0,00
	Coût des travaux (Montant à autoriser)		4 738 528,47	236 926,42	472 668,22	5 448 123,11
Ristournes:	Tps	100,00%		236 926,42		236 926,42
	Tvq	50,0%			236 334,11	236 334,11
	Coût après rist. (Montant à emprunter)		4 738 528,47	0,00	236 334,11	4 974 862,58

Dossier # : 1196810003

Unité administrative responsable :

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs

Objet :

Autoriser une dépense additionnelle de 751 465,26 \$, taxes incluses, pour les contingences dans le cadre du contrat de construction à St-Denis Thompson inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L3101 « Excavation, remblais, soutènement et imperméabilisation » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, majorant ainsi le montant total à autoriser de 4 696 657,85 \$ (taxes et contingences incluses) à 5 448 123,11 \$ (taxes et contingences incluses).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[GDD 1196810003 - Dépense additionnelle lot L3101 Hôtel-de-Ville.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances -
Point de service HDV
Tél : 514 872-1021

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-20

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

Tél : 514 872-0946

Division : Service des finances - Point de service HDV



Dossier # : 1196810004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 566 944,20 \$, taxes incluses, pour les contingences dans le cadre du contrat de construction à 9130-9989 Québec inc. (Groupe Prodem) pour réaliser les travaux de construction du lot L0201 «Démolition et décontamination» faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, majorant ainsi le montant total à autoriser de 3 543 401,23 \$ (taxes et contingences incluses) à 4 110 345,43 \$ (taxes et contingences incluses).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 566 944,20 \$, incluant les taxes, pour augmenter le budget de contingences à un montant maximal total de 1 275 624,45 \$, incluant les taxes;
2. et d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2020-01-07 16:58

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1196810004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 566 944,20 \$, taxes incluses, pour les contingences dans le cadre du contrat de construction à 9130-9989 Québec inc. (Groupe Prodem) pour réaliser les travaux de construction du lot L0201 «Démolition et décontamination» faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, majorant ainsi le montant total à autoriser de 3 543 401,23 \$ (taxes et contingences incluses) à 4 110 345,43 \$ (taxes et contingences incluses).

CONTENU

CONTEXTE

L'hôtel de ville est le bâtiment phare de l'Administration municipale et la maison des citoyens de Montréal. L'hôtel de ville est situé au cœur de la «*Cité administrative historique*» de Montréal. Le bâtiment est protégé en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* .

Le présent projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville englobe les travaux qui visent à maintenir ou à rétablir l'état physique du bâtiment afin d'assurer la santé et la sécurité des personnes, de poursuivre son utilisation et ce, tout en réduisant l'indice de vétusté et les risques de défaillances techniques. Le projet porte sur :

- la mise en valeur et la restauration patrimoniale de l'édifice hôtel de ville;
- la mise aux normes du bâtiment, notamment des systèmes électromécaniques et de sécurité incendie;
- amélioration de l'accessibilité à la maison des citoyennes et des citoyens, ainsi que de l'accessibilité universelle, de la flexibilité des aménagements et de l'optimisation de l'allocation des espaces.

La portée détaillée du programme de travaux a été établie selon les besoins prioritaires qui répondent aux objectifs du projet dans le respect des paramètres (budget, échéancier, portée).

Le projet intègre des mesures de développement durable dans le but d'obtenir la certification «*LEED V4 exploitation et entretien des bâtiments existants* » de niveau Or.

Le projet est réalisé selon le mode «*Gérance de construction* » : les phases de conception et de construction sont ainsi réalisées en lots et l'exécution des travaux est scindée en plus de 35 lots de travaux, incluant le présent lot L0201 «*Démolition et décontamination*», s'effectuant successivement ou concurremment et donnant lieu à des contrats distincts que la Ville contracte directement avec des entrepreneurs spécialisés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0384 - Accorder un contrat de construction à St-Denis Thompson inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L0803 «*Nouvelles fenêtres de bois* » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville – Dépense totale de 1 374 919,34 \$ taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15431 (1 soum.).

DA197619001 - Accorder un contrat de construction à Site Intégration Plus inc. / Groupe SIP pour réaliser les travaux de construction du lot L2602 «*Paratonnerre et démontage électrique extérieur* » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 103 727,57 \$, taxes et contingences incluses / Appel d'offres public IMM-15430 - 2 soumissionnaires.

CG19 0324 - Accorder à St-Denis Thompson inc. le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0401 «*Maçonnerie*» faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville – Dépense totale de 8 301 133,20 \$, taxes incluses | Appel d'offres public IMM-15429 (4 soum.).

CE19 1056 - Accorder un contrat de construction à l'entrepreneur «*Dumoulin et Associé Réparation de Béton ltée* » pour la réalisation des travaux de construction du lot L0302 «*Réparation de béton*» faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 219 802,29 \$ (contrat de 191 132,43 \$ + contingences de 28 669,86 \$) taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15428 (7 soumissionnaires).

CG19 0240 - Accorder un contrat de construction à l'entrepreneur 9130-9989 Québec inc. (Groupe Prodem) pour la réalisation des travaux de construction du lot L0201 «*Démolition et décontamination* » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 3 543 401,23 \$ (contrat de 2 834 720,98 \$ + contingences de 708 680,25 \$) taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15427 (3 soumissionnaires).

CG19 0184 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L3101 «*Excavation, remblais, soutènement et imperméabilisation* » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 4 696 657,85 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15426 (3 soum.).

CG18 0555 - Autoriser une dépense de 12 675 350,34 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour les services professionnels en gérance de construction liés au projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville; Approuver le contrat par lequel *Pomerleau inc.*, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 12 071 762,23 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16961;

CG18 0606 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 270 565,32 \$, taxes incluses, soit 1 052 228,01 \$, taxes incluses, pour les services de base en architecture et ingénierie, 157 834,20 \$, taxes incluses, pour les contingences (15%) et 60 503,11 \$, taxes incluses, pour les incidences (5%), dans le cadre du contrat des services professionnels en architecture et

en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) au projet de restauration patrimoniale, mise aux normes et certification LEED de l'hôtel de ville accordé aux firmes *Beaupré Michaud et associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et associés* (CG17 0372), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 344 658,32 \$ à 8 615 223,64 \$, taxes, contingences et incidences incluses;

CG17 0372 - Autoriser une dépense de 7 344 658,32 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en architecture, en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) ainsi que pour des services professionnels de divers consultants afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance de travaux liés à la mise aux normes et à la certification LEED de l'hôtel de ville - Contrat 15193 - Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant; approuver un projet de convention par lequel *Beaupré Michaud et associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et associés*, équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 6 994 912,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16188 et selon les conditions stipulées au projet de convention.

CG17 0312 - Autoriser une dépense de 577 681,25 \$, taxes incluses, pour les services professionnels d'expertise en enveloppe du bâtiment dans le cadre du projet de restauration et mise aux normes de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant; approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire, *CLEB consultant inc.*, firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 550 172,62 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16077 et selon les conditions stipulées au projet de convention.

CG17 0354 - Autoriser une dépense de 152 715,55 \$, taxes incluses, pour les services professionnels d'animation du processus de conception intégrée (PCI), dans le cadre du projet de restauration et de mise aux normes de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant; approuver un projet de convention par lequel *Aedifica inc.*, seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 145 443,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16254 et selon les conditions stipulées au projet de convention.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à augmenter le montant des contingences associées au contrat de construction de 9130-9989 Québec inc. (Groupe Prodem) pour réaliser les travaux de construction du lot L0201 «Démolition et décontamination» faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, ceci en fonction des connaissances possédées à ce jour sur les travaux accessoires requis pour répondre aux conditions du bâtiment qui se sont définies au fil de l'avancement de la démolition. L'augmentation de dépense concerne spécifiquement le budget de contingences, mise en place pour couvrir toute modification constituant un accessoire au contrat, et ne change donc pas la nature de ce dernier, conformément à l'article 573.3.0.4 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ C. C-19.

JUSTIFICATION

La Ville a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de construction visant la démolition et décontamination, dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville. Les documents d'appel d'offres avaient été estimés à un coût de travaux de 3 293 688,42 \$ (avant taxes, contingences et incidences) et la soumission du plus bas soumissionnaire conforme a été présentée à un coût de travaux de

2 465 510,75 \$ (avant taxes, contingences et incidences).

Une provision pour contingences de 25 %, soit 616 377,69 \$ avant taxes, avait initialement été prévue pour couvrir des imprévus pouvant survenir au cours de l'exécution des travaux puisque toutes les conditions dans les endroits inaccessibles n'étaient pas connues au moment d'octroyer le contrat, ceci malgré l'analyse des informations disponibles par l'équipe de conception ainsi que malgré des percements exploratoires réalisés en février 2019.

Cette provision s'est avérée insuffisante compte tenu des conditions de chantier rencontrées au fur et à mesure de l'avancement de la démolition, la valeur des travaux contingents étant maintenant évaluée par les professionnels à 997 242,07 \$ avant taxes, comparativement au budget de contingences initialement établi à 25 % du contrat de base, soit 616 377,69 \$ avant taxes.

La principale justification à cette situation réside dans le fait que les professionnels n'ont pu profiter d'un bâtiment vacant de ses occupants avant le début du chantier pour effectuer tous les relevés nécessaires qui leur auraient permis de raffiner le niveau de précision des documents d'appel d'offres. Des travaux supplémentaires de démolition sont requis pour préparer les travaux de construction à venir (ouvertures supplémentaires dans des murs en condition d'amiante pour le passage des conduits d'alimentation des aéro-convecteurs, ouverture à plus grande échelle des plafonds pour retirer le plâtre contaminé et faciliter les travaux de construction).

La portée des travaux demeure identique à celle qui était décrite dans les documents d'appel d'offres.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant des contingences de 708 680,25 \$ incluant taxes, est porté à 1 275 624,45 \$ incluant taxes, soit une majoration de 566 944,20 \$ taxes incluses.

La dépense totale à autoriser passe donc de 3 543 401,23 \$ (incluant taxes) à 4 110 345,43 \$ (incluant taxes), ce qui représente une augmentation de 16 % par rapport à la dépense totale précédemment autorisée.

Cette dépense additionnelle sera couverte selon la répartition suivante :

- un montant maximal de 319 132,89 \$ sera financé par le Règlement d'emprunt de compétence municipale #19-036 - Travaux de rénovation de l'hôtel de ville;
- un montant de 247 811,31 \$ sera financé par le Règlement d'emprunt de compétence d'agglomération Agglo RCG 19-019 - Travaux de rénovation de l'hôtel de ville.

Cette dépense sera assumée à 56,29 % par la Ville centre et 43,71 % par l'Agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'édifice hôtel de ville de Montréal se doit d'être un modèle de développement durable pour l'ensemble du parc immobilier de la Ville et pour tous les citoyens. Le projet s'inscrit dans les grandes orientations de la Politique de développement durable de la Ville de Montréal adopté en 2009. L'objectif d'obtenir la certification LEED V4 *Exploitation et entretien des bâtiments existants* de niveau Or fait partie intégrante du projet.

Pour encadrer et assurer le contrôle de la qualité de la démarche de conception et de certification, le SGPI a mandaté une équipe de développement durable comprenant un

accompagnateur LEED, un agent de mise en service et un modélisateur énergétique. L'équipe de conception est constituée de consultants «professionnels agréés LEED» dans chaque discipline. En outre, les services d'un animateur de processus de conception intégré (PCI) permettent une meilleure intégration des éléments de développement durable dans le contexte d'un bâtiment patrimonial.

D'une façon générale, les professionnels doivent concevoir le projet en appliquant les principes de développement durable suivants :

- amélioration de la qualité de l'air et la diminution des émissions de gaz à effet de serre par la réduction de l'utilisation du mazout et du gaz naturel dans le chauffage des bâtiments et la sélection d'équipements éco énergétiques;
- la gestion responsable des ressources par la réduction des fuites d'eau et l'amélioration de l'efficacité d'usage de l'eau potable, la récupération des matières recyclables et organiques, le recyclage des produits, des équipements et des déchets de construction;
- adoption de bonnes pratiques de développement durable, telles que l'apport des technologies vertes et l'adoption d'un système de gestion intégrant des notions de développement durable;
- interdiction d'utiliser les produits qu'on retrouve sur la « liste rouge » comprise dans les certifications Living Building Challenge (LBC) et WELL.

De plus, en tant que premier projet municipal montréalais certifié dans cette catégorie (bâtiment existant, entretien et exploitation), l'Hôtel de ville deviendra assurément un modèle de développement durable. Cette certification nécessitera une révision des politiques d'achat, d'entretien et d'exploitation des bâtiments de la Ville. L'ensemble des mesures sera comptabilisé afin d'illustrer les avantages de l'investissement dans le développement durable. Cette première certification facilitera également les démarches ultérieures afin que d'autres bâtiments municipaux puissent être certifiés.

Le projet s'inscrit dans une démarche globale liée au développement durable par la protection et la mise en valeur du patrimoine.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un éventuel retard à l'obtention de l'autorisation de la hausse des contingences au contrat de Groupe Prodem pour le lot L0201 pourrait mettre à risque la complétion des travaux de démolition et décontamination du bâtiment dans l'éventualité où d'autres imprévus surviendraient au cours de l'exécution de ces travaux. Aussi, ces travaux de démolition et décontamination sont un préalable aux travaux électromécaniques à venir prochainement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Décision par le conseil d'agglomération : 30 janvier 2020

Début des travaux : 17 juin 2019

Fin de travaux : Été 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Sur la base de vérifications, le signataire de la présente recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guy DAIGNEAULT
Chargé de projet - Grands projets immobiliers

Tél : 514-449-4076
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-19

Jean CAPPELLI
Chef de division des projets MAM & aménagements

Tél : 514-868-7854
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers

Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2019-12-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice

Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-12-23

Lot 0201: Démolition et décontamination
Description : Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville
Contrat: 15427

9130-9989 Québec inc. (Groupe Prodem)

				Tps 5,0%	Tvq 9,975%	Total
Contrat:	Travaux forfaitaires	%	\$			
	Travaux en conditions d'amiante et décontamination	57,1%	1 407 944,00			
	Démolition	40,2%	991 111,00			
	Travaux à prix unitaires					
	Sous-sol	0,2%	4 437,50			
	Rez-de-chaussée	1,1%	28 080,00			
	1er étage	0,7%	16 675,00			
	2e étage	0,4%	9 171,25			
	Dégarnissage de plâtre sur blocs terracotta	0,3%	8 092,00			
	Sous-total :	100,0%	2 465 510,75	123 275,54	245 934,70	2 834 720,98
	Contingences	25,0%	616 377,69	30 818,88	61 483,67	708 680,25
	Rehaussement contingences	20,0%	493 102,15	24 655,11	49 186,94	566 944,20
	Précédent Total - Contrat :		3 081 888,44	154 094,42	307 418,37	3 543 401,23
	Nouveau Total - Contrat:		3 574 990,59	178 749,53	356 605,31	4 110 345,43
Incidences:	Dépenses générales					
	Dépenses spécifiques					
	Total - Incidences :	0,0%	0,00	0,00	0,00	0,00
	Coût des travaux (Montant à autoriser)		3 574 990,59	178 749,53	356 605,31	4 110 345,43
Ristournes:	Tps	100,00%		178 749,53		178 749,53
	Tvq	50,0%			178 302,66	178 302,66
	Coût après rist. (Montant à emprunter)		3 574 990,59	0,00	178 302,66	3 753 293,24

Dossier # : 1196810004

Unité administrative responsable :

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs

Objet :

Autoriser une dépense additionnelle de 566 944,20 \$, taxes incluses, pour les contingences dans le cadre du contrat de construction à 9130-9989 Québec inc. (Groupe Prodem) pour réaliser les travaux de construction du lot L0201 «Démolition et décontamination» faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, majorant ainsi le montant total à autoriser de 3 543 401,23 \$ (taxes et contingences incluses) à 4 110 345,43 \$ (taxes et contingences incluses).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[GDD 1196810004 - Dépense addionnelle lot L0201 Hôtel-de-Ville.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances -
Point de service HDV
Tél : 514 872-1021

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-20

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

Tél : 514 872-0946
Division : Service des finances - Point de service HDV



Dossier # : 1197231070

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division des grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Constructions H2D inc., pour des travaux d'égouts, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation, d'aménagement paysager et sur le réseau de la CSEM, dans l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux, de l'avenue Durocher à l'avenue du Parc. Dépense totale de 13 838 410,14 \$ (contrat: 11 130 389,42\$ + contingences: 1 328 999,07 \$ + incidences: 1 379 021,65 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 420412 - 8 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'accorder à Constructions H2D inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'égouts, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation, d'aménagement paysager et sur le réseau de la CSEM, dans l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux, de l'avenue Durocher à l'avenue du Parc, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 11 130 389,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 420412 ;
2. d'autoriser une dépense de 1 328 999,07 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 1 379 021.65 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les crédits ont été réservés par l'engagement de gestion no. CC97231070. Cette dépense sera assumée à 0,6 % par l'agglomération pour un montant de 73 187.11 \$.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-12-16 10:53

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1197231070

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division des grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Constructions H2D inc., pour des travaux d'égouts, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation, d'aménagement paysager et sur le réseau de la CSEM, dans l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux, de l'avenue Durocher à l'avenue du Parc. Dépense totale de 13 838 410,14 \$ (contrat: 11 130 389,42\$ + contingences: 1 328 999,07 \$ + incidences: 1 379 021,65 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 420412 - 8 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le projet MIL Montréal (site Outremont et de ses abords) vise à requalifier une vaste friche industrielle, à consolider le rôle de Montréal comme ville de savoir, tout en favorisant la revitalisation des secteurs limitrophes.

Le site Outremont

Le site Outremont est localisé sur l'ancienne gare de triage du Canadien Pacifique (CP) et s'étend sur une superficie totale de 38 hectares. Ce projet comprend le nouveau campus de l'Université de Montréal (campus MIL), dont la superficie à terme est estimée à 300 000 m². Celui-ci est intégré dans un nouveau quartier prévoyant également 1 300 logements, dont 30% à des fins sociales et abordables, 4 hectares de nouveaux lieux publics (place et parcs), ainsi que des commerces de proximité. Le projet représentera à terme des investissements publics de plus de 150 M\$. Pour la réalisation de ce grand projet et en complément aux outils réglementaires, une entente sur les conditions de réalisation du site Outremont (l'Entente) a été signée le 23 mars 2011 entre l'Université de Montréal et la Ville de Montréal (résolution CM11 0128).

La Ville de Montréal a prévu des travaux d'infrastructures souterraines et d'aménagement de surface qui desserviront le futur campus MIL et le site Outremont dans son ensemble. Le projet est en bonne partie terminé depuis l'achèvement de la place Alice-Girard et la construction de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux entre les avenues McEachran et Durocher. Au

moment de rédiger ce dossier, il est prévu de terminer les travaux du parc Pierre-Dansereau et le prolongement des avenues Querbes et Champagneur d'ici la fin de l'année 2019. Une des principales interventions qu'il restera à faire sur le site vise la construction d'un parc sur le terrain de l'ancienne cour de voirie d'Outremont. La réhabilitation des sols de ce futur parc a été réalisée en 2019.

Les abords du site Outremont

À la suite de l'adoption, en 2013, du Plan de développement urbain, économique et social (PDUES) des secteurs Marconi-Alexandra, Atlantic, Beaumont, De Castelnau, le Service de la mise en valeur du territoire, en collaboration avec les arrondissements et les services concernés, engage la phase de mise en oeuvre des abords du site Outremont. Ceux-ci couvrent une partie des arrondissements de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, de Rosemont-La Petite-Patrie, du Plateau-Mont-Royal et d'Outremont. Ils s'étendent sur 80 hectares. La planification détaillée des abords du site Outremont est étroitement liée au projet du site Outremont lui-même et à la volonté municipale d'intégrer ces territoires bordant les voies de chemin de fer du Canadien Pacifique (CP) au redéveloppement de l'ancienne gare de triage. L'objectif est de stimuler les retombées économiques et sociales sur ces territoires et d'accompagner la transformation de ces anciens secteurs industriels pour améliorer le cadre de vie des résidents et des travailleurs.

Les interventions annoncées dans le PDUES des abords du site Outremont visent le réaménagement du domaine public, la création de nouveaux lieux publics (parcs), mais également l'amélioration de la qualité de l'habitat et le soutien aux communautés (production de logements sociaux, communautaires, etc.).

Le présent dossier vise les travaux de construction du dernier tronçon de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux entre les avenues Durocher et du Parc. Les expropriations nécessaires ont été réalisées au cours des dernières années. Depuis octobre 2018, les bâtiments existants ont été démolis et une bonne partie de la réhabilitation des sols a été faite. Le contrat en objet du présent dossier permettra de terminer la réhabilitation des sols de l'emprise de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux et de construire la nouvelle rue, tout en créant un accès privilégié au campus de l'Université.

La Direction de l'urbanisme du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) a mandaté la Direction des infrastructures du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 0054 - 28 janvier 2019 - Accorder un contrat à Loisselle inc. pour les travaux de démolition et de réhabilitation des sols dans le prolongement de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux, entre l'avenue Durocher et l'avenue Hutchison, dans le cadre du projet MIL Montréal, dans l'arrondissement d'Outremont - Dépense totale de 1 305 908,11 \$, taxes, variations des quantités, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 420411 (1181009025);

CG18 0188 - 29 mars 2018 - Accorder un contrat à Charex inc. pour la réalisation des travaux d'aménagement sur les avenues Wiseman, Outremont, McEachran, du Manoir et Dollard, le chemin Bates et l'Axe central du projet, incluant les travaux d'égout, d'aqueduc, de voirie, de massifs électriques, d'éclairage et d'aménagement paysager, dans le cadre du projet du site Outremont dans l'arrondissement d'Outremont - Dépense totale de 15 675 921,71 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 221711 (1181009002);

CM17 0740 - 12 juin 2017 - Autoriser une dépense de 1 140 839,44 \$, taxes incluses, dans

le cadre de l'expropriation de l'immeuble situé au nord-est de l'avenue Durocher et au nord-ouest de l'avenue Beaubien, constitué du lot 6 032 109 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement d'Outremont, aux fins d'aménagement d'une rue (1171195002);

CM17 0134 - 20 février 2017 - Accorder un contrat à Excavation Loiselle inc. pour les travaux d'égout et de conduites d'eau dans l'axe central et les avenues transversales, dans le cadre du projet du site Outremont, dans l'arrondissement d'Outremont - Dépense totale de 9 148 009,57 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 221709 (1164021004);

CM16 0926 - 22 août 2016 - Décréter l'acquisition, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, d'un terrain situé du côté est de la rue Hutchison et au nord de l'avenue Beaubien, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, constitué d'une partie du lot 1 868 713 du cadastre du Québec, aux fins d'aménagement d'une rue (1161195010);

CM16 0598 - 16 mai 2016 - Décréter l'acquisition, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, d'un terrain situé au nord-est de l'avenue Durocher et au nord-ouest de l'avenue Beaubien, dans l'arrondissement d'Outremont, constitué d'une partie du lot 2 203 544 du cadastre du Québec, aux fins d'aménagement d'une rue (1161195009);

CM16 0600 - 16 mai 2016 - Décréter l'acquisition, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, d'un terrain situé au sud-ouest de la rue Hutchison et au nord-ouest de l'avenue Beaubien, dans l'arrondissement d'Outremont, constitué d'une partie du lot 1 350 843 du cadastre du Québec, aux fins d'aménagement d'une rue (1161195008);

CM16 0599 - 16 mai 2016 - Décréter l'acquisition, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, d'un terrain situé au nord-est de l'avenue Durocher et au nord-ouest de l'avenue Beaubien, dans l'arrondissement d'Outremont, constitué d'une partie du lot 1 350 842 du cadastre du Québec, aux fins d'aménagement d'une rue (1161195007);

CM 15 0781 - 16 juin 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à Les Services Exp inc. pour l'ingénierie, l'estimation, la surveillance et l'assistance technique en vue du parachèvement des travaux de construction, d'infrastructures et d'aménagement de surface sur le site du campus d'Outremont pour une somme maximale de 5 503 508,33 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14135 (1154021004);

CM14 0293 - 24 mars 2014 - Approuver un projet d'Addenda 1 modifiant l'Entente sur les conditions de réalisation du campus Outremont intervenue le 23 mars 2011 entre la Ville de Montréal et l'Université de Montréal (CM11 0128) (1130890006);

CM11 0284 - 14 avril 2011 - Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 120 407 000 \$ pour le financement des travaux municipaux et un emprunt de 21 700 000 \$ pour le financement de la contribution municipale à l'Université de Montréal, requis dans le cadre du projet du campus Outremont (1110159002);

CM11 0129 - 21 février 2011 - Adopter le Règlement 04-047-34 Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) et, en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un Règlement autorisant la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur l'emplacement délimité par la limite nord de l'arrondissement d'Outremont, la rue Hutchison à l'est, l'avenue Ducharme au sud et à l'ouest par une portion de l'avenue McEachran, de l'avenue du Manoir ainsi que de l'avenue Rockland (06-069) (campus Outremont) (1100524002);

CM11 0128 - 21 février 2011 - Approuver le projet d'entente sur les conditions de réalisation entre l'Université de Montréal et la Ville de Montréal relatif à la réalisation du projet du campus Outremont (1110093001).

DESCRIPTION

Le présent contrat permettra de prolonger l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux vers l'est, jusqu'à l'avenue du Parc. Il s'agit d'une action structurante pour la requalification et le réaménagement de ce secteur stratégique de Montréal. Le prolongement de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux permettra d'affirmer de façon marquée l'intégration du futur quartier à son milieu. De plus, par son envergure et sa qualité, l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux offrira aux propriétés riveraines un plus grand potentiel de mise en valeur et contribuera au développement d'une figure urbaine plus cohérente pour l'ensemble du secteur Atlantic qu'elle traverse.

Le contrat permettra donc de relier le nouveau campus à l'avenue du Parc sans faire les détours par les avenues Beaubien, Hutchison, Atlantic et Durocher comme c'est le cas actuellement. Le projet d'une longueur de 200 mètres met une emphase particulière dans le traitement du réseau cyclable car celui-ci sera surélevé par rapport à la chaussée, dans la continuité des premières phases de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux. Un feu de circulation sera implanté à l'intersection des avenues du Parc et Thérèse-Lavoie-Roux et celui situé un peu plus au nord sera démantelé.

De plus, le projet prévoit la construction de massifs pour la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) dans l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux mais aussi dans les avenues Atlantic, Beaubien, Durocher et Hutchison en vue de réaliser l'enfouissement des réseaux câblés dans le secteur. Ces travaux sont payés en totalité par la Ville. Par la suite, ces équipements seront cédés gratuitement à la CSEM. Enfin, la Ville louera à la CSEM les massifs dont elle a besoin pour l'éclairage et les feux de circulation. Le marquage sera refait dans ces rues pour tenir compte de la nouvelle rue et des pistes cyclables prévues dans ce secteur.

Les travaux seront aussi l'occasion de refaire la couche de surface de l'asphalte sur l'avenue du Parc, de part et d'autre de la nouvelle intersection.

Notons que les travaux liés au présent dossier utiliseront le système de traçabilité des sols contaminés « Traces Québec » pour le suivi du transport des sols contaminés et des matières résiduelles non dangereuses.

Le plan de localisation ainsi que le plan des travaux de surface se trouvent en pièces jointes.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises au requérant et aux arrondissements concernés d'Outremont et de Rosemont-La-Petite-Patrie lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte. Des démarches de coordination ont été faites avec les promoteurs des trois développements immobiliers en cours le long des travaux visés par le contrat.

Les dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités pour retard et sont décrites à l'article 5.1.14.3 des Clauses administratives générales du cahier des charges de l'appel d'offres 420412. Pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,1 % du prix du contrat, excluant les taxes. Cette pénalité n'est jamais inférieure à 1 000 \$ par jour de retard. Aucun boni n'est prévu dans les documents de l'appel d'offres.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 1 328 999,07 \$, taxes incluses, soit une moyenne pondérée de 11,9 % du coût du contrat à octroyer.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière de contrôle de la qualité des matériaux et d'utilités publiques. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences» en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels, et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse.

La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe.

Le présent dossier répond à un (1) des critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. En effet, le contrat comporte une dépense de plus de 10 M\$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 13 838 410,14 \$, taxes incluses. Elle comprend :

- un contrat avec Les Constructions H2D inc. pour un montant de 11 130 389,42 \$ taxes incluses;
- plus des contingences 1 328 999,07 \$ taxes incluses;
- plus des incidences de 1 379 021,65 \$ taxes incluses.

La dépense totale est assumée à 99,4 % par la ville centrale pour un montant de 13 765 223,03 \$ taxes incluses et à 0,6 % par l'agglomération pour un montant de 73 187,11 \$ taxes incluses. Cette dernière dépense est dédiée à la construction d'une piste cyclable qui est une compétence d'agglomération, en vertu de la "*Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations*".

L'ensemble de la dépense est prévue et répartie entre les différents PTI des unités d'affaires de la façon suivante :

- 97,7 % au PTI de la Direction de l'urbanisme du SUM pour un montant de 13 548 742,58 \$, taxes incluses;
- 2,3 % aux différents PTI de la Direction de la mobilité du SUM pour un montant de 289 667,56 \$, taxes incluses.

La dépense totale de 13 838 410,14 \$, taxes incluses représente un coût net de 12 636 312,98 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par les règlements d'emprunt suivants :

- # 19-028 « Interventions municipales abords du site Outremont CM19 0467 » pour un montant de 12 371 807,89 \$;
- # 18-044 « Programme de réfection du réseau routier local CM18 1154 » pour un montant de 197 675,50 \$;
- # RCG18-028 « Développement du réseau cyclable CG18 0467 » pour un montant de 66 829,58 \$.

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier a été priorisé à même l'enveloppe reçue pour le PTI 2020-2022. Il est réparti comme suit pour chacune des années:

Projets	2020	2021	2022	Ultérieur	Total
39003 - Développement des abords du campus Outremont	6500	5871	-	-	12 371
55855 - Programme de réfection des rues locales (PRR local)	198	-	-	-	198
45000 - Réseau express vélo et développement du réseau cyclable	67	-	-	-	67
	6 765	5 871	-	-	12 636

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En juin 2016, le MIL Montréal est désigné comme le premier projet phare d'aménagement durable de la collectivité montréalaise (Montréal durable 2016-2020). Cette désignation vise à faire encourager l'innovation et l'adoption de pratiques exemplaires tout au long du projet, et à rendre visibles les engagements de l'administration municipale en matière de développement durable.

Rappelons qu'une partie du territoire du MIL Montréal et ses abords vise la certification LEED pour l'aménagement des quartiers (LEED-AQ). Les crédits suivis dans le cadre de cette certification portent autant sur le verdissement des terrains, l'intégration des modes de transports collectifs et actifs, que sur l'efficacité énergétique des bâtiments ou encore la gestion des matières résiduelles. En 2016, le projet a obtenu la certification LEED-AQ niveau Or pour la phase 2 du projet (conception). L'objectif est de poursuivre cet engagement et d'obtenir la certification pour la troisième et dernière phase du projet (phase 3 : réalisation).

Par ailleurs, la Ville de Montréal s'attend à ce que l'ensemble des acteurs intervenants dans la conception et la réalisation des projets hors du périmètre LEED-AQ défini s'inspirent et/ou reprennent les critères visés pour participer à la mise en œuvre du premier projet phare d'aménagement durable de la collectivité montréalaise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux proposés sont nécessaires à la poursuite de la réalisation du projet MIL Montréal en partenariat avec l'Université de Montréal.

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, des impacts majeurs seront engendrés pour les projets de développement immobiliers Vivre 1, Vivre 2 et pour l'école sise au 6529 avenue Hutchison. En effet, ces projets ont été conçus en tenant compte de l'enfouissement du réseau électrique à court terme. Aussi, l'achèvement même des travaux de l'école pourrait être à risque en raison de la trop grande proximité entre les câbles haute tension et le chantier. Si les massifs de la CSEM prévus au contrat ne sont pas construits au début de l'année 2020, de nouveaux réseaux électriques aériens seront installés par Hydro-Québec et devront être enfuis au frais de la Ville au moment des travaux. De plus, Hydro-Québec et la CSEM pourraient réclamer des frais à la Ville suite à l'abandon du projet d'enfouissement.

Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 31 janvier 2020 soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et payer les frais afférents.

L'impact du projet sur la circulation est décrit dans le document fourni en pièce jointe « Principes de gestion de la mobilité ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication sera déployée pour informer les riverains de la nature et des impacts des travaux. Cette stratégie s'appuiera sur les outils de communication suivants dont la distribution d'avis aux riverains, l'envoi de courriels d'information destinés aux partenaires et aux chroniqueurs à la circulation, l'affichage de panneaux de chantier, lorsque requis, la diffusion d'information sur le site Web et la carte Info-travaux ainsi que sur les médias sociaux (Twitter: MTL_Circulation et Waze, ...).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :

Commission permanente sur l'examen des contrats : janvier 2020
Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées
Début des travaux : février 2020
Fin des travaux : septembre 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Flavia SALAJAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louis-Henri BOURQUE, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Marianne CARLE-MARSAN, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale
Ève CARLE, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Kathy DAVID, Service de l'eau
Marie-Josée NOBERT, Outremont

Lecture :

Kathy DAVID, 11 décembre 2019
Clarisse SAINT-HILAIRE, 11 novembre 2019
Louis-Henri BOURQUE, 6 novembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-10-30

Vincent DEFEIJT
Ingenieur(e)

Tél : 514 868-4869
Télécop. : 514 000-000-0000

Jean-Pierre BOSSÉ
Chef de division

Tél : 514-280-2342
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Martin BOULIANNE
Directeur des infrastructures
Tél : 514-872-4101
Approuvé le : 2019-12-13

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2019-12-16

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification	
No de l'appel d'offres :	420412
No du GDD :	1197231070
Titre de l'appel d'offres :	Travaux d'égouts, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation, d'aménagement paysager et sur le réseau de la CSEM dans l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux, de l'avenue Durocher à l'avenue du Parc
Type d'adjudication :	Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres	
Lancement effectué le :	19 8 2019
Ouverture originalement prévue le :	24 9 2019
Ouverture faite le :	24 9 2019
Délai total accordé aux soumissionnaires :	35 jrs

Addenda émis	
Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres :	3
<i>Si addenda, détailler ci-après</i>	
Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda
30 8 2019	Diminution de l'ampleur des travaux de la CSEM
16 9 2019	Diminution du volume de l'excavation
18 9 2019	Questions / Réponses
Impact sur le coût estimé du contrat (\$)	
-137 000,00	
-11 480,00	
0,00 \$	

Analyse des soumissions	
Nbre de preneurs	28
Nbre de soumissions reçues	8
% de réponses	29
Nbre de soumissions rejetées	0
% de rejets	0,0
<u>Soumissions rejetées (nom)</u>	
<u>Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique</u>	
Durée de la validité initiale de la soumission :	120 jrs
Date d'échéance initiale :	22 1 2020
Prolongation de la validité de la soumission de :	9 jrs
Date d'échéance révisée :	31 - 1 - 2020

Résultats de l'appel d'offres	
Soumissions conformes	Prix soumis incluant les taxes (\$) (et corrections le cas échéant)
(Les prix de soumission et l'AMP ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés)	
Total	
LES CONSTRUCTIONS H2D INC.	11 130 389,42
EUROVIA QUEBEC CONSTRUCTION INC.	11 429 996,52
LOISELLE INC.	11 722 667,21
LES ENTREPRISES CLAUDE CHAGNON INC.	11 725 071,05
CEGERCO INC.	11 870 500,00
LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.	12 078 000,00
CONSTRUCTION BAU-VAL INC.	12 947 000,00
9200-2088 QUEBEC INC. (DUROKING CONSTRUCTION)	14 077 616,84
Estimation	externe
10 306 132,50	
Écart entre la plus basse soumission et l'estimation	
8,0%	
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse	
2,7%	
Dossier à être étudié par la CEC :	
Oui	X
NON	

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)	
N.A.	OK
RBQ	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>
RENA	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>
N.A.	OK
AMP	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>
Revenu Qc	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>
<i>Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant</i>	

Recommandation	
Nom du soumissionnaire :	LES CONSTRUCTIONS H2D INC.
Montant du contrat (incluant les taxes) (\$) :	11 130 389,42
Montant des contingences (\$) :	1 328 999,07
Montant des incidences (\$) :	1 379 021,65
Date prévue de début des travaux :	30 1 2020
Date prévue de fin des travaux :	30 9 2021

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

# GDD	119- 7231- 070	Date	25/10/2019
Responsable	Vincent Defejit	Soumission	420412
Intitulé du projet : Travaux d'égouts, conduite d'eau, voirie, éclairage, aménagement, réseau CSEM dans l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux entre Durocher et du Parc			

Projet Investi #1	39003	Desc et client-payeur	Urbanisme	Total incl tx	Crédit (net)	Corpo
			Contrat (avant taxe)	1 606 096,00 \$		
			Contingences (avant taxe)	160 609,60 \$		
			Sous-total entrepreneur	1 766 705,60 \$		
19-39003-007	181 269	Conduite secondaire d'eau		1 766 705,60 \$		
↑Sous-projet	↑Projet SIMON		Quantités au bordereau (avant taxe)	1 000 373,00 \$		
			Contingences (avant taxe)	100 037,30 \$		
			Sous-total entrepreneur	1 100 410,30 \$		
19-39003-008	181 271	Chaussée		1 100 410,30 \$		
↑Sous-projet	↑Projet SIMON		Quantités au bordereau (avant taxe)	2 731 577,00 \$		
			Contingences (avant taxe)	273 157,70 \$		
			Sous-total entrepreneur	3 004 734,70 \$		
19-39003-009	181 272	Construction de trottoir		3 004 734,70 \$		
↑Sous-projet	↑Projet SIMON		Quantités au bordereau (avant taxe)	180 098,00 \$		
			Contingences (avant taxe)	18 009,80 \$		
			Sous-total entrepreneur	198 107,80 \$		
19-39003-010	181 273	Plantation de végétaux		198 107,80 \$		
↑Sous-projet	↑Projet SIMON		Quantités au bordereau (avant taxe)	161 057,00 \$		
			Contingences (avant taxe)	16 105,70 \$		
			Sous-total entrepreneur	177 162,70 \$		
19-39003-011	181 274	Éclairage de rue		177 162,70 \$		
↑Sous-projet	↑Projet SIMON		Quantités au bordereau (avant taxe)	15 822,00 \$		
			Contingences (avant taxe)	1 582,20 \$		
			Sous-total entrepreneur	17 404,20 \$		
19-39003-012	181 275	Feux de circulation		17 404,20 \$		
↑Sous-projet	↑Projet SIMON		Quantités au bordereau (avant taxe)	3 756 645,00 \$		
			Contingences (avant taxe)	563 496,75 \$		
			Sous-total entrepreneur	4 320 141,75 \$		
19-39003-013	181 276	Travaux de la CSEM		4 320 141,75 \$		
		détails des incidences :	Laboratoire - contrôle qualitatif	400 000,00 \$		
			Déplacement de conduites de gaz (Énergir)	69 410,00 \$		
			Utilités publiques	730 000,00 \$		
			Sous-total des incidences	1 199 410,00 \$		
19-39003-013	181 276	Incidences		1 199 410,00 \$		
		Récapitulatif Urbanisme	Quantités au bordereau (avant taxe)	9 451 668,00 \$	10 867 055,28 \$	9 923 069,94 \$
			Contingences (avant taxe)	1 132 999,05 \$	1 302 665,66 \$	1 189 507,38 \$
			Sous-total entrepreneur	10 584 667,05 \$	12 169 720,94 \$	11 112 577,32 \$
			Incidences	1 199 410,00 \$	1 379 021,65 \$	1 259 230,57 \$
			SOUS-TOTAL du Projet Investi 39003 :	11 784 077,05 \$	13 548 742,59 \$	12 371 807,89 \$

97,68%
100%

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

# GDD	119- 7231- 070
Responsable	Vincent Defejit

Date	25/10/2019
Soumission	420412

Intitulé du projet :

Travaux d'égouts, conduite d'eau, voirie, éclairage, aménagement, réseau CSEM dans l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux entre Durocher et du Parc

Projet Investi #2		45000	Desc et client-payeur	Mobilité-Vélo	Total incl tx	Crédit (net)	Agglo
↑Sous-projet				Quantités au bordereau (avant taxe)	57 868,00 \$		
				Contingences (avant taxe)	5 786,80 \$		
				Sous-total entrepreneur	63 654,80 \$		0,59%
19-45000-015	181 301	Piste cyclable		63 654,80 \$	73 187,11 \$	66 829,58 \$	
Projet Investi #3		55855	Desc et client-payeur	Mobilité-PCPR	Total incl tx	Crédit (net)	Corpo
				Quantités au bordereau (avant taxe)	171 168,00 \$		
				Contingences (avant taxe)	17 116,80 \$		
				Sous-total entrepreneur	188 284,80 \$		1,74%
19-55855-005	181 445	Planage et resurfaçage sur l'avenue du Parc		188 284,80 \$	216 480,45 \$	197 675,50 \$	
Récapitulatif général				Quantités au bordereau (avant taxe)	9 680 704,00 \$	11 130 389,42 \$	10 163 529,11 \$
				Contingences (avant taxe)	1 155 902,65 \$	1 328 999,07 \$	1 213 553,29 \$
				Sous-total entrepreneur	10 836 606,65 \$	12 459 388,50 \$	11 377 082,41 \$
				Incidences	1 199 410,00 \$	1 379 021,65 \$	1 259 230,57 \$
				TOTAL	12 036 016,65 \$	13 838 410,15 \$	12 636 312,98 \$

Paramètres :

Liste des incidences :

	Description	Taxable
1	Achat de services - travaux de feux	oui
2	Chloration de l'eau	oui
3	Communication	oui
4	CSEM	oui
5	Déplacement de conduites de gaz (Énergir)	oui
6	Division de la voirie - Marquage et signalisation	oui
7	Éclairage de rue (CSEM et HQ)	oui
8	Éclairage de rue (Rosemont)	oui
9	Feux de circulation (Rosemont)	oui
10	Gestion des impacts	oui
11	Laboratoire - contrôle qualitatif	oui
12	Marquage et signalisation (Rosemont)	oui
13	Plantation des arbres	oui
14	Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.	oui
15	Surveillance environnementale des matériaux excavés	oui
16	Travaux Électrique d'enfouissement	oui
17	Utilités publiques	oui
18		erreur
19		erreur
20		erreur
21		erreur
22		erreur
23		erreur
24		erreur
25		erreur
26		erreur
27		erreur
28		erreur
29		erreur
30		erreur

IstTaxable
oui
non
CSEM

IstCompétence
Agglo
Corpo
RDP-PAT
Arrond 2 - voir feuille "parametre"

Modifier les deux derniers éléments de cette liste en fonction de vos besoins

Modifier les deux derniers éléments de cette liste en fonction de vos besoins

Taxes

TPS

TVQ	5,000%
Ristourne	9,975%
TPS	
TVQ	100%

SOUSSION 420 412 - PRINCIPES DE GESTION DE LA MOBILITÉ

Secteur	Prolongement de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux entre les avenues Durocher et du Parc et construction de massifs de la CSEM dans les avenues Durocher, Atlantic et Hutchison
Tous les secteurs, généralités.	<ul style="list-style-type: none"> - L'Entrepreneur doit se conformer en tout point aux exigences du document technique normalisé d'infrastructures « Maintien et gestion de la mobilité », édition de mars 2019, ci-après appelé le DTNI-8A, disponible dans la section V « Documents normalisés » du cahier des charges. Il doit également se conformer aux clauses spécifiques du présent devis technique, et notamment au Tableau B « Principes de gestion de la mobilité » du devis de maintien et gestion de la mobilité dont les principes sont présentés dans la suite du document. - Concernant le prolongement de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux : comme il s'agit d'une nouvelle rue, les impacts sont mineurs car il n'y a pas de maintien de la circulation à faire. - Une attention particulière doit toutefois être portée à la construction de la nouvelle intersection avec l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux et l'avenue du Parc. - Afin de limiter les impacts pour les citoyens, le projet de remplacement de la couche de pavage sur l'avenue du Parc aux abords de la nouvelle intersection qui était prévu dans la planification général du programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) a été intégré au présent projet pour éviter un second chantier en 2020 dans le même secteur. - La construction des massifs de la CSEM dans les avenues Durocher, Atlantic et Hutchison aura peu d'impact sur la mobilité car ces rues sont larges et à sens unique alors que les massifs sont généralement sous les trottoirs et que l'emprise dans la rue est limitée.
Mesures de gestion des impacts applicables	<ul style="list-style-type: none"> - Installation, à l'approche du chantier de construction, de panneaux d'information générale pour informer les usagers, à l'avance, que des travaux auront lieu; - Présence de signaleurs pour assurer la sécurité des usagers de la route (incluant les piétons et cyclistes) aux abords du chantier lors des accès chantier (entrée ou sortie), lors des manœuvres des véhicules de l'Entrepreneur dans les voies de circulation, ou à la demande du Directeur; - Présence des plaques en acier pour redonner accès aux riverains ou à la circulation en dehors des heures de travail, si requis; - Maintenir la mobilité, l'accessibilité universelle et la protection des travailleurs et des usagers de la route; - Maintenir/aménager et sécuriser les passages piétonniers, cyclistes et les accès aux propriétés, le cas échéant aux abords de l'aire des travaux; - Maintien de l'accès aux bâtiments commerciaux et résidentiels en tout temps lors des travaux; - L'Entrepreneur doit avertir le Directeur avant de réaliser des travaux pouvant affecter les opérations de la STM ainsi que les entreprises du secteur; - Protection des aires de travail et des excavations dans la zone de travaux à l'aide de clôtures autoportantes pour éviter l'accès au chantier par des piétons; - L'Entrepreneur doit installer des chemins de détour lors des travaux pour chaque fermeture de rue ou direction. Ces chemins de détours sont illustrés au Cahier M;

<p>Construction de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Aucune mesure particulière, sauf aux intersections avec les rues existantes. - Intersection avec les avenues Durocher et Hutchisson : mise à double sens des sections de rue lorsque les travaux dans l'intersection créent des culs de sacs dans ces rues habituellement à sens unique. - Intersection avec l'avenue du Parc : minimiser en tout temps l'emprise des travaux. Pour le raccordement du nouvel aqueduc de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux à l'aqueduc sur l'avenue du Parc, deux voies seront entravées. Les travaux devront se faire entre le vendredi 21h et le lundi 5h. Une seule voie sera conservée en direction sud. Pour la construction du feu de circulation et le planage-revêtement : travaux de nuit (22h00 à 6h00) du dimanche au jeudi tout en gardant au minimum une voir par direction.
<p>Construction des massifs dans les avenues Durocher, Atlantic et Hutchison</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Dans certaines circonstances, si la rue doit être totalement fermée, les rues seront mises à double sens alors qu'elles sont habituellement à sens unique. Sinon, les sens unique seront conservés avec le maintien d'une voie de circulation.
<p>Raccordement de l'aqueduc à l'intersection Durocher – Thérèse-Lavoie-Roux</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les travaux dans l'intersection Durocher / Thérèse-Lavoie-Roux se feront entre le vendredi 21h et le lundi 5h. Un chemin de détour sera mis en place par Van Horne (au sud), Rockland (à l'ouest), Beumont (au nord) et du Parc (à l'est). Les rues Hutchisson Atlantic et Durocher seront mises à double sens.

Le 21 février 2017

LES CONSTRUCTIONS H2D INC.
A/S MONSIEUR JEAN DUBÉ
1241, BOUL DAGENAI S O
LAVAL (QC) H7L 0A5

N° de décision : 2017-CPSM-1011271

N° de client : 3000338876

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). LES CONSTRUCTIONS H2D INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **20 février 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2540, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
300 square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 393-0337
Télécopieur : 514 873-3090



Service des Infrastructures du réseau routier (SIRR)
Direction des Infrastructures
801, rue Brennan 7^e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

PAR COURRIEL AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Le 28 octobre 2019

Monsieur Jean Dubé
Les Constructions H2D Inc.
1241, Boul. Dagenais O
Laval, (Québec) H7L 0A5
Courriel : j.dube@h2d.ca

Objet : **Demande de prolongation du maintien intégral de l'offre**
Appel d'offres # 420412

Travaux d'égouts, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation, d'aménagement paysager et sur le réseau de la CSEM dans l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux, de l'avenue Durocher à l'avenue Du Parc.

Monsieur,

La présente vise à vous informer que la Ville de Montréal désire poursuivre l'appel d'offres mentionné en objet pour lequel votre entreprise a déposé une soumission. Par conséquent, nous désirons recevoir une confirmation écrite de votre part stipulant que votre entreprise accepte de maintenir intégralement l'offre qu'elle a soumise audit appel d'offres et ce, aux mêmes clauses et conditions énoncées aux documents d'appel d'offres. De plus, puisque le délai de 120 jours de validité des soumissions initialement prévu à l'appel d'offres est insuffisant, lequel vient à échéance le 22 janvier 2020, nous vous demandons de maintenir intégralement votre offre pour un délai supplémentaire, soit jusqu'au 31 janvier 2020.

Les étapes nécessaires à l'obtention de la résolution d'octroi de contrat seront poursuivies suivant la réception d'une réponse affirmative de votre part.

Veuillez s.v.p. nous retourner votre réponse par courriel avant le 4 novembre 2019, accompagnée de l'avenant de votre cautionnement de soumission et de la lettre d'engagement (Annexe B).

Nous vous remercions de votre collaboration.

Veillez recevoir, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

J'accepte le délai de prolongation :



Signature

2019-11-04

Date

Je refuse le délai de prolongation :

Signature

Date

L'équipe de la direction des Infrastructures
Courriel : appelsdoffres.infos.dtp@ville.montreal.qc.ca

Liste des preneurs des cahiers des charges

PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES	
1	Advanced Drainage Systems
2	Ali Excavation inc.
3	Bau-Québec Ltée.
4	Bordures Polycor inc.
5	Cegerco inc.
6	Charex inc.
7	Construction Bau-Val inc.
8	Construction NRC inc.
9	DUROKING Construction / 9200 2088 Québec inc.
10	Électricité Grimard inc.
11	Environnement Routier NRJ inc .
12	Eurovia Québec Construction inc. - Agence Chenail
13	Eurovia Québec Grands Projets (Laval)
14	Gestion Miltom s.e.c.
15	GFL Environmental inc.
16	Le Groupe Lécuyer Ltée Ltée.
17	Legico CHP Consultants
18	Les Constructions H2D inc.
19	Les Entreprises Canbec Construction inc.
20	Les entreprises Claude Chagnon inc.
21	Les Entreprises Michaudville inc.
22	Loiselle inc.
23	Neoelect inc.
24	Ramcor Construction inc.
25	Roxboro Excavation inc.
26	Somerville Dragon inc.
27	Systèmes Urbains inc.
28	Travaux Routiers Métropole inc / 9129-2201 Québec inc.

Dossier # : 1197231070

Unité administrative responsable :

Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division des grands projets

Objet :

Accorder un contrat à Constructions H2D inc., pour des travaux d'égouts, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation, d'aménagement paysager et sur le réseau de la CSEM, dans l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux, de l'avenue Durocher à l'avenue du Parc. Dépense totale de 13 838 410,14 \$ (contrat: 11 130 389,42\$ + contingences: 1 328 999,07 \$ + incidences: 1 379 021,65 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 420412 - 8 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[1197231070 Certification fonds Contrat Constructions H2D inc. modifié.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Flavia SALAJAN
Préposé au Budget
Tél : 514 872-7801

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-13

Josée BÉLANGER
conseiller(ere) budgetaire
Tél : 514 872-3238
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197231070

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division des grands projets
Objet :	Accorder un contrat à Constructions H2D inc., pour des travaux d'égouts, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation, d'aménagement paysager et sur le réseau de la CSEM, dans l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux, de l'avenue Durocher à l'avenue du Parc. Dépense totale de 13 838 410,14 \$ (contrat: 11 130 389,42\$ + contingences: 1 328 999,07 \$ + incidences: 1 379 021,65 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 420412 - 8 soumissionnaires



Rapport_mandat_SMCE197231070.pdf

Dossier # :1197231070

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve

Le 30 janvier 2020

Vice-présidences

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Membres

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève

M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE197231070

**Accorder un contrat à Constructions H2D inc.,
pour des travaux d'égouts, de conduites d'eau,
de voirie, d'éclairage, de feux de circulation,
d'aménagement paysager et sur le réseau de la
CSEM, dans l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux, de
l'avenue Durocher à l'avenue du Parc. Dépense
totale de 13 838 410,14 \$ (contrat: 11 130 389,42\$
+ contingences: 1 328 999,07 \$ + incidences :
1 379 021,65 \$), taxes incluses. Appel d'offres
public 420412 - 8 soumissionnaires.**

Karine Boivin Roy
Présidente

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE197231070

Accorder un contrat à Constructions H2D inc., pour des travaux d'égouts, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation, d'aménagement paysager et sur le réseau de la CSEM, dans l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux, de l'avenue Durocher à l'avenue du Parc. Dépense totale de 13 838 410,14 \$ (contrat: 11 130 389,42\$ + contingences: 1 328 999,07 \$ + incidences: 1 379 021,65 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 420412 - 8 soumissionnaires.

À sa séance du 8 janvier 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère suivant :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Le 15 janvier 2020, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos. Au cours de cette séance, les responsables du dossier du Service des infrastructures du réseau routier ont pu présenter les différentes étapes franchies dans ce dossier, et ce, en plus de répondre à toutes les questions des commissaires.

Les commissaires notent, avec satisfaction, que six soumissionnaires, dont l'adjudicataire, ont proposé des prix très similaires en réponse à cet appel d'offres. De plus, le fait qu'un aussi faible écart puisse être observé par rapport à l'estimé interne pour un contrat de plus de 10 M\$ est particulièrement appréciable. En outre, cet écart, en plus d'être faible, est distribué de façon proportionnelle parmi les différentes catégories de coûts. En plus de constater la qualité du travail effectué par l'équipe de la gestion de projets spécialisée en économie de la construction, les commissaires ont particulièrement apprécié que l'estimé interne ait été produit sur la base des coûts réels.

Les commissaires mentionnent également leur appréciation par rapport au tableau fourni en page 11 du dossier décisionnel qui détaille la nature et l'impact de chacun des addendas. À cet effet, la Commission entend recommander dans son bilan annuel que ce tableau soit standardisé et produit de façon systématique dans chaque dossier d'appel d'offres.

En conclusion, la Commission ne peut que saluer le résultat de ce processus, des plus rigoureux, et exprimer sa satisfaction à l'égard de l'impact favorable de cette méthode de travail sur la réputation de la Ville de Montréal en matière d'octroi de contrats.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie faite par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE197231070 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1196810002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder à St-Denis Thompson inc. le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0602 « Restauration fenêtres » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville – Dépense totale de 8 536 217,70 \$, taxes incluses Appel d'offres public IMM-15432 (1 soum.)

Il est recommandé :

1. d'accorder à *St-Denis Thompson Inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour réaliser les travaux de construction du lot L0602 « Restauration fenêtres » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 113 514,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15432;
2. d'autoriser une dépense de 1 422 702,95 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2019-12-13 14:10

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1196810002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder à St-Denis Thompson inc. le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0602 « Restauration fenêtres » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville – Dépense totale de 8 536 217,70 \$, taxes incluses Appel d'offres public IMM-15432 (1 soum.)

CONTENU

CONTEXTE

L'hôtel de ville est le bâtiment phare de l'Administration municipale et la maison des citoyens de Montréal. L'hôtel de ville est situé au cœur de la « *Cité administrative historique* » de Montréal. Le bâtiment est protégé en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* .

Le présent projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville englobe les travaux qui visent à maintenir ou à rétablir l'état physique du bâtiment afin d'assurer la santé et la sécurité des personnes, de poursuivre son utilisation et ce, tout en réduisant l'indice de vétusté et les risques de défaillances techniques. Le projet porte sur :

- La mise en valeur et la restauration patrimoniale de l'édifice hôtel de ville;
- La mise aux normes du bâtiment, notamment des systèmes électromécaniques et de sécurité incendie;
- L'amélioration de l'accessibilité à la maison des citoyennes et des citoyens, ainsi que de l'accessibilité universelle, de la flexibilité des aménagements et de l'optimisation de l'allocation des espaces.

La portée détaillée du programme de travaux a été établie selon les besoins prioritaires qui répondent aux objectifs du projet dans le respect des paramètres (budget, échéancier, portée).

Le projet intègre des mesures de développement durable dans le but d'obtenir la certification « *LEED V4 exploitation et entretien des bâtiments existants* » de niveau Or.

Le projet est réalisé selon le mode « *Gérance de construction* » : les phases de conception et de construction sont ainsi réalisées en lots et l'exécution des travaux est scindée en plus de 35 lots de travaux, incluant le présent lot L0602 « Restauration fenêtres », s'effectuant successivement ou concurremment et donnant lieu à des contrats distincts que la Ville contracte directement avec des entrepreneurs spécialisés.

1. Suivi effectué auprès des firmes non soumissionnaires

En réponse à un appel d'intérêt réalisé en juillet 2019 préalablement à l'appel d'offres, sept (7) répondants ont déclaré posséder les installations et la main d'œuvre requises ainsi qu'être intéressés à soumissionner sur un appel d'offres de restauration des fenêtres patrimoniales de l'hôtel de ville. Un suivi effectué auprès de ces répondants ainsi que des deux (2) preneurs du cahier des charges qui n'ont pas remis de soumissions indique qu'ils sont d'avis que les travaux à réaliser requièrent la coordination complexe de nombreux artisans et qu'ils ne disposent pas du personnel spécialisé requis pour réaliser le contrat.

2. Négociation avec le soumissionnaire unique

Suite à un exercice de négociation avec le soumissionnaire unique St-Denis Thompson inc, un crédit de 561 801,88\$ (taxes inclus) a été retenu par la Ville, incluant un montant de 36 139,30\$ suite à l'acceptation que le chargé de projet de l'entrepreneur gère plusieurs lots ainsi que d'un montant de 525 662,58\$ suite à la confirmation que les travaux seront réalisés dans un milieu de contamination à l'amiante de niveau faible.

3. Étude de scénarios alternatifs

Quatre (4) options ont été considérées pour le projet de restauration des fenêtres

1. Restauration des fenêtres actuelles, soit le scénario de référence
2. Remplacement des fenêtres tel qu'à l'identique, soit 2 fenêtres en verre simple avec structure de bois reprenant les mêmes dimensions
3. Remplacement des fenêtres par des fenêtres à verre isolé et structure de bois
4. Remplacement des fenêtres par des fenêtres à verre isolé et structure d'aluminium ou PVC à fasses guillotines

Les options N° 3 et 4 n'ont pas été retenues en raison du retard sur l'échéancier de réalisation causé par la préparation de nouveaux plans et devis ainsi que de la perte de la subvention de 3,2M\$ attendue du Ministère de la culture et des communications du Québec.

L'option N° 2 n'a pas été retenue en raison du retard sur l'échéancier de réalisation causé par la préparation de nouveaux plans et devis ainsi que par l'exigence de resoumettre une nouvelle demande d'autorisation auprès des instances décisionnelles patrimoniales ainsi que de permis de construction.

L'option N° 1 a été retenue sur la base des motifs suivants :

- Préserve un élément majeur du patrimoine de l'hôtel de ville.
- Une subvention de 3,2 M\$

- Le permis de construction obtenu;
- Pas d'impact sur les délais;
- Améliore significativement la performance énergétique par l'ajout de systèmes d'étanchéité testés par le laboratoire.

L'appel d'offres public IMM-15432, publié le 5 août 2019 dans le quotidien *Le Devoir* ainsi que sur le Système Électronique d'Appel d'Offres (SEAO) du gouvernement du Québec, a procuré aux soumissionnaires un délai de 46 jours pour obtenir les documents nécessaires auprès du SEAO et déposer leur soumission. Les soumissions demeurent valides pour une période de cent vingt (120) jours suivant la date d'ouverture des soumissions, soit le 19 septembre 2019. Une prorogation de délai de validité de soumission pour une période additionnelle de 20 jours ouvrables a été consentie par l'unique soumissionnaire.

Trois (3) addendas ont été publiés :

Addenda n° 1 (19 août 2019) : Réponses aux questions des soumissionnaires (2 questions) - Réponse à une demande d'équivalence (1 demande).

Addenda n° 2 (3 septembre 2019) : Réponses aux questions des soumissionnaires (19 questions) - Remise du formulaire de soumission modifié (Révision 01) - Date de dépôt des soumissions reportée au 12 septembre 2019 - Remise d'une annexe photographique.

Addenda n° 3 (11 septembre 2019) : Réponses aux questions des soumissionnaires (25 questions) - Réponse à une demande d'équivalence (1 demande) - Remise des révisions de l'article n° 12 « Personnel de l'entrepreneur » du Cahier des clauses administratives spéciales - Remise de la révision de plans en architecture (1 plan) - Remise de la révision de la section « Portée spécifique des travaux » du Fascicule 08-611 des Prescriptions spéciales - Date de dépôt des soumissions reportée au 19 septembre 2019. Les professionnels estiment que l'addenda n° 3 aurait eu un impact budgétaire mineur sur le coût des travaux pour ce lot, à hauteur d'approximativement 20 000 \$, inclus dans la dernière estimation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0384 - Accorder un contrat de construction à St-Denis Thompson Inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L0803 « Nouvelles fenêtres de bois » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville – Dépense totale de 1 374 919,34 \$ taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15431 (1 soum.).

DA197619001 - Accorder un contrat de construction à Site Intégration Plus Inc. / Groupe SIP pour réaliser les travaux de construction du lot L2602 « Paratonnerre et démontage électrique extérieur » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 103 727,57 \$, taxes et contingences incluses / Appel d'offres public IMM-15430 - 2 soumissionnaires.

CG19 0324 - Accorder à St-Denis Thompson Inc. le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0401 « Maçonnerie » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville – Dépense totale de 8 301 133,20 \$, taxes incluses | Appel d'offres public IMM-15429 (4 soum.).

CE19 1056 - Accorder un contrat de construction à l'entrepreneur « Dumoulin et Associés Réparation de Béton Ltée » pour la réalisation des travaux de construction du lot L0302 «

Réparation de béton » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 219 802,29 \$ (contrat de 191 132,43 \$ + contingences de 28 669,86 \$) taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15428 (7 soumissionnaires).

CG19 0240 - Accorder un contrat de construction à l'entrepreneur 9130-9989 Québec Inc. (Groupe Prodem) pour la réalisation des travaux de construction du lot L0201 « Démolition et décontamination » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 3 543 401,23 \$ (contrat de 2 834 720,98 \$ + contingences de 708 680,25 \$) taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15427 (3 soumissionnaires).

CG19 0184 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L3101 « Excavation, remblais, soutènement et imperméabilisation » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 4 696 657,85 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15426 (3 soum.).

CG18 0555 - Autoriser une dépense de 12 675 350,34 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour les services professionnels en gérance de construction liés au projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville / Approuver le contrat par lequel *Pomerleau inc.*, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 12 071 762,23 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16961.

CG18 0606 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 270 565,32 \$, taxes incluses, soit 1 052 228,01 \$, taxes incluses, pour les services de base en architecture et ingénierie, 157 834,20 \$, taxes incluses, pour les contingences (15 %) et 60 503,11 \$, taxes incluses, pour les incidences (5 %), dans le cadre du contrat des services professionnels en architecture et en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) au projet de restauration patrimoniale, mise aux normes et certification LEED de l'hôtel de ville accordé aux firmes *Beaupré Michaud et Associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés* (CG17 0372), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 344 658,32 \$ à 8 615 223,64 \$, taxes, contingences et incidences incluses.

CG17 0372 - Autoriser une dépense de 7 344 658,32 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en architecture, en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) ainsi que pour des services professionnels de divers consultants afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance de travaux liés à la mise aux normes et à la certification LEED de l'hôtel de ville - Contrat 15193 - Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant / Approuver un projet de convention par lequel *Beaupré Michaud et Associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés*, équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 6 994 912,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16188 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

CG17 0312 - Autoriser une dépense de 577 681,25 \$, taxes incluses, pour les services professionnels d'expertise en enveloppe du bâtiment dans le cadre du projet de restauration et mise aux normes de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant / Approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire, *CLEB consultant inc.*, firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 550 172,62 \$, taxes incluses, conformément aux documents de

l'appel d'offres public 17-16077 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

CG17 0354 - Autoriser une dépense de 152 715,55 \$, taxes incluses, pour les services professionnels d'animation du processus de conception intégrée (PCI), dans le cadre du projet de restauration et de mise aux normes de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant / Approuver un projet de convention par lequel *Aedifica inc.*, seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 145 443,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16254 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

DESCRIPTION

Les travaux du lot L0602 « Restauration fenêtres » consistent principalement à fournir la main-d'œuvre, les matériaux, les équipements, le matériel et les services nécessaires pour effectuer la restauration des fenêtres patrimoniales, tels que décrits dans les documents d'appels d'offres.

JUSTIFICATION

Il a eu trois (3) preneurs du cahier des charges pour ce lot, parmi lesquels un (1) seul a déposé une soumission. Un suivi a été effectué auprès des deux (2) autres preneurs du cahier des charges qui n'ont pas déposé de soumission. L'une des entreprises a mentionné qu'elle fournit des prix en sous-traitance au soumissionnaire et que son carnet de commandes est présentement complet; l'autre entreprise a mentionné qu'elle aurait éprouvé de la difficulté à recruter la main d'œuvre artisanale nécessaire pour réaliser les travaux requis sur le chantier, malgré le fait qu'elle ait les ressources nécessaires en atelier.

La soumission jugée conforme en vertu des dispositions des documents d'appel d'offres a été remise par :

- St-Denis Thompson inc.

SOUSSIONS CONFORMES APRÈS NÉGOCIATION	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	CONTINGENCES (20%) (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
St-Denis Thompson inc.	7 113 514,75 \$	1 422 702,95 \$	8 536 217,70 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	4 384 571,63 \$	876 914,33 \$	5 261 485,96 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$) VOICI LA FORMULE : total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions			8 536 217,70 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) VOICI LA FORMULE : [(coût moyen des soumissions conformes - la plus basse)/la plus basse] x 100			0,0%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) VOICI LA FORMULE : (la plus basse conforme - estimation)			3 274 731,74 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme - estimation)/estimation] x 100			62,2%

Les montants inscrits dans le présent tableau comprennent les taxes applicables au moment de la date d'ouverture des soumissions, ainsi que les crédits retenus par la Ville suite à un exercice de négociation avec le soumissionnaire unique.

Analyse du résultat de l'appel d'offres

Suite à l'analyse du résultat de l'appel d'offres, l'architecte Beaupré Michaud et Associés a recommandé l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme St-Denis Thompson inc.

L'écart de 62,2 % entre la soumission du plus bas soumissionnaire conforme St-Denis Thompson inc. et la dernière estimation des professionnels s'explique essentiellement par le fait que dans leur estimation budgétaire, les professionnels ont sous-estimé les niveaux d'organisation et de synchronisation d'un nombre important d'artisans spécialisés qui travailleront aux différentes étapes de restauration, ainsi qu'à des conditions de marché qui sont soumises à une pression exercée par la rareté de la main d'œuvre artisanale.

Suite à l'analyse très détaillée de la répartition des coûts dans le bordereau de soumission soumis par St-Denis Thompson inc., nous sommes d'avis que les professionnels :

- ont basé leur estimation sur des prix unitaires applicables à des modes de réalisation traditionnels ;
- n'ont pas tenu compte du risque que doit assumer le soumissionnaire lorsqu'il s'engage à réaliser à prix forfaitaire les travaux de restauration de chacune des fenêtres d'un édifice patrimonial en respectant les rigoureuses exigences détaillées dans les documents d'appel d'offres;
- ont sous-évalué le temps de coordination avec les différentes spécialités d'artisans : décapage, mastic, verre, peinture, ébénisterie.

Ce dossier doit être soumis à la Commission permanente sur l'examen des contrats, car le contrat répond aux deux (2) critères suivants relatifs aux contrats d'exécution des travaux d'une valeur de plus de 2 M\$:

- Une seule soumission conforme reçue suite à l'appel d'offres;
- Présente un écart de plus de 20 %, en l'occurrence 62,2 %, entre l'estimation interne effectuée avant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

L'entreprise St-Denis Thompson inc. détient une attestation valide de l'Autorité des marchés publics, renouvelée jusqu'au 31 mars 2020 (voir pièce jointe).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le plus bas soumissionnaire conforme St-Denis Thompson inc. s'engage à réaliser la totalité du mandat pour un montant de 7 113 514,75 \$, incluant les taxes.

La provision pour contingences de 20 %, soit 1 422 702,95 \$, incluant taxes, servira à couvrir des imprévus qui pourraient survenir au cours de l'exécution des travaux puisque l'ensemble des conditions d'installation des fenêtres ne sont pas connues à ce jour.

Considérant que les travaux sont répartis en plus de 35 contrats de construction, le budget pour incidences servant à couvrir le coût des laboratoires, expertises, fouilles archéologiques ou des travaux à exécuter par des tiers, fera l'objet d'une demande

d'autorisation budgétaire distincte. En conséquence, aucun montant en incidence n'est demandé pour le présent dossier.

La dépense totale à autoriser est donc de 8 536 217,70 \$, incluant les taxes et les contingences, avant ristourne.

La part du projet # 66034 « *Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville* » de 8 536 217,70 \$ (taxes incluses), est financée comme suit :

Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) :

- un montant de 2 831 191,03 \$, taxes incluses, sera financé par le Règlement d'emprunt de compétence municipale 19-036 - Travaux de rénovation de l'hôtel de ville;

- un montant de 2 198 460,83 \$, taxes incluses, sera financé par le Règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 19-019 - Travaux de protection d'immeubles.

Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) :

Un montant maximal de 3 506 565,84 \$, taxes incluses, est financé comme suit :

- un montant maximal de 1 802 384,41 \$, net des ristournes, sera financé par le Règlement d'emprunt de compétence municipale n° 14-032 « Travaux de restauration de biens patrimoniaux qui appartiennent à la Ville de Montréal et qui sont reconnus par la *Loi sur le patrimoine culturel*, dans le cadre de l'Entente sur le fonds du patrimoine culturel québécois ».

- un montant maximal de 1 399 577,59 \$, net des ristournes, sera financé par le Règlement d'emprunt de compétence d'agglomération n° RCG 14-027 « Travaux de restauration de biens patrimoniaux qui appartiennent à la Ville de Montréal et qui ne sont pas reconnus par la *Loi sur le patrimoine culturel*, dans le cadre de l'Entente sur le fonds du patrimoine culturel québécois ».

Le budget requis pour donner suite à ce dossier est prévu au PTI 2020-2022 de la Direction de l'urbanisme du SUM et sera priorisé à même l'enveloppe reçue pour le PTI 2020-2022 pour le projet 36300.

Ce projet est admissible à une contribution financière pour les travaux de restauration en raison de ses valeurs historiques, sociales et architecturales ainsi que pour l'effort de restauration des composantes architecturales. Le bâtiment est situé sur le site patrimonial de Montréal (Vieux-Montréal).

La Division du patrimoine de la Direction de l'urbanisme du SUM est appelée à participer à l'ensemble du processus, en avisant le Service concerné des attentes et critères d'admissibilité à l'aide financière et en validant les interventions et les montants admissibles, en plus d'effectuer le suivi des travaux de restauration.

Le SGPI s'est engagé à respecter les obligations établies à l'Annexe 1 - Entente d'engagement pour la subvention à la restauration FPCQ (voir Annexe 1 en pièce jointe) avec la Division du patrimoine du SUM.

De façon générale, le Fonds pour la restauration pour les immeubles municipaux

patrimoniaux dans le cadre du FPCQ accorde une subvention équivalant aux deux tiers (2/3) des coûts de travaux de restauration admissibles. Ces travaux ont été validés et autorisés par les professionnels de la Division du patrimoine du SUM et les montants de la contribution financière ont été calculés selon les coûts des travaux de la soumission présentée.

La contribution financière est donc calculée sur la base de la soumission de St-Denis Thompson inc. déposée le 19 septembre 2019. Le coût des travaux de restauration admissibles est de 6 312 635,12 \$ (net de ristournes). La contribution financière est de 3 201 962 \$, net des ristournes (non de 2/3 du coût des travaux admissibles) puisqu'avec cette somme, le maximum de 6 000 000 \$ attribués à l'hôtel de ville dans le cadre du programme de subvention est atteint. (voir le calcul de la subvention en pièce jointe). Ces montants ont été autorisés en vertu de la recommandation de crédit du ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) no. 14-01.03.06.01-0378 (voir la recommandation de crédit en pièce jointe).

Le taux de répartition de la dépense entre la Ville centre et l'agglomération pour ce contrat est établi sur la base du pourcentage d'occupation des espaces dans l'édifice de l'hôtel de ville. La répartition de l'hôtel de ville en 2019 est de 43,71 % agglo et de 56,29 % corpo, selon les taux d'occupation qui évoluent dans le temps.

Elle est répartie de la façon suivante : 50 % en 2020, 50 % en 2021.

Le tableau des coûts est compris dans la section des pièces jointes du présent sommaire décisionnel.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'édifice hôtel de ville de Montréal se doit d'être un modèle de développement durable pour l'ensemble du parc immobilier de la Ville et pour tous les citoyens. Le projet s'inscrit dans les grandes orientations de la Politique de développement durable de la Ville de Montréal adopté en 2009. L'objectif d'obtenir la certification LEED V4 *Exploitation et entretien des bâtiments existants* de niveau Or fait partie intégrante du projet.

Pour encadrer et assurer le contrôle de la qualité de la démarche de conception et de certification, le SGPI a mandaté une équipe de développement durable comprenant un accompagnateur LEED, un agent de mise en service et un modélisateur énergétique. L'Équipe de conception est constituée de consultants « professionnels agréés LEED » dans chaque discipline. En outre, les services d'un animateur de processus de conception intégré (PCI) permettent une meilleure intégration des éléments de développement durable dans le contexte d'un bâtiment patrimonial.

D'une façon générale, les professionnels doivent concevoir le projet en appliquant les principes de développement durable suivants :

- L'amélioration de la qualité de l'air et la diminution des émissions de gaz à effet de serre par la réduction de l'utilisation du mazout et du gaz naturel dans le chauffage des bâtiments et la sélection d'équipements éco énergétiques;
- La gestion responsable des ressources par la réduction des fuites d'eau et l'amélioration de l'efficacité d'usage de l'eau potable, la récupération des matières recyclables et organiques, le recyclage des produits, des équipements et des déchets de construction;

- L'adoption de bonnes pratiques de développement durable, telles que l'apport des technologies vertes et l'adoption d'un système de gestion intégrant des notions de développement durable;

- L'interdiction d'utiliser les produits qu'on retrouve sur la « liste rouge » comprise dans les certifications Living Building Challenge (LBC) et WELL.

De plus, en tant que premier projet municipal montréalais certifié dans cette catégorie (bâtiment existant, entretien et exploitation), l'hôtel de ville deviendra assurément un modèle de développement durable. Cette certification nécessitera une révision des politiques d'achat, d'entretien et d'exploitation des bâtiments de la Ville. L'ensemble des mesures sera comptabilisé afin d'illustrer les avantages de l'investissement dans le développement durable. Cette première certification facilitera également les démarches ultérieures afin que d'autres bâtiments municipaux puissent être certifiés.

Le projet s'inscrit dans une démarche globale liée au développement durable par la protection et la mise en valeur du patrimoine.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Selon le calendrier prévisionnel, les travaux du présent lot L0602 « Restauration fenêtres » doivent débuter dans les meilleurs délais, de manière à ne pas retarder l'exécution des travaux de réfection de la maçonnerie et de systèmes intérieurs.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Décision d'accorder le contrat par le conseil d'agglomération 30 janvier 2020

Début du mandat de l'adjudicataire (approximation) 3 février 2020

Période de travaux Février 2020 à décembre 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Sur la base de vérifications, le signataire de la présente recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joanne FORTIN, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guy DAIGNEAULT
Chargé de projet - Grands projets immobiliers

Tél : 514-872-2751
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-29

Jean CAPPELLI
Chef de division des projets MAM & aménagements

Tél : 514-868-7854
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers

Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2019-12-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice

Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-12-13

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL SUITE À SON ASSEMBLÉE DU 25 JANVIER 2019

Le Conseil du patrimoine de Montréal est l'instance consultative de la Ville en matière de patrimoine*

Réfection de l'Hôtel de Ville de Montréal

A19-SC-02

Localisation :	275, rue Notre-Dame Est, arrondissement de Ville-Marie
Reconnaissance municipale :	Fait partie du secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle du Vieux-Montréal Inscrit au répertoire des propriétés municipales d'intérêt patrimonial
Reconnaissance provinciale :	Fait partie du site patrimonial de Montréal (Vieux-Montréal) (déclaré)
Reconnaissance fédérale :	L'Hôtel-de-Ville-de-Montréal est désigné « lieu historique national du Canada »

Le Conseil du patrimoine de Montréal émet un avis à la demande de la Division du patrimoine, considérant l'article 12.1.9. du règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136).

DESCRIPTION DU SITE DU PROJET¹

L'hôtel de ville de Montréal est un véritable symbole de l'administration civile à l'échelle nationale puisqu'il s'agit du premier hôtel de ville monumental au Canada et qu'il conserve toujours son usage d'origine. Le secteur dans lequel s'inscrit constitue le centre administratif municipal et judiciaire de Montréal. Il occupe un vaste site entre la rue Notre-Dame et le champ de Mars, en face du château Ramezay. Son emplacement au sommet d'un « dos-d'âne » naturel, rue Notre-Dame, en fait un point de repère et d'orientation majeur au cœur de la ville. L'édifice comprend un étage de soubassement, trois étages principaux – incluant le rez-de-chaussée surélevé – et un étage de comble surmonté par de hauts toits brisés et par un campanile.

L'hôtel de ville est construit entre 1872 et 1878, puis modifié de 1923 à 1926 après un incendie survenu en 1922. L'excavation commence en 1872, la construction de l'édifice débute en 1874 d'après les plans des architectes Alexander Cowper Hutchison et Henri-Maurice Perrault. Un incendie survenu en mars 1922 oblige la Ville à reconstruire l'édifice. On confie le projet aux architectes de la Ville, Louis Parant et ensuite à L. J. D. Lafrenière, le chantier débute en 1923. Seuls les murs extérieurs sont conservés, un étage de pierre est ajouté, les toits brisés sont modifiés, un campanile remplace le sommet du pavillon central. L'inauguration de l'immeuble reconstruit a lieu en 1926. Quelques années plus tard, soit en 1932, l'édifice est agrandi à l'arrière vers le champ de Mars. L'architecte Siméon Brais est responsable des travaux qui se terminent en 1934.

¹ Sources : Ville de Montréal. 2005. «Évaluation du patrimoine urbain. Arrondissement de Ville-Marie». p. 70.

Ville de Montréal, Site internet des propriétés municipales d'intérêt patrimonial, fiche du bâtiment Hôtel de Ville. 2005-2019.

*Règlement de la Ville de Montréal 02-136

Une restauration importante du bâtiment a lieu de 1990 à 1992 à l'occasion du 350e anniversaire de Montréal, notamment celle d'éléments de pierre taillée au niveau de l'étage de comble, à l'arrière. En 2000, un nouvel éclairage architectural est inauguré dans le cadre du Plan lumière du Vieux-Montréal. Les toits et les corniches en cuivre ainsi que des éléments d'ornementation font l'objet de travaux de restauration de 2008 à 2010.

La valeur artistique de l'hôtel de ville de Montréal repose notamment, sur l'importance des différents concepteurs qui ont participé à sa construction ainsi qu'à sa reconstruction et sur l'intérêt du bâtiment par rapport à l'ensemble de leur œuvre et face à la production courante de l'époque. L'une des particularités de l'hôtel de ville réside dans la dualité entre l'architecture extérieure et l'architecture intérieure. Cette situation vient du fait qu'on ait réutilisé les murs extérieurs avant et latéraux de style Second Empire conçus en 1878 tout en reconstruisant un intérieur monumental classique réalisé dans la tradition Beaux-Arts. L'utilisation de matériaux nobles, la participation de grandes entreprises dans la réalisation d'un décor de marque, le dépouillement des grandes surfaces, la présence de meubles anciens ainsi que la riche collection de dessins d'architecture sont autant d'éléments contribuant à la valeur artistique et documentaire du lieu.



Localisation de l'Hôtel de Ville de Montréal. Source : Google Maps 2019

ENJEUX ET ANALYSE DU PROJET À L'ÉTUDE

Le CPM a reçu les représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière, de la Division du patrimoine, de l'Arrondissement de Ville-Marie et du bureau d'architecture mandaté lors de sa séance du 25 janvier 2019. La partie du projet qui a été présentée au CPM regroupe les travaux de restauration de l'enveloppe du bâtiment (maçonnerie,

solins, fenêtres et grilles, toitures, éclairage, gouttières), l'imperméabilisation des fondations et des voûtes d'archives et le dégarnissage des espaces intérieurs. Ces interventions s'inscrivent dans le cadre d'un projet global de restauration patrimoniale, de mise aux normes et de certification LEED pour les bâtiments existants. Les interventions relatives à la mise aux normes et à la certification LEED n'ont toutefois pas été présentées lors de la réunion. Les interventions prévues sur l'intérieur du bâtiment feront l'objet d'une autre demande de permis et seront présentées ultérieurement au CPM.

Planification d'ensemble

D'emblée, le CPM aurait souhaité être informé plus en détails des différentes interventions projetées dans le secteur de la Cité administrative. Il se questionne à savoir s'il existe un plan directeur d'aménagement qui garantisse l'arrimage entre les différents projets prévus dans le secteur. Le CPM présume que certaines interventions liées au projet de rénovation de l'Hôtel de Ville ont des incidences directes sur des projets pilotés par d'autres services de la Ville et réciproquement. Il aurait souhaité que ces incidences inhérentes au «chevauchement» des projets lui soient présentées en introduction de la réunion.

En ce qui concerne les composantes du projet qui lui ont été soumises, le CPM souligne la clarté de la présentation qui démontre l'analyse et l'approche rigoureuses employées pour déterminer les choix d'interventions sur l'enveloppe et les fondations du bâtiment. Le CPM émet dans la section ci-après des commentaires sur certains aspects précis du projet.

Cela étant dit, le CPM considère que la vision du projet et les principes directeurs énoncés dans le document sont pertinents mais qu'il manque une étape entre la vision et la planification des interventions sur l'enveloppe. Le CPM est d'avis qu'un plan d'intervention général aurait dû être élaboré pour le projet de restauration dans sa globalité, sur base d'un scénario d'ensemble et d'une stratégie de conservation. Le CPM est d'avis que l'absence de ces documents cadre, ajoutée à l'implication de multiples intervenants et instances décisionnelles dans le projet, comporte plusieurs risques. Certaines décisions relatives aux interventions préconisées sur le bâtiment pourront être modifiées à la pièce, de façon discrétionnaire, et pourront avoir des répercussions inattendues. Dans ce contexte, le mode de gestion par lots peut également avoir un impact important sur la protection du patrimoine de l'édifice le plus iconique de Montréal.

Le CPM a des inquiétudes importantes concernant l'impact sur l'intérieur du bâtiment des interventions à venir. Il comprend la nécessité de procéder en urgence aux travaux sur l'enveloppe du bâtiment afin d'en assurer la pérennité. Néanmoins, certaines interventions immédiates, telle l'insertion de renforts sismiques ancrés mécaniquement dans la structure du bâtiment, vont nécessairement avoir un impact sur les finis intérieurs.

Le CPM est d'avis qu'il est essentiel de procéder sans délais à la caractérisation patrimoniale des composantes intérieures. Ceci permettra de déterminer les impacts potentiels sur les finis historiques des travaux prévus sur l'enveloppe et des travaux de mise aux normes des systèmes mécaniques et électriques. Le CPM insiste sur le fait que toutes interventions sur l'extérieur du bâtiment ont potentiellement des impacts sur l'intérieur et vice-versa.

De plus et dans le cadre de la certification LEED qui est visée, le CPM recommande de se doter d'un plan d'entretien du bâtiment.

Commentaires sur certains aspects du projet

Le CPM se questionne quant à la durabilité du scellage sur la surface de la pierre, proposé pour les nouveaux solins qui seront placés à la corniche inférieure afin de prévenir les infiltrations d'eau. Le CPM recommande d'envisager l'ancrage du solin dans le premier joint supérieur de pierre, considérant que la remontée ne sera que peu perceptible depuis la

rue. Par ailleurs, de façon générale, le CPM recommande de souscrire à la norme CSA 478 ou à la norme ISO 14001 afin de garantir la durée de vie de ce type de détails qui auront une incidence importante sur la pérennité de l'enveloppe.

Le projet prévoit l'installation de gouttières en cuivre et de descentes d'eau pluviales afin de réduire le problème de ruissellement d'eau qui entraîne une dégradation de la maçonnerie des façades. Dans ce cadre, le CPM recommande de placer des témoins dans les gouttières si celles-ci sont chauffées afin de pouvoir s'assurer en tout temps de leur bon fonctionnement.

Le CPM appuie la volonté de restaurer les fenêtres d'origine afin de contribuer au maintien de l'authenticité du lieu. Il est d'avis que ces fenêtres constituent des témoins importants du savoir-faire de l'époque de la reconstruction du bâtiment et qu'elles contribuent à la valeur patrimoniale du bâtiment. Le CPM juge que le remplacement d'une fenêtre ne doit être envisagé que lorsque l'état de celle-ci ne permet pas sa restauration. Le CPM rappelle la perte de finesse du détail des nouvelles fenêtres à verre thermostatique, notamment dû à l'augmentation de l'épaisseur des petits bois, par rapport aux fenêtres d'origine.

À ce titre, le projet prévoit de remplacer les fenêtres du 3^e et 4^e niveau qui datent de 1990. Un problème d'étanchéité entre le bois et le verre a causé des dommages prématurés à ces fenêtres. Le CPM recommande d'évaluer les leçons à tirer des défauts de ces fenêtres afin d'alimenter la conception des modèles de remplacement.

Le CPM recommande de pondérer l'éclairage du bâtiment, dans une optique de sobriété et de préservation du ciel noir.

Le CPM recommande d'intégrer des éléments d'interprétation historique dans le cadre du projet de restauration ainsi que de prévoir un plan de communication visant à faire la promotion des investissements et de l'engagement d'exemplarité de la Ville auprès du grand public.

Compte tenu de la valeur patrimoniale du bâtiment et des expertises requises quant à sa restauration, afin de garantir la qualité des travaux d'exécution, le CPM recommande vivement d'intégrer des critères qualitatifs au processus d'appel d'offre plutôt que de recourir au seul critère du prix de soumission.

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) émet un avis favorable aux parties du projet de réfection de l'Hôtel de Ville qui lui ont été présentées. Le CPM juge exemplaire la démarche analytique et l'approche rigoureuse développées pour les interventions prévues sur l'enveloppe et les fondations du bâtiment. Il formule des recommandations sur certains aspects du projet :

- Souscrire à la norme CSA 478 ou à la norme ISO 14001 afin de garantir la durée de vie de certains détails qui auront une incidence importante sur la pérennité de l'enveloppe;
- Envisager l'ancrage du solin dans le premier joint supérieur de pierre, plutôt que le scellage sur la surface de la pierre, considérant que la remontée ne sera que peu perceptible depuis la rue;
- Placer des témoins dans les gouttières si celles-ci sont chauffées afin de pouvoir s'assurer en tout temps de leur bon fonctionnement;
- Évaluer les leçons à tirer des défauts des fenêtres des années 1990 qui seront remplacées afin d'alimenter la conception des modèles de remplacement;

- Pondérer l'éclairage du bâtiment, dans une optique de sobriété et de préservation du ciel noir;
- Intégrer un programme d'interprétation et de diffusion dans le cadre du projet de restauration afin de promouvoir les investissements et l'engagement d'exemplarité de la Ville auprès du grand public;
- Intégrer des critères qualitatifs au processus d'appel d'offre afin de garantir la qualité des travaux d'exécution.

Par contre, le CPM est très inquiet des impacts potentiels sur les intérieurs des interventions immédiates (tels que les renforts sismiques) et de mise aux normes des systèmes mécaniques et électriques. Il recommande de procéder sans délais à la caractérisation patrimoniale des composantes intérieures du bâtiment et d'effectuer une étude d'impact potentiel des interventions sur ces composantes.

Le CPM est d'avis que l'absence de ces documents cadre, ajoutée à l'implication de multiples intervenants et instances décisionnelles dans le projet, comporte plusieurs risques. Certaines décisions relatives aux interventions préconisées sur le bâtiment pourront être modifiées à la pièce, de façon discrétionnaire et pourront avoir des répercussions inattendues. Dans ce contexte, le mode de gestion par lots peut également avoir un impact important sur la protection du patrimoine de l'édifice le plus iconique de Montréal.

Enfin, le CPM recommande à la Ville de produire un plan de gestion à long terme de l'édifice dans le cadre de la certification LEED qui est visée.

Le président du Conseil du patrimoine de Montréal

Original signé

Peter Jacobs

Le 8 février 2019

Il revient aux représentants de l'Arrondissement ou du service responsable du dossier de joindre cet avis au sommaire décisionnel et de le diffuser au requérant et aux consultants externes, le cas échéant.

TABLEAU DE CALCUL DES TRAVAUX DE RESTAURATION ADMISSIBLES				
Hôtel de ville de Montréal - RESTAURATION DES FENÊTRES				
(SOUMISSION Révisée Saint-Denis-Thompson)				
	Item	Montant de la soumission		Montants admissibles subvention
F-1	Fenêtres de type F1	4 523 750,00 \$	97%	4 400 340,00 \$
1.1	Façade sud- Notre-Dame	1 680 190,00 \$	97%	1 631 430,00 \$
1.1.1	Démontage et protection temporaire	96 830,00 \$	100%	96 830,00 \$
1.1.2	Restauration en atelier	1 355 860,00 \$	100%	1 355 860,00 \$
1.1.3	Étanchéité et membrane	48 760,00 \$	0%	0,00 \$
1.1.4	Réinstallation	178 740,00 \$	100%	178 740,00 \$
1.2	Façade est- Gosford	922 670,00 \$	97%	897 750,00 \$
1.2.1	Démontage et protection temporaire	53 830,00 \$	100%	53 830,00 \$
1.2.2	Restauration en atelier	743 370,00 \$	100%	743 370,00 \$
1.2.3	Étanchéité et membrane	24 920,00 \$	0%	0,00 \$
1.2.4	Réinstallation	100 550,00 \$	100%	100 550,00 \$
1.3	Façade Ouest - Place Vauquelin	962 200,00 \$	97%	936 190,00 \$
1.3.1	Démontage et protection temporaire	56 990,00 \$	100%	56 990,00 \$
1.3.2	Restauration en atelier	774 630,00 \$	100%	774 630,00 \$
1.3.3	Étanchéité et membrane	26 010,00 \$	0%	0,00 \$
1.3.4	Réinstallation	104 570,00 \$	100%	104 570,00 \$
1.4	Façade Nord - Esplanade du Champs-de-mars (ADD#2)	958 690,00 \$	98%	934 970,00 \$
1.4.1	Démontage et protection temporaire	54 540,00 \$	100%	54 540,00 \$
1.4.2	Restauration en atelier	777 430,00 \$	100%	777 430,00 \$
1.4.3	Étanchéité et membrane	23 720,00 \$	0%	0,00 \$
1.4.4	Réinstallation	103 000,00 \$	100%	103 000,00 \$
F-2	Fenêtres de type F2 (ADD#2)	2 176 260,00 \$	98%	2 125 410,00 \$
2.1	Façade nord- RDC de la rallonge	1 145 260,00 \$	97%	1 113 310,00 \$
2.1.1	Démontage et protection temporaire	73 620,00 \$	100%	73 620,00 \$
2.1.2	Restauration en atelier	297 480,00 \$	100%	297 480,00 \$
2.1.3	Nouvelle contre-fenêtre	192 520,00 \$	100%	192 520,00 \$
2.1.4	Restauration en chantier	438 400,00 \$	100%	438 400,00 \$
2.1.5	Étanchéité et membrane	31 950,00 \$	0%	0,00 \$
2.1.6	Réinstallation	111 290,00 \$	100%	111 290,00 \$
2.2	Façade nord- Sous-sol de la rallonge	954 220,00 \$	98%	936 400,00 \$
2.2.1	Démontage et protection temporaire	55 320,00 \$	100%	55 320,00 \$
2.2.2	Restauration en atelier	266 410,00 \$	100%	266 410,00 \$
2.2.3	Nouvelle contre-fenêtre	160 430,00 \$	100%	160 430,00 \$
2.2.4	Restauration en chantier	365 330,00 \$	100%	365 330,00 \$
2.2.5	Étanchéité et membrane	17 820,00 \$	0%	0,00 \$
2.2.6	Réinstallation	88 910,00 \$	100%	88 910,00 \$
2.3	Sous-sol 1 du bâtiment principal	76 780,00 \$	99%	75 700,00 \$
2.3.1	Démontage et protection temporaire	3 670,00 \$	100%	3 670,00 \$
2.3.2	Restauration en atelier	35 330,00 \$	100%	35 330,00 \$
2.3.3	Nouvelle contre-fenêtre	0,00 \$	0%	0,00 \$
2.3.4	Restauration en chantier	29 230,00 \$	100%	29 230,00 \$
2.3.5	Étanchéité et membrane	1 080,00 \$	0%	0,00 \$
2.3.6	Réinstallation	7 470,00 \$	100%	7 470,00 \$
	COÛT avant taxes et avant crédits	6 700 010,00 \$	97%	6 525 750,00 \$
	Crédits négociés avec le soumissionnaire	-513 000,00 \$	100%	-513 000,00 \$
	Chargé de projet commun	-33 000,00 \$	100%	-33 000,00 \$
	Diminution contamination amiante	-480 000,00 \$	100%	-480 000,00 \$
	COÛT avant taxes	6 187 010,00 \$	97%	6 012 750,00 \$
	TPS (5%)	309 350,50 \$	5%	300 637,50 \$
	TVQ (9,975%)	617 154,25 \$	9,975%	599 771,81 \$
	TOTAL DES TRAVAUX	7 113 514,75 \$		6 913 159,31 \$
	Ristournes des taxes			
	TPS (100%)	309 350,50 \$		300 637,50 \$
	TVQ (50%)	308 577,12 \$		299 885,91 \$
	GRAND TOTAL NET DE RISTOURNE	6 495 587,12 \$		6 312 635,91 \$
	Subvention (2/3) théorique			4 208 423,94 \$
	Subvention (2/3) maximum 3 201 962 M\$		net de ristourne	3 201 962,00 \$
	SUBVENTION		net de ristourne	3 201 962,00 \$
	Ville de Montréal (SUM)			1 600 981,00 \$
	Ministère de la Culture et des Communications			1 600 981,00 \$
	** À noter: Les montants proviennent de la RC14-01.03.06.01-0378 (5 730 055 \$) utilisée en partie pour autres travaux subventionnés			

Information sur la fiche projet

Approbation officielle de la Direction de Montréal du Ministère de la Culture et des Communications le 2019-05-15 13:30:23

Version de la fiche	1
Nom du sous-projet	Hôtel de ville de Montréal - 275, rue Notre-Dame Est - Restauration patrimoniale, mise aux normes et certification LEED
Recommandations de crédit	14-01.03.06.01-0378

14-01.03.06.01-0378

Entente	Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015
Année	2014 (Période du 1er Avril 2014 au 31 Mars 2015)
Axe	01 MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE
Sous-axe	01-03 Agglomération de Montréal
Programme/Mesure	01-03-06 Fonds du patrimoine
Projet	01-03-06-01 Biens patrimoniaux appartenant à la Ville de Montréal et aux villes liées
Numéro de recommandation de crédit	14-01.03.06.01-0378

Budget alloué				
Ministère de la culture et des communications		Ville de Montréal		Total
0,00 \$	2 865 027,50 \$	0,00 \$	2 865 027,50 \$	5 730 055,00 \$
Transfert/BF	Dettes/PTI	Transfert/BF	Dettes/PTI	Total

Budget alloué (Somme des recommandations de crédits)				
Ministère de la culture et des communications		Ville de Montréal		Total
0,00 \$	2 865 027,50 \$	0,00 \$	2 865 027,50 \$	5 730 055,00 \$
Transfert/BF	Dettes/PTI	Transfert/BF	Dettes/PTI	Total

Description
<p>L'hôtel de ville de Montréal est construit entre 1872 et 1878 d'après les plans des architectes Alexander Cowper Hutchison et Henri-Maurice Perrault, puis modifié de 1923 à 1926 après un incendie survenu en 1922 par les architectes de la Ville, Louis Parant d'abord puis L.J.D. Lafrenière, lesquels sont superposés par une commission consultative d'architectes dirigée par Jean-Omer Marchand. En 1932, l'édifice est agrandi à l'arrière vers le champ de Mars.</p> <p>L'intérêt patrimonial de l'Hôtel de Ville repose principalement sur ses valeurs symbolique et historique en tant que premier hôtel de ville monumental à vocation unique au Canada associé à de nombreux personnages et événements importants et témoignant de l'évolution de la démocratie municipale. Il repose également sur sa valeur artistique, notamment par la qualité de l'architecture extérieure d'origine d'inspiration Second Empire, la qualité des modifications de 1922 toujours d'inspiration française, mais davantage liée à l'école des Beaux-Arts ainsi que sur le décor intérieur monumental des pièces d'apparat lui aussi d'inspiration Beaux-Arts. Il repose aussi sur l'importance des concepteurs qui ont participé à la construction originale de l'édifice ainsi qu'à sa reconstruction et de l'intérêt du bien par</p>

rapport à l'ensemble de leur oeuvre et à la production courante. Finalement, il repose aussi sur sa valeur urbaine au coeur de la Cité administrative du Vieux-Montréal ainsi que sur sa valeur scientifique pour l'utilisation de matériaux modernes tels le béton armé et l'ossature métallique.

À compter de 1990, des travaux majeurs de restauration et de mise en valeur sont réalisés. Une restauration importante a lieu de 1990 à 1992 à l'occasion du 350^e anniversaire de Montréal, avec notamment des éléments de pierre taillée au niveau de l'étage de comble, à l'arrière. En 2000, un nouvel éclairage architectural est inauguré dans le cadre du Plan lumière du Vieux-Montréal. Les toits et les corniches en cuivre ainsi que des éléments d'ornementation, la maçonnerie des façades est, nord et ouest font l'objet de restauration de 2008 à 2010. Enfin, les portes de bronze sont restaurées en 2016.

La Ville souhaite offrir aux Montréalais un hôtel de ville du 21^e siècle. L'hôtel de ville est le bâtiment phare de l'administration municipale qui doit devenir un exemple à suivre et un symbole des valeurs de patrimoine, de sécurité et de développement durable. Le projet mis de l'avant poursuivra la réfection et la restauration patrimoniale de l'enveloppe ainsi que la mise aux normes des divers systèmes électromécaniques, de la sécurité incendie et des nouvelles normes d'aménagement.

Ce bâtiment, désigné comme lieu historique national du Canada, est un immeuble d'intérêt patrimonial situé dans un secteur significatif de valeur exceptionnelle dans le site déclaré de Montréal (Vieux-Montréal).

Le projet vise la restauration de ses divers éléments. Tout élément original, architectural ou patrimonial du bâtiment et de son site devra, si requis, être déposé, démantelé ou enlevé avec soins de façon à être remis à sa place à la fin de l'intervention. Tous les ajouts faits au bâtiment doivent l'être en tenant compte de la qualité architecturale du bâtiment et s'y intégrer entièrement. Toute nouvelle intervention devra respecter l'esprit du concept original et être réversibles sans toutefois être une copie ou un pastiche de l'original.

Objectif(s)

Le présent dossier a pour objet la mise en œuvre du projet de restauration patrimoniale, de mise aux normes et de certification LEED de l'hôtel de ville de Montréal. Les travaux comprennent entre autres, mais sans s'y restreindre, les éléments suivants :

- Compléter la restauration de l'enveloppe amorcée en 2007;
- Mise en conformité du système de protection incendie incluant le prolongement du réseau d'extincteurs automatiques sur les étages non desservis (rez-de-chaussée, 1^e et 2^e étages)
- Remplacer le système d'alarme incendie;
- Corriger les déficiences structurales;
- Étanchéité des fondations sur tout le périmètre de l'immeuble incluant le remplacement du système d'étanchéité des voûtes d'archives et de la salle mécanique du 2^e sous-sol;
- Restauration complète de la maçonnerie;
- Restauration des portes en bois;
- Restauration/remplacement des fenêtres de tous les étages;
- Restauration des éléments de bronze (exceptions : portes principales et lampadaires restaurés en 2016);
- Restauration partielle de la toiture de cuivre (2 pavillons non rénovés en 2008);
- Restauration du balcon protocolaire (structure et maçonnerie) et des marquises.

Calendrier de réalisation

Calendrier

Étude d'avant projet: Juillet - décembre 2016

Finalisation du PFT: Janvier à avril 2017

Appel d'offres service professionnels: Mai à Juin 2017

Octroi des services professionnels: Août 2017

Processus de conception intégrée: Septembre 2017 à décembre 2018

Appel d'offres construction: Mars à Juillet 2019

Octroi des travaux: Avril à Août 2019

Chantier: Juin 2019 à juin 2022

Charter :	Jan 2015 à Jan 2022
Déménagement:	Été 2022
Réouverture de l'hôtel de ville:	Septembre 2022

Indicateurs		
Moyens d'actions	Indicateurs de résultats	Résultats attendus
Processus de conception intégré (PCI)	Restauration des éléments architecturaux de l'enveloppe extérieure en regard des composantes d'origines.	Confirmation des contraintes du projet de réfection de l'enveloppe.
Élaboration des plans et devis.	Restauration des éléments architecturaux de l'enveloppe extérieure en regard des composantes d'origines.	Confirmation des contraintes du projet de réfection de l'enveloppe.
Soumissions	Plans et devis en conformité avec la restauration et estimation des coûts de travaux.	Obtention des plans et devis conformes à la restauration. Conformité aux budgets estimés.
Octroi de contrat et réalisation des travaux.	Travaux en conformité avec les plans et devis.	Correspondance des travaux aux plans et devis.

Communications
Une opération de communication sera mise en place pour ce dossier.

Professionnels	
Professionnel (Ville de Montréal)	Mireille Soucy <mireille.soucy@ville.montreal.qc.ca>
Professionnel (Ministère de la culture et des communications)	Catherine Michon <catherine.michon@mcc.gouv.qc.ca>

Gestionnaire	
Gestionnaire (Ville de Montréal)	Sonia Vibert <sonia.vibert@ville.montreal.qc.ca>

Conseiller budgétaire	
Conseiller budgétaire (Ville de Montréal)	Finances - Pôle de service Chaussegros <finances_obc_mise_en_valeur_du_territoire@ville.montreal.qc.ca>

Liste de distribution
Aucun acteur disponible

Fichiers nécessaires à l'approbation		
Nom du fichier	Taille	Date
BMAA_ESTIMÉ HDV PRÉL LOT 2 ET EXÉC 100% LOT 1.pdf	199.81 ko	2019-05-10 10:05
Expertise Hôtel-de-ville de Montréal - G. Garcia - Novembre 2018.pdf	894.97 ko	2019-05-10 10:05

Fenêtres_Suggestions de couleur commerciale.pdf	21.6 ko	2019-05-10 10:05
A19-SC-02 Erratum.pdf	296.01 ko	2019-05-10 11:05
1133_19.04.24_Restauration fenêtres et nouvelles contre-fenêtres.pdf	2.07 mo	2019-05-10 11:05
1133_19.05.02_Nouvelles fenêtres.pdf	9.99 mo	2019-05-10 11:05
15431-Darch.pdf	795.54 ko	2019-05-10 11:05
15431-DVol1.pdf	423.83 ko	2019-05-10 11:05
17-1133 HDV _ARCH_100%_LOT1.2.pdf	20.73 mo	2019-05-10 11:05
Autorisation 20196479.pdf	774.88 ko	2019-05-10 11:05
Hotel de ville calcul subv_2019-05-10.pdf	16.73 ko	2019-05-10 11:05

Remarques

1. Considérant l'échéancier serré de réalisation du projet et la marge de manoeuvre quant aux travaux admissibles, le calcul de la subvention est basé sur l'estimé budgétaire à 100% déposé par Beaupré Michaud et associés architectes le 21 janvier 2019.
2. La RC # 13-01.03.06.01-0278, d'un montant de 308 710,38 \$, est en cours d'annulation. Ces fonds, qui étaient prévus pour un projet précédent de l'hôtel de ville mais qui n'ont pas été utilisés, seront réaffectés au présent projet.

3. Accord de la professionnelle MCC au dossier en date du 15 mai 2019:

C'est beau Mireille, le contenu me convient. Tu peux procéder pour l'approbation de la fiche GSS chez vous et ensuite chez nous. Merci!

Catherine Michon, M. Arch.

Conseillère en développement culturel

*Direction générale de la métropole
Ministère de la Culture et des Communications
1435, rue de Bleury, bureau 800
Montréal (Québec) H3A 2H7*

*Téléphone : 514 873-2255, poste 5108
Courriel : catherine.michon@mcc.gouv.qc.ca
Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca*

Avis du ministère

Aucun avis disponible

Commentaire

Il est à noter que les chiffres présentés n'ont pas fait l'objet d'une vérification complète. Les chiffres officiels sont ceux présentés dans les états financiers déposés par la Ville de Montréal.

ANNEXE 1

Confirmation de l'engagement

Subvention à la restauration FPCQ - Bâtiments municipaux, Volet 1 (2013-2015)

Veillez prendre connaissance des responsabilités de chacune des parties, signer à la dernière page du présent document et nous retourner l'original afin de confirmer votre participation.

Projet : Hôtel de Ville de Montréal
Restauration de divers projets à l'Hôtel-de-Ville

Adresse : 275, rue Notre-Dame Est

Responsabilités des parties

A. L'arrondissement/Le Service s'engage envers le Service de la mise en valeur du territoire à :

1. Remplir le formulaire de description du projet à l'Annexe 2, comprenant :
 - la description des travaux en précisant la portée des travaux de restauration;
 - le budget des travaux de construction ainsi qu'un montage financier;
 - le calendrier détaillé pour la réalisation du projet, comprenant les phases de conception et de réalisation;
 - les objectifs visés pour la réalisation du projet;
 - le nom du chargé de projet.
2. Faire réaliser, lorsque requis, les études nécessaires pour connaître l'état du bâtiment, l'historique ainsi que sa valeur patrimoniale (carnet de santé, énoncé patrimonial, études patrimoniales);
3. Fournir, dès leur réception, tous les documents des professionnels, (plans, devis et estimations budgétaires) pour révision, et ce, à chaque étape du développement du projet;

ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE MONTRÉAL

Montréal 

Culture
et Communications
Québec 

4. Fournir un calendrier des réunions de coordination et de chantier, ainsi que des visites et inspections. Informer le représentant de la Division du patrimoine du Service de la mise en valeur du territoire (SMVT) lorsque sa présence est requise;
 5. Informer le représentant de la Division du patrimoine de tout changement touchant les composantes en restauration, en cours d'élaboration ou en cours du chantier, (avis de modification, notes de chantier, etc.) qui pourrait affecter le montant de la subvention;
 6. Fournir, dès réception, au représentant de la Division du patrimoine, pour analyse, les dessins d'atelier et les fiches techniques des matériaux ou composantes faisant l'objet de la subvention;
 7. Fournir, dès réception, au représentant de la Division du patrimoine, les demandes de paiement validées par le chargé de projet, pour révision des montants concernant les travaux faisant l'objet de la subvention;
 8. Affecter les montants de la subvention exclusivement aux dépenses admissibles suivantes :
 - Les honoraires de base des professionnels, s'il y a lieu, au prorata de la valeur des travaux de restauration admissibles.
 - Les travaux de restauration des composantes et matériaux d'origine d'un bâtiment patrimonial, tels que décrits à l'Annexe 4, déterminés par le représentant de la Division du patrimoine.
 9. Respecter les critères relatifs aux communications mentionnés au protocole de visibilité de l'entente avec le MCCQ ainsi qu'au Guide destiné aux arrondissements et aux services municipaux (Annexe 3).
- B. Le Service de la mise en valeur du territoire s'engage à :
1. Accorder une subvention aux deux tiers de la valeur des travaux de restauration admissibles et des frais et honoraires professionnels s'il y a lieu, applicables jusqu'à un maximum de 1 M\$, sous réserve des disponibilités budgétaires.

ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE **MONTREAL**

Montréal 

Culture
et Communications
Québec 

2. Offrir un soutien pour l'ensemble du projet comprenant :

- une séance d'information sur les modalités du programme d'aide financière à la restauration des bâtiments patrimoniaux;
- la participation d'un représentant de la Division du patrimoine aux réunions avec les professionnels, aux réunions de chantier pertinentes, ainsi qu'aux visites de chantier portant sur la restauration;
- l'analyse des documents des professionnels (plans et devis, estimations budgétaires, avis des changements et demandes de paiement) portant seulement sur les éléments de restauration du projet;
- l'accompagnement spécifique tout au long du projet, portant sur la restauration des éléments patrimoniaux.

3. Fournir une charte des responsables du projet incluant les noms et coordonnées du chargé du projet et du responsable de la Division du patrimoine. Aux fins de la présente entente, le chargé de projet à la Division du patrimoine est (à déterminer).



Monsieur Michel Nadeau, directeur
Direction des stratégies et transactions immobilières
Service de la gestion et de la planification immobilière

20150506
Date



Sylvain Ducas, directeur
Direction de l'Urbanisme
Service de la mise en valeur du territoire

5 juin 2015
Date

ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE **MONTREAL**

Montréal 

**Culture
et Communications**
Québec 

ANNEXE 1 Confirmation de l'engagement

Subvention à la restauration FPCQ - Bâtiments municipaux, Volet 1 (2013-2015)

Veuillez prendre connaissance des responsabilités de chacune des parties, signer à la dernière page du présent document et nous retourner l'original afin de confirmer votre participation.

Projet : Hôtel de Ville de Montréal
Restauration patrimoniale et mise aux normes

Adresse : 275, rue Notre-Dame Est

Responsabilités des parties

- A. L'arrondissement/Le Service s'engage envers le Service de la mise en valeur du territoire à :
1. Remplir le formulaire de description du projet à l'Annexe 2, comprenant :
 - la description des travaux en précisant la portée des travaux de restauration;
 - le budget des travaux de construction ainsi qu'un montage financier;
 - le calendrier détaillé pour la réalisation du projet, comprenant les phases de conception et de réalisation;
 - les objectifs visés pour la réalisation du projet;
 - le nom du chargé de projet.
 2. Faire réaliser, lorsque requis, les études nécessaires pour connaître l'état du bâtiment, l'historique ainsi que sa valeur patrimoniale (carnet de santé, énoncé patrimonial, études patrimoniales);
 3. Fournir, dès leur réception, tous les documents des professionnels, (plans, devis et estimations budgétaires) pour révision, et ce, à chaque étape du développement du projet;

ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE **MONTRÉAL**

Montréal 

Culture
et Communications
Québec 

4. Fournir un calendrier des réunions de coordination et de chantier, ainsi que des visites et inspections. Informer le représentant de la Division du patrimoine du Service de la mise en valeur du territoire (SMVT) lorsque sa présence est requise;
5. Informer le représentant de la Division du patrimoine de tout changement touchant les composantes en restauration, en cours d'élaboration ou en cours du chantier, (avis de modification, notes de chantier, etc.) qui pourrait affecter le montant de la subvention;
6. Fournir, dès réception, au représentant de la Division du patrimoine, pour analyse, les dessins d'atelier et les fiches techniques des matériaux ou composantes faisant l'objet de la subvention;
7. Fournir, dès réception, au représentant de la Division du patrimoine, les demandes de paiement validées par le chargé de projet, pour révision des montants concernant les travaux faisant l'objet de la subvention;
8. Affecter les montants de la subvention exclusivement aux dépenses admissibles suivantes :
 - Les honoraires de base des professionnels, s'il y a lieu, au prorata de la valeur des travaux de restauration admissibles.
 - Les travaux de restauration des composantes et matériaux d'origine d'un bâtiment patrimonial, tels que décrits à l'Annexe 4, déterminés par le représentant de la Division du patrimoine.
9. Respecter les critères relatifs aux communications mentionnés au protocole de visibilité de l'entente avec le MCCQ ainsi qu'au Guide destiné aux arrondissements et aux services municipaux (Annexe 3).

B. Le Service de la mise en valeur du territoire s'engage à :

1. Accorder une subvention aux deux tiers de la valeur des travaux de restauration admissibles et des frais et honoraires professionnels s'il y a lieu, applicables jusqu'à un maximum de **5 M\$**, sous réserve des disponibilités budgétaires.

ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE **MONTRÉAL**

Montréal 

Culture
et Communications
Québec 

2. Offrir un soutien pour l'ensemble du projet comprenant :

- une séance d'information sur les modalités du programme d'aide financière à la restauration des bâtiments patrimoniaux;
- la participation d'un représentant de la Division du patrimoine aux réunions avec les professionnels, aux réunions de chantier pertinentes, ainsi qu'aux visites de chantier portant sur la restauration;
- l'analyse des documents des professionnels (plans et devis, estimations budgétaires, avis des changements et demandes de paiement) portant seulement sur les éléments de restauration du projet;
- l'accompagnement spécifique tout au long du projet, portant sur la restauration des éléments patrimoniaux.

3. Fournir une charte des responsables du projet incluant les noms et coordonnées du chargé du projet et du responsable de la Division du patrimoine. Aux fins de la présente entente, le chargé de projet à la Division du patrimoine est (à déterminer).


Monsieur Jean Bouvrette, directeur par intérim
Direction de la gestion des projets immobiliers
Service de la gestion et de la planification immobilière

17/10/2017
Date


Sylvain Ducas, directeur
Direction de l'Urbanisme
Service de la mise en valeur du territoire

20-10-2017
Date

ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE **MONTRÉAL**

Montréal 

Culture
et Communications
Québec 

**AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS**

Le 22 juin 2017

ST-DENIS THOMPSON INC.
A/S MONSIEUR SERGE MARCHAND
1215, RUE HICKSON
VERDUN (QC) H4G 2L6

N° de décision : 2017-CPSM-1036796
N° de client : 3000145968

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous SONOJET et SONO-JET, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). ST-DENIS THOMPSON INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **31 mars 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité tour Commerce
2040 boulevard Laurier bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria 22^e étage
C.P. 246 tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Dossier # : 1196810002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Objet :	Accorder à St-Denis Thompson inc. le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0602 « Restauration fenêtres » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville – Dépense totale de 8 536 217,70 \$, taxes incluses Appel d'offres public IMM-15432 (1 soum.)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[GDD 1196810002 SUM.xlsx](#)



[GDD 1196810002 - Travaux de construction lot L0602 Hôtel-de-Ville - Portion SGPI.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances -
Point de service HDV
Tél : 514-872-1021

Co-auteure: Fanny LALONDE-GOSSELIN

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-05

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

Tél : 514 872-0946

Division : Service des finances - Point de service HDV

Dossier # : 1196810002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Objet :	Accorder à St-Denis Thompson inc. le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0602 « Restauration fenêtres » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville – Dépense totale de 8 536 217,70 \$, taxes incluses Appel d'offres public IMM-15432 (1 soum.)



Rapport mandat SMCE196810002.pdf

Dossier # :1196810002

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve

Le 30 janvier 2020

Vice-présidences

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE196810002

Accorder à St-Denis Thompson inc. le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0602 « Restauration fenêtres » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 8 536 217,70 \$, taxes incluses | Appel d'offres public IMM-15432 (1 soum.)

Membres

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Genève

M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Genève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Karine Boivin Roy
Présidente

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE196810002

Accorder à St-Denis Thompson inc. le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0602 « Restauration fenêtres » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 8 536 217,70 \$, taxes incluses / Appel d'offres public IMM-15432 (1 soum.).

À sa séance du 8 janvier 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère suivant :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$, pour lequel :*
 - *une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres ;*
 - *l'écart de prix est de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 15 janvier 2020, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos. Au cours de cette séance, les responsables du dossier du Service de la gestion et de la planification immobilière ont pu présenter les différentes étapes franchies dans ce dossier, et ce, en plus de répondre à toutes les questions des commissaires.

Le Service a expliqué que l'important écart observé entre l'estimation interne et la soumission de l'adjudicataire était principalement dû à l'inexactitude de l'estimé produit dans le contexte de travaux de nature patrimoniale. Celui-ci aurait été réalisé en ne tenant malheureusement pas compte du caractère spécifique de la restauration patrimoniale sur site, qui n'a rien à voir avec des travaux réguliers habituellement effectués en usine, ne reflétant donc aucunement la réalité de ce projet particulier. Dans ce cas-ci, le Service a expliqué devoir recourir à une variété d'artisans restaurateurs, selon les différentes spécialités requises à chacune des étapes du travail de restauration des fenêtres pour en assurer la préservation du classement patrimonial, notamment dans le contexte où la Ville a droit à une subvention spécifique à la conservation patrimoniale des fenêtres, de l'ordre de 3 M\$, du gouvernement québécois.

En conclusion, la Commission est rassurée du suivi serré effectué par l'équipe de gestion de projets relativement aux différents aspects du projet de réfection de l'hôtel de ville, et ce, notamment à l'égard du suivi budgétaire global de ce projet qui en est au tiers de son avancement à ce stade-ci. Le responsable du dossier dit avoir confiance de

rattraper le dépassement de 5% occasionné par le coût de la restauration patrimoniale des fenêtres. De plus, celui-ci s'est montré rassurant en ce qui a trait au respect de l'échéancier global de réalisation, qui prévoit que le projet de réfection de l'hôtel de Ville sera complété en 2022, et ce, tel que prévu initialement.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de la gestion et de la planification immobilière pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, à savoir :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$, pour lequel :*
 - *une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres ;*
 - *l'écart de prix est de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie faite par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE196810002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1193438035

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Ingénierie et procédés
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Deric construction inc, pour les travaux de mécanique, de procédé industriel, de génie civil, d'électricité, d'instrumentation, de contrôle et d'architecture pour la construction d'un système de traitement des odeurs à la station de pompage Rhéaume de l'arrondissement Verdun - Dépense totale de 6 938 046,27 \$, taxes incluses (contrat : 6 079 572,17 \$ + contingences : 607 957,22 \$ + variation de quantités: 250 516,88 \$) - Appel d'offres public: 3295-AE-15 - 3 soumissions

Il est recommandé :

1. d'accorder à Deric construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de mécanique, de procédé industriel, de génie civil, d'électricité, d'instrumentation, de contrôle et d'architecture pour la construction d'un système de traitement des odeurs à la station de pompage Rhéaume de l'arrondissement Verdun, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 079 572,17 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 3295-AE-15;
2. d'autoriser une dépense de 607 957,22 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépenses de 250 516,88 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
4. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération pour un total de 6 938 046,27 \$, toutes taxes, contingences et variations de quantités incluses.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-12-09 07:53

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1193438035

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Ingénierie et procédés
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Deric construction inc, pour les travaux de mécanique, de procédé industriel, de génie civil, d'électricité, d'instrumentation, de contrôle et d'architecture pour la construction d'un système de traitement des odeurs à la station de pompage Rhéaume de l'arrondissement Verdun - Dépense totale de 6 938 046,27 \$, taxes incluses (contrat : 6 079 572,17 \$ + contingences : 607 957,22 \$ + variation de quantités: 250 516,88 \$) - Appel d'offres public: 3295-AE-15 - 3 soumissions

CONTENU

CONTEXTE

Suite à de nombreuses plaintes de citoyens reçues pour de mauvaises odeurs émanant de la station de pompage des eaux usées Rhéaume et des regards d'égouts de la rue Rhéaume dans l'arrondissement Verdun, la Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU) du Service de l'eau a entrepris un programme de gestion des nuisances olfactives dans ce secteur en 2007.

Une étude d'avant-projet réalisée par les professionnels de la DEEU a consisté à effectuer des analyses exhaustives qui ont confirmé la présence de nuisances olfactives pour les citoyens. Une seconde étude portant sur les scénarios possibles d'intervention a permis d'identifier des solutions de mitigation. Des analyses plus raffinées, incluant des études d'impacts et de faisabilité dans ce milieu urbain constitué de complexes de condominiums et de parcs très fréquentés ont aussi été menées. Suite à ces études, la solution technique retenue en accord avec l'arrondissement, fut celle de l'extraction et du traitement de l'air vicié par charbon activé. Les nouveaux équipements seront placés dans une chambre souterraine pour minimiser les impacts visuels.

Un premier contrat de services professionnels fut accordé à la firme Les services EXP inc. en novembre 2014 pour produire l'étude technique ainsi que les plans et devis pour la construction du système de traitement d'odeurs. Suite à une révision de la conception

géotechnique et environnementale du projet ainsi que de la gestion de la circulation dans le secteur, les plans et devis ne furent livrés qu'en juillet 2019.

Le 8 octobre 2019, un appel d'offres fut lancé et publié sur le site SEAO et dans Le journal de Montréal pour la construction du système de traitement des odeurs dans l'arrondissement Verdun. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 21 novembre 2019. La période de validité des soumissions est de 120 jours.

Cinq (5) addenda ont été émis:

- Addenda no 1, en date du 17 octobre 2019: publication du bordereau numérique.
- Addenda no. 2, en date du 29 octobre 2019: report de la date d'ouverture des soumissions au 21 novembre et réponses aux questions.
- Addenda no. 3, en date du 31 octobre 2019: questions/réponses.
- Addenda no. 4, en date du 5 novembre 2019: questions/réponses et modification mineure au bordereau de soumission.
- Addenda no. 5, en date du 11 novembre 2019: questions/réponses et modification d'une quantité au bordereau.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE-CG19 0515 - Accorder un contrat à Les services EXP inc., pour la fourniture de services professionnels pour la surveillance/inspection des travaux de construction d'une unité d'extraction et de traitement des odeurs d'égout desservant le site d'interception Rhéaume - Dépense totale de 365 270,05 \$, taxes incluses (contrat : 304 391,71 \$ + contingences : 60 878,34 \$) - Appel d'offres public 19-17661.

CG14 0518 - 27 novembre 2014 - Accorder un contrat de services professionnels à Les Services Exp inc. pour la préparation des plans et devis et pour la surveillance/inspection des travaux de construction d'une unité d'extraction et de traitement des odeurs d'égout desservant le site d'interception Rhéaume pour une somme maximale de 386 373,49 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13891 / Approuver un projet de convention à cette fin.

DESCRIPTION

La réalisation de ce projet vise à améliorer les conditions de vie des citoyens résidant dans le secteur de la rue Rhéaume de l'arrondissement Verdun. Une partie du secteur étant à vocation de loisir, l'arrondissement exige la réalisation des travaux en 2 phases consécutives, afin de permettre l'utilisation des terrains de baseball durant l'été. L'ordonnancement des travaux se déroulera, comme suit :

- mars 2020 à septembre 2020 : travaux hors du parc et maintien des terrains de baseball;
- septembre 2020 à mars 2021 : travaux dans le parc.

Ce projet nécessitera la construction et la mise en marche des ouvrages suivants:

- une chambre souterraine en béton armé abritera le système d'extraction et de traitement de l'air vicié. Cette chambre sera construite sur des pieux en bordure du boulevard Gaétan-Laberge;
- une chambre souterraine en béton armé abritera un système de pompage d'eau de condensation et sera surplombée par une cheminée d'évacuation de l'air traité. Cette chambre sera construite sur des pieux au fond du parc Arthur-Therrien;

- une conduite enfouie transportera l'air vicié extrait du poste de pompage Rhéaume et de l'édicule de service vers la nouvelle chambre souterraine vouée au traitement;
- une autre conduite enfouie transportera l'air traité vers la nouvelle chambre de la cheminée;
- deux massifs de conduits électriques et de contrôle seront construits dans la même tranchée que les conduites et seront alimentés à partir de l'entrée électrique existante de la station de pompage Rhéaume;
- la toiture de la station de pompage Rhéaume devra être refaite puisqu'elle accueillera la conduite d'extraction d'air vicié et les éléments de mécanique de procédé;
- les travaux dans le parc impliqueront la gestion de sols contaminés. En 2017, la Ville a obtenu une permission du Ministère de l'environnement en vertu de l'article 65 de la Loi sur la qualité de l'environnement;
- un plan particulier de circulation sera mis en place pour le passage des services souterrains sous le boulevard Gaétan-Laberge; ce passage sera construit en deux phases durant deux fins de semaine.

Conformément à l'encadrement administratif C-OG-D-18-001, le bordereau de soumission n'inclut pas de contingences. Un montant représentant 10 % de la valeur du contrat est requis pour des dépenses imprévues durant la réalisation des travaux. De plus, un montant de 250 516,88 \$ est requis pour les variations de quantités.

JUSTIFICATION

Quinze (15) entreprises et un organisme public se sont procuré les documents d'appels d'offres et trois d'entre elles ont déposé une soumission. Un seul avis de désistement a été reçu, invoquant un manque d'intérêt pour ce projet. Les raisons de non-participation des autres preneurs de documents sont: sept d'entre eux sont des sous-traitants, trois autres n'ont pas soumissionné par manque de temps ou d'intérêt et un entrepreneur a commandé deux fois les documents.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences	Total
Déric Construction inc.	6 079 572,17 \$	607 957,22 \$	6 687 529,39 \$
Allen entrepreneur général inc.	7 511 316,75 \$	751 131,68 \$	8 262 448,43 \$
Construction Bau-Val inc.	8 837 000,00 \$	883 700,00 \$	9 720 700,00 \$
Estimation du professionnel	7 179 700,36 \$	717 970,04 \$	7 897 670,40 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			8 223 559,27 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			22,97 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			3 033 170,62 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			45,36 %

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	(1 210 141,01 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	(15,32 %)
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	1 574 919,04 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	23,55 %

L'écart entre l'estimation interne et la plus basse soumission est favorable de 15,32%. Cet écart s'explique comme suit, en révisant son estimé, le professionnel a détecté une erreur de 346 351 \$ dans le calcul de l'ajustement des coûts d'architecture aux conditions du marché. Son estimé aurait dû être de 7 551 319. \$ taxes et contingences incluses; soit 4,4% moins élevé.

L'écart de 23,55 % entre la deuxième plus basse soumission et la première provient principalement des travaux de structure (585 890,18 \$) et de mécanique de procédé (400 457, \$). Ils expliquent 63% de l'écart.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat à Déric Construction inc. au prix de sa soumission, soit 6 079 572,17 \$, taxes incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises de la RENA ont été faites; Déric Construction inc., 5145 rue Rideau, Québec, (Québec) G2E 5H5 n'est pas inscrite au registre des personnes inadmissibles en vertu du règlement de gestion contractuelle, ni dans la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la ville de Montréal. De plus l'entreprise a fourni l'attestation de Revenu Québec valide jusqu'au 29 février 2020.

Conformément au décret 796-2014 du 10 septembre 2014, la compagnie Déric Construction inc., détient une attestation valide de l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été reproduit en pièces jointes.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008), le dossier sera soumis à ladite commission pour étude, car la valeur du contrat est de plus de 2 M\$ et il y a un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût pour les travaux de mécanique, de procédé industriel, de génie civil, d'électricité, d'instrumentation, de contrôle et d'architecture pour la construction du système de traitement des odeurs Rhéaume dans l'arrondissement Verdun est de 6 938 046,27 \$ taxes, contingences et variations de quantités incluses.

Ceci représente un montant de 6 335 361,02 \$ net de ristournes de taxes.

Cette dépense sera financée par emprunt à la charge de l'agglomération à moins de disponibilité de la réserve.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation de ce projet vise à améliorer les conditions de vie des citoyens résidant dans le secteur de la rue Rhéaume de l'arrondissement Verdun. Si la construction du système de traitement d'odeurs n'avait pas lieu, les plaintes continueraient et le niveau d'insatisfaction des citoyens vivant près de la station de pompage serait encore plus grand.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une action de communication est recommandée, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Commission permanente sur l'examen des contrats: 15 janvier 2020
Octroi du contrat (CG) : 30 janvier 2020
Début des travaux: mars 2020
Mise en service: mai 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Chantale POTVIN, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel SHOONER
Conseiller analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 280-4418

Télécop. : 514 280-6779

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-02

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à
l'exploitation

Tél : 514-280-4364

Télécop. : 514-280-4387

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Bruno HALLÉ
Directeur

Tél : 514 280-3706

Approuvé le : 2019-12-04

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

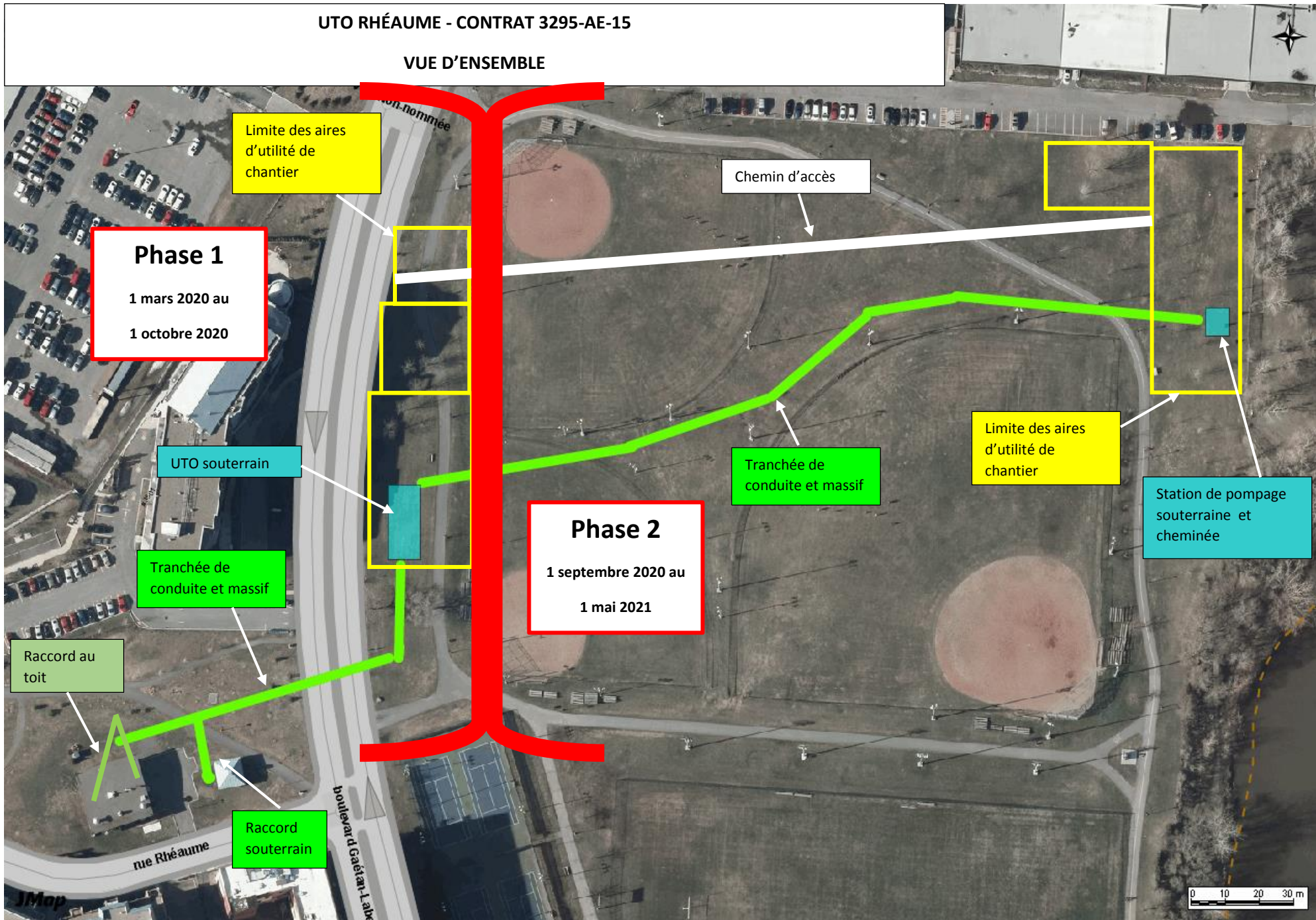
Chantal MORISSETTE
Directrice

Tél : 514 280-4260

Approuvé le : 2019-12-06

UTO RHÉAUME - CONTRAT 3295-AE-15

VUE D'ENSEMBLE



Le 4 juillet 2017

CONSTRUCTION DERIC INC.
A/S MONSIEUR ÉRIC DESBIENS
5145, RUE RIDEAU
QUÉBEC (QC) G2E 5H5

N° de décision : 2017-CPSM-1037840

N° de client : 3000350548

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous DERIC CONSTRUCTION INC., le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). CONSTRUCTION DERIC INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **29 juillet 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 3295-AE-15

Numéro de référence : 1310396

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Travaux de procédé industriel, de génie civil, d'électricité, d'instrumentation et d'architecture pour la construction du système de traitement des odeurs dans l'arrondissement Verdun

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
Allen Entrepreneur Général Inc. 118 de la Gare Saint-Henri, QC, G0R 3E0 http://www.allen-entrepreneurgeneral.com	Madame Sophy Duquette Téléphone : 418 882-2277 Télécopieur : 418 882-2721	Commande : (1650344) 2019-10-08 15 h 25 Transmission : 2019-10-08 15 h 27	3199136 - Addenda 1 - bordereau numérique (devis) 2019-10-17 8 h 48 - Courriel 3199137 - Addenda 1 - bordereau numérique (bordereau) 2019-10-17 8 h 48 - Téléchargement 3204522 - Addenda 2: Report de date et questions/réponses 2019-10-29 13 h 38 - Courriel 3205721 - Addenda 3 2019-10-31 11 h 03 - Courriel 3207675 - Addenda 4 (devis) 2019-11-05 14 h 34 - Courriel 3207676 - Addenda 4 (bordereau) 2019-11-05 14 h 34 - Téléchargement 3209862 - Addenda 5 (devis) 2019-11-11 10 h 32 - Courriel 3209863 - Addenda 5 (bordereau) 2019-11-11 10 h 32 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Allen Entrepreneur Général Inc. 118 de la Gare Saint-Henri, QC, G0R 3E0 http://www.allen-entrepreneurgeneral.com	Madame Sophy Duquette Téléphone : 418 882-2277 Télécopieur : 418 882-2721	Commande : (1650563) 2019-10-09 9 h 09 Transmission : 2019-10-09 9 h 10	3199136 - Addenda 1 - bordereau numérique (devis) 2019-10-17 8 h 48 - Courriel 3199137 - Addenda 1 - bordereau numérique (bordereau) 2019-10-17 8 h 48 - Téléchargement 3204522 - Addenda 2: Report de date et questions/réponses 2019-10-29 13 h 38 - Courriel 3205721 - Addenda 3 2019-10-31 11 h 03 - Courriel 3207675 - Addenda 4 (devis) 2019-11-05 14 h 34 - Courriel

3207676 - Addenda 4 (bordereau)
 2019-11-05 14 h 34 -
 Téléchargement
 3209862 - Addenda 5 (devis)
 2019-11-11 10 h 32 - Courriel
 3209863 - Addenda 5 (bordereau)
 2019-11-11 10 h 32 -
 Téléchargement
 Mode privilégié (devis) : Courrier
 électronique
 Mode privilégié (plan) : Messagerie
 (Purolator)

Armatures Bois-Francis Inc (ABF) 249 boul de la Bonaventure Victoriaville, QC, G6T 1V5 http://www.abf-inc.com	Madame Erika Lynn Johnson Téléphone : 819 758-7501 Télécopieur : 819 758-7629	Commande : (1652764) 2019-10-15 14 h 46 Transmission : 2019-10-15 14 h 46	3199136 - Addenda 1 - bordereau numérique (devis) 2019-10-17 8 h 48 - Courriel 3199137 - Addenda 1 - bordereau numérique (bordereau) 2019-10-17 8 h 48 - Téléchargement 3204522 - Addenda 2: Report de date et questions/réponses 2019-10-29 13 h 38 - Courriel 3205721 - Addenda 3 2019-10-31 11 h 03 - Courriel 3207675 - Addenda 4 (devis) 2019-11-05 14 h 34 - Courriel 3207676 - Addenda 4 (bordereau) 2019-11-05 14 h 34 - Téléchargement 3209862 - Addenda 5 (devis) 2019-11-11 10 h 32 - Courriel 3209863 - Addenda 5 (bordereau) 2019-11-11 10 h 32 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Charex 17755 RUE LAPOINTE Mirabel, QC, J7J 0W7	Monsieur Stéphan Charette Téléphone : 450 475-1135 Télécopieur : 450 475-1137	Commande : (1654230) 2019-10-18 9 h 56 Transmission : 2019-10-18 9 h 56	3199136 - Addenda 1 - bordereau numérique (devis) 2019-10-18 9 h 56 - Téléchargement 3199137 - Addenda 1 - bordereau numérique (bordereau) 2019-10-18 9 h 56 - Téléchargement 3204522 - Addenda 2: Report de date et questions/réponses 2019-10-29 13 h 38 - Courriel 3205721 - Addenda 3 2019-10-31 11 h 03 - Courriel 3207675 - Addenda 4 (devis) 2019-11-05 14 h 34 - Courriel 3207676 - Addenda 4 (bordereau) 2019-11-05 14 h 34 - Téléchargement 3209862 - Addenda 5 (devis) 2019-11-11 10 h 32 - Courriel

3209863 - Addenda 5 (bordereau)
 2019-11-11 10 h 32 -
 Téléchargement
 Mode privilégié (devis) : Courrier
 électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier
 électronique

Construction Bau-Val Inc.
 87 Emilien Marcoux, Suite#202
 Blainville, QC, J7C 0B4
<http://www.bauval.com>

[Madame Johanne
 Vallée](#)
 Téléphone : 514
 788-4660
 Télécopieur :

Commande : (1651539)
 2019-10-10 14 h 38
Transmission :
 2019-10-10 17 h 48

3199136 - Addenda 1 - bordereau
 numérique (devis)
 2019-10-17 8 h 48 - Courriel
 3199137 - Addenda 1 - bordereau
 numérique (bordereau)
 2019-10-17 8 h 48 - Téléchargement
 3204522 - Addenda 2: Report de
 date et questions/réponses
 2019-10-29 13 h 38 - Courriel
 3205721 - Addenda 3
 2019-10-31 11 h 03 - Courriel
 3207675 - Addenda 4 (devis)
 2019-11-05 14 h 34 - Courriel
 3207676 - Addenda 4 (bordereau)
 2019-11-05 14 h 34 -
 Téléchargement
 3209862 - Addenda 5 (devis)
 2019-11-11 10 h 32 - Courriel
 3209863 - Addenda 5 (bordereau)
 2019-11-11 10 h 32 -
 Téléchargement
 Mode privilégié (devis) : Courrier
 électronique
 Mode privilégié (plan) : Messagerie
 (Purolator)

Construction Deric Inc
 5145 rue Rideau
 Québec, QC, G2E5H5
<http://www.grouperideric.ca>

[Monsieur Alexandre
 Coulombe](#)
 Téléphone : 418
 781-2228
 Télécopieur : 418
 522-9758

Commande : (1650548)
 2019-10-09 8 h 58
Transmission :
 2019-10-09 8 h 58

3199136 - Addenda 1 - bordereau
 numérique (devis)
 2019-10-17 8 h 48 - Courriel
 3199137 - Addenda 1 - bordereau
 numérique (bordereau)
 2019-10-17 8 h 48 - Téléchargement
 3204522 - Addenda 2: Report de
 date et questions/réponses
 2019-10-29 13 h 38 - Courriel
 3205721 - Addenda 3
 2019-10-31 11 h 03 - Courriel
 3207675 - Addenda 4 (devis)
 2019-11-05 14 h 34 - Courriel
 3207676 - Addenda 4 (bordereau)
 2019-11-05 14 h 34 -
 Téléchargement
 3209862 - Addenda 5 (devis)
 2019-11-11 10 h 32 - Courriel
 3209863 - Addenda 5 (bordereau)
 2019-11-11 10 h 32 -
 Téléchargement
 Mode privilégié (devis) : Courrier
 électronique
 Mode privilégié (plan) : Messagerie
 (Purolator)

<p>Construction Deric Inc 5145 rue Rideau Québec, QC, G2E5H5 http://www.grouperideric.ca</p>	<p>Monsieur Alexandre Coulombe Téléphone : 418 781-2228 Télécopieur : 418 522-9758</p>	<p>Commande : (1656848) 2019-10-25 8 h 54 Transmission : 2019-10-25 8 h 54</p>	<p>3199136 - Addenda 1 - bordereau numérique (devis) 2019-10-25 8 h 54 - Téléchargement 3199137 - Addenda 1 - bordereau numérique (bordereau) 2019-10-25 8 h 54 - Aucun Mode privilégié : Ne pas recevoir</p>
<p>Eurovia Québec Construction inc. - Agence Chenail 104, boul. St-Rémi c.p. 3220 Saint-Rémi, QC, J0L 2L0</p>	<p>Madame Christine Barbeau Téléphone : 450 454-0000 Télécopieur :</p>	<p>Commande : (1650819) 2019-10-09 13 h 19 Transmission : 2019-10-09 13 h 33</p>	<p>3199136 - Addenda 1 - bordereau numérique (devis) 2019-10-17 8 h 48 - Courriel 3199137 - Addenda 1 - bordereau numérique (bordereau) 2019-10-17 8 h 48 - Téléchargement 3204522 - Addenda 2: Report de date et questions/réponses 2019-10-29 13 h 38 - Courriel 3205721 - Addenda 3 2019-10-31 11 h 03 - Courriel 3207675 - Addenda 4 (devis) 2019-11-05 14 h 34 - Courriel 3207676 - Addenda 4 (bordereau) 2019-11-05 14 h 34 - Téléchargement 3209862 - Addenda 5 (devis) 2019-11-11 10 h 32 - Courriel 3209863 - Addenda 5 (bordereau) 2019-11-11 10 h 32 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)</p>
<p>Filtrum Inc. 430 rue des Entrepreneurs Québec, QC, G1M 1B3 http://www.filtrum.qc.ca</p>	<p>Madame Christine Gauthier Téléphone : 418 687-0628 Télécopieur : 418 687-3687</p>	<p>Commande : (1651229) 2019-10-10 9 h 31 Transmission : 2019-10-10 9 h 41</p>	<p>3199136 - Addenda 1 - bordereau numérique (devis) 2019-10-17 8 h 48 - Courriel 3199137 - Addenda 1 - bordereau numérique (bordereau) 2019-10-17 8 h 48 - Téléchargement 3204522 - Addenda 2: Report de date et questions/réponses 2019-10-29 13 h 38 - Courriel 3205721 - Addenda 3 2019-10-31 11 h 03 - Courriel 3207675 - Addenda 4 (devis) 2019-11-05 14 h 34 - Courriel 3207676 - Addenda 4 (bordereau) 2019-11-05 14 h 34 - Téléchargement 3209862 - Addenda 5 (devis) 2019-11-11 10 h 32 - Courriel 3209863 - Addenda 5 (bordereau) 2019-11-11 10 h 32 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)</p>

<p>Gastier M.P. Inc. 7825, Henri-Bourassa Est Montréal, QC, H1E 1N9 http://www.gastier.com</p>	<p>Madame Kristina Bérubé Téléphone : 514 325-4220 Télécopieur : 514 325-3822</p>	<p>Commande : (1652577) 2019-10-15 11 h 39 Transmission : 2019-10-15 11 h 39</p>	<p>3199136 - Addenda 1 - bordereau numérique (devis) 2019-10-17 8 h 48 - Courriel 3199137 - Addenda 1 - bordereau numérique (bordereau) 2019-10-17 8 h 48 - Téléchargement 3204522 - Addenda 2: Report de date et questions/réponses 2019-10-29 13 h 38 - Courriel 3205721 - Addenda 3 2019-10-31 11 h 03 - Courriel 3207675 - Addenda 4 (devis) 2019-11-05 14 h 34 - Courriel 3207676 - Addenda 4 (bordereau) 2019-11-05 14 h 34 - Téléchargement 3209862 - Addenda 5 (devis) 2019-11-11 10 h 32 - Courriel 3209863 - Addenda 5 (bordereau) 2019-11-11 10 h 32 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p>
---	---	--	---

<p>Groupe Mécano inc. 894 rue Bergar Laval, QC, H7L 5A1</p>	<p>Monsieur Jonathan Lavoie Téléphone : 450 736-2006 Télécopieur :</p>	<p>Commande : (1658347) 2019-10-29 14 h Transmission : 2019-10-29 14 h</p>	<p>3199136 - Addenda 1 - bordereau numérique (devis) 2019-10-29 14 h - Téléchargement 3199137 - Addenda 1 - bordereau numérique (bordereau) 2019-10-29 14 h - Téléchargement 3204522 - Addenda 2: Report de date et questions/réponses 2019-10-29 14 h - Téléchargement 3205721 - Addenda 3 2019-10-31 11 h 03 - Courriel 3207675 - Addenda 4 (devis) 2019-11-05 14 h 34 - Courriel 3207676 - Addenda 4 (bordereau) 2019-11-05 14 h 34 - Téléchargement 3209862 - Addenda 5 (devis) 2019-11-11 10 h 32 - Courriel 3209863 - Addenda 5 (bordereau) 2019-11-11 10 h 32 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p>
---	--	--	--

<p>LE GROUPE LÉCUYER LTÉE. 17 Du Moulin Saint-Rémi, QC, J0L 2L0 http://www.lecuyerbeton.com</p>	<p>Monsieur David Guay Téléphone : 450 454-3928 Télécopieur : 450 454-7254</p>	<p>Commande : (1651285) 2019-10-10 10 h 39 Transmission : 2019-10-10 10 h 39</p>	<p>3199136 - Addenda 1 - bordereau numérique (devis) 2019-10-17 8 h 48 - Courriel 3199137 - Addenda 1 - bordereau numérique (bordereau) 2019-10-17 8 h 48 - Téléchargement</p>
---	--	--	--

3204522 - Addenda 2: Report de date et questions/réponses
2019-10-29 13 h 38 - Courriel

3205721 - Addenda 3
2019-10-31 11 h 03 - Courriel

3207675 - Addenda 4 (devis)
2019-11-05 14 h 34 - Courriel

3207676 - Addenda 4 (bordereau)
2019-11-05 14 h 34 - Téléchargement

3209862 - Addenda 5 (devis)
2019-11-11 10 h 32 - Courriel

3209863 - Addenda 5 (bordereau)
2019-11-11 10 h 32 - Téléchargement

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Le Groupe LML Ltée
360 boul du Séminaire Nord Bureau 22
Saint-Jean-sur-Richelieu, QC, J3B 5L1
<http://www.groupeuml.ca>

[Madame Nancy Ross](#)
Téléphone : 450 347-1996
Télécopieur : 450 347-8509

Commande : (1650840)
2019-10-09 13 h 33
Transmission :
2019-10-09 13 h 33

3199136 - Addenda 1 - bordereau numérique (devis)
2019-10-17 8 h 48 - Courriel

3199137 - Addenda 1 - bordereau numérique (bordereau)
2019-10-17 8 h 48 - Téléchargement

3204522 - Addenda 2: Report de date et questions/réponses
2019-10-29 13 h 38 - Courriel

3205721 - Addenda 3
2019-10-31 11 h 03 - Courriel

3207675 - Addenda 4 (devis)
2019-11-05 14 h 34 - Courriel

3207676 - Addenda 4 (bordereau)
2019-11-05 14 h 34 - Téléchargement

3209862 - Addenda 5 (devis)
2019-11-11 10 h 32 - Courriel

3209863 - Addenda 5 (bordereau)
2019-11-11 10 h 32 - Téléchargement

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

LES EXCAVATIONS LAFONTAINE INC.
872, rue Archimède
Lévis, QC, G6V 7M5
<http://www.excavationslafontaine.com>

[Madame Amélie Robitaille](#)
Téléphone : 418 838-2121
Télécopieur : 418 835-9223

Commande : (1650260)
2019-10-08 14 h 14
Transmission :
2019-10-08 14 h 15

3199136 - Addenda 1 - bordereau numérique (devis)
2019-10-17 8 h 49 - Télécopie

3199137 - Addenda 1 - bordereau numérique (bordereau)
2019-10-17 8 h 48 - Téléchargement

3204522 - Addenda 2: Report de date et questions/réponses
2019-10-29 13 h 38 - Télécopie

3205721 - Addenda 3
2019-10-31 11 h 04 - Télécopie

3207675 - Addenda 4 (devis)
2019-11-05 20 h 15 - Télécopie

3207676 - Addenda 4 (bordereau)
2019-11-05 14 h 34 -
Téléchargement

3209862 - Addenda 5 (devis)
2019-11-11 11 h 03 - Télécopie

3209863 - Addenda 5 (bordereau)
2019-11-11 10 h 32 -
Téléchargement

Mode privilégié (devis) : Télécopieur
Mode privilégié (plan) : Messagerie
(Purolator)

Les Services Électriques Blanchette Inc.
2451 boul Fernand-Lafontaine
Longueuil, QC, J4N 1N7

[Madame Nathalie
Emond](#)

Téléphone : 450
442-1166
Télécopieur : 450
442-4206

Commande : (1651103)
2019-10-10 7 h 57

Transmission :
2019-10-10 8 h 16

3199136 - Addenda 1 - bordereau
numérique (devis)
2019-10-17 8 h 48 - Courriel
3199137 - Addenda 1 - bordereau
numérique (bordereau)
2019-10-17 8 h 48 - Téléchargement

3204522 - Addenda 2: Report de
date et questions/réponses
2019-10-29 13 h 38 - Courriel

3205721 - Addenda 3
2019-10-31 11 h 03 - Courriel

3207675 - Addenda 4 (devis)
2019-11-05 14 h 34 - Courriel

3207676 - Addenda 4 (bordereau)
2019-11-05 14 h 34 -
Téléchargement

3209862 - Addenda 5 (devis)
2019-11-11 10 h 32 - Courriel

3209863 - Addenda 5 (bordereau)
2019-11-11 10 h 32 -
Téléchargement

Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Messagerie
(Purolator)

Nordmec Construction inc.
390, rue Siméon, local 3
Mont-Tremblant, QC, J8E 2R2

[Monsieur Yanick
Gougeon](#)

Téléphone : 819
429-5555
Télécopieur : 819
429-6555

Commande : (1651985)
2019-10-11 11 h 38

Transmission :
2019-10-11 11 h 38

3199136 - Addenda 1 - bordereau
numérique (devis)
2019-10-17 8 h 48 - Courriel
3199137 - Addenda 1 - bordereau
numérique (bordereau)
2019-10-17 8 h 48 - Téléchargement

3204522 - Addenda 2: Report de
date et questions/réponses
2019-10-29 13 h 38 - Courriel

3205721 - Addenda 3
2019-10-31 11 h 03 - Courriel

3207675 - Addenda 4 (devis)
2019-11-05 14 h 34 - Courriel

3207676 - Addenda 4 (bordereau)
2019-11-05 14 h 34 -
Téléchargement

3209862 - Addenda 5 (devis)
2019-11-11 10 h 32 - Courriel

3209863 - Addenda 5 (bordereau)
2019-11-11 10 h 32 -
Téléchargement

Quantum Électrique inc. 1421 rue Michelin Laval, QC, H7L 4S2 http://www.quantumelectrique.com	Monsieur Frédéric Gagné Téléphone : 438 406-0758 Télécopieur :	Commande : (1660432) 2019-11-04 12 h 25 Transmission : 2019-11-04 12 h 25	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator) 3199136 - Addenda 1 - bordereau numérique (devis) 2019-11-04 12 h 25 - Téléchargement 3199137 - Addenda 1 - bordereau numérique (bordereau) 2019-11-04 12 h 25 - Téléchargement 3204522 - Addenda 2: Report de date et questions/réponses 2019-11-04 12 h 25 - Téléchargement 3205721 - Addenda 3 2019-11-04 12 h 25 - Téléchargement 3207675 - Addenda 4 (devis) 2019-11-05 14 h 34 - Courriel 3207676 - Addenda 4 (bordereau) 2019-11-05 14 h 34 - Téléchargement 3209862 - Addenda 5 (devis) 2019-11-11 10 h 32 - Courriel 3209863 - Addenda 5 (bordereau) 2019-11-11 10 h 32 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Regulvar Inc.. 3985, boul. Industriel Laval, QC, H7L4S3	Monsieur PIERRE GIROUX Téléphone : 514 636-2878 Télécopieur : 514 636-5963	Commande : (1662034) 2019-11-07 13 h 12 Transmission : 2019-11-07 14 h 04	3199136 - Addenda 1 - bordereau numérique (devis) 2019-11-07 13 h 12 - Téléchargement 3199137 - Addenda 1 - bordereau numérique (bordereau) 2019-11-07 13 h 12 - Téléchargement 3204522 - Addenda 2: Report de date et questions/réponses 2019-11-07 13 h 12 - Téléchargement 3205721 - Addenda 3 2019-11-07 13 h 12 - Téléchargement 3207675 - Addenda 4 (devis) 2019-11-07 13 h 12 - Téléchargement 3207676 - Addenda 4 (bordereau) 2019-11-07 13 h 12 - Téléchargement 3209862 - Addenda 5 (devis) 2019-11-11 10 h 32 - Courriel

3209863 - Addenda 5 (bordereau)
2019-11-11 10 h 32 -
Téléchargement
Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

Ville de Laval
1 Place Du Souvenir, C.P. 422
Laval, QC, H7V 3Z4

[Monsieur Nicolae](#)
[Eugen Tivis](#)
Téléphone : 450
978-4888
Télécopieur :

Commande : (1655644)
2019-10-22 15 h 38
Transmission :
2019-10-22 15 h 38

3199136 - Addenda 1 - bordereau
numérique (devis)
2019-10-22 15 h 38 -
Téléchargement
3199137 - Addenda 1 - bordereau
numérique (bordereau)
2019-10-22 15 h 38 -
Téléchargement
Mode privilégié : Ne pas recevoir

- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
 Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
 Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

Dossier # : 1193438035

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Ingénierie et procédés
Objet :	Accorder un contrat à Deric construction inc, pour les travaux de mécanique, de procédé industriel, de génie civil, d'électricité, d'instrumentation, de contrôle et d'architecture pour la construction d'un système de traitement des odeurs à la station de pompage Rhéaume de l'arrondissement Verdun - Dépense totale de 6 938 046,27 \$, taxes incluses (contrat : 6 079 572,17 \$ + contingences : 607 957,22 \$ + variation de quantités: 250 516,88 \$) - Appel d'offres public: 3295-AE-15 - 3 soumissions

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[InfoCompt DEEU 1193438035.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : (514) 872-0893

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-12-05

Iva STOILOVA-DINEVA
Conseillère budgétaire
Tél : 514 280-4195
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1193438035

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Ingénierie et procédés
Objet :	Accorder un contrat à Deric construction inc, pour les travaux de mécanique, de procédé industriel, de génie civil, d'électricité, d'instrumentation, de contrôle et d'architecture pour la construction d'un système de traitement des odeurs à la station de pompage Rhéaume de l'arrondissement Verdun - Dépense totale de 6 938 046,27 \$, taxes incluses (contrat : 6 079 572,17 \$ + contingences : 607 957,22 \$ + variation de quantités: 250 516,88 \$) - Appel d'offres public: 3295-AE-15 - 3 soumissions



Rapport_mandat_SMCE193438035.pdf

Dossier # :1193438035

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve

Le 30 janvier 2020

Vice-présidences

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Membres

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève

M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE193438035

Accorder un contrat à Deric construction inc, pour les travaux de mécanique, de procédé industriel, de génie civil, d'électricité, d'instrumentation, de contrôle et d'architecture pour la construction d'un système de traitement des odeurs à la station de pompage Rhéaume de l'arrondissement Verdun - Dépense totale de 6 938 046,27 \$, taxes incluses (contrat : 6 079 572, 17 \$ + contingences : 607 957,22 \$ + variation de quantités: 250 516,88 \$) - Appel d'offres public: 3295-AE-15 (3 soumissions).

Karine Boivin Roy
Présidente

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE193438035

Accorder un contrat à Deric construction inc, pour les travaux de mécanique, de procédé industriel, de génie civil, d'électricité, d'instrumentation, de contrôle et d'architecture pour la construction d'un système de traitement des odeurs à la station de pompage Rhéaume de l'arrondissement Verdun -Dépense totale de 6 938 046,27 \$, taxes incluses (contrat : 6 079 572, 17 \$ + contingences : 607 957,22 \$ + variation.

À sa séance du 8 janvier 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$, pour lequel :
 - l'écart de prix est de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.

Le 15 janvier 2020, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos. Au cours de cette séance, les responsables du dossier du Service de l'eau ont pu présenter les différentes étapes franchies dans ce dossier, et ce, en plus de répondre à toutes les questions des commissaires.

Les membres de la Commission ont obtenu des réponses satisfaisantes de la part du Service de l'eau concernant l'écart observé entre la soumission de l'adjudicataire et celle du deuxième plus bas soumissionnaire conforme, qui serait attribuable à la méconnaissance des travaux du second soumissionnaire conforme et, possiblement, à l'état du marché de la construction. En effet, l'adjudicataire a soumissionné avec un écart de 11,5 % favorable à la Ville et son prix est en ligne avec l'estimé interne.

L'attention des commissaires s'est posée plus longuement sur les changements effectués à ce projet au cours des dernières années, ceux-ci ayant résulté en d'importants retards dans la réalisation. Les explications offertes par les représentants du Service ont permis aux commissaires de comprendre qu'une problématique relative à la présence de sols contaminés à la profondeur requise pour l'installation des conduits avait nécessité une seconde étude géothermique, et ce, puisque les premiers forages effectués n'étaient pas suffisamment profonds.

En conclusion, les commissaires notent la clarté remarquable des tableaux et des schémas présentés à l'appui des nombreuses explications fournies.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, à savoir :

- Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$, pour lequel :
 - l'écart de prix est de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie faite par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE193438035 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

CE : 20.010
2020/01/22 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.011
2020/01/22 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.012
2020/01/22 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1198436001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation des usines , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre avec STI Maintenance Inc., pour la fourniture de services dans l'exécution de mandats de maintenance liés au progiciel Maximo, pour une période de 2 ans, avec deux options de renouvellement de 1 an - Appel d'offres public 19-17720 - (3 soumissionnaires) - Montant estimé de l'entente : 349 236,56 \$, taxes incluses

Il est recommandé :

1. De conclure une entente-cadre avec STI Maintenance Inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de 2 ans avec une possibilité de prolongation de 2 ans, pour la fourniture de services dans l'exécution de mandats de maintenance liés au progiciel Maximo, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 349 237 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17720;
2. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2020-01-07 09:23

Signataire : Alain DUFORT

 Directeur général adjoint
 Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

IDENTIFICATION

Dossier # :1198436001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation des usines , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre avec STI Maintenance Inc., pour la fourniture de services dans l'exécution de mandats de maintenance liés au progiciel Maximo, pour une période de 2 ans, avec deux options de renouvellement de 1 an - Appel d'offres public 19-17720 - (3 soumissionnaires) - Montant estimé de l'entente : 349 236,56 \$, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

La réalisation de travaux de modernisation et de mise à niveau des infrastructures sur les différents sites de la Direction de l'eau potable (DEP) implique d'être en mesure, dès la réception provisoire des travaux, de gérer l'ensemble des nouvelles installations dans le logiciel de gestion de la maintenance assistée par ordinateur (GMAO) Maximo qui est utilisé au Service de l'eau. Le type, la qualité, et la nature des informations à colliger pour alimenter un logiciel de GMAO ont un grand impact sur la capacité des équipes de maintenance et d'ingénierie à maintenir les actifs en bon état de marche et à prolonger leur durée de vie utile.

Actuellement, le mandat de compiler les informations à intégrer dans le GMAO est confié à l'entrepreneur qui exécute les travaux. Or, les entrepreneurs ne possèdent généralement pas les compétences ou l'expertise nécessaire et doivent faire appel à des sous-traitants. En vue d'uniformiser les données à entrer dans le GMAO et par le fait même, uniformiser les pratiques de maintenance sur les différents projets en cours et à venir, la DEP veut retirer ce mandat de l'exécutant des travaux pour le confier directement à des firmes spécialisées en la matière.

L'appel d'offres public 19-17720 a été publié dans le quotidien Le Devoir et sur le système électronique d'appel d'offre (SEAO) le 18 septembre 2019. L'ouverture des soumission a eu lieu le 24 octobre 2019. La durée de la publication a été de trente-six (36) jours, ce qui est conforme au délai minimal de trente et un (31) jours requis par la loi sur les cités et villes.

Les soumissions sont valides pendant les cent quatre-vingt (180) jours qui suivent la date d'ouverture, soit jusqu'au 21 avril 2020.

Un seul Addenda a été émis le 1er octobre 2019 et répondait à une question d'un soumissionnaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0482 - 25 août 2016 - Accorder deux contrats de services professionnels à STI-Maintenance Inc. pour la paramétrisation et l'implantation de modules Maximo au Service de l'eau pour la production d'eau potable et l'épuration des eaux usées, pour une durée de 36 mois, pour une somme maximale de 275 940,00 \$ et 569 126,25 \$, taxes incluses BC DEU20484-0 - 16 février 2016 - D'accorder à STI Maintenance inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final, au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 74 803,59 \$, taxes incluses conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation P16-008-AE

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder à la firme STI Maintenance Inc. un contrat, d'une durée de 2 ans, pour la fourniture de services dans l'exécution de mandats de maintenance liés au progiciel Maximo d'une valeur de 349 236,56 \$. L'entente peut être prolongée de douze (12) mois pour un maximum de deux (2) prolongations, pour un total de quarante-huit (48) mois et selon les disponibilités budgétaires de l'entente. Le mode de rémunération prévu taux horaire

Le mandat consiste principalement la prestation de services reliés, sans s'y limiter, aux actions suivantes :

- a) Créer ou modifier l'arborescence d'emplacements des installations touchées par les travaux en harmonie avec l'arborescence déjà existante;
- b) Codification d'actifs avec attributs selon les modèles de la DEP;
- c) Codification des pièces de rechange avec la classification;
- d) Préparer les gammes d'opérations identifiant les tâches à réaliser lors des entretiens soit les pièces, les services et les corps de métier;
- e) Préparer les fiches de maintenance intégré - fiches MP (Maintenance Préventive);
- f) Caractériser les espaces clos.

Le mode de rémunération de ces services professionnels sera à taux horaire.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public no 19-17720, sept (7) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres. Quatre (4) entreprises se sont désistées. Les motifs évoqués sont les suivants : une (1) entreprise n'avait pas les ressources disponibles pour le projet et les trois (3) autres n'ont pas fourni de réponse.

Trois entreprises ont formulé une offre. La liste des preneurs du cahier des charges est indiquée dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.

Après l'analyse des 3 soumissions reçues, 2 soumissions ont été jugés conformes

techniquement suite à l'évaluation par le comité de sélection selon les critères de sélection préétablis.

Le tableau 1 présente l'analyse des résultats de l'appel d'offres 19-17720 :

Tableau 1: Sommaire des résultats de l'analyse

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (taxes incluse	Total (taxes incluses)
STI Maintenance Inc.	89,67 %	4,00	349 236,56 \$	349 236,56 \$
Norda Stelo Inc.	84,50 %	2,52	534 633,75 \$	534 633,75 \$
Dernière estimation réalisée			689 850,00 \$	689 850,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>((l'adjudicataire - estimation)</i>				- 340 613,44 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>				-49,37 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) <i>(2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)</i>				185 397,19 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) <i>((2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>				53,09 %

L'écart entre l'adjudicataire et l'estimé est dû à la différence de taux horaires entre l'estimé et le taux horaire soumis par l'adjudicataire. Comme l'écart est favorable à la Ville, que l'adjudicataire a eu la meilleure note d'évaluation par le comité de sélection et que l'adjudicataire a déjà réalisé plusieurs mandats de ce type avec succès à la Ville de Montréal, on s'attend à un travail de qualité de l'adjudicataire et à un meilleur prix qu'anticipé.

L'estimation a été préparée à l'aide des soumissions déjà reçues pour des activités similaires. Le taux de référence pour un coordonnateur de projet variait de 100\$/h à 241\$/h dans les soumissions antérieures. Dans les soumissions reçues, les taux étaient de 95 \$/h STI Maintenance Inc. et de 160\$/h pour Norda Stelo Inc. Comme le nombre d'heures de l'appel d'offres est fixe, seul le taux horaire influence le prix global de la soumission.

L'écart entre les deux soumissionnaires jugés conforme a déjà été constaté dans d'autres appels d'offre de ce genre. Dans le cadre l'appel d'offres sur invitation 16-15086 pour des services similaires, un écart de 50% séparait les deux firmes jugées conformes, encore une fois, dû à l'écart entre les taux horaires soumis.

Les validations ont été faites au Registre des entreprises non admissibles (RENA) et aucun soumissionnaire n'y figure.

Le soumissionnaire recommandé est conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle et n'est pas inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville.

Ce contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière des contrats publics (LIMCP). Le soumissionnaire recommandé n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'article 477.4 de la loi sur les cités et villes, la Direction de l'approvisionnement et la DEP ont effectué une estimation préalable de la dépense totale évaluée à 689 850,00 \$, taxes incluses, pour les deux (2) ans de la durée du contrat.

Le coût total maximal de cette entente-cadre est de 349 236,56 \$, taxes incluses, ou un coût net de 318 899,53 \$ lorsque diminuée des ristournes de taxes fédérale et provinciale. Il n'y a pas de contingences de prévue à l'entente.

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire, pour des services professionnels avec la firme STI Maintenance inc. pour une durée de 2 ans, soit de 2020 à 2022 ou jusqu'à épuisement des crédits. Les différents mandats seront effectués sur demande et la DEP du Service de l'eau en fera la gestion.

Chacun des mandats confiés à la firme devra faire l'objet d'une autorisation de dépenses à l'aide d'un bon de commande, en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoir en matière d'entente-cadre.

Les prolongations de l'entente portent seulement sur la durée du contrat. Si le budget n'est pas totalement épuisé après deux ans, il y aura la possibilité de prolonger de un ou deux ans la durée du contrat tout en maintenant le prix soumissionné dans l'appel d'offres 19-17720.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*. Les fonds requis pour réaliser ces divers mandats proviendront des budgets de fonctionnement et du PTI de la DEP du Service de l'eau.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le développement du programme de maintenance à travers le progiciel Maximo suite aux travaux réalisés en projet sur les actifs est requise pour assurer la continuité des services d'entretien des actifs de la DEP. Il permettra d'éviter des interruptions aux activités d'entretien et d'optimiser la performance des employés responsables de l'entretien des actifs en utilisant les informations renseignées dans le système.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du dossier au CE – 22 janvier 2020
Début des travaux – 3 février 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Eddy DUTELLY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Éric O TREMBLAY
Ingénieur

Tél : 514-872-8589
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-11-26

Jean-François BEAUDET
Chef de l'exploitation

Tél : 514 872-3414
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain LARRIVÉE
Direction de l'eau potable
Tél : 514 872-5090
Approuvé le : 2019-12-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2020-01-03

Dossier # : 1198436001

Unité administrative responsable : Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation des usines , -

Objet : Conclure une entente-cadre avec STI Maintenance Inc., pour la fourniture de services dans l'exécution de mandats de maintenance liés au progiciel Maximo, pour une période de 2 ans, avec deux options de renouvellement de 1 an - Appel d'offres public 19-17720 - (3 soumissionnaires) - Montant estimé de l'entente : 349 236,56 \$, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



SEAO Liste des commandes.pdf19-17720 PV.pdf



19-17720 Tableau Résultat Global Final (1).pdf



19-17720 Intervention Appel D'offres REV.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Eddy DUTELLY
Agent d'approvisionnement, niv 2
Tél : 514 872-5253

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-27

Denis LECLERC
Chef de Section, division acquisition
Tél : 514 872-5241
Division : Acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom) : Motif de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Norda Stelo Inc.	534 633,75 \$	<input type="checkbox"/>	
STI Maintenance Inc.	349 236,56 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Il est recommandé d'octroyer le contrat à la firme : STI Maintenance Inc., ayant obtenu le plus haut pointage. Des 4 autres firmes détentrices du cahier des charges, 3 n'ont pas répondu et l'autre n'avait pas la capacité, la disponibilité.

Préparé par : Le - -



19-17720 - Services Professionnels pour s'adjoindre les services d'une firme spécialisée dans l'exécution de mandats de maintenance liés au progiciel Maximo

	<i>Présentation de l'offre</i>	<i>Compréhension du mandat et de la problématique</i>	<i>Capacité de production et échéancier</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables</i>	<i>Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe</i>	<i>Pointage intermédiaire</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		<i>Comité</i>	
FIRME	5%	20%	20%	30%	25%	100%	\$		Rang	Date	mardi 12-11-2019
Les Consultants Ammco Inc.	3,33	14,00	11,00	20,67	18,33	67,33			Non conforme	Heure	10 h 00
Norda Stelo Inc.	4,50	14,67	16,67	25,00	23,67	84,50	534 633,75 \$	2,52	2	Lieu	Service de l'approvisionnement, 255 boulevard Crémazie Est, 4e
STI Maintenance Inc.	4,00	18,00	18,00	27,33	22,33	89,67	349 236,56 \$	4,00	1		
0						-		-		Multiplicateur d'ajustement	
0						-		-		10000	
Agent d'approvisionnement	Eddy DUTELLY										



Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

[Avis du jour](#) | [Service à la clientèle](#) | [Aide](#) | [Recherche avancée](#)

[Mon SEAO](#) | [Mes avis](#) | [Rapports](#) | [Profil](#) | [Organisation](#)

[COMMANDES](#) | [PANIER](#)

Mes avis

Saisir un avis

[Information](#)

[Description](#)

[Classification](#)

[Conditions](#)

[Documents](#)

[Modalités](#)

[Résumé](#)

[Addenda](#)

[Plaintes](#)

[Liste des commandes](#)

› **Résultats d'ouverture**

[Contrat conclu](#)

Liste des commandes

Numéro : 19-17720
Numéro de référence : 1302913
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Services Professionnels pour s'adjoindre les services d'une firme spécialisée dans l'exécution de mandats de maintenance lié au progiciel Maximo

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
Alithya Canada inc. 725, boulevard Lebourgneuf, bureau 525 Québec, QC, G2J 0C4 http://www.alithya.com NEQ : 1144392173	Madame Josée Turcotte Téléphone : 418 650-6414 Télécopieur : 418 650-5876	Commande : (1642321) 2019-09-18 15 h 38 Transmission : 2019-09-18 15 h 38	3191934 - 19-17720 Addenda no 1 Q et R 2019-10-01 11 h 44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
CiM Maintenance 6300 boulevard Auteuil, suite 201 Brossard, QC, J4Z 3P2 NEQ : 1146828703	Madame Josée Gagnier Téléphone : 450 678-8337 Télécopieur : 450 678-8558	Commande : (1647313) 2019-10-01 14 h 45 Transmission : 2019-10-01 14 h 45	3191934 - 19-17720 Addenda no 1 Q et R 2019-10-01 14 h 45 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Conseillers en Gestion et Informatique CGI inc. 1350, boul. René-Lévesque Ouest, 23e étage Montréal, QC, H3G 1T4 http://www.cgi.com NEQ : 1160358728	Monsieur Michel Blain Téléphone : 514 415-3000 Télécopieur : 514 415-3999	Commande : (1642329) 2019-09-18 15 h 45 Transmission : 2019-09-18 15 h 45	3191934 - 19-17720 Addenda no 1 Q et R 2019-10-01 11 h 44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

IBM Canada ltée 140, Grande Allée Est 5e étage Québec, QC, G1R 5N6 http://www.ibm.com NEQ : 1165702128	Madame Gabrielle Savard Téléphone : 418 521- 8257 Télécopieur : 418 523- 6868	Commande : (1642369) 2019-09-18 16 h 58 Transmission : 2019-09-18 16 h 58	3191934 - 19-17720 Addenda no 1 Q et R 2019-10-01 11 h 44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les consultants Ammco 5989 David Lewis Montréal, QC, H3X 4A1 http://www.ammco.ca NEQ : 1149892631	Monsieur Michel Jullien Téléphone : 514 739- 1959 Télécopieur : 514 739- 2897	Commande : (1642753) 2019-09-19 13 h 33 Transmission : 2019-09-19 13 h 33	3191934 - 19-17720 Addenda no 1 Q et R 2019-10-01 11 h 44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Norda Stelo Inc. (siège social) 1015, av. Wilfrid-Pelletier Québec, QC, G1W 0C4 http://www.norda.com NEQ : 1165310831	Madame Christine Sauvageau Téléphone : 418 654- 9696 Télécopieur : 418 654- 9699	Commande : (1649604) 2019-10-07 14 h 06 Transmission : 2019-10-07 14 h 06	3191934 - 19-17720 Addenda no 1 Q et R 2019-10-07 14 h 06 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
STI Maintenance inc. 1946, rue Davis Jonquière, QC, G7S 3B6 http://www.stimaintenance.com NEQ : 1174002486	Monsieur Dominique Privé Téléphone : 418 699- 5101 Télécopieur : 418 699- 0909	Commande : (1643237) 2019-09-20 12 h 08 Transmission : 2019-09-20 12 h 08	3191934 - 19-17720 Addenda no 1 Q et R 2019-10-01 11 h 44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- Organisme public.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?


[Aide en ligne](#) 

[Formation en ligne](#)

[Glossaire](#)

[Plan du site](#)

[Accessibilité](#)

[UPAC-Signaler un acte répréhensible](#) 

Service clientèle


[Grille des tarifs](#)

[Contactez-nous](#)


[Nouvelles](#)

[Marchés publics hors](#)

[Québec](#) 

[Registre des entreprises non admissibles](#) 

[Autorité des marchés publics](#) 

[Autorité des marchés financiers](#) 

À propos

[À propos de SEAO](#)

[Info et publicité sur Constructo](#)

[Conditions d'utilisation](#)

[Polices supportées](#)

Partenaires

Secrétariat
du Conseil du trésor
Québec 

CGI

tc • MEDIA

© 2003-2019 Tous droits réservés

Dossier # : 1198436001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation des usines , -
Objet :	Conclure une entente-cadre avec STI Maintenance Inc., pour la fourniture de services dans l'exécution de mandats de maintenance liés au progiciel Maximo, pour une période de 2 ans, avec deux options de renouvellement de 1 an - Appel d'offres public 19-17720 - (3 soumissionnaires) - Montant estimé de l'entente : 349 236,56 \$, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : (514) 872-0893

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-19

Yves BRISSON
Conseiller budgétaire
Tél : 514 280-6736
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1196945001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de construction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Conclure 2 contrats de type « entente-cadre » de services professionnels en ingénierie d'une durée de 10 ans avec les firmes FNX-INNOV inc. (12 784 149,58 \$, taxes incluses) et SNC-Lavalin inc. (15 436 424,21 \$, taxes incluses) pour les études, la conception, la préparation de plans et devis, la surveillance de travaux et la gestion de 2 projets sur le réseau principal d'aqueduc - Dépenses totales de 14 701 772,02 \$ (contrat : 12 784 149,58 \$ et contingences : 1 917 622,44 \$), taxes incluses, pour le contrat A et de 17 751 887,84 \$ (contrat : 15 436 424,21 \$ et contingences : 2 315 463,63 \$) pour le contrat B - Appel d'offres public no 19-17711 - (Contrat A : 2 soumissionnaires conformes, Contrat B: 1 soumissionnaire conforme).

Il est recommandé :

1. de conclure des ententes-cadre avec les firmes ci-après désignées pour chacun des articles, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une durée de 10 ans, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en ingénierie pour les études, la conception, la préparation des plans et devis, la surveillance de travaux et la gestion de 2 projets sur le réseau principal d'aqueduc, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17711 ;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
FNX-INNOV inc.	contrat A	12 784 149,58 \$
SNC-Lavalin inc.	contrat B	15 436 424,21 \$

2. d'autoriser une dépense de 1 917 622,44 \$ pour le contrat A et de 2 315 463,63 \$ pour le contrat B, toutes taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-12-12 11:24

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1196945001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de construction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Conclure 2 contrats de type « entente-cadre » de services professionnels en ingénierie d'une durée de 10 ans avec les firmes FNX-INNOV inc. (12 784 149,58 \$, taxes incluses) et SNC -Lavalin inc. (15 436 424,21 \$, taxes incluses) pour les études, la conception, la préparation de plans et devis, la surveillance de travaux et la gestion de 2 projets sur le réseau principal d'aqueduc - Dépenses totales de 14 701 772,02 \$ (contrat : 12 784 149,58 \$ et contingences : 1 917 622,44 \$), taxes incluses, pour le contrat A et de 17 751 887,84 \$ (contrat : 15 436 424,21 \$ et contingences : 2 315 463,63 \$) pour le contrat B - Appel d'offres public no 19-17711 - (Contrat A : 2 soumissionnaires conformes, Contrat B: 1 soumissionnaire conforme).

CONTENU

CONTEXTE

Afin de contrôler ses coûts et d'améliorer la desserte en eau potable des réseaux de Lachine et de Dorval en assurant une flexibilité d'alimentation, la Direction de l'eau potable (DEP) du Service de l'eau prévoit la construction de conduites principales d'aqueduc permettant, à terme, d'abandonner les usines de Lachine et de Dorval. Ainsi, l'ajout de près de 23 kilomètres de conduites en réseau est requis afin de desservir les réseaux de façon redondante en quantité et en qualité exemplaire. La conception et la réalisation de ces conduites principales s'échelonnent sur un horizon de 10 ans. Entre 11 et 12 kilomètres de conduites sont requis par réseau, c'est-à-dire pour desservir Lachine par le réseau Atwater - Charles-J.-Des Bailleurs, et Dorval par le réseau de Pointe-Claire. Chaque réseau est considéré comme un projet distinct. Les ressources internes actuelles étant déjà fortement sollicitées et engagées dans les mandats en cours, la DEP a décidé de s'adjoindre les services professionnels de 2 équipes multidisciplinaires distinctes pour l'accompagner dans la réalisation de ces projets nouveaux de conduites principales. Ces 2 équipes seront sous la supervision de 2 ingénieures coordonnatrices au sein de la section projets de construction.

Suivant la méthode d'adjudication de contrats multiples, la DEP a l'intention d'accorder 2 contrats de type « entente-cadre » aux 2 firmes qui obtiennent le meilleur pointage à la suite de l'évaluation des soumissions. La présente demande vise principalement des prestations de services professionnels pour ces projets dans le réseau principal d'aqueduc, reliés à la réalisation d'études, de plans et devis, et à la surveillance des travaux au bureau et en résidence durant la réalisation de ceux-ci. Une équipe multidisciplinaire en ingénierie est requise par projet.

L'appel d'offres public no 19-17711 a été publié dans le quotidien *Le Devoir*, ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 15 juillet 2019. La date limite de réception des soumissions était le 20 août 2019. La durée de la publication a été de 35 jours. La validité des soumissions est de 180 jours suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 16 février 2020.

Un addenda a été publié durant le processus pour répondre à une question d'un soumissionnaire portant sur la rémunération du responsable de l'aménagement.

Ce processus d'appel d'offres est le second pour ces mêmes services professionnels. L'appel d'offres #19-17200 publié du 27 mars au 30 avril 2019 a été annulé pour des raisons administratives. En effet, le bordereau des prix qui était joint à l'appel d'offres n'était pas la dernière version de ce document et les banques d'heures qui y figuraient étaient significativement plus élevées que celles requises.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0086 - 28 février 2019 - Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 \$ afin de financer les services professionnels d'ingénierie et les travaux pour la construction des conduites principales d'eau potable visant à desservir les réseaux de Lachine et de Dorval

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à conclure 2 contrats de type « entente-cadre » de services professionnels avec les firmes FNX-INNOV inc. et SNC-Lavalin inc. pour une durée de 10 ans, soit de 2019 à 2029 ou jusqu'à épuisement des crédits.

Les services requis sont principalement : la réalisation d'études, la conception, la préparation de plans et devis et la surveillance de travaux pour les conduites principales d'aqueduc et travaux connexes de 2 projets de desserte des réseaux de Lachine et de Dorval par les réseaux adjacents de Atwater - Charles-J.-Des Bailleurs et de Pointe-Claire.

Des enveloppes de contingences de respectivement 1 917 622,44 \$ et de 2 315 463,63 \$, taxes incluses, soit 15 % des montants totaux des contrats sont prévus pour couvrir les coûts liés à certaines tâches supplémentaires qui pourraient être requises dans le cadre du présent mandat :

- les études spécialisées ou la recherche de nouvelles technologies;
- les plans et devis pour une réhabilitation environnementale;
- la surveillance pour une réhabilitation environnementale;
- le soutien pour l'étude de sol, l'étude environnementale ou l'étude archéologique;
- le soutien pour le service du contrôle qualitatif des matériaux;
- le soutien pour le service de maître d'œuvre en matière de santé et sécurité au travail.

La rémunération des professionnels pour la prestation des services prévus aux présentes conventions sera calculée sur une base horaire ou à pourcentage, selon les besoins qui seront exprimés par la DEP.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public no 19-17711 à 2 enveloppes, il y a eu 9 preneurs du Cahier des charges, 2 firmes soumissionnaires, et 4 soumissions ont été déposées, soit une soumission pour chaque contrat (2) par chaque firme (2). La liste des preneurs du Cahier des charges se trouve dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.

Les raisons de désistement de 3 des preneurs du Cahier des charges sont les suivantes, les autres preneurs n'ont pas répondu :

- Un n'arrivait pas dans les délais;
- Un est un sous-traitant d'un soumissionnaire;
- Un est un organisme public.

Le comité de sélection composé de 3 membres a siégé le 4 septembre 2019. Parmi les 2 firmes qui ont soumissionné, les 2 ont été retenues par le comité de sélection.

Le comité de sélection en est arrivé aux résultats suivants :

CONTRAT A

À la suite de l'appel d'offres public lancé le 15 juillet 2019, 2 soumissions ont été déposées pour le contrat A.

Après analyse des soumissions, il s'avère que FNX-Innov inc. est la firme ayant obtenu le plus haut pointage final.

SOUSSIONS CONFORMES	NOTE INTÉRIM	NOTE FINALE	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	AUTRES (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
FNX-Innov inc.	71,7	0,10	12 784 149,58 \$	1 917 622,44 \$	14 701 772,02 \$
SNC-Lavalin inc.	79,7	0,07	17 315 232,13 \$	2 597 284,82 \$	19 912 516,95 \$
Dernière estimation réalisée			13 331 092,56 \$	1 999 663,88 \$	15 330 756,44 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					(546 942,98 \$)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					-4 %
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)					4 531 082,55 \$
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100					35 %

Le contrat est séparé en deux parties, soit une partie rémunérée à taux horaire et une partie rémunérée à pourcentage de valeur des travaux.

La plus basse soumission conforme est inférieure de 4 % à la dernière estimation (écart favorable). La raison de cet écart est dans le pourcentage soumis qui est 1 % inférieur à l'estimation, soit 4,1% soumis par la firme FNX-Innov inc., comparativement à 5,1% dans la dernière estimation.

Les raisons de l'écart de 35% entre la plus basse soumission conforme et la seconde sont d'abord, le pourcentage de 1,5 % supérieur à celui soumis par le plus bas soumissionnaire conforme puis, un différentiel à la hausse d'environ 11 % pour les taux horaires. Les taux soumis par SNC-Lavalin pour les catégories d'employés auxquelles la majorité des heures prévisionnelles sont attribuées, soient les ingénieurs et techniciens seniors, sont supérieurs d'environ 17% par rapport aux taux soumis par FNX-Innov. Puisque ces taux sont applicables à la majorité des heures, soit 80% des heures, cela engendre une différence importante. Le tableau suivant permet de voir les différences entre les deux soumissions.

SOUMISSIONS CONFORMES	NOTE INTÉRIM	NOTE FINALE	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	PARTIE À TAUX HORAIRE (taxes incluses)	PARTIE À POURCENTAGE (taxes incluses)			
					Pourcentage soumis		Coût pour 3 lots supplémentaires	
FNX-Innov Inc.	71,7	0,10	12 784 149,58 \$	8 639 703,25 \$	4,1%	4 109 953,84 \$	10 000 \$ par lot	34 492,50 \$
SNC-Lavalin inc.	79,7	0,07	17 315 232,13 \$	9 621 507,54 \$	5,6%	5 710 405,84 \$	575 000 \$ par lot	1 983 318,75 \$
Écart entre les soumissions (\$)			4 531 082,55 \$	981 804,29 \$		1 600 452,00 \$		19 48 826,25 \$
Écart entre les soumissions (%)			35 %	11%		39%		5650%

*Cet item au bordereau à pourcentage avait été mal compris par ce soumissionnaire et a fait l'objet d'une négociation dans le cadre du contrat B.

Il est recommandé d'octroyer le contrat A à la firme FNX-INNOV inc. En obtenant le contrat A, la firme FNX-INNOV inc. est automatiquement exclue du processus d'octroi pour le contrat B, conformément aux règles d'adjudication stipulées dans le contrat. Son enveloppe de prix n'a donc pas été ouverte pour le contrat B.

CONTRAT B

Ainsi, pour le contrat B, il n'y a qu'un seul soumissionnaire conforme. Le prix initial de la firme SNC-Lavalin inc. pour le contrat B était de 15 973 094,46 \$. Puisqu'il s'agit du seul soumissionnaire pour ce contrat, un processus de négociation a été entrepris. Ce processus a permis de diminuer le montant de 536 670,25 \$, ce qui correspond à une diminution de 3 %. Les discussions tenues lors de ce processus de négociation ont porté sur l'item de la section C du bordereau "Coût pour l'élaboration des documents d'appel d'offres en cas de Lots supplémentaires" (Subdivision du Projet ne nécessitant pas de nouveaux plans et devis) dont la Ville de Montréal estimait le prix initialement trop élevé et ne reflétant pas les

prestations rémunérées par celui-ci; sur la durée du projet, soit 10 ans; et sur le risque attaché à la méthode de pourcentage de la valeur des travaux dans le contexte actuel.

SOUMISSIONS CONFORMES	NOTE INTÉRIM	NOTE FINALE	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	AUTRES (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
SNC-Lavalin inc. avant négociation	79,7	0,10	15 973 094,46 \$	2 395 964,17 \$	18 369 058,63 \$
SNC-Lavalin inc.	79,7	0,10	15 436 424,21 \$	2 315 463,63 \$	17 751 887,84 \$
Dernière estimation réalisée			12 255 141,54 \$	1 838 271,23 \$	14 093 412,77 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)					3 181 282,67 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>(l'adjudicataire - estimation) / estimation</i>) x 100					26 %
Écart entre l'adjudicataire et l'adjudicataire avant négociation (\$) (<i>l'adjudicataire - l'adjudicataire avant négociation</i>)					(536 670,24 \$)
Écart entre l'adjudicataire et l'adjudicataire avant négociation (%) (<i>(l'adjudicataire - l'adjudicataire avant négociation) / l'adjudicataire avant négociation</i>) x 100					-3%

La soumission conforme est supérieure de 26 % à la dernière estimation (écart défavorable). Les raisons de cet égard sont d'abord, le pourcentage soumis de 0,8 % supérieur à l'estimation puis, un différentiel à la hausse d'environ 20 % pour les taux horaires.

Il est recommandé d'octroyer le contrat B à la firme SNC-Lavalin inc., soit le seul soumissionnaire conforme.

Le présent dossier répond à un des critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. En effet, les 2 contrats comportent une dépense de plus de 10 M\$. Qui plus est, le contrat B répond également au critère d'écart de plus de 20%.

CONCLUSION

Compte tenu du fait que la DEP a annulé l'appel d'offres no 19-17200 pour ces mêmes services professionnels à la suite du constat d'une erreur administrative et que les 2 mêmes firmes avaient soumissionné lors de ce processus, il est recommandé d'octroyer le contrat A à FNX-INNOV inc., en considérant l'écart favorable de 4 %, et le contrat B à SNC-Lavalin inc., malgré l'écart défavorable de 26 %. Les lettres d'annulation de l'appel d'offres no 19-17200 sont jointes au dossier.

Les validations requises indiquant que les adjudicataires ne font pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de celle du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres public. Les contrats sont assujettis au décret 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. Les adjudicataires recommandés, FNX-INNOV inc. et SNC-Lavalin inc., détiennent des attestations de contracter délivrées par l'Autorité des marchés publics (AMP), lesquelles sont valides jusqu'au 7 novembre 2021 pour FNX-INNOV inc. et jusqu'au 3 février 2020 pour SNC-Lavalin inc. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier, ainsi que l'accusé de réception.

Les soumissionnaires recommandés sont conformes en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal et ne sont pas inscrits sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal pour ces 2 contrats est de 12 784 149,58 \$ pour le contrat A attribué à FNX-INNOV inc. et de 15 436 424,21 \$ pour le contrat B attribué à SNC-Lavalin inc., taxes incluses.

Les dépenses totales sont de 14 701 772,02 \$, taxes incluses pour le contrat A, et de 17 751 887,84 \$, taxes incluses, pour le contrat B, et comprennent les coûts totaux des contrats auxquels s'ajoutent des montants de 1 917 622,44 \$, taxes incluses, pour le contrat A et de 2 315 463,63 \$, taxes incluses, pour le contrat B pour les contingences (15 % de la valeur des contrats).

Les dépenses totales de 14 701 772,02 \$, taxes incluses, pour le contrat A, et de 17 751 887,84 \$, taxes incluses, pour le contrat B, représentent des coûts nets de 13 424 677,44 \$ et de 16 209 839,74 \$, lorsque diminués des ristournes fédérale et provinciale.

Bien que ces dépenses vont majoritairement être assumées par l'agglomération puisqu'elles concernent la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, il s'agit de 2 contrats de type « entente-cadre » sans imputation budgétaire, pour des services professionnels, pour une durée de 10 ans, soit de 2020 à 2030 ou jusqu'à épuisement des crédits. Les différents mandats seront effectués sur demande et la DEP du Service de l'eau en fera la gestion.

Chacun des mandats confiés à la firme devra faire l'objet d'une autorisation de dépenses à l'aide d'un bon de commande, en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoir en matière d'entente-cadre. Chaque bon de commande aura dans la case "Référence au contrat" la mention de l'entente-cadre afin de permettre une bonne gestion des mandats.

Les fonds requis pour réaliser ces divers mandats pourraient provenir des différents budgets d'agglomération, local ou corporatif.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La gestion des infrastructures de distribution de l'eau potable répond à l'une des priorités du *Plan d'action Montréal durable 2016-2020* : « Optimiser la gestion de l'eau ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet vise la fermeture des usines de Lachine et de Dorval, ce qui permettra d'optimiser les installations en eau potable et par le fait même de réduire les coûts d'exploitation annuels et récurrents au budget de fonctionnement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Commission permanente sur l'examen des contrats : 15 janvier 2020
Octroi du contrat : Janvier 2020
Début du contrat : Janvier 2020
Fin du contrat : Décembre 2029

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Pierre L'ALLIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mathieu TOUSIGNANT, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

France-Line DIONNE
Ingenieur(e)

Tél : 514 872-4328

Romain Bonifay
Chef de section

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-21

Jean-François DUBUC
C/d

Tél : 514 872-4647

Télécop. : 514 872-8146

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain LARRIVÉE

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE

Direction de l'eau potable
Tél : 514 872-5090
Approuvé le : 2019-11-29

Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2019-12-10

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 29 mai 2019

Monsieur Robert Landry
SNC-LAVALIN inc.
455 boul. René-Lévesque
Montréal (Québec) H2Z 1Z3

Courriel : robert.landry@snclavalin.com

Objet : Annulation de l'appel d'offre
Appel d'offres n° 19-17200
Services professionnels pour la réalisation de deux projets de
construction de conduites principales en réseau

Monsieur,

Nous avons le regret de vous informer que l'appel d'offres ci-haut mentionné a été annulé.

Nous regrettons cette situation et vous remercions sincèrement de vous être intéressé à cet appel d'offres et espérons conserver votre confiance dans le cadre de futurs appels d'offres.

Un autre appel d'offres sera émis incessamment pour réaliser ces projets.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Yves Belleville
Agent d'approvisionnement II

Courriel: yvesbelleville@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-5298

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 29 mai 2019

Monsieur Marc Mousset
FNX-INNOV inc.
433 rue Chabanel Ouest 12 ième étage
Montréal (Québec) H2N 2J8

Courriel : info@fnx-innov.com

Objet : Annulation de l'appel d'offre
Appel d'offres n° 19-17200
Services professionnels pour la réalisation de deux projets de
construction de conduites principales en réseau

Monsieur,

Nous avons le regret de vous informer que l'appel d'offres ci-haut mentionné a été annulé.

Nous regrettons cette situation et vous remercions sincèrement de vous être intéressé à cet appel d'offres et espérons conserver votre confiance dans le cadre de futurs appels d'offres.

Un autre appel d'offres sera émis incessamment pour réaliser ces projets.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Yves Belleville
Agent d'approvisionnement II

Courriel: yvesbelleville@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-5298

Le 8 juin 2018

SNC-LAVALIN INC.
A/S MADAME ARDEN FURLOTTE
455, BOUL RENÉ-LÉVESQUE O
MONTRÉAL (QC) H2Z 1Z3

N° de décision : 2018-CPSM-1034809

N° de client : 2700007364

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- ÉNERCIBLE;
- ÉNERGIE/POWER, DIVISION DE SNC- LAVALIN INC.;
- GROUPE FUTUR TURCOT;
- INDUSTRIEL, DIVISION DE SNC-LAVALIN INC.;
- SNC-LAVALIN;
- SNC-LAVALIN AFRI-FOOD, DIV. OF SNC-LAVALIN INC.;
- SNC-LAVALIN AGRO, DIVISION DE SNC-LAVALIN INC.;
- SNC-LAVALIN CAPITAL, DIVISION DE SNC-LAVALIN;
- SNC-LAVALIN ENVIRONMENT AND WATER;
- SNC-LAVALIN ENVIRONMENT AND WATER, DIVISION OF SNC-LAVALIN;
- SNC-LAVALIN ENVIRONNEMENT ET EAU;
- SNC-LAVALIN ENVIRONNEMENT ET EAU, DIVISION DE SNC-LAVALIN;
- SNC-LAVALIN GTS, DIVISION DE SNC-LAVALIN INC.;
- SNC-LAVALIN GTS, DIVISION OF SNC-LAVALIN INC.;
- SNC-LAVALIN INC., DIVISION GTS;
- SNC-LAVALIN PHARMA, DIV. DE SNC-LAVALIN INC.;
- SNC-LAVALIN RISQUE & ASSURANCE, DIVISION DE SNC-LAVALIN INC.;
- SNC-LAVALIN, DIVISION ENVIRONNEMENT ET EAU;
- SNC-LAVALIN, ENVIRONMENT AND WATER DIVISION.

Québec

Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5G1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal

800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). SNC-LAVALIN INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **3 février 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.



Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Le 6 novembre 2019

SNC-LAVALIN INC.
455, BOUL RENÉ-LÉVESQUE O
MONTRÉAL QC H2Z 1Z3

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client : 2700007364

N° de demande : 1900012795

N° de confirmation de paiement : 098834

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité des marchés publics et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 888 335-5550.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés publics

Le 8 novembre 2018

11017870 CANADA INC.
A/S MONSIEUR FRANÇOIS GAUDREAU
2425, BOUL PITFIELD
SAINT-LAURENT (QC) H4S 1W8

N° de décision : 2018-CPSM-1060483

N° de client : 3001642376

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « LCOP »). 11017870 CANADA INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 7 novembre 2021 et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Directrice des contrats publics par intérim

Québec

Place de la Cité, tour Continar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal

800 square Victoria 22^e étage
C. P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Le 26 novembre 2018

FNX-INNOV INC.
2425, BOUL PITFIELD
SAINT-LAURENT (QC) H4S 1W8

N° de client : 3001642376
N° de référence : 1831973192

Objet : Changement de nom de 11017870 CANADA INC. à FNX-INNOV INC.

Monsieur François Gaudreau,

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a été informée du changement de nom de l'entreprise 11017870 CANADA INC. au Registraire des entreprises du Québec.

Ainsi, le nouveau nom de l'entreprise est dorénavant FNX-INNOV INC. Nous comprenons que le numéro de NEQ « 1174002437 » demeure inchangé et qu'aucun autre changement, hormis le nom de l'entreprise, n'a été apporté à l'entreprise 11017870 CANADA INC. autorisée le 1^{ER} MAI 2013.

Ce faisant, nous vous confirmons par la présente que le nom de l'entreprise a été modifié au Registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Pour toute question, vous pouvez communiquer avec Amélie Bergevin au 1 877 525-0337, poste 4852.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur Gaudreau, nos salutations distinguées.

Direction des contrats publics

Québec

Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal

800, square Victoria, 22^e étage
C. P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Dossier # : 1196945001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de construction
Objet :	Conclure 2 contrats de type « entente-cadre » de services professionnels en ingénierie d'une durée de 10 ans avec les firmes FNX-INNOV inc. (12 784 149,58 \$, taxes incluses) et SNC-Lavalin inc. (15 436 424,21 \$, taxes incluses) pour les études, la conception, la préparation de plans et devis, la surveillance de travaux et la gestion de 2 projets sur le réseau principal d'aqueduc - Dépenses totales de 14 701 772,02 \$ (contrat : 12 784 149,58 \$ et contingences : 1 917 622,44 \$), taxes incluses, pour le contrat A et de 17 751 887,84 \$ (contrat : 15 436 424,21 \$ et contingences : 2 315 463,63 \$) pour le contrat B - Appel d'offres public no 19-17711 - (Contrat A : 2 soumissionnaires conformes, Contrat B: 1 soumissionnaire conforme).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



19-17711 int. d'octroi lot A.pdf19-17711 int. d'octroi lot B.pdf



19-17711 grille comité contrat A.pdf19-17711 grille comité contrat B.xlsx.pdf



19-17711 pv.pdfSEAO Liste des commandes.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre L'ALLIER
Agent d'approvisionnement II
Tél : 514-872-5359

ENDOSSÉ PAR

Denis LECLERC
Chef de section
Tél : 514-872-5241
Division :

Le : 2019-11-27

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
FNX INNOV Inc.	12 784 149,58 \$	X	A
SNC-Lavalin Inc.	17 315 232,13 \$		A

Information additionnelle

Des sept firmes n'ayant pas déposé d'offre, une était sous-traitante d'un soumissionnaire, une n'arrivait pas dans les délais et une était un organisme public. Nous n'avons pas de réponse des quatre restantes.

Préparé par : Le - -

19-17711 contrat A - Services professionnels pour la réalisation de deux projets de construction de condites d'aqueduc principal en réseau (contrat A)

	<i>Présentation de l'offre de services</i>	<i>Compréhension du mandat et de la problématique</i>	<i>Méthodologie proposée</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables</i>	<i>Qualification et expérience du responsable de gestion</i>	<i>Qualification et expérience du personnel affecté aux mandats</i>	<i>Pointage intermédiaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		<i>Comité</i>	
FIRME	5%	10%	15%	20%	20%	30%	100%	\$		Rang	Date	mercredi 04-09-2019
SNC Lavalin Inc.	4,00	8,33	12,33	17,33	14,67	23,00	79,7	17 315 232,13 \$	0,07	2	Heure	9h00
FNX-Innov Inc.	4,00	6,00	8,67	13,67	16,67	22,67	71,7	12 784 149,58 \$	0,10	1	Lieu	255 Crémazie Est, 4e étage
0							-		-			
0							-		-			
0							-		-			
Agent d'approvisionnement	Pierre L'Allier											

Multiplicateur d'ajustement
10000

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom) : Motif de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
SNC Lavalin Inc.	15 436 424,21 \$	X	

Information additionnelle

Des sept firmes n'ayant pas déposé d'offre, une était sous-traitante d'un soumissionnaire, une n'arrivait pas dans les délais et une était un organisme public. Nous n'avons pas de réponse des quatre restantes. De plus, étant donné que pour ce contrat il n'y avait qu'un seul soumissionnaire et tel que prescrit dans la LCV, une négociation a eu lieu et le prix a été révisé de 15 973 094,46 \$ à 15 436 424,21 \$ pour une économie de 536 670,25 \$.

Préparé par : Le - -

19-17711 contrat B - Services professionnels pour la réalisation de deux projets de construction de condites d'aqueduc principal en réseau (contrat B)

	<i>Présentation de l'offre de services</i>	<i>Compréhension du mandat et de la problématique</i>	<i>Méthodologie proposée</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables</i>	<i>Qualification et expérience du responsable de gestion</i>	<i>Qualification et expérience du personnel affecté aux mandats</i>	<i>Pointage intermédiaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		<i>Comité</i>	
FIRME	5%	10%	15%	20%	20%	30%	100%	\$		Rang	Date	mercredi 04-09-2019
SNC Lavalin Inc.	4,00	8,33	12,33	17,33	14,67	23,00	79,7	15 436 424,21 \$	0,08	1	Heure	9h00
FNX-Innov Inc.	4,00	6,00	8,67	13,67	16,67	22,67	71,7		-	Contrat A	Lieu	255 Crémazie Est, 4e étage
0							-		-			
0							-		-			
0							-		-			
Agent d'approvisionnement	Pierre L'Allier											
											Multiplicateur d'ajustement	
												10000

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.[Avis du jour](#) | [Service à la clientèle](#) | [Aide](#) | [Recherche avancée](#)[Mon SEAO](#) | [Mes avis](#) | [Rapports](#) | [Profil](#) | [Organisation](#)[COMMANDES](#) | [PANIER](#)

Mes avis

Saisir un avis

[Information](#)[Description](#)[Classification](#)[Conditions](#)[Documents](#)[Modalités](#)[Résumé](#)[Addenda](#)[Plaintes](#)[Liste des commandes](#)[➤ Résultats d'ouverture](#)[Contrat conclu](#)

Liste des commandes

**Numéro** : 19-17711**Numéro de référence** : 1287911**Statut** : En attente des résultats d'ouverture**Titre** : Ville de Montréal - Services professionnels pour la réalisation de deux projets de construction de conduites d'aqueduc principal en réseau

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
.SNC-Lavalin inc. 455 Boul René-Lévesque Ouest, 7e étage Montréal, QC, H2Z 1Z3 NEQ : 1142775999	Monsieur Mohamed El Salahi Téléphone : 514 393-8000 Télécopieur :	Commande : (1619174) 2019-07-16 13 h 58 Transmission : 2019-07-16 13 h 58	3162878 - 19-17711 Addenda 1 2019-07-29 7 h 54 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
AXOR Experts Conseils Inc. 5101 Rue Buchan, bureau 400 Montréal, QC, H4P1S4 http://axorexperts.com NEQ : 1168297498	Madame Vicki Watkins Téléphone : 514 937-3737 Télécopieur :	Commande : (1620735) 2019-07-22 8 h 20 Transmission : 2019-07-22 8 h 20	3162878 - 19-17711 Addenda 1 2019-07-29 7 h 54 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Cima+s.e.n.c. 3400, boul. du souvenir bureau 600 Laval, QC, H7V 3Z2 http://www.cima.ca NEQ : 3340563140	Madame Annie Boivin Téléphone : 514 337-2462 Télécopieur : 514 281-1632	Commande : (1618552) 2019-07-15 10 h 33 Transmission : 2019-07-15 10 h 33	3162878 - 19-17711 Addenda 1 2019-07-29 7 h 54 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique


<p>FNX-INNOV inc. 433, rue Chabanel Ouest, 12e étage Montréal, QC, H2N 2J8 http://www.fnx-innov.com NEQ : 1174002437</p>	<p>Madame Cinthia Fournier Téléphone : 450 651-0981 Télécopieur : 450 651-9542</p>	<p>Commande : (1620212) 2019-07-18 16 h 11 Transmission : 2019-07-18 16 h 11</p>	<p>3162878 - 19-17711 Addenda 1 2019-07-29 7 h 54 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p>
<p>GBi 13200, boul. Métropolitain Est Montréal, QC, H1A5K8 http://www.gbi.ca NEQ : 1148115281</p>	<p>Madame Karine Thibault Téléphone : 514 384-4220 Télécopieur : 514 383-6017</p>	<p>Commande : (1620815) 2019-07-22 9 h 58 Transmission : 2019-07-22 9 h 58</p>	<p>3162878 - 19-17711 Addenda 1 2019-07-29 7 h 54 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p>
<p>Les Services EXP Inc 1001, boulevard de Maisonneuve Ouest Bureau 800-B Montréal, QC, H3A 3C8 NEQ : 1167268128</p>	<p>Madame Ginette Laplante Téléphone : 819 478-8191 Télécopieur : 819 478-2994</p>	<p>Commande : (1618621) 2019-07-15 11 h 21 Transmission : 2019-07-15 11 h 21</p>	<p>3162878 - 19-17711 Addenda 1 2019-07-29 7 h 54 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p>
<p>Société de transport de Montréal 8845, Boul. St-Laurent 5e - Réception Montréal, QC, h2n1m3 http://www.stm.info NEQ :</p>	<p>Monsieur Stéphane Dumais Téléphone : 514 350-0800 Télécopieur :</p>	<p>Commande : (1619203) 2019-07-16 14 h 31 Transmission : 2019-07-16 14 h 31</p>	<p>Mode privilégié : Ne pas recevoir</p>
<p>Tetra Tech QI Inc. 7400, boulevard des Galeries-d'Anjou bureau 500 Montréal, QC, H1M 3M2 NEQ : 1169411510</p>	<p>Madame Rachel Pelletier Téléphone : 438 469-2489 Télécopieur : 514 257-2804</p>	<p>Commande : (1619676) 2019-07-17 14 h 38 Transmission : 2019-07-17 14 h 38</p>	<p>3162878 - 19-17711 Addenda 1 2019-07-29 7 h 54 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p>
<p>WSP Canada Inc. (Pour AO sur invitation pour tout le Québec) 1135, boulevard Lebourgneuf Québec Québec, QC, G2K 0M5 http://www.wspgroup.com NEQ : 1148357057</p>	<p>Madame Martine Gagnon Téléphone : 418 623-2254 Télécopieur : 418 624-1857</p>	<p>Commande : (1618729) 2019-07-15 13 h 47 Transmission : 2019-07-15 13 h 47</p>	<p>3162878 - 19-17711 Addenda 1 2019-07-29 7 h 54 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p>

- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- Organisme public.

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?


[Aide en ligne](#) 

[Formation en ligne](#)

[Glossaire](#)

[Plan du site](#)

[Accessibilité](#)


[UPAC: Signaler un acte répréhensible](#) 


Service clientèle


[Grille des tarifs](#)


[Contactez-nous](#)

[Nouvelles](#)

[Marchés publics hors Québec](#) 

[Registre des entreprises non admissibles](#) 

[Autorité des marchés publics](#) 

[Autorité des marchés financiers](#) 

À propos

[À propos de SEAO](#)

[Info et publicité sur Constructo](#)

[Conditions d'utilisation](#)

[Polices supportées](#)

Partenaires

Secrétariat
du Conseil du Trésor
Québec 

CGI

tc • MEDIA

Dossier # : 1196945001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de construction
Objet :	Conclure 2 contrats de type « entente-cadre » de services professionnels en ingénierie d'une durée de 10 ans avec les firmes FNX-INNOV inc. (12 784 149,58 \$, taxes incluses) et SNC-Lavalin inc. (15 436 424,21 \$, taxes incluses) pour les études, la conception, la préparation de plans et devis, la surveillance de travaux et la gestion de 2 projets sur le réseau principal d'aqueduc - Dépenses totales de 14 701 772,02 \$ (contrat : 12 784 149,58 \$ et contingences : 1 917 622,44 \$), taxes incluses, pour le contrat A et de 17 751 887,84 \$ (contrat : 15 436 424,21 \$ et contingences : 2 315 463,63 \$) pour le contrat B - Appel d'offres public no 19-17711 - (Contrat A : 2 soumissionnaires conformes, Contrat B: 1 soumissionnaire conforme).



Rapport mandat SMCE196945001.pdf



Commentaires CEC - 1196945001.pdf

Dossier # :1196945001

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelega-Maisonneuve

Le 30 janvier 2020

Vice-présidences

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Membres

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève

M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE196945001

Conclure 2 contrats de type « entente-cadre » de services professionnels en ingénierie d'une durée de 10 ans avec les firmes FNX-INNOV inc. (12 784 149,58 \$, taxes incluses) et SNC-Lavalin inc. (15 436 424,21 \$, taxes incluses) pour les études, la conception, la préparation de plans et devis, la surveillance de travaux et la gestion de 2 projets sur le réseau principal d'aqueduc - Dépenses totales de 14 701 772,02 \$ (contrat : 12 784 149,58 \$ et contingences : 1 917 622,44 \$), taxes incluses, pour le contrat A et de 17 751 887,84 \$ (contrat : 15 436 424,21 \$ et contingences : 2 315 463,63 \$) pour le contrat B - Appel d'offres public no 19-17711 - (Contrat A : 2 soumissionnaires conformes, Contrat B: 1 soumissionnaire conforme).

Karine Boivin Roy
Présidente

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE196945001

Conclure 2 contrats de type « entente-cadre » de services professionnels en ingénierie d'une durée de 10 ans avec les firmes FNX-INNOV inc. (12 784 149,58 \$, taxes incluses) et SNC-Lavalin inc. (15 436 424,21 \$, taxes incluses) pour les études, la conception, la préparation de plans et devis, la surveillance de travaux et la gestion de 2 projets sur le réseau principal d'aqueduc - Dépenses totales de 14 701 772,02 \$ (contrat : 12 784 149,58 \$ et contingences : 1 917 622,44 \$), taxes incluses, pour le contrat A et de 17 751 887,84 \$ (contrat : 15 436 424,21 \$ et contingences : 2 315 463,63 \$) pour le contrat B - Appel d'offres public no 19-17711 - (Contrat A : 2 soumissionnaires conformes, Contrat B: 1 soumissionnaire conforme).

À sa séance du 8 janvier 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Deux contrats de plus de 10 M\$ (A et B), dont le contrat B présente deux critères supplémentaires :*
 - *une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres;*
 - *un écart de prix de plus de 20% entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 15 janvier 2020, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos. Au cours de cette séance, les responsables du dossier du Service de l'eau ont pu présenter les différentes étapes franchies dans ce dossier, et ce, en plus de répondre à toutes les questions des commissaires.

Les réponses obtenues du Service de l'eau ont permis aux commissaires de comprendre l'envergure de ce méga projet de travaux d'ingénierie très spécialisés, dont la réalisation, des plus complexes, s'échelonne sur 10 ans.

D'abord, les membres de la Commission ont bien saisi les explications du Service relativement à l'annulation du premier appel d'offres en début d'année 2019, en raison d'une erreur administrative, ce qui a occasionné un certain retard au projet. Les deux mêmes firmes avaient soumissionné sur cet appel d'offres. De plus, le Service a expliqué que la règle d'octroi visant à restreindre à un le nombre de contrats qu'une firme pouvait obtenir avait été retenue pour des raisons stratégiques, notamment afin de diviser le risque et la gestion de ce projet d'envergure par le Service, et ce, en raison de

la complexité du projet et du grand nombre d'intervenants locaux avec lesquels une synergie devra être créée pour des travaux de construction connexes et maintenue sur 10 ans. En définitive, les deux firmes ayant soumissionné ont été jugées conformes et les règles applicables ont fait en sorte que chacune d'elles obtienne un contrat.

En ce qui a trait aux écarts, et ce, bien qu'un prix de 4% inférieur à l'estimé interne ait été reçu pour le contrat A et que les prix de FNX étaient les meilleurs, il a tout de même fallu octroyer le contrat B à SNC-Lavalin, dont le coût des services rémunérés sur la base du pourcentage du coût des travaux s'avère plus élevé que celui de FNX, d'où l'écart de 26% observé pour le contrat B. Néanmoins, la Commission salue le travail de négociation effectué auprès de l'adjudicataire puisque ceci a permis de réduire de 4% l'écart initial, qui était de 30%.

Le Service a expliqué que la saturation du marché, jumelée à la problématique de rétention de la main-d'œuvre et à l'envergure de ce projet, même scindé, dont la durée dans le temps est particulièrement étendue, a fort probablement fait en sorte de retenir l'intérêt d'un aussi petit nombre de soumissionnaires.

En conclusion, la Commission comprend que l'appel d'offres ait dû être relancé rapidement et que la mi-juillet n'est pas nécessairement une période de vacances pour les firmes d'ingénierie qui sont en opération durant toute l'année.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, à savoir :

- *Deux contrats de plus de 10 M\$ (A et B), dont le contrat B présente deux critères supplémentaires :*
 - *une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres;*
 - *un écart de prix de plus de 20% entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie faite par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE196945001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Lors de sa séance d'aujourd'hui, la Commission a constaté à l'unanimité la conformité du processus dans le dossier ci-dessous :

Note : La Commission demande cependant au Service de l'eau d'apporter deux précisions au sommaire décisionnel :

- Provenance des écarts en pourcentage à la fin de la page 5 et au début de la page 6, en indiquant, notamment, à quoi se rapporte l'écart de 1,5 % mentionné.
- Mentionner l'annulation du 1er contrat dans la partie "contexte" de ce dossier pour expliquer la relance de l'appel d'offres en juillet dernier.

Dossier 1196945001 (Service de l'eau, Direction de l'eau potable)

Conclure 2 contrats de type « entente-cadre » de services professionnels en ingénierie d'une durée de 10 ans avec les firmes FNX-INNOV inc. (12 784 149,58 \$, taxes incluses) et SNC-Lavalin inc. (15 436 424,21 \$, taxes incluses) pour les études, la conception, la préparation de plans et devis, la surveillance de travaux et la gestion de 2 projets sur le réseau principal d'aqueduc - Dépenses totales de 14 701 772,02 \$ (contrat : 12 784 149,58 \$ et contingences : 1 917 622,44 \$), taxes incluses, pour le contrat A et de 17 751 887,84 \$ (contrat : 15 436 424,21 \$ et contingences : 2 315 463,63 \$) pour le contrat B - Appel d'offres public no 19-17711 - (Contrat A : 2 soumissionnaires conformes, Contrat B: 1 soumissionnaire conforme)

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation

Service du greffe



Dossier # : 1190652006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat aux firmes Parizeau Pawulski Architectes, Dupras Ledoux inc., Le Groupe Forces et BES inc. pour la fourniture de services professionnels pour la mise en oeuvre des projets d'accessibilité universelle - Dépense totale de 1 250 353,13 \$, taxes incluses (contrat : 1 000 282,50 \$ + contingences : 200 056,50 \$ + incidences : 50 014,13 \$) - Appel d'offres public (19-17841) - (3 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'accorder à Parizeau Pawulski Architectes, Dupras Ledoux inc., Le Groupe Forces et BES inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels pour la mise en oeuvre des projets d'accessibilité universelle, aux prix de leur soumission, soit pour une somme maximale de 1 000 282,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (19-17841);
2. d'autoriser une dépense de 200 056,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 50 014,13 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2020-01-06 11:57

Signataire :

Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1190652006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat aux firmes Parizeau Pawulski Architectes, Dupras Ledoux inc., Le Groupe Forces et BES inc. pour la fourniture de services professionnels pour la mise en oeuvre des projets d'accessibilité universelle - Dépense totale de 1 250 353,13 \$, taxes incluses (contrat : 1 000 282,50 \$ + contingences : 200 056,50 \$ + incidences : 50 014,13 \$) - Appel d'offres public (19-17841) - (3 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

L'administration municipale de la Ville de Montréal est très active depuis quelques années en matière d'accessibilité universelle afin que tout citoyen puisse utiliser ses services, programmes et édifices, sans être discriminé en raison de limitations fonctionnelles. Tous les domaines de compétence municipale sont concernés par ce défi. Les efforts déployés portent sur l'accessibilité des édifices municipaux et des espaces urbains, sur l'accès à la culture, aux loisirs, à l'emploi, aux communications et sur l'accueil des citoyens. Le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) est responsable de mettre en œuvre des projets visant à améliorer les performances d'accessibilité aux bâtiments municipaux et prévoit une enveloppe budgétaire dédiée à la mise en oeuvre de ces projets. Il invite, par période triennale, les dix-neuf (19) arrondissements et services corporatifs à présenter des projets nécessitant des travaux d'amélioration reliés à l'accessibilité et sélectionne les projets selon des critères préétablis par un comité composé de représentants du milieu des personnes à mobilité réduite ainsi que du SGPI.

C'est dans ce cadre que l'appel d'offres public no 19-17841 a été lancé afin de retenir les services d'un regroupement de professionnels composé d'une firme d'architecture et de diverses firmes d'ingénierie afin de réaliser des projets ayant été retenus pour le programme d'accessibilité universelle des immeubles municipaux ouverts aux publics.

Cet appel d'offres public a été publié dans le journal « Le Devoir » et dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) durant 25 jours, soit du 19 octobre au 12 novembre 2019. Le processus d'appel d'offres a été assumé par la Direction de l'approvisionnement de la Ville de Montréal.

Deux addenda ont été émis durant la période d'appel d'offres. Les portées de ces addenda consistaient à préciser des informations sur les documents d'appel d'offres. L'émission de ces addenda n'a eu aucun impact sur l'estimation des coûts des services.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE19 0553 - 3 avril 2019 - Approuver la liste de projets retenus pour la période 2019-2021 au programme d'accessibilité universelle pour les immeubles municipaux à la suite de l'appel de projets.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat de services professionnels à Parizeau Pawulski architectes pour la fourniture des services en architecture, à Dupras Ledoux inc. pour la fourniture des services en ingénierie de mécanique électrique, à Le Groupe Forces inc. pour la fourniture des services en ingénierie civile et à BES inc. pour les services en ingénierie de charpente afin de réaliser les projets d'accessibilité universelle retenus à la suite des derniers appels de projets du SGPI.

L'offre de services a été présentée par la firme Parizeau Pawulski, architectes qui a préalablement obtenu l'accord des différentes firmes. Ces firmes sont autorisées à soumissionner puisqu'elles ne font pas partie du registre de la RENA. Ces vérifications ont été faites par les responsables de la Direction de l'approvisionnement.

De façon non limitative, les firmes auront à rendre, pour leurs disciplines respectives, les services professionnels sommairement décrits ci-dessous :

Services en architecture, génie du bâtiment et accessibilité universelle
<ul style="list-style-type: none">• Les études préliminaires.
<ul style="list-style-type: none">• L'estimation des coûts des travaux.
<ul style="list-style-type: none">• Les plans et devis aux différentes étapes de réalisation du projet.
<ul style="list-style-type: none">• Les documents de soumission.
<ul style="list-style-type: none">• La surveillance des travaux.
<ul style="list-style-type: none">• La fourniture des plans tels que construits.

Les honoraires des services de base seront payés selon la méthode à pourcentage.

JUSTIFICATION

Sept (7) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres et trois (3) offres de services ont été déposées. Les offres reçues ont été présentées conformément aux politiques, règlements et encadrements administratifs prévoyant une évaluation en deux étapes à partir des documents fournis, et ce, dans deux enveloppes scellées.

Les trois (3) offres de services reçues ont été analysées en première étape par un comité de sélection (Évaluation de l'offre de services professionnels sans les honoraires - enveloppe n° 1). Deux (2) entreprises ont obtenu le pointage minimal requis afin d'être admissible à la deuxième étape du processus (Évaluation de l'offre de services professionnels incluant les honoraires - enveloppe n° 2). L'offre présentée par la firme Pierre Morency architecte n'a pas obtenu le pointage minimal requis et a été, par conséquent, déclarée non conforme.

Après analyse, le comité d'évaluation recommande de retenir l'offre de services des firmes Parizeau Pawulski Architectes, Dupras Ledoux inc., Le Groupe Forces inc. et BES inc. Ces firmes ont obtenu les plus hauts pointages finaux en fonction des critères de sélection préétablis et connus de tous les soumissionnaires (voir l'intervention du Service de l'approvisionnement).

Soumissionnaire	Note Intérim	Note finale	Montant total excluant les taxes	Montant total incluant taxes
Parizeau Paswulski	80,00%	1,30	870 000,00 \$	1 000 282,50 \$
Réal Paul architecte inc.	83,67%	0,75	1 542 000,00 \$	1 772 914,50 \$
Pierre Morency architecte	Non conforme			
Dernière estimation réalisée par le SGPI			864 000,00 \$	993 384,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)				6 898,50 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>)				0,69 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (<i>2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire</i>)				772 632,00 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) (<i>((2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>)				77,24 %

Le prix du plus bas soumissionnaire est 0,69 % (6 898,50 \$) plus élevé que l'estimé du SGPI qui était de 993 384,00 \$ (incluant les taxes). Cet écart s'explique par le fait que l'estimation du SGPI était basée sur les dernières offres reçues pour des services professionnels identiques et des projets de même nature et ampleur.

Cette estimation a été établie selon des pourcentages d'honoraires de 7 % pour les services d'architecture, 7 % pour les services d'ingénierie électromécanique, 7 % pour les services d'ingénierie charpente-civil et la soumission déposée présente les pourcentages d'honoraires suivants : 7,5 % pour les services d'architecture, 7,5 % pour les services d'ingénierie électromécanique et de 5,0 % pour les services d'ingénierie charpente-civil.

La firme d'architecture Réal Paul a été mandatée pour réaliser un contrat de services professionnels (2016-2019) pour des projets d'accessibilité universelle. Les pourcentages d'honoraires de leur mandat étaient similaires à l'offre actuellement présentée par les firmes Parizeau Pawulski architectes, Dupras Ledoux inc., Le Groupe Forces inc. et BES inc. La firme Réal Paul architectes a demandé fréquemment des ajustements d'honoraires pour réaliser les projets et car elle mentionnait que ces pourcentages d'honoraires ne couvraient pas leurs frais. Nous présumons que les pourcentages présentés dans leur offre de services 2019 reflètent leurs besoins financiers pour réaliser ce type de projet et expliquent l'écart entre les deux soumissionnaires.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008), le dossier sera soumis à ladite commission pour étude, car la valeur du contrat est de plus de 1 M\$ et il y a un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser est de 1 250 353,13 \$ taxes incluses. Ce montant comprend le prix de la soumission des professionnels de 1 000 282,50 \$ (taxes incluses), un budget de contingences de 200 056,50 \$ (taxes incluses) et un budget de dépenses incidentes de 50 014,13 \$ (taxes incluses) pour permettre l'embauche de divers consultants qui pourrait être requis en parallèle au contrat principal (acousticien, étude géotechnique, caractérisation matériaux, gardiennage, etc.) (se référer à la pièce jointe n^o. 2, Tableau de calcul des coûts SGPI).

Le montant maximal des honoraires prévus au contrat des firmes Parizeau Pawulski architectes, Dupras Ledoux inc., Le Groupe Forces inc. et BES inc. est de 1 250 353,13 \$ (prix de la soumission des professionnels, contingences et taxes incluses).

Les prévisions de décaissement sont les suivantes (taxes incluses) :

2020	2021	2022	2023	Total
400 000 \$	400 000 \$	400 000 \$	50 353,13 \$	1 250 353,13 \$

Provenance des fonds ; Protection et développement durable d'immeubles.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les professionnels auront le mandat de développer des projets conformes aux directives de la Politique de développement durable qui ont été jointes, en annexe, aux documents d'appel d'offres.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce contrat doit être octroyé dans les meilleurs délais afin que le processus de conception des plans et devis débute dès cet hiver. Le respect de ce calendrier s'avère essentiel afin d'assurer la réalisation subséquente des projets du carnet de commandes du Programme d'accessibilité universelle.

Tout retard dans ce processus pourrait entraîner le non-respect des échéanciers prévus au Plan d'action triennal en accessibilité universelle.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'appel d'offres a été publié dans un quotidien montréalais et les documents d'appel d'offres étaient disponibles sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du mandat des professionnels : février 2020

Fin des travaux des derniers projets : décembre 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Pierre L'ALLIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gaétan LAROCHELLE
Gestionnaire immobilier

Tél : 514 872-0537
Télécop. : 514 872-2222

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-16

Jabiz SHARIFIAN
c/d gestion de projets immobiliers

Tél : 514-872-8702
Télécop. : 514-872-2222

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers

Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2019-12-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice

Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-12-23

Tableau de calcul des coûts SGPI

Appel d'offres 19-17841 / Parizeau Pawulski architectes
Services professionnels architecture et ingénierie pour des projets d'accessibilité universelle dans des immeubles municipaux ouverts au public

			TPS 5,0%	TVQ 9,975%	Total
Services professionnels					
	%	\$			
Architecture		450 000,00 \$			
Ingénierie électromécanique		180 000,00 \$			
Ingénierie charpente-civil		90 000,00 \$			
Services supplémentaires		150 000,00 \$			
Sous-total		870 000,00 \$	43 500,00 \$	86 782,50 \$	1 000 282,50 \$
Contingences conception-design	10,0%	87 000,00 \$	4 350,00 \$	8 678,25 \$	100 028,25 \$
Contingences chantier construction	10,0%	87 000,00 \$	4 350,00 \$	8 678,25 \$	100 028,25 \$
Total contrat		1 044 000,00 \$	52 200,00 \$	104 139,00 \$	1 200 339,00 \$
Dépenses incidentes					
Générales	5,0%	43 500,00 \$	2 175,00 \$	4 339,13 \$	50 014,13 \$
Spécifiques					
Coût des travaux (montant à autoriser)		1 087 500,00 \$	54 375,00 \$	108 478,13 \$	1 250 353,13 \$
Calcul du coût après la ristourne					
Ristourne TPS	100,00%		54 375,00 \$		
Ristourne TVQ	50,00%			54 239,06 \$	
Coût des travaux (montant à emprunter)		1 087 500,00 \$		54 239,06 \$	1 141 739,06 \$

NO GDD :

Taux taxes 1.0951303727

No d'engagement:

Dépenses taxes incluses	Crédits	Crédits arrondis au \$ supérieur
-------------------------	---------	----------------------------------

Provenance - Protection et développement durable d'immeubles (information pour les finances uniquement)

18-028	6101.7718028.803403.01909.57201.000000.0000.112522.000000.98001.00000	1 250 353.13 \$	1 141 739.07 \$	1 141 741 \$
--------	---	-----------------	-----------------	--------------

Imputations à des fins de bon de commande

travaux	6101.7718028.803403.07189.54301.000000.0000.182066.000000.22055.00000	1 000 282.50 \$	913 391.25 \$	913 392 \$
---------	---	-----------------	---------------	------------

contingences	6101.7718028.803403.07189.54301.000000.0000.182066.070008.22055.00000	200 056.50 \$	182 678.25 \$	182 679 \$
--------------	---	---------------	---------------	------------

incidences	6101.7718028.803403.07189.54301.000000.0000.182066.070002.22055.00000	50 014.13 \$	45 669.57 \$	45 670 \$
------------	---	--------------	--------------	-----------

1 250 353.13 \$	1 141 739.07 \$	1 141 741 \$
-----------------	-----------------	--------------

Information budgétaire

Projet : 66130 - Programme d'accessibilité universelle

Sous-Projet INVESTI: 2066130-001 - Services professionnels pour des projets d'accessibilité universelle

Sous-Projet SIMON: 182066

Requérant: SGPI / Exécutant: SGPI

	2020	2021	2022	Ultérieur	Total
Brut	365	365	365	47	1142



Le 5 septembre 2019

PARIZEAU PAWULSKI ARCHITECTES S.E.N.C.
A/S MADAME DOROTHÉE PAWULSKI
9880, RUE CLARK
BUR. 205
MONTRÉAL (QC) H3L 2R3

No de décision : 2019-DAMP-0778
N° de client : 3000817439

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). PARIZEAU PAWULSKI ARCHITECTES S.E.N.C. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **4 septembre 2022** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer au site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics



Chantal Hamel

Le 4 juillet 2019

DUPRAS LEDOUX INC.
A/S MONSIEUR ANDRÉ DUPRAS
225, RUE CHABANEL O
BUR. 1100
MONTRÉAL (QC) H2N 2C9

No de décision : 2019-DAMP-0490
N° de client : 3000793259

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). DUPRAS LEDOUX INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **3 juillet 2022** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer au site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Chantal Hamel
Directrice de l'admissibilité aux marchés publics

Le 20 août 2018

LE GROUPE FORCES S.E.N.C.
A/S MONSIEUR THIERRY FREIRE
531, BOUL MANSEAU
JOLIETTE (QC) J6E 3E3

N° de décision : 2018-CPSM-1046391

N° de client : 3000662471

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous FORCE CONSTRUCTION, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). LE GROUPE FORCES S.E.N.C. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **1^{er} juillet 2021** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Sonia Richard
Coordonnatrice
Direction des contrats publics et des entreprises de services monétaires

En vertu de la subdélégation de pouvoir du 12 juillet 2018

Québec

Place de la Cité, tour Cornier
25-10, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9519
Numéro sans frais : 1 877 323-0337

www.lautorite.qc.ca

Montréal

600, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 673-3090



Le 8 avril 2019

BUREAU D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES INC.
A/S MONSIEUR LUCIANO FRONTEDDU
4235, RUE D'IBERVILLE
MONTRÉAL (QC) H2H 2L5

No de décision : 2019-DAMP-0208
N° de client : 3000757155

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous BUREAU D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). BUREAU D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **7 avril 2022** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer au site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Chantal Hamel
Directrice de l'admissibilité aux marchés publics

Dossier # : 1190652006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Objet :	Accorder un contrat aux firmes Parizeau Pawulski Architectes, Dupras Ledoux inc., Le Groupe Forces et BES inc. pour la fourniture de services professionnels pour la mise en oeuvre des projets d'accessibilité universelle - Dépense totale de 1 250 353,13 \$, taxes incluses (contrat : 1 000 282,50 \$ + contingences : 200 056,50 \$ + incidences : 50 014,13 \$) - Appel d'offres public (19-17841) - (3 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[19-17841 int. d'octroi.pdf](#)[19-17841 pv.pdf](#)[19-17841 tableau.pdf](#)



[SEAO Liste des commandes.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre L'ALLIER
Agent d'approvisionnement II
Tél : 514-872-5359

ENDOSSÉ PAR

Denis LECLERC
Chef de section
Tél : 514-872-5241
Division :

Le : 2019-12-17

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom) : Motif de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Réal Paul architecte Inc.	1 772 914,50 \$	<input type="checkbox"/>	
Parizeau Pawulski architectes s.e.n.c.	1 000 282,50 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Des quatre preneurs n'ayant pas soumis, deux était des municipalités. Nous n'avons pas de réponse des deux restants.

Préparé par : Le - -

19-17841 - Services professionnels en architecture et ingénierie pour des projets d'accessibilité universelle dans des immeubles municipaux ouverts au public.

	<i>Présentation de l'offre</i>	<i>Compréhension du mandat et de la problématique</i>	<i>Capacité de production et échéancier</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans des projets semblables</i>	<i>Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe</i>	<i>Pointage intermédiaire</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		<i>Comité</i>	
FIRME	5%	10%	30%	25%	30%	100%	\$		Rang	Date	jeudi 21-11-2019
Réal Paul architecte Inc.	4,67	8,67	24,67	20,33	25,33	83,67	1 772 914,50 \$	0,75	2	Heure	13h30
Parizeau Pawulski architectes s.e.n.c.	3,50	8,33	23,67	21,50	23,00	80,00	1 000 282,50 \$	1,30	1	Lieu	255 Crémazie Est, 4e étage
Pierre Morency architecte	3,50	6,00	17,33	17,67	18,67	63,17			Non conforme		
0						-		-			
0						-		-			
Agent d'approvisionnement	Pierre L'Allier										

Multiplicateur d'ajustement
10000



Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

[Avis du jour](#) | [Service à la clientèle](#) | [Aide](#) | [Recherche avancée](#)

[Mon SEAO](#) | [Mes avis](#) | [Rapports](#) | [Profil](#) | [Organisation](#)

[COMMANDES](#)

[PANIER](#)

Mes avis

Saisir un avis

[Information](#)

[Description](#)

[Classification](#)

[Conditions](#)

[Documents](#)

[Modalités](#)

[Résumé](#)

[Addenda](#)

[Plaintes](#)

[Liste des commandes](#)

➤ [Résultats d'ouverture](#)

[Contrat conclu](#)

Liste des commandes



Numéro : 19-17841

Numéro de référence : 1310966

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Ville de Montréal - Services professionnels en architecture et ingénierie pour des projets d'accessibilité universelle dans des immeubles municipaux ouvert au public.

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Cité de Dorval 550 boul. Bouchard Dorval, QC, H9S 1B2 http://www.ville.dorval.qc.ca NEQ :	Madame Samira Chabouni Téléphone : 514 633-4151 Télécopieur : 514 633-4245	Commande : (1660489) 2019-11-04 13 h 46	3200578 - 19-17841 Addenda 1 2019-11-04 13 h 46 - Téléchargement
		Transmission 2019-11-04 13 h 46	3206448 - 19-17841 Addenda 2 2019-11-04 13 h 46 - Téléchargement
Les Services EXP Inc 1001, boulevard de Maisonneuve Ouest Bureau 800-B Montréal, QC, H3A 3C8 NEQ : 1167268128	Madame Ginette Laplante Téléphone : 819 478-8191 Télécopieur : 819 478-2994	Commande : (1651502) 2019-10-10 14 h 04 Transmission 2019-10-10 14 h 04	3200578 - 19-17841 Addenda 1 2019-10-21 10 h 36 - Courriel 3206448 - 19-17841 Addenda 2 2019-11-01 10 h 29 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

<p>LPS ARCHITECTURE&GESTION 3580 Meilleur Brossard, QC, J4Y2G5 http://www.lpsarchitecture.com NEQ : 1173737447</p>	<p>Monsieur Leonardo Pena Téléphone : 514 220-7122 Télécopieur :</p>	<p>Commande : (1657113) 2019-10-25 13 h 40 Transmission 2019-10-25 13 h 40</p>	<p>3200578 - 19-17841 Addenda 1 2019-10-25 13 h 40 - Téléchargement 3206448 - 19-17841 Addenda 2 2019-11-01 10 h 29 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p>
<p>Parizeau Pawulski Architectes (9112-4701 Québec inc.) 9880, rue Clark, bureau 205 Montréal, QC, H3L 2R3 NEQ : 3364451057</p>	<p>Madame Dorothée Pawulski Téléphone : 514 481-4669 Télécopieur : 514 481-9899</p>	<p>Commande : (1653162) 2019-10-16 10 h 50 Transmission 2019-10-16 10 h 50</p>	<p>3200578 - 19-17841 Addenda 1 2019-10-21 10 h 36 - Courriel 3206448 - 19-17841 Addenda 2 2019-11-01 10 h 29 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p>
<p>Pierre Morency Architecte 910 Avenue Duluth Est Montréal, QC, H2L 4h3 http://pierremorencyarchitecte.com NEQ :</p>	<p>Monsieur Pierre Morency Téléphone : 514 849-1371 Télécopieur :</p>	<p>Commande : (1653819) 2019-10-17 12 h 35 Transmission 2019-10-17 12 h 35</p>	<p>3200578 - 19-17841 Addenda 1 2019-10-21 10 h 36 - Courriel 3206448 - 19-17841 Addenda 2 2019-11-01 10 h 29 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p>
<p>Réal Paul Architecte Inc. 5605 avenue de Gaspé bureau 403 Montréal, QC, H2T 2A4 NEQ : 1170528856</p>	<p>Madame Geneviève Chemouil Téléphone : 514 954-0003 Télécopieur : 514 954-</p>	<p>Commande : (1658112) 2019-10-29 9 h 55 Transmission 2019-10-29 9 h 55</p>	<p>3200578 - 19-17841 Addenda 1 2019-10-29 9 h 55 - Téléchargement 3206448 - 19-</p>



	0111	17841 Addenda 2 2019-11-01 10 h 29 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Ville de Montréal - Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville 555, rue Chabanel Ouest Bureau 600 Montréal, QC, H2N 2H8 http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7957_88435594&_dad=portal&_schema=PORTAL NEQ :	Madame Greffé Division GPI Téléphone : 514 868-4030 Télécopieur : 514 872-6693	Commande : (1654481) 2019-10-18 14 h 31 Transmission : 2019-10-18 14 h 31

- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- Organisme public.




Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

- [Aide en ligne](#) 
- [Formation en ligne](#)
- [Glossaire](#)
- [Plan du site](#)
- [Accessibilité](#)
- [UPAC-Signaler un acte répréhensible](#) 

Service clientèle

- [Grille des tarifs](#)
- [Contactez-nous](#)
- [Nouvelles](#)
- [Marchés publics hors Québec](#) 
- [Registre des entreprises non admissibles](#) 
- [Autorité des marchés publics](#) 
- [Autorité des marchés financiers](#) 

À propos

- [À propos de SEAO](#)
- [Info et publicité sur Constructo](#)
- [Conditions d'utilisation](#)
- [Polices supportées](#)

Partenaires



CGI

tc • MEDIA

Dossier # : 1190652006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Objet :	Accorder un contrat aux firmes Parizeau Pawulski Architectes, Dupras Ledoux inc., Le Groupe Forces et BES inc. pour la fourniture de services professionnels pour la mise en oeuvre des projets d'accessibilité universelle - Dépense totale de 1 250 353,13 \$, taxes incluses (contrat : 1 000 282,50 \$ + contingences : 200 056,50 \$ + incidences : 50 014,13 \$) - Appel d'offres public (19-17841) - (3 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[GDD 1190652006 - Services professionnelles accessibilité universelle.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances -
Point de service HDV
Tél : 514 872-1021

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-12-17

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

Tél : 514 872-0946
Division : Service des finances - Point de service HDV

Dossier # : 1190652006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Objet :	Accorder un contrat aux firmes Parizeau Pawulski Architectes, Dupras Ledoux inc., Le Groupe Forces et BES inc. pour la fourniture de services professionnels pour la mise en oeuvre des projets d'accessibilité universelle - Dépense totale de 1 250 353,13 \$, taxes incluses (contrat : 1 000 282,50 \$ + contingences : 200 056,50 \$ + incidences : 50 014,13 \$) - Appel d'offres public (19-17841) - (3 soumissionnaires).



Rapport_mandat_SMCE190652006.pdf

Dossier # :1190652006

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidences

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Membres

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Genève

M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Genève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 27 janvier 2020

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE190652006

Accorder un contrat aux firmes Parizeau Pawulski Architectes, Dupras Ledoux inc., Le Groupe Forces et BES inc. pour la fourniture de services professionnels pour la mise en oeuvre des projets d'accessibilité universelle - Dépense totale de 1 250 353,13 \$, taxes incluses (contrat : 1 000 282,50 \$ + contingences : 200 056,50 \$ + incidences : 50 014,13 \$) - Appel d'offres public (19-17841) - (3 soumissionnaires).

Karine Boivin Roy
Présidente

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE190652006

Accorder un contrat aux firmes Parizeau Pawulski Architectes, Dupras Ledoux inc., Le Groupe Forces et BES inc. pour la fourniture de services professionnels pour la mise en œuvre des projets d'accessibilité universelle - Dépense totale de 1 250 353,13 \$, taxes incluses (contrat : 1 000 282,50 \$ + contingences : 200 056,50 \$ + incidences : 50 014,13 \$) - Appel d'offres public (19-17841) - (3 soumissionnaires).

À sa séance du 8 janvier 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère suivant :

- Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$, pour lequel :
 - l'écart de prix est de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.

Le 15 janvier 2020, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos. Au cours de cette séance, les responsables du dossier du Service de la gestion et de la planification immobilière ont pu présenter les différentes étapes franchies dans ce dossier, et ce, en plus de répondre à toutes les questions des commissaires.

Les réponses obtenues ont permis aux commissaires de comprendre que l'écart observé, entre la soumission de l'adjudicataire et celle du deuxième plus bas soumissionnaire conforme, est essentiellement dû aux coûts opérationnels de ce dernier, qui semblent être nettement plus élevés que ceux de l'adjudicataire. Le Service a précisé que les deux fournisseurs ont une expérience de travail similaire avec la Ville de Montréal et que le devis incluait des informations suffisantes concernant les différents projets prévus au contrat et pour lesquels les PFT (programmations fonctionnelles et techniques) étaient à réaliser dans le cadre du contrat. De plus, le Service a confirmé aux commissaires que l'utilisation des coûts historiques de 2016 pour produire l'estimé était valable dans le cadre de ce projet peu complexe.

Par ailleurs, la Commission déplore que seulement trois soumissions aient été reçues en réponse à cet appel d'offres qui aurait dû retenir davantage l'intérêt de plus de bureaux d'architectes. À cet effet, la Commission entend recommander que des appels d'intérêts soient lancés par le Service de l'approvisionnement, et ce, préalablement à tout appel d'offres d'envergure, mais également en vue de faire savoir que la Ville de

Montréal développe des projets intéressants et qu'elle a amélioré ses délais de paiement aux fournisseurs. Cet exercice pourrait permettre d'élargir le bassin de firmes d'architectes intéressées par les appels d'offres de la Ville et aurait pour résultat de favoriser une saine concurrence en faisant augmenter le nombre de soumissions, le tout à l'avantage de la Ville de Montréal. Dans la même foulée, les documents d'appel d'offres auraient également intérêt à être révisés et ajustés pour en diminuer la lourdeur administrative et, incidemment, pour éviter de décourager les plus petites firmes qui souhaiteraient faire affaires avec Montréal.

En conclusion, le Service déplore que l'expérience avec des professionnels externes ne fasse pas partie de la grille d'évaluation des soumissions. À moins d'une inscription sur la liste grise, la satisfaction générale des services par rapport au rendement global des firmes externes n'a pas d'incidence sur les octrois, et ce, malgré une expérience négative. Par conséquent, la Commission évaluera la possibilité de recommander l'ajout d'une notion relative à la satisfaction du rendement général dans la grille.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de la gestion et de la planification immobilière pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal, à savoir :

- Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$, pour lequel :
 - l'écart de prix est de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie faite par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE190652006 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1198528002

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Ratifier l'exercice du deuxième et dernier renouvellement des ententes-cadres collectives avec les firmes Énergie Valero Inc et Pepco Énergie Corp pour la fourniture, sur demande, d'essence régulière sans plomb, super sans plomb, mazout, diesel coloré pour génératrice, diesel arctique et diesel coloré standard, pour une période d'une année se terminant le 3 janvier 2021, pour une somme totale estimée de 10 427 881,89 \$, taxes incluses (CG15 0778)

Il est recommandé :

1. de ratifier l'exercice du deuxième et dernier renouvellement des ententes-cadres collectives avec les firmes Énergie Valero Inc et Pepco Énergie Corp pour la fourniture, sur demande, d'essence régulière sans plomb, super sans plomb, mazout, diesel coloré pour génératrice, diesel arctique et diesel coloré standard, pour une période d'une année se terminant le 3 Janvier 2021, pour une somme totale estimée de 10 427 881,89 \$, taxes incluses;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2020-01-13 12:51

Signataire :

Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1198528002

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Ratifier l'exercice du deuxième et dernier renouvellement des ententes-cadres collectives avec les firmes Énergie Valero Inc et Pepco Énergie Corp pour la fourniture, sur demande, d'essence régulière sans plomb, super sans plomb, mazout, diesel coloré pour génératrice, diesel arctique et diesel coloré standard, pour une période d'une année se terminant le 3 janvier 2021, pour une somme totale estimée de 10 427 881,89 \$, taxes incluses (CG15 0778)

CONTENU

CONTEXTE

Les besoins de carburants de la Ville sont comblés par l'entremise de deux regroupements d'achats. Le premier regroupement était piloté par le Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal pour la fourniture, sur demande, d'essence super sans plomb, régulière sans plomb, mazout, diesel coloré pour génératrice, diesel arctique et diesel coloré standard. Il sera maintenant piloté par le Service du Matériel Roulant et des ateliers (SMRA). Ce regroupement comprend les services corporatifs, les arrondissements de la Ville ainsi que les douze (12) villes liées qui ont signifié leur participation à ce projet (Beaconsfield, Côte-Saint-Luc, Dollard-des-Ormeaux, Dorval, Hampstead, Kirkland, Montréal-Est, Montréal-Ouest, Mont-Royal, Pointe-Claire, Sainte-Anne-de-Bellevue et Westmount).

Le 17 Décembre 2015, le Conseil d'agglomération approuvait un contrat, d'une durée de 3 ans, pour la fourniture, sur demande, d'essence régulière sans plomb, super sans plomb, mazout, diesel coloré pour génératrice, diesel arctique et diesel coloré standard. Le contrat comprenait deux options de prolongation d'une durée 12 mois, pour un lien contractuel maximal de 5 ans. Ainsi, le SMRA souhaite se prévaloir de la deuxième option de prolongation d'une année, de façon à prolonger le contrat du 04 Janvier 2020 jusqu'au 03 Janvier 2021.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0612 - 22 novembre 2018 : Autoriser la prolongation des ententes-cadres collectives avec les firmes Énergie Valero inc. et Pepco Énergie Corp. (CG15 0778) pour la fourniture, sur demande, d'essence régulière sans plomb, super sans plomb, mazout, diesel coloré pour génératrice, diesel arctique et diesel coloré standard, pour une période d'une année, soit du 4 janvier 2019 au 3 janvier 2020, pour une somme maximale estimée de 10 427 881,89 \$, taxes incluses suite à l'appel d'offres public 15-14232 (6 soum.).

CG15 0778 - 17 Décembre 2015 : Conclure avec les firmes Énergie Valero inc. (20 226 835,78 \$) et la firme Pepco Énergie Corp. (7 450 697,82 \$) des ententes-cadres collectives pour la fourniture, sur demande, d'essence régulière sans plomb, super sans plomb, mazout, diesel coloré pour génératrice, diesel arctique et diesel coloré standard pour une période de trois ans avec deux possibilités de prolongation d'une année chacune, suite à l'appel d'offres public 15-14232 (6 soum.).

CG14 0588 - 18 Décembre 2014 : Autoriser l'option visant la prolongation annuelle des ententes-cadres collectives avec 1714141 Alberta Ltd (Les Pétroles Parkland) et Énergie Valéro inc. pour la fourniture, sur demande, d'essence super sans plomb, régulière sans plomb, mazout, diesel coloré pour génératrice, diesel arctique, et diesel coloré standard tel que prévu à la clause 5 de la section clauses administratives particulières des documents de l'appel d'offres public 11-11737 (2 soum.)

CG13 0468 - 19 Décembre 2013 : Autoriser l'option visant la prolongation annuelle des ententes-cadres collectives avec 1714141 Alberta Ltd (Les Pétroles Parkland) et Énergie Valéro inc. (anciennement Ultramar ltée) pour la fourniture, sur demande, d'essence super sans plomb, régulière sans plomb, mazout, diesel coloré pour génératrice, diesel arctique, et diesel coloré standard tel que prévu à la clause 5 de la section clauses administratives particulières des documents de l'appel d'offres public 11-11737 (2 soum.)

CG13 0449 - 28 Novembre 2013 : Autoriser la cession du contrat octroyé à TransMontaigne Marketing Canada inc. pour la fourniture, sur demande, d'essence super et diesel arctique, à la compagnie 1714141 Alberta Ltd (Les Pétroles Parkland); contrat se terminant le 21 décembre 2013, avec deux options de prolongation d'un an. Appel d'offres 11-11737 (2 soumissions)

CG11 0451 - 22 Décembre 2011 : Conclure des ententes-cadres collectives pour une période de deux ans, avec possibilité de deux renouvellements annuels, avec TransMontaigne Marketing Canada inc. et Ultramar ltée pour la fourniture, sur demande, d'essence super sans plomb, régulière sans plomb, mazout, diesel coloré pour génératrice, diesel arctique, et diesel coloré standard - Appel d'offres public 11-11737 (2 soum.)

DESCRIPTION

Ce dossier vise à exercer une option de prolongation prévue au contrat pour la fourniture, sur demande, d'essence régulière sans plomb, super sans plomb, mazout, diesel coloré pour génératrice, diesel arctique et diesel coloré standard, et ce pour la période du 04 Janvier 2020 jusqu'au 03 Janvier 2021, avec les firmes Énergie Valero Inc et Pepco Énergie Corp, pour un montant total déjà estimé à 20 855 763,77 \$, taxes incluses pour la période du 4 janvier 2019 au 3 janvier 2021. Des avis écrits ont été envoyés l'année dernière aux fournisseurs afin de signifier la volonté de bénéficier de l'option de prolongation pour la période du 4 janvier 2019 au 3 janvier 2021. Suite à une réponse positive des fournisseurs, le SMRA souhaite faire ratifier la prolongation des ententes.

Les carburants cités au présent document sont requis afin d'assurer les besoins opérationnels de la Ville. Ils répondent aux besoins énergétiques de la Ville et de ses partenaires tant au niveau des véhicules, des équipements fixes et mobiles ainsi que pour les équipements de chauffage de plusieurs immeubles municipaux. A titre d'exemple, l'Essence Super Sans Plomb est utilisé par l'arrondissement de Montréal-Nord, Ville Mont-Royal et le Port de Plaisance de Lachine. Le Diesel coloré et le Mazout peuvent servir à alimenter la Station d'épuration des eaux usées, quand celle-ci manque de gaz.

JUSTIFICATION

La fluctuation des prix de l'essence n'est pas significative. Les véhicules de la flotte de la Ville sont majoritairement alimentés par du carburant malgré qu'il y a plus de véhicules

électrique parmi la flotte. Les besoins en carburant ne change pas par rapport à l'année dernière. Alors, les coûts et les quantités de litres estimés de l'année dernière seront les mêmes proposés pour le renouvellement de l'entente pour une période d'un an. En plus, nous n'avons pas eu de plaintes avec les fournisseurs.

Selon l'étude du dernier renouvellement, la Ville bénéficie d'un escompte très intéressant qui se situe entre 0,0280\$ et 0,0550\$ par litre, selon le type de carburant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit des ententes-cadres sans imputation budgétaire pour la fourniture de divers carburants. Les achats seront effectués sur demande, au fur et à mesure des besoins des utilisateurs. Tous les services corporatifs ainsi que les différents arrondissements pourront faire appel à ces ententes. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une appropriation de crédit.

Le SMRA a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 20 855 763,77 \$ (taxes incluses) sur 2 ans pour la fourniture d'essences, mazout, diesel arctique et diesel coloré. Cette estimation est basée sur les prévisions de consommation par produit pour les années 2018 à 2020 et la moyenne de prix des différents carburants en 2018, indexée de 5%.

L'estimation réalisé dans le dernier renouvellement:

		<i>Durée: 3 ans du 04 Janvier 2016 au 03 Janvier 2019</i>	<i>Prolongation 1 année : du 04 Janvier 2019 au 03 Janvier 2020</i>
Entente #	Firme	Montant estimé (3 ans)	Estimé (taxes non incluses)
1092509	Énergie Valéro inc.	20 226 835,78 \$	7 446 087,13 \$
1092617	Pepco Énergie Corp	7 450 697,82 \$	2 981 794,76 \$

La même valeur est estimé pour la période du 04 janvier 2020 au 3 janvier 2021.

L'envergure exacte de ce contrat ne peut être déterminée à l'avance puisque le coût réel du carburant fluctue selon les conditions du marché par un mécanisme d'ajustement hebdomadaire basé sur « l'Oil Buyers Guide » (OBG).

L'estimation établie ne représente qu'un potentiel d'approvisionnement et la dépense réelle sera imputée au budget au fur et à mesure de la consommation réelle.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Bien que ce dossier traite de la prolongation des ententes-cadres collectives pour la fourniture de différents types de carburant, le SMRA continue à œuvrer pour l'atteinte des objectifs de réduction de GES (gaz à effet de serre), de qualité de l'air (émission de particules dans l'air) et d'élimination de nuisances sonores, tels que définis dans les orientations de la Politique verte de matériel roulant 2016-2020. Dans ce sens, il faut souligner que la prolongation de ces ententes cadres a pour but de rationaliser et optimiser l'utilisation des carburants par le regroupement des activités entre les divers arrondissements et services centraux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les véhicules alimentés via cette entente ne pourront plus circuler, certains équipements de chauffage des immeubles et le fonctionnement des génératrices au diesel ne pourra plus

être assurer.

ou

La Ville va devoir acheter le carburant sans l'économie d'échelle au prix du marché.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Janvier 2020 : émission du bon de commande.

Du 4 janvier 2020 au 3 janvier 2021 : prolongation du contrat pour la fourniture, sur demande, d'essence régulière sans plomb, super sans plomb, mazout, diesel coloré pour génératrice, diesel arctique et diesel coloré standard.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jason BERTEAU
Agent de recherche

Tél : 514-872-1092
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-25

Philippe SAINT-VIL
c/d planification et soutien aux opérations
(mra)

Tél : 514 872-1080
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude SAVAGE
Directeur

Tél : 514 872-1076
Approuvé le : 2019-11-26

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 1er octobre 2018

Monsieur Luc Pépin
Pepco Energie Corp.
10220 boul. Louis-H-Lafontaine
Montréal (Québec) H1J 2T3

Courriel : lpepin@pepco.ca

**Objet : Renouvellement de contrat
Appel d'offres n° 15-14232
Fourniture de carburants en vrac pour le regroupement de la Ville de
Montréal**

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 4 janvier 2019 au 3 janvier 2021 et ce, selon les termes et conditions du contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à matthieucroteau@ville.montreal.qc.ca **au plus tard le 3 octobre 2018** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné..

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement :

Luc Pepin

Nom en majuscules et signature

9 octobre, 2018

Date

Je refuse le renouvellement :

Nom en majuscules et signature

Date

Matthieu Crôteau
Agent d'approvisionnement II
Courriel : matthieucroteau@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-6777

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 1 octobre 2018

Monsieur Richard Blouin
Énergie Valero inc.
1801, avenue McGill College, bureau 1300
Montréal (Québec) H3A 2N4

Courriel : richard.blouin@valero.com

**Objet : Renouvellement de contrat
Appel d'offres n° 15-14232
Fourniture de carburants en vrac pour le regroupement de la Ville de
Montréal**

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.


Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 4 janvier 2019 au 3 janvier 2021 et ce, selon les termes et conditions du contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à matthieucroteau@ville.montreal.qc.ca **au plus tard le 3 octobre 2018** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné..

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement :


RICHARD BLOUIN
Nom en majuscules et signature

01/10/2018
Date

Je refuse le renouvellement :

Nom en majuscules et signature

Date

Matthieu Crôteau
Agent d'approvisionnement II
Courriel : matthieucroteau@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-6777



Dossier # : 1197840002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , Division programmation et diffusion
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Projet :	MCCQ 2018-2021 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 325 513 \$ à divers partenaires et organismes de loisirs, communautaires ou culturels, pour le montant indiqué à chacun d'eux, dans le cadre du Programme La pratique artistique amateur : vers une citoyenneté culturelle dans les quartiers 2019-20 de l'Entente sur le développement culturel de la Ville de Montréal MCC/Ville 2018-2021 (EDCM)

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 325 513 \$ à divers partenaires et organismes de loisirs, communautaires ou culturels, pour le montant indiqué à chacun d'eux, dans le cadre du Programme La pratique artistique amateur: vers une citoyenneté culturelle dans les quartiers 2019-20 de l'Entente sur le développement culturel de la Ville de Montréal MCC /Ville 2018-2021 (EDCM).

Cocontractant(s)	Montant(s)
Arrondissement St-Léonard	3 405 \$
Bâtiment 7	16 000 \$
Centre communautaire Radisson	18 500 \$
Centre culturel Georges-Vanier	18 000 \$
Cirque Hors Piste	16 350 \$
CIVA Centre d'intégration à la vie active	16 600 \$
CPSC Verdun Les petits renards	16 000 \$
Événement Prima Danse	16 200 \$
Forum Jeunesse Saint-Michel	17 000 \$
Innovation Jeunes	9 525 \$
L'hôte Maison	12 772 \$
L'organisation des jeunes de Parc Extension /	14 000 \$
Park Extension Youth Organization (PEYO)	11 350 \$
La ruche musicale	16 900 \$
Loisirs communautaires Saint-Michel	12 500 \$
Loisirs St-Jacques	15 000 \$
Montréal Autochtones	12 000 \$

Naos Jeunesse	16 500 \$
Overture with the Arts	17 000 \$
Oxy-Jeunes	17 240 \$
PAAL Partageons le monde	6 511 \$
Rêvanous	18 460 \$
Sans oublier le sourire	7 700 \$
Vidéographe	

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centrale.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2020-01-07 09:29

Signataire :

Peggy BACHMAN

 Directrice générale adjointe
 Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1197840002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , Division programmation et diffusion
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Projet :	MCCQ 2018-2021 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 325 513 \$ à divers partenaires et organismes de loisirs, communautaires ou culturels, pour le montant indiqué à chacun d'eux, dans le cadre du Programme La pratique artistique amateur : vers une citoyenneté culturelle dans les quartiers 2019-20 de l'Entente sur le développement culturel de la Ville de Montréal MCC/Ville 2018-2021 (EDCM)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de l'axe 2 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal qui favorise «Les quartiers culturels et l'expérience culturelle citoyenne», le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et la Ville de Montréal ont mis en place le programme de soutien financier La pratique artistique amateur : vers une citoyenneté culturelle dans les quartiers.

Le programme permet le développement et la réalisation de projet novateurs et structurants en pratique artistique amateur. Il favorise le renouvellement de l'offre municipale en loisir culturel et pratique artistique amateur tout en permettant l'inclusion des Montréalais.es de tous les arrondissements. Le programme vise également à soutenir des projets qui utilisent la culture comme outil d'intervention permettant d'agir sur des enjeux sociaux.

Dans le cadre de l'appel à projets 2019-2020 du programme La pratique artistique amateur : vers une citoyenneté culturelle dans les quartiers, dont la date de tombée était le 7 octobre 2019, le Service de la culture a reçu 61 projets provenant d'arrondissements, d'organismes de loisirs, communautaires ou culturels, totalisant des demandes de 1 074 625 \$. Composé d'un représentant du milieu du loisir culturel issu de la diversité, d'un représentant du milieu communautaire issu de la diversité, d'un représentant du ministère de la Culture et des Communications et d'un représentant de la Ville de Montréal, le comité d'évaluation a analysé les projets déposés et, selon les critères du Programme, a retenu vingt-trois (23) projets pour un soutien totalisant 325 513 \$.

Le nombre de projets recommandés permet de soutenir 38 % des demandes. Par ailleurs, 6 nouveaux organismes seront soutenus par le Programme, ce qui représente 26 % des

soutiens recommandés. Les projets se déploieront partout dans la ville : 14 arrondissements sont représentés (provenance des organismes) par les 23 projets retenus.

Ces données permettent de démontrer à quel point les organismes ont réussi à étendre leurs territoires de rayonnement pour développer des projets dans la majorité des arrondissements de Montréal, avec des partenaires communautaires ou culturels locaux pour des actions structurantes de proximité. En plus de rejoindre les populations vulnérables, marginalisées ou issues de la diversité, plusieurs projets intergénérationnels sont proposés pour créer des liens entre les jeunes et les aînés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE19 0291 – 20 février 2019 : d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 527 108 \$ à 41 projets d'arrondissements, organismes de loisirs, communautaires ou culturels, ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme La pratique artistique amateur : vers une citoyenneté culturelle dans les quartiers 2018 de l'Entente sur le développement culturel de la Ville de Montréal MCC/Ville 2018-2021 (EDCM)

CE18 1323 – 8 août 2018 : d'approuver le projet d'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 entre la ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville pour réaliser des projets dans le cadre de cette entente; de mandater le Service de la culture pour gérer la mise en œuvre de ce programme

CE18 0068 – 10 janvier 2018 d'accorder un soutien financier totalisant 29 665 \$ à 3 organismes de loisir, pour le montant indiqué en regard de chacun, pour la réalisation d'activités de loisir culturel dans le cadre du programme Collaboration Loisir et Culture de l'Entente 2017-2018 sur le développement culturel de Montréal entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications

CE17 1233 – 2 août 2017 d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 99 773 \$ aux organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets novateurs en pratique artistique amateur, dans le cadre du programme Inclusion et innovation 2017 de l'Entente 2017-2018 sur le développement culturel de Montréal entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications

CE16 1964 - 7 décembre 2016

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 72 257 \$ aux 10 organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets novateurs en pratique artistique amateur, dans le cadre du programme Inclusion et innovation 2017 de l'Entente 2016-2017 sur le développement culturel de Montréal entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications;

CE16 1229 - 3 août 2016

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 58 320\$ à 10 organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets novateurs en pratique artistique amateur, dans le cadre du programme Inclusion et innovation 2016 de l'Entente 2016-2017 sur le développement culturel de Montréal entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications.

CE16 1230 – 3 août 2016 d'accorder un soutien financier totalisant 56 227 \$ à 3 organismes de loisir et à 3 organismes culturels, pour le montant indiqué en regard de chacun, pour la réalisation d'activités de loisir culturel dans le cadre du programme Artistes-animateurs en milieu de loisir 2016-2017 de l'Entente 2016-2017 sur le développement culturel de Montréal entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des

Communications

CE15 1163 - 10 juin 2015

Accorder un soutien financier totalisant 55 915 \$ à 3 organismes de loisir et à 3 organismes culturels, pour le montant indiqué en regard de chacun, pour la réalisation d'activités de loisir culturel dans le cadre du programme Artistes-animateurs en milieu de loisir 2015-2016 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications.

DESCRIPTION

Voici la liste des vingt-trois (23) partenaires et organismes retenus dans le cadre du Programme :

	Organismes	% du budget	Subventions accordées	Montant total demande
1	Arrondissement St-Léonard	67,5 %	3 405 \$	5 041 \$
2	Bâtiment 7	71 %	16 000 \$	22 327 \$
3	Centre communautaire Radisson	69 %	18 500 \$	26 760 \$
4	Centre culturel Georges-Vanier	67 %	18 000 \$	26 800 \$
5	Cirque Hors Piste	39 %	16 350 \$	41 501 \$
6	CIVA Centre d'intégration à la vie active	57 %	16 600 \$	29 000 \$
7	CPSC Verdun Les petits renards	58 %	16 000 \$	27 403 \$
8	Événement Prima Danse	59,5 %	16 200 \$	27 150 \$
9	Forum Jeunesse Saint-Michel	73 %	17 000 \$	23 306 \$
10	Innovation Jeunes	84 %	9 525 \$	11 315 \$
11	L'hôte Maison	82 %	12 772 \$	15 579 \$
12	L'organisation des jeunes de Parc Extension / Park Extension Youth Organization (PEYO)	72 %	14 000 \$	19 338 \$
13	La ruche musicale	85 %	11 350 \$	13 364 \$
14	Loisirs communautaires Saint-Michel	71 %	16 900 \$	23 641 \$
15	Loisirs St-Jacques	46 %	12 500 \$	27 393 \$
16	Montréal Autochtones	50 %	15 000 \$	30 000 \$
17	Naos Jeunesse	74 %	12 000 \$	16 260 \$
18	Overture with the Arts	70 %	16 500 \$	23 600 \$
19	Oxy-Jeunes	35 %	17 000 \$	48 898 \$
20	PAAL Partageons le monde	67 %	17 240 \$	25 600 \$
21	Rêvanous	85 %	6 511 \$	7 660 \$
22	Sans oublier le sourire	58 %	18 460 \$	32 025 \$
23	Vidéographe	67 %	7 700 \$	11 467 \$
Total des soutiens recommandés		--	325 513 \$	535 428 \$

* La colonne "% du budget" correspond à la contribution de la subvention par rapport au coût de l'ensemble du projet.

JUSTIFICATION

Le programme La pratique artistique amateur : vers une citoyenneté culturelle dans les quartiers propose six objectifs prioritaires, en concordance avec la Politique de développement culturel 2017-2022 de la Ville de Montréal «Conjuguer la créativité et l'expérience culturelle citoyenne à l'ère du numérique et de la diversité», la Politique culturelle du Québec «Partout, la culture» ainsi que les orientations stratégiques de

l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 et vise à susciter des initiatives permettant de :

- Favoriser **l'inclusion culturelle** des citoyens en vue de les engager dans une démarche de citoyenneté culturelle;
- Favoriser **l'accessibilité à la culture** en déployant des projets qui favorisent l'accès le plus vaste possible. L'accessibilité doit être pensée en termes de coûts, d'horaires, d'emplacement géographique. Elle doit également faire appel à des approches adaptées pour des personnes ayant des limitations fonctionnelles, au transfert de savoirs mutuels, ou encore à l'accessibilité quelle que soit la langue parlée, etc.;
- Permettre **l'expression culturelle des citoyens** en misant sur la participation active à des activités ou à des ateliers de pratique artistique amateur qui mettent l'accent autant sur le processus que sur la finalité de l'objet culturel produit. Ces activités doivent avoir des retombées dans l'atteinte des objectifs des plans locaux de développement culturel des arrondissements montréalais et de la Politique de développement culturel 2017-2022 de la Ville de Montréal ainsi que de la Politique culturelle du Québec, Partout, la culture.
- Contribuer à **l'autonomisation et à l'émancipation du citoyen**, c'est-à-dire au processus d'amélioration de sa qualité de vie et de son environnement;
- Favoriser **l'innovation culturelle** de façons variées, autant dans la démarche, dans l'approche et dans le processus que dans l'adaptabilité à une clientèle et dans le recrutement;
- Créer **des partenariats diversifiés** ou permettre la durabilité de partenariats existant entre l'organisme ou l'arrondissement, ses partenaires et ses collaborateurs. Il s'agit également de développer des partenariats entre des organismes de loisir culturel et des organismes communautaires ou en intervention sociale et des organismes ou des ressources culturels professionnels afin d'enrichir l'offre régulière en pratique artistique amateur avec l'aide d'une expertise professionnelle dans la discipline ciblée.

Les demandes ont été évaluées à partir des critères annoncés dans le Programme, notamment la qualité et la pertinence des apprentissages culturels proposés et le caractère inclusif des populations ciblées, l'innovation en matière de culture, l'engagement culturel et citoyen des participants, ainsi que les collaborations et les rencontres initiées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de cette contribution financière de 329 268 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 18-064 d'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021/Années antérieures.

Cette dépense sera assumée à 100% par la Ville centre.

La contribution financière est réalisée dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021.

La dépense de 329 268 \$ est subventionnée à 164 634 \$ dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, ce qui laisse un emprunt net à la charge de la Ville de 164 634 \$ et a fait l'objet des recommandations de crédit suivantes:

- 19-02.02.02.00-0075 : 98 650 \$
 - o 49 325 \$ EDCM-MCC
 - o 49 325 \$ Ville
- 18-02.03.04.00-0076 : 70 521 \$
 - o 35 260,50 \$ EDCM-MCC
 - o 35 260,50 \$ Ville

- 19-03.01.03.00-0077 : 7 700 \$
 - o 3 850 \$ EDCM-MCC
 - o 3 850 \$ Ville
- 19-02.03.02.00-0078 : 152 397 \$
 - o 76 198,50 \$ EDCM-MCC
 - o 76 198,50 \$ Ville

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le programme de soutien financier La pratique artistique amateur : vers une citoyenneté culturelle dans les quartiers atteint plusieurs objectifs de l'Agenda 21 de la culture:

- favoriser la participation des citoyens à la vie culturelle par des projets inclusifs;
 - soutenir la créativité et la liberté d'expression;
 - améliorer la qualité de vie de publics ciblés, tels les jeunes, les communautés immigrantes, les populations marginalisées ou vulnérables et les familles;
- contribuer à la diversité et au dynamisme culturel.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La Ville et le MCC conjuguent leurs efforts pour permettre aux citoyens de s'approprier la culture et pour contrer l'exclusion culturelle sur tout le territoire de la Ville. Le versement des sommes à ces organismes culturels, communautaires et de loisirs ainsi qu'à cet arrondissement contribuera à l'atteinte des objectifs de la Ville en matière d'accès à la culture et de participation des citoyens au développement culturel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Comme convenu avec le Service des communications, ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication. Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par les organismes.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Fin janvier 2020 Octroi des subventions aux organismes
 Fin janvier 2020 à fin janvier 2021 Réalisation des projets par les organismes
 Mars 2021 Dépôt des bilans des projets par les organismes

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En conformité avec les pouvoirs du comité exécutif en regard de subvention de moins de 150 000 \$. Le service des Affaires juridiques a autorisé la fiche d'inscription comme étant le protocole d'entente valide lors de l'octroi d'une subvention dans le cadre de ce programme. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
 Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Ève C COURCHESNE
Commissaire à la culture

Tél : 514 872-2014
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-16

Marie-Odile MELANÇON
Chef de division - programmation et diffusion

Tél : 514 872-7404
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marie-Odile MELANÇON
Chef de division - programmation et diffusion
par interim

Tél : 514 872-7404
Approuvé le : 2019-12-19

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Ivan FILION
Directeur du Service de la culture par intérim

Tél :
Approuvé le : 2019-12-20

LA PRATIQUE ARTISTIQUE AMATEUR

Vers une citoyenneté culturelle dans les quartiers

Programme de soutien financier
2019-2020

Service de la culture
Ville de Montréal

Il s'agit du seul appel à projets lancé en 2019.

**Date limite du dépôt des demandes :
7 octobre 2019.**

Les organismes demandeurs sont appelés à élaborer des projets en pratique artistique amateur qui se réaliseront dans les douze mois suivant la date de leur acceptation par la Ville (c'est-à-dire approximativement entre la fin février 2020 et la fin février 2021).

Les organismes pourront, après avoir respecté certaines conditions, soumettre le même projet pour plus d'un appel. Cependant, il ne pourra être soutenu plus de trois fois. De plus, les projets se déroulant dans les résidences pour aînés, les HLM, les centres de détention, les centres jeunesse et dans le milieu de la santé sont admissibles.

Les organismes pourront également soumettre un projet pluriannuel se déroulant en deux phases (sur deux ans). Toutefois, ils ne pourront être financés plus d'une fois.

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

1. AVANT-PROPOS	4
2. DESCRIPTION	5
2.1 Pratique artistique amateur	5
2.2 Disciplines artistiques	5
2.3 Populations ciblées	5
2.4 Nature des activités	5
3. OBJECTIFS	6
4. CRITÈRES D'ÉVALUATION	7
5. ORGANISMES ADMISSIBLES	8
5.1 Conditions spécifiques d'admissibilité des arrondissements et des organismes	8
5.2 Conditions générales d'admissibilité des projets	8
6. NATURE DE L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE	10
6.1 Dépenses admissibles	10
6.2 Dépenses non admissibles	10
7. DOCUMENTS À SOUMETTRE (DEMANDE DE SOUTIEN)	11
7.1 Documents requis pour les demandes déposées par les ARRONDISSEMENTS	11
7.2 Documents requis pour les demandes déposées par les ORGANISMES	11
8. DATE DE TOMBÉE	12
8.1 Date limite de dépôt des projets	12
8.2 Annonce des résultats	12
9. ENVOI DE LA DEMANDE	12
10. RENSEIGNEMENTS	13
10.1 Rencontres publiques	13
10.2 Renseignements – Service de la culture, Ville de Montréal	13

Photo couverture : Carrefour Ressources Interculturel, *Créative Jonction*

1. AVANT-PROPOS

Le programme d'aide financière *La pratique artistique amateur : vers une citoyenneté culturelle dans les quartiers* s'inscrit dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021, conclue entre la Ville de Montréal (Ville) et le gouvernement du Québec. Cette entente s'articule autour de quatre axes d'intervention, soit le patrimoine, les quartiers culturels et l'expérience culturelle citoyenne, le numérique et l'entrepreneuriat culturel. Le présent programme répond aux objectifs de l'axe « Les quartiers culturels et l'expérience culturelle citoyenne ». Il correspond également aux enjeux définis dans la Politique de développement culturel 2017-2022 de la Ville de Montréal¹ *Conjuguer la créativité et l'expérience culturelle citoyenne à l'ère du numérique et de la diversité*, en favorisant une approche transversale qui mise sur le pouvoir de la culture comme levier de développement. Il s'appuie aussi sur l'orientation 1 de la nouvelle Politique culturelle du Québec *Partout, la culture*² « Contribuer à l'épanouissement individuel et collectif grâce à la culture », particulièrement sur les objectifs 1.2 « Soutenir une participation culturelle élargie et inclusive » et 1.5 « Accroître la synergie des secteurs culturels et sociaux ».

FAVORISER LA COHÉSION SOCIALE DANS LES QUARTIERS CULTURELS

La culture est le langage universel qui permet de créer des communautés à la fois fortes et ouvertes aux apports des autres. Elle contribue de façon remarquable au partage de cette richesse collective en favorisant l'innovation. La cohésion sociale se nourrit d'une expérience culturelle riche par et pour tous les citoyens. Cette expérience culturelle, dont le point d'ancrage se trouve dans leur milieu de vie, est susceptible de stimuler leur engagement. Elle vise à ce que toutes et tous, sans égard à leur genre, à leur origine, à leur religion, à leur langue ou à leurs limitations fonctionnelles, partagent le même droit d'être à la fois spectateurs et acteurs de culture, d'y accéder et d'y participer librement.

Les quartiers culturels se définissent comme des milieux de vie où l'on trouve une concentration de services et d'activités culturelles et artistiques de proximité. Ils sont issus d'une volonté d'enrichir les expériences vécues en matière de culture par les Montréalaises et les Montréalais, non seulement au centre-ville, mais sur tout le territoire.

L'objectif général de l'axe d'intervention « Les quartiers culturels et l'expérience culturelle citoyenne » se définit ainsi :

- Consolider et développer des espaces culturels exceptionnels et mettre en valeur les richesses patrimoniales, artistiques, architecturales et naturelles présentes dans les quartiers, le tout en concertation avec les arrondissements, leurs citoyens et les acteurs locaux, entre autres les artistes, les organismes culturels, les sociétés de développement commerciales et les commerçants.

Le présent programme soutient cet objectif en mettant en valeur les richesses culturelles et patrimoniales montréalaises à travers des projets novateurs en pratique artistique amateur développés et réalisés par des organismes de loisir culturel ou par des organismes communautaires ou en intervention sociale.

Ces projets visent à favoriser l'accessibilité à la culture et à susciter l'engagement culturel et citoyen. Ils cherchent à positionner la culture comme vecteur de liens sociaux et contribuent ainsi au développement des communautés locales, notamment à la construction identitaire, à la cohésion sociale, au développement économique et à l'amélioration de la qualité de vie et de l'environnement.

1 ville.montreal.qc.ca/culture/politique-de-developpement-culturel-2017-2022

2 partoutlaculture.gouv.qc.ca/politique

2. DESCRIPTION

Le programme *La pratique artistique amateur : vers une citoyenneté culturelle dans les quartiers* permet d'offrir une aide financière pour le développement et la réalisation de projets novateurs et structurants en pratique artistique amateur. Il vise à améliorer l'infiltration de la culture à l'échelle montréalaise grâce à des projets qui valorisent l'autonomisation du citoyen dans sa pratique artistique amateur. Ce programme veut instaurer des conditions favorables pour que la culture soit omniprésente dans le quotidien du citoyen, c'est-à-dire qu'elle se déploie dans des lieux insoupçonnés, qu'elle crée de l'enthousiasme, qu'elle suscite de la surprise et de l'inspiration.

Le programme vise également à soutenir des projets qui utilisent la culture comme outil d'intervention permettant d'agir sur des enjeux sociaux. À cet égard, le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et la Ville souhaitent mettre à contribution des organismes communautaires ou en intervention sociale en partenariat avec des organismes culturels ou des ressources professionnelles en culture.

Les projets doivent s'insérer dans les orientations des plans locaux de développement culturel des arrondissements montréalais³ et de la [Politique de développement culturel 2017-2022 de la Ville de Montréal](#) afin de favoriser un impact local. Les projets contribuent ainsi au développement des quartiers culturels. Ces derniers agissent comme des milieux de vie animés, où la présence des arts et de la culture est essentielle au développement harmonieux des communautés locales, notamment en ce qui a trait au sentiment d'appartenance, à la vitalité économique, aux relations entre citoyens, à la qualité du milieu de vie, etc.

Les projets peuvent être déposés par des arrondissements ou par des organismes montréalais.

2.1 PRATIQUE ARTISTIQUE AMATEUR

La pratique artistique amateur permet au citoyen d'expérimenter un processus de création dans une discipline artistique durant ses temps libres, ce qui lui donne l'occasion d'exprimer sa créativité. Les activités de pratique artistique amateur doivent respecter les valeurs liées à l'offre de services publique en loisir, entre autres, l'accessibilité, la diversité (sociale, culturelle, etc.) et la mise en place de partenariats.

2.2 DISCIPLINES ARTISTIQUES

Ce programme cible les arts du cirque, les arts urbains, visuels et numériques, la création et les performances littéraires, la danse, les métiers d'art, la musique, les nouvelles pratiques artistiques ainsi que le théâtre. Les projets déposés peuvent être multidisciplinaires.

2.3 POPULATIONS CIBLÉES

Les activités privilégiées par ce programme doivent rejoindre une diversité de publics, notamment les populations qui sont éloignées de l'offre culturelle montréalaise, les personnes ayant des limitations fonctionnelles, les Autochtones, les personnes issues des communautés culturelles ou les personnes vulnérables. De plus, l'activité proposée doit répondre à des besoins qui sont spécifiques à une clientèle, par exemple les enfants, les adolescents, les jeunes adultes, les adultes, les aînés, les familles, etc.

2.4 NATURE DES ACTIVITÉS

Les ateliers d'expérimentation et de création en pratique artistique amateur et loisir culturel, suivis ou non d'expositions ou de spectacles, constituent les activités privilégiées par ce programme.

3 À ce jour, les arrondissements suivants se sont dotés d'un plan local de développement culturel : Ahunatic-Cartierville, Le Plateau-Mont-Royal, Rosemont–La Petite-Patrie, Saint-Laurent, Saint-Léonard, Verdun. En cours d'élaboration : LaSalle, Montréal-Nord, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, Le Sud-Ouest.

3. OBJECTIFS

Le programme vise à :

- Favoriser l'inclusion culturelle des citoyens en vue de les engager dans une démarche de citoyenneté culturelle;
- Favoriser l'accessibilité à la culture en déployant des projets qui privilégient l'accès le plus vaste possible. L'accessibilité doit être pensée en termes de coûts, d'horaires et d'emplacement géographique. Elle doit également faire appel à des approches adaptées pour des personnes ayant des limitations fonctionnelles, au transfert de savoirs mutuels, ou encore à l'accessibilité quelle que soit la langue parlée, etc.;
- Permettre l'expression culturelle des citoyens en misant sur la participation active à des activités ou à des ateliers de pratique artistique amateur qui mettent l'accent autant sur le processus que sur la finalité de l'objet culturel produit. Ces activités doivent avoir des retombées dans l'atteinte des objectifs des plans locaux de développement culturel des arrondissements montréalais et de la [Politique de développement culturel 2017-2022](#) de la Ville de Montréal ainsi que de la [Politique culturelle du Québec, Partout, la culture](#)
- Contribuer à l'autonomisation et à l'émancipation du citoyen, c'est-à-dire au processus d'amélioration de sa qualité de vie et de son environnement;
- Favoriser l'innovation culturelle de façons variées : dans la démarche, dans l'approche, dans l'adaptabilité à une clientèle, dans le recrutement, etc.;
- Créer des partenariats diversifiés ou permettre la durabilité de partenariats existant entre l'organisme, ses partenaires et ses collaborateurs. Il s'agit également de développer des partenariats entre des organismes de loisir culturel et des organismes communautaires ou en intervention sociale et des organismes ou des ressources culturels professionnels⁴ afin d'enrichir l'offre régulière en pratique artistique amateur avec l'aide d'une expertise professionnelle dans la discipline ciblée.

Cette approche de la pratique artistique amateur et du loisir culturel s'inscrit dans une perspective de changement sur le plan personnel, collectif ou social en favorisant le développement et l'autonomisation culturelle des communautés, la transformation des rapports sociaux et la production de nouvelles formes de cohésion sociale. En cela, la pratique artistique amateur rejoint les objectifs transversaux du développement durable tels que repris dans les quatre orientations de la Politique culturelle du Québec *Partout, la culture*.

4 Consultez le Répertoire des organismes culturels professionnels ville.montreal.qc.ca/cultureloisir/repertoire-dorganismes-culturels-professionnels

4. CRITÈRES D'ÉVALUATION

Le Service de la culture mettra en place un comité d'évaluation constitué de représentants de la Ville, du MCC, du milieu du loisir culturel, du milieu de l'éducation et des milieux communautaires et d'intervention sociale. Une attention particulière sera accordée à la diversité des membres du comité d'évaluation.

Les demandes de soutien seront analysées et évaluées selon les critères suivants :

La qualité générale du projet

- Démontrer la concordance du projet avec les objectifs du programme;
- Encourager une approche d'inclusion en vue d'intégrer des citoyens de tous horizons et des pratiques artistiques variées, et ce, dans l'ensemble du projet;
- Adapter le projet aux publics ciblés et prendre en considération la diversité des clientèles (pertinence de la proposition et du choix de la ou des disciplines pour les participants);
- Favoriser des propositions innovantes en matière de culture aux citoyens, autant dans les lieux de pratique que dans les approches, les démarches, etc.

Les impacts du projet

- Susciter l'engagement culturel et citoyen de la clientèle ciblée (participation de la clientèle, moyens pour contribuer à l'amélioration de sa qualité de vie, durée des activités, qualité des apprentissages, etc.);
- Démontrer de quelle manière les retombées sur le milieu s'intègrent au plan local de développement culturel de l'arrondissement ou à la [Politique de développement culturel 2017-2022 de la Ville de Montréal](#), suscitent le partage d'expertise entre organismes, etc.

Les collaborations et les rencontres initiées par le projet

- Provoquer des partenariats, des collaborations et des rencontres pour élargir la notion de culture (implication des partenaires et des collaborateurs ainsi que des participants);
- Démontrer la qualité du ou des partenariat(s);
- Inscrire le partenariat dans une démarche à long terme, s'il y a lieu.

L'expertise de l'organisme

- Démontrer sa capacité à bien gérer le projet : programmation, profil du personnel affecté au projet (formation et expérience), etc.;
- Rendre compte de la faisabilité du projet : réalisme des étapes de réalisation, de la logistique et des prévisions budgétaires, pertinence des moyens prévus pour recruter les participants, promotion et diffusion, etc.

5. ORGANISMES ADMISSIBLES

Ce programme s'adresse aux arrondissements de la Ville de Montréal et aux organismes montréalais (loisirs culturels ou communautaire ou en intervention sociale).

5.1 CONDITIONS SPÉCIFIQUES D'ADMISSIBILITÉ DES ARRONDISSEMENTS ET DES ORGANISMES

Pour être admissibles, les arrondissements et les organismes doivent répondre aux critères et aux exigences suivants :

Pour les ARRONDISSEMENTS :

- Déposer un projet qui enrichira sa programmation municipale en loisir culturel;
- Faire approuver et signer la demande de soutien financier par un chef de division (culture, sport, loisir ou développement social) de l'arrondissement.

Pour les ORGANISMES montréalais :

- Faire approuver et signer la demande de soutien financier par un chef de division (culture, sport, loisir ou développement social) de l'arrondissement où se déroule le projet;
- Être un organisme sans but lucratif, enregistré depuis au moins un an, à la date de dépôt de la demande;
- Avoir respecté ses engagements lors d'une attribution de soutien financier antérieur et être en règle avec les diverses instances gouvernementales et les différents services de la Ville de Montréal;
- Avoir son siège social et réaliser le projet sur le territoire de la Ville de Montréal;
- Démontrer une saine gestion.

Ne sont pas admissibles :

- Les organismes recevant une subvention annuelle supérieure à 375 000 \$ de la Ville (Service de la culture, arrondissements et Conseil des arts de Montréal (CAM)) ou du gouvernement du Québec (MCC, Conseil des arts et lettres du Québec (CALQ) et Société de développement des entreprises culturelles (SODEC)) ne sont pas admissibles à ce programme;

- Les organismes en situation d'infraction en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel.

5.2 CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSIBILITÉ DES PROJETS

Pour être admissibles, les projets doivent répondre aux conditions suivantes :

- S'inscrire dans un ou plusieurs champs disciplinaires de la pratique artistique amateur;
- Permettre à des Montréalaises et à des Montréalais de participer à une activité de pratique artistique amateur dans un contexte de loisir municipal;
- Favoriser la participation de populations ciblées, qu'il s'agisse de personnes autochtones, de personnes ayant des limitations fonctionnelles, de personnes issues des communautés culturelles, de personnes vulnérables, ou encore des enfants, des adolescents, des jeunes adultes, des familles, des adultes, des aînés, etc.;
- Pour les organismes communautaires ou en intervention sociale, le projet doit être réalisé en partenariat avec un organisme culturel professionnel ou avec une ressource professionnelle en culture. Une exception pourrait s'appliquer si le demandeur possède lui-même une expertise culturelle;
- **Être réalisés entre la fin février 2020 et la fin février 2021**
 - Pour les projets pluriannuels, la phase 1 doit être réalisée entre la fin février 2020 et la fin février 2021. La phase 2 doit être réalisée entre la fin février 2021 et la fin février 2022, sous condition de la remise d'un bilan à la satisfaction du représentant de la Ville, un mois après la fin de la phase 1.

Ne sont pas admissibles :

- Les projets qui ont déjà été soutenus trois fois dans le cadre du présent programme ou qui ont déjà été soutenus antérieurement aux appels 2017-2018 d'*Inclusion et innovation en loisir culturel* et *Collaboration Loisir et culture*;
- Les projets déjà déposés ou déjà soutenus dans le cadre d'un autre programme du Service de la culture ou du Service de la diversité sociale et des sports de la Ville;
- Les projets déjà soutenus dans le cadre d'un programme du MCC;
- Les projets réalisés par les bibliothèques municipales et les projets réalisés par les établissements scolaires;
- Les projets déjà inscrits dans la programmation régulière ou annuelle de l'organisme ou de l'arrondissement;
- Les projets axés sur la performance et les activités qui se déroulent sous forme de concours ou de compétitions;
- Les activités promotionnelles ou de collecte de fonds.

6. NATURE DE L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE

L'aide financière peut être accordée de deux façons :

1. Un financement annuel;
2. Un financement pluriannuel.

En aucun cas, le présent programme ne doit être considéré comme une aide financière récurrente. Un organisme pourra bénéficier d'un seul soutien par année. L'aide financière est remise en deux versements : un premier, qui représente 90 % de la somme accordée et un versement final de 10 % du soutien qui sera remis à l'organisme sur approbation du bilan par le représentant de la Ville.

Le financement annuel

Si un financement annuel est accordé à un projet, l'organisme peut le soumettre à nouveau lors d'un appel subséquent. Un même projet peut recevoir du financement jusqu'à un maximum de trois fois.

- La contribution financière accordée par projet ne pourra excéder 20 000 \$ et 85 % des dépenses admissibles;
- Veuillez noter que les projets ayant reçu un soutien financier dans le cadre d'*Inclusion et innovation en loisir culturel* ou de *Collaboration Loisir et culture* pour l'année 2017-2018 sont autorisés à déposer une demande pour un deuxième ou un troisième soutien dans le présent appel. Par contre, les projets qui ont reçu un soutien avant les appels 2017-2018 ne sont pas admissibles.

Si le projet n'est pas terminé lors de l'appel subséquent, l'organisme peut tout de même soumettre une demande. Il devra fournir un bilan intérimaire dans le formulaire lors du dépôt de la demande. Toutefois, si le financement est accordé pour une deuxième ou une troisième année, il sera conditionnel à la remise d'un bilan, à la satisfaction du représentant de la Ville au cours du mois suivant la fin du projet.

Si son projet est refusé, l'organisme pourra le soumettre à nouveau ou concevoir un autre projet pour les appels suivants.

Le financement pluriannuel

Un organisme peut concevoir un projet se déroulant en deux phases d'un an. Chacune des phases doit être distincte, mais en continuité avec les objectifs du projet. À la fin de la phase 1, l'organisme doit produire un bilan, à la satisfaction du représentant de la Ville. L'aide financière pour la phase 2 sera accordée uniquement si le bilan est satisfaisant.

- La contribution financière accordée par phase ne pourra excéder 20 000 \$ et 85 % des dépenses admissibles, pour un maximum de 40 000 \$ pour les deux phases.
- Veuillez noter qu'il est impossible de soumettre à nouveau ce projet pluriannuel après la réalisation des deux phases.

6.1 DÉPENSES ADMISSIBLES

- Les dépenses pour le développement, la mise en place, la réalisation et la promotion d'activités de pratique artistique amateur directement liées au projet;
- Les dépenses pour l'achat de matériel nécessaire à la réalisation du projet;
- Les dépenses liées à l'achat d'équipement nécessaire à la réalisation du projet (cadre de sérigraphie, appareil photo, etc.) jusqu'à un maximum de 15% du budget total;
- Les frais de location d'équipement;
- L'administration du projet (maximum de 15 % du budget total).

6.2 DÉPENSES NON ADMISSIBLES

- Les dépenses d'immobilisation;
- Les dépenses liées directement à la programmation régulière des organismes ou de l'arrondissement ainsi que les dépenses de fonctionnement de l'organisme;
- Les dépenses liées à la rémunération d'employés des arrondissements.

7. DOCUMENTS À SOUMETTRE

La demande de soutien doit être remplie au moyen du formulaire prévu à cet effet. Vous pouvez l'obtenir aux adresses suivantes :

ville.montreal.qc.ca/cultureloisir/nouveau-la-pratique-artistique-amateur-vers-une-citoyennete-culturelle-dans-les-quartiers

ville.montreal.qc.ca/culture/programmes-daide-financiere

7.1 DOCUMENTS REQUIS POUR LES DEMANDES DE SOUTIEN DÉPOSÉES PAR LES ARRONDISSEMENTS

Les documents obligatoires :

- Le formulaire signé par un chef de division (culture, sport, loisir ou développement social) de l'arrondissement.
- Le curriculum vitæ du coordonnateur du projet;
- Un document présentant clairement la programmation 2019 des activités de pratique artistique amateur de l'arrondissement où se déroule le projet;

Les documents recommandés :

- Les lettres d'intention de collaboration d'organismes partenaires;
- Les curriculum vitæ des animateurs et des artistes.

7.2 DOCUMENTS REQUIS POUR LES DEMANDES DE SOUTIEN DÉPOSÉES PAR LES ORGANISMES

Les documents obligatoires :

- Le formulaire signé par le représentant de l'organisme et par un chef de division (culture, sport, loisir ou développement social) de l'arrondissement où se déroule le projet.

Les documents de présentation regroupés dans un PDF :

- Un historique de l'organisme;
- Le curriculum vitæ du coordonnateur du projet;
- Un document présentant clairement la programmation 2019 des activités de pratique artistique amateur de l'organisme.

Les documents administratifs regroupés dans un PDF :

- Une copie des lettres patentes de l'organisme (document complet);
- Les états financiers du dernier exercice de l'organisme demandeur;
- Une copie des règlements généraux de l'organisme (document complet);
- Une résolution du conseil d'administration de l'organisme demandeur autorisant le dépôt de la demande de soutien financier et autorisant un représentant désigné à signer tout engagement relatif à cette demande.

Les documents recommandés :

- Les lettres d'intention de collaboration d'organismes partenaires;
- Les curriculum vitæ des animateurs et des artistes.

8. DATE DE TOMBÉE

8.1 DATE LIMITE DE DÉPÔT DE PROJET

Le formulaire rempli et signé ainsi que les autres documents obligatoires devront être acheminés au plus tard le **lundi 7 octobre 2019 à 17 h**. Vous recevrez un accusé de réception au plus tard une semaine après la date de dépôt. Il est de votre responsabilité de nous contacter si vous ne l'avez pas reçu.

8.2 ANNONCE DES RÉSULTATS

Il faut prévoir un délai approximatif de quatre mois entre le dépôt de la demande et l'annonce de la décision.

9. ENVOI DE LA DEMANDE

La demande doit être numérisée et envoyée par courriel à bureauduloisir@ville.montreal.qc.ca

Veillez noter que :

- Les envois par la poste ne sont pas acceptés;
- Les renseignements demandés doivent obligatoirement être inscrits sur le formulaire et se limiter aux espaces prévus à cet effet (les textes annexés ne seront pas transmis au comité d'évaluation);
- Les dossiers incomplets, non signés ou ne répondant pas aux critères d'admissibilité seront automatiquement rejetés.

IMPORTANT

L'organisme ou l'arrondissement a la responsabilité de s'assurer que le formulaire rempli et signé ainsi que les autres documents obligatoires soient parvenus au Service de la culture de la Ville de Montréal avant la date limite.

Aucun document ne sera accepté après le lundi 7 octobre 2019 à 17 h.

10. RENSEIGNEMENTS

10.1 RENCONTRES PUBLIQUES

Des rencontres publiques d'information sur le programme *La pratique artistique amateur : vers une citoyenneté culturelle dans les quartiers* se tiendront en juin et en septembre 2019.

Vous trouverez les détails des rencontres sur le site : ville.montreal.qc.ca/cultureloisir

Mercredi 12 juin 2019, 14 h
Centre communautaire et intergénérationnel
999, avenue McEachran
Station Outremont - ligne Bleue

Judi 5 septembre 2019, 14 h
Salle du conseil d'arrondissement Ville-Marie
800, boulevard de Maisonneuve Est, rez-de-chaussée
Métro Berri-UQAM - Lignes Jaune, Orange et Verte

10.2 RENSEIGNEMENTS – SERVICE DE LA CULTURE, VILLE DE MONTRÉAL

Service de la culture, Ville de Montréal
ville.montreal.qc.ca/cultureloisir/soutien-financier-et-professionnel

Équipe du Bureau du loisir
bureauduloisir@ville.montreal.qc.ca

Marie-Ève Courchesne, commissaire au loisir
culturel et pratique artistique amateur

514 872-2014 ou
marie-avec.courchesne@ville.montreal.qc.ca

Pour consulter la liste complète des programmes du Service de la culture
ville.montreal.qc.ca/culture/programmes-daide-financiere

AUTRES PROGRAMMES OFFERTS DANS LE CADRE DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE MONTRÉAL

Pour les arrondissements et le réseau
Accès culture

Programme de médiation culturelle des arrondissements montréalais
ville.montreal.qc.ca/culture/mediation-culturelle-des-arrondissements-montrealais

Pour les organismes culturels professionnels
Médiations culturelles MTL
montreal.mediationculturelle.org/soutien-financier

Programme d'art mural
ville.montreal.qc.ca/culture/programme-dart-mural

Pour les organismes culturels en patrimoine
Programme de soutien *Patrimoines montréalais : une mise en valeur dans les quartiers*
ville.montreal.qc.ca/culture/patrimoines-montrealais-une-mise-en-valeur-dans-les-quartiers

Pratiques artistiques amateur 2019

Contributions financières versées depuis 2015

	2015	2016	2017	2018	2019	Total général
BATIMENT 7						
Sud-Ouest			8 140.11 \$			8 140.11 \$
Total BATIMENT 7			8 140.11 \$			8 140.11 \$
CENTRE COMMUNAUTAIRE RADISSON INC.						
Culture					18 000.00 \$	18 000.00 \$
Total CENTRE COMMUNAUTAIRE RADISSON INC.					18 000.00 \$	18 000.00 \$
CENTRE CULTUREL GEORGES-VANIER						
Culture	16 641.00 \$	22 318.00 \$	19 511.00 \$	12 750.00 \$	22 150.00 \$	93 370.00 \$
Sud-Ouest	54 395.00 \$	54 395.00 \$	55 020.00 \$	73 070.00 \$	57 242.40 \$	294 122.40 \$
Total CENTRE CULTUREL GEORGES-VANIER	71 036.00 \$	76 713.00 \$	74 531.00 \$	85 820.00 \$	79 392.40 \$	387 492.40 \$
CENTRE DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE AUTOCHTONE A MONTREAL						
Diversité sociale et des sports		3 346.80 \$	35 000.00 \$	36 250.00 \$	4 250.00 \$	78 846.80 \$
Total CENTRE DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE AUTOCHTONE A MONTREAL		3 346.80 \$	35 000.00 \$	36 250.00 \$	4 250.00 \$	78 846.80 \$
CENTRE D'INTEGRATION A LA VIE ACTIVE***						
Culture					13 500.00 \$	13 500.00 \$
Sud-Ouest	17 747.00 \$	17 597.00 \$		18 408.00 \$	18 824.16 \$	72 576.16 \$
Total CENTRE D'INTEGRATION A LA VIE ACTIVE***	17 747.00 \$	17 597.00 \$		18 408.00 \$	32 324.16 \$	86 076.16 \$
CIRQUE HORS PISTE						
Conseil des arts de Montréal					5 000.00 \$	5 000.00 \$
Culture			18 893.00 \$	3 053.00 \$		21 946.00 \$
Direction générale					2 127.86 \$	2 127.86 \$
Diversité sociale et des sports			5 000.00 \$	4 000.00 \$	7 409.14 \$	16 409.14 \$
Ville-Marie			5 000.00 \$	5 000.00 \$	12 650.00 \$	22 650.00 \$
Total CIRQUE HORS PISTE			28 893.00 \$	12 053.00 \$	27 187.00 \$	68 133.00 \$
EVENEMENTS PRIMA DANSE						
Culture			10 000.00 \$		13 905.00 \$	23 905.00 \$
Diversité sociale et des sports		156.00 \$	156.00 \$	156.00 \$		468.00 \$

Mercier-Hochelaga - Maisonneuve		22 940.00 \$	22 940.00 \$			45 880.00 \$
Total EVENEMENTS PRIMA DANSE		23 096.00 \$	33 096.00 \$	156.00 \$	13 905.00 \$	70 253.00 \$
FORUM JEUNESSE DE SAINT-MICHEL						
Culture					17 829.00 \$	17 829.00 \$
Direction générale		5 092.00 \$	12 200.00 \$	65 495.93 \$	53 458.26 \$	136 246.19 \$
Diversité sociale et des sports	22 264.05 \$	12 547.00 \$	9 439.00 \$	30 043.07 \$	36 855.74 \$	111 148.86 \$
Villeray-St-Michel - Parc-Extension	500.00 \$		1 000.00 \$	500.00 \$	400.00 \$	2 400.00 \$
Total FORUM JEUNESSE DE SAINT-MICHEL	22 764.05 \$	17 639.00 \$	22 639.00 \$	96 039.00 \$	108 543.00 \$	267 624.05 \$
INNOVATION JEUNES						
Culture			2 400.00 \$	800.00 \$	8 100.00 \$	11 300.00 \$
Direction générale			2 886.00 \$			2 886.00 \$
Diversité sociale et des sports	6 068.00 \$	16 850.00 \$	20 087.00 \$	28 320.00 \$	14 814.00 \$	86 139.00 \$
Ville-Marie		1 200.00 \$	1 200.00 \$	4 400.00 \$	14 872.00 \$	21 672.00 \$
Total INNOVATION JEUNES	6 068.00 \$	18 050.00 \$	26 573.00 \$	33 520.00 \$	37 786.00 \$	121 997.00 \$
L'HOTE MAISON (MAISON DE JEUNES)						
Culture	1 877.50 \$	8 597.00 \$	22 193.00 \$	2 250.00 \$	10 927.80 \$	45 845.30 \$
Diversité sociale et des sports				3 923.48 \$		3 923.48 \$
Rosemont- La Petite-Patrie	66 642.00 \$	67 975.00 \$	69 335.00 \$		73 267.25 \$	277 219.25 \$
Total L'HOTE MAISON (MAISON DE JEUNES)	68 519.50 \$	76 572.00 \$	91 528.00 \$	6 173.48 \$	84 195.05 \$	326 988.03 \$
LOISIRS COMMUNAUTAIRES SAINT-MICHEL						
Culture					16 200.00 \$	16 200.00 \$
Villeray-St-Michel - Parc-Extension	123 946.94 \$	136 308.26 \$	127 391.18 \$	72 609.59 \$	130 717.44 \$	590 973.41 \$
Total LOISIRS COMMUNAUTAIRES SAINT-MICHEL	123 946.94 \$	136 308.26 \$	127 391.18 \$	72 609.59 \$	146 917.44 \$	607 173.41 \$
LA RUCHE MUSICALE						
Total LA RUCHE MUSICALE	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
L'ORGANISATION DES JEUNES DE PARC-EXTENSION INC.(PEYO)						
Culture					10 000.00 \$	10 000.00 \$
Développement économique		28 000.00 \$	29 585.00 \$			57 585.00 \$
Diversité sociale et des sports	51 833.00 \$	35 996.80 \$	36 000.00 \$	49 950.00 \$	56 790.00 \$	230 569.80 \$
Villeray-St-Michel - Parc-Extension	44 462.67 \$	42 460.77 \$	44 334.80 \$	46 506.35 \$	62 006.58 \$	239 771.17 \$
Total L'ORGANISATION DES JEUNES DE PARC-EXTENSION INC.(PEYO)	96 295.67 \$	106 457.57 \$	109 919.80 \$	96 456.35 \$	128 796.58 \$	537 925.97 \$
NAOS JEUNESSE : LA CREATIVITE EN ACTION !						
Culture				3 000.00 \$	7 110.00 \$	10 110.00 \$
Diversité sociale et des sports				4 185.00 \$		4 185.00 \$
Rosemont- La Petite-Patrie					6 600.00 \$	6 600.00 \$

Saint-Léonard					7 303.00 \$	7 303.00 \$
Total NAOS JEUNESSE : LA CREATIVITE EN ACTION !				7 185.00 \$	21 013.00 \$	28 198.00 \$
OVERTURE WITH THE ARTS						
Culture					10 000.00 \$	10 000.00 \$
Direction générale					3 571.42 \$	3 571.42 \$
Diversité sociale et des sports				18 901.59 \$	3 141.78 \$	22 043.37 \$
Pierrefonds - Roxboro	3 750.00 \$	1 550.00 \$		20 000.00 \$		25 300.00 \$
Total OVERTURE WITH THE ARTS	3 750.00 \$	1 550.00 \$		38 901.59 \$	16 713.20 \$	60 914.79 \$
OXY-JEUNES INC.						
Culture	2 500.00 \$	12 000.00 \$	10 500.00 \$	3 500.00 \$	12 600.00 \$	41 100.00 \$
Direction générale			2 886.00 \$	2 886.00 \$		5 772.00 \$
Diversité sociale et des sports	4 626.00 \$		37 740.00 \$	36 340.00 \$	14 733.00 \$	93 439.00 \$
Ville-Marie	2 500.00 \$	15 000.00 \$	15 000.00 \$	17 000.00 \$	18 000.00 \$	67 500.00 \$
Total OXY-JEUNES INC.	9 626.00 \$	27 000.00 \$	66 126.00 \$	59 726.00 \$	45 333.00 \$	207 811.00 \$
P.A.A.L. PARTAGEONS LE MONDE						
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce				500.00 \$	1 000.00 \$	1 500.00 \$
Culture					5 000.00 \$	5 000.00 \$
Total P.A.A.L. PARTAGEONS LE MONDE				500.00 \$	6 000.00 \$	6 500.00 \$
REVANOUS						
Ahuntsic - Cartierville	200.00 \$	200.00 \$	200.00 \$	200.00 \$	200.00 \$	1 000.00 \$
Culture					4 267.00 \$	4 267.00 \$
Total REVANOUS	200.00 \$	200.00 \$	200.00 \$	200.00 \$	4 467.00 \$	5 267.00 \$
SANS OUBLIER LE SOURIRE						
Ville-Marie	4 680.00 \$	4 680.00 \$	4 200.00 \$	7 720.00 \$	7 000.00 \$	28 280.00 \$
Total SANS OUBLIER LE SOURIRE	4 680.00 \$	4 680.00 \$	4 200.00 \$	7 720.00 \$	7 000.00 \$	28 280.00 \$
SERVICE DES LOISIRS ST-JACQUES DE MONTREAL (NOUVELLE CONVENTION)						
Culture	1 000.00 \$	4 840.00 \$	1 280.00 \$	1 000.00 \$	13 500.00 \$	21 620.00 \$
Diversité sociale et des sports	3 725.13 \$	2 000.00 \$		1 000.00 \$	5 000.00 \$	11 725.13 \$
Ville-Marie	131 256.00 \$	125 246.00 \$	148 981.00 \$	146 288.00 \$	132 852.00 \$	684 623.00 \$
Total SERVICE DES LOISIRS ST-JACQUES DE MONTREAL (NOUVELLE CONVENTION)	135 981.13 \$	132 086.00 \$	150 261.00 \$	148 288.00 \$	151 352.00 \$	717 968.13 \$
VIDEOGRAPHE INC.						
Conseil des arts de Montréal	39 663.10 \$	33 000.00 \$	33 000.00 \$	35 000.00 \$	30 000.00 \$	170 663.10 \$
Culture					18 000.00 \$	18 000.00 \$
Total VIDEOGRAPHE INC.	39 663.10 \$	33 000.00 \$	33 000.00 \$	35 000.00 \$	48 000.00 \$	188 663.10 \$

CENTRE DE PEDIATRIE SOCIALE EN COMMUNAUTE DE VERDUN LES PETITS RENARDS		
Diversité sociale et des sports	7 209.00 \$	7 209.00 \$
Total CENTRE DE PEDIATRIE SOCIALE EN COMMUNAUTE DE VERDUN LES PETITS RENARDS	7 209.00 \$	7 209.00 \$

Dossier # : 1197840002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , Division programmation et diffusion
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 325 513 \$ à divers partenaires et organismes de loisirs, communautaires ou culturels, pour le montant indiqué à chacun d'eux, dans le cadre du Programme La pratique artistique amateur : vers une citoyenneté culturelle dans les quartiers 2019-20 de l'Entente sur le développement culturel de la Ville de Montréal MCC/Ville 2018-2021 (EDCM)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[191218ulalo9d Virement pour GDD1197840002.xlsm](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Fanny LALONDE-GOSSELIN
Préposée au Budget
Tél : (514) 872-8914

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-18

Daniel D DESJARDINS
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-5597
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1194407003

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	MCCQ 2018-2021 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 623 120 \$ à 42 organismes culturels, pour le montant indiqué à chacun d'eux, dans le cadre du programme MÉDIATIONS CULTURELLES MTL 2019-2020 de l'Entente sur le développement culturel de la Ville de Montréal MCC/Ville 2018-2021 (EDCM).

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 623 120 \$ à 42 organismes culturels, pour le montant indiqué à chacun d'eux, dans le cadre du programme MÉDIATIONS CULTURELLES MTL 2019-2020 de l'Entente sur le développement culturel de la Ville de Montréal MCC/Ville 2018-2021 (EDCM).

Organismes	Montants
VOLET 1	
Association des libraires du Québec (ALQ)	18 000 \$
Cabane Théâtre	8 900 \$
Casteliers	11 000 \$
Centre des musiciens du monde	15 000 \$
Centre Never Apart	9 500 \$
Circuit-Est	15 000 \$
Collectif d'animation urbaine L'Autre Montréal	18 000 \$
Comptoir public	10 000 \$
Corporation Wapikoni mobile	10 000 \$
Danse Imédia	13 000 \$
DARE-DARE, Centre de diffusion d'art multidisciplinaire de Montréal	16 000 \$
Dazibao, Centre d'animation et d'exposition photo	12 220 \$
Des mots d'la dynamite	14 000 \$
Ensemble Paramirabo	15 000 \$
Fondation Maison Photo Montréal	7 000 \$
Jamais Lu	7 000 \$
Je suis Julio	10 000 \$
Lilith & Cie	18 000 \$

Musée des Maîtres et Artisans du Québec	6 000 \$
Oboro Goboro	15 000 \$
P.A.A.L. Partageons l'espoir	17 000 \$
Rencontres internationales du documentaire de Montréal	15 000 \$
Société du Château Dufresne inc.	10 000 \$
Théâtre Aux Écuries	15 000 \$
Toxique Trottoir	15 000 \$
VOLET 2 - Phase I	
Atelier Lyrique de l'Opéra de Montréal	20 000 \$
Compagnie artistique Forward Movements	10 000 \$
L'Écomusée de la maison du Fier monde	18 000 \$
VOLET 2 - Phase II	
Atelier La Coulée	15 000 \$
Créations Coup d'éclats	16 000 \$
Danse Imedia	7 500 \$
Espace libre	20 000 \$
Galerie B-312	13 000 \$
Montréal Danse	17 000 \$
Native Immigrant/Immigrant de souche	25 000 \$
Productions Super Mémé (Supermusique)	10 000 \$
VOLET 3 - Phase II	
Agence TOPO	16 000 \$
Centre Turbine	25 000 \$
Fondation LatinArte	20 000 \$
Groupe Le Vivier	27 000 \$
Société des arts libres et actuels	25 000 \$
Studio XX	18 000 \$
Total des soutiens recommandés	623 120 \$

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centrale.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2020-01-10 14:04

Signataire :

Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1194407003

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	MCCQ 2018-2021 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 623 120 \$ à 42 organismes culturels, pour le montant indiqué à chacun d'eux, dans le cadre du programme MÉDIATIONS CULTURELLES MTL 2019-2020 de l'Entente sur le développement culturel de la Ville de Montréal MCC/Ville 2018-2021 (EDCM).

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de l'axe 2 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et la Ville de Montréal ont mis en place le programme MÉDIATIONS CULTURELLES MTL qui répond aux objectifs de deux axes d'intervention : «Les quartiers culturels et l'expérience citoyenne» et «Le numérique». Ce programme favorise le croisement entre les pratiques citoyennes et le milieu artistique professionnel afin de soutenir les rencontres interculturelles, la diversité des expressions et la mixité des pratiques. Il mise sur le pouvoir de la culture et des arts pour favoriser l'inclusion et la diversité, tant au sein des publics que des artistes professionnels. Il permet de développer l'expérience culturelle citoyenne dans les quartiers montréalais en créant des passerelles entre les organismes culturels, leurs partenaires et les publics constitués de jeunes, de familles, d'aînés et de personnes éloignés de l'offre culturelle professionnelle. De plus, le programme permet de stimuler la participation de la population au développement de la culture numérique en favorisant les démarches d'expérimentation technologique, de transfert des savoirs et de littératie numérique dans une optique inclusive et partenariale. Les subventions des volets 2 et 3 sont recommandées sur 2 ans afin de contribuer au développement d'actions durables et de partenariats structurants.

Ces objectifs s'incarnent dans les trois volets du programme :

Volet 1 - Médiations artistiques et culturelles (projets annuels)

Volet 2 - Engagement dans les communautés et dans les quartiers (projets pluriannuels sur 2 ans)

Volet 3 - Culture numérique participative (projets pluriannuels sur 2 ans)

Dans le cadre de l'appel à projets 2019 du programme MÉDIATIONS CULTURELLES MTL, dont la date de tombée était le 7 octobre 2019, le Service de la culture a reçu 65 nouveaux projets provenant d'organismes culturels professionnels, totalisant des demandes de 2 836 812 \$. Composé d'un représentant du milieu culturel issu de la diversité, d'un représentant du milieu artistique, d'un représentant du ministère de la Culture et des Communications et d'un représentant du Service de la culture de la Ville, le comité d'évaluation a analysé les projets déposés et, selon les critères du Programme, a retenu vingt-huit (28) projets, pour un soutien totalisant 368 620 \$.

Parmi ces 28 projets, trois projets sont recommandés dans le volet 2 pour une période de deux ans. Les soutiens de la deuxième année demeurent conditionnelles au dépôt d'un bilan après la première année de réalisation et ils feront l'objet d'une autre recommandation dans le sommaire du programme de l'an prochain. Le nombre de projets recommandés permet de soutenir plus de 43% des demandes reçues. Par ailleurs, 12 nouveaux organismes seront soutenus par le Programme, ce qui représente plus de 43 % des soutiens recommandés.

Egalement, 14 autres projets font l'objet du présent sommaire pour le soutien de leur 2e année de réalisation dans le cadre des volets 2 et 3 du Programme. Ces volets pluriannuels permettent de contribuer au développement d'actions durables et de partenariats structurants. Les soutiens recommandés font suite au dépôt de bilans intérimaires par les organismes et les montants totalisent 254 500 \$.

Les projets se déploieront partout dans la ville : dans le volet 1 – Médiations artistiques et culturelles, la réalisation des 25 projets est répartie sur l'ensemble du territoire de la ville, dans les 19 arrondissements; dans le volet 2 – Engagement dans les communautés et les quartiers, les 11 projets se déroulent sur deux ans et sont répartis dans 12 arrondissements; dans le volet 3 – Culture numérique participative, les 6 projets se tiennent dans 8 arrondissements.

Ces données permettent de démontrer à quel point les organismes ont réussi, dans le cadre de ce programme, à étendre leurs territoires de rayonnement pour développer des projets dans tous les arrondissements de Montréal, avec des partenaires communautaires locaux pour des actions structurantes de proximité. En plus de rejoindre les populations vulnérables, marginalisées ou issues de la diversité, plusieurs projets intergénérationnels sont proposés pour créer des liens entre les jeunes et les aînés, de façon soutenue avec différentes institutions.

Ainsi, quarante-deux (42) organismes seront soutenus pour la réalisation de quarante-deux projets (42) pour un montant total de 623 120 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE19 0230 – 13 février 2019 : d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 750 200 \$ aux organismes culturels ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme MÉDIATIONS CULTURELLES MTL 2018 de l'Entente sur le développement culturel de la Ville de Montréal MCC /Ville 2018-2021 (EDCM).

CE18 1323 – 8 août 2018 : d'approuver le projet d'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 entre la ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville pour réaliser des projets dans le cadre de cette entente; de mandater le Service de la culture pour gérer la mise en œuvre de ce programme.

DESCRIPTION

Voici la liste des quarante-deux (42) organismes retenus pour la réalisation de quarante-deux (42) projets dans le cadre du Programme :

Organismes	% du budget	Subventions accordées
VOLET 1		
Association des libraires du Québec (ALQ)	55%	18 000 \$
Cabane Théâtre	84%	8 900 \$
Casteliers	49%	11 000 \$

Centre des musiciens du monde	75%	15 000 \$
Centre Never Apart	22%	9 500 \$
Circuit-Est	46%	15 000 \$
Collectif d'animation urbaine L'Autre Montréal	66%	18 000 \$
Comptoir public	30%	10 000 \$
Corporation Wapikoni mobile	11%	10 000 \$
Danse Imédia	74%	13 000 \$
DARE-DARE, Centre de diffusion d'art multidisciplinaire de Montréal	68%	16 000 \$
Dazibao, Centre d'animation et d'exposition photo	27%	12 220 \$
Des mots d'la dynamite	82%	14 000 \$
Ensemble Paramirabo	65%	15 000 \$
Fondation Maison Photo Montréal	32%	7 000 \$
Jamais Lu	56%	7 000 \$
Je suis Julio	8%	10 000 \$
Lilith & Cie	61%	18 000 \$
Musée des Maîtres et Artisans du Québec	85%	6 000 \$
Oboro Goboro	45%	15 000 \$
P.A.A.L. Partageons l'espoir	72%	17 000 \$
Rencontres internationales du documentaire de Montréal	36%	15 000 \$
Société du Château Dufresne inc.	51%	10 000 \$
Théâtre Aux Écuries	35%	15 000 \$
Toxique Trottoir	60%	15 000 \$
VOLET 2 - Phase I		
Atelier lyrique de l'Opéra de Montréal	18%	20 000 \$
Compagnie artistique Forward Movements	47%	10 000 \$
L'Écomusée de la maison du Fier monde	41%	18 000 \$
VOLET 2 - Phase II		
Atelier La Coulée	83%	15 000 \$
Créations Coup d'éclats	58%	16 000 \$
Danse Imedia	71%	7 500 \$
Espace libre	71%	20 000 \$
Galerie B-312	66%	13 000 \$
Montréal Danse	59%	17 000 \$
Native Immigrant/Immigrant de souche	43%	25 000 \$
Productions Super Mémé (Supermusique)	59%	10 000 \$
VOLET 3 - Phase II		
Agence TOPO	58%	16 000 \$
Centre Turbine	58%	25 000 \$
Fondation LatinArte	52%	20 000 \$
Groupe Le Vivier	70%	27 000 \$
Société des arts libres et actuels	37%	25 000 \$
Studio XX	52%	18 000 \$
Total des soutiens recommandés	--	623 120 \$

*La colonne "% du budget" correspond à la contribution de la subvention par rapport au coût de l'ensemble du projet.

Les sommes attribuées correspondent aux montants demandés par les organismes et à l'évaluation par le comité d'évaluation de la pertinence des dépenses budgétaires imputées en fonction des critères d'admissibilité du programme.

JUSTIFICATION

Le programme MÉDIATIONS CULTURELLES MTL propose quatre objectifs prioritaires, en concordance avec la Politique de développement culturel 2017-2022 de la Ville de Montréal «Conjuguer la créativité et l'expérience culturelle citoyenne à l'ère du numérique et de la diversité», la Politique culturelle du Québec «Partout, la culture» ainsi que les orientations stratégiques de l'Entente sur le développement culturel de Montréal :

- Favoriser l'**accès à la culture, la participation des citoyens à la vie artistique et culturelle montréalaise** et l'**engagement des artistes dans leurs communautés**;
- Valoriser les **projets interculturels et inclusifs** pour rejoindre les personnes éloignées de l'offre culturelle professionnelle, notamment les personnes issues des communautés culturelles, les Autochtones, les personnes vulnérables, les personnes ayant des limitations fonctionnelles, ou encore pour répondre aux besoins spécifiques d'une population, comme les enfants, les adolescents, les jeunes adultes, les adultes, les femmes, les aînés, les familles, etc.;
- Contribuer au **développement culturel sur tout le territoire**, en favorisant la **culture de proximité et les partenariats** entre les divers secteurs selon les principes du **développement durable**;
- Soutenir les initiatives de médiation culturelle visant à stimuler la participation de la population au développement de la culture numérique.

Les demandes ont été évaluées à partir des critères annoncés dans le Programme, notamment la pertinence et le caractère inclusif des populations ciblées pour participer au projet; la qualité des démarches artistiques, culturelles ou patrimoniales proposées; le type de médiation et la qualité des apprentissages proposés; la prise en compte des caractéristiques des quartiers ciblés; la qualité des démarches participatives proposées en culture numérique (volet III); la pertinence et la qualité des partenariats; les retombées sur les participants, les milieux et les pratiques.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de cette contribution financière de 626 996 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale CM18 0265 d'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021.

Cette dépense sera assumée à 100% par la Ville centre.

La contribution financière est réalisée dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021.

La dépense de 626 996 \$ est subventionnée à 313 498 \$ dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, ce qui laisse un emprunt net à la charge de la Ville de 313 498 \$ et a fait l'objet des recommandations de crédit suivantes: # **19-02.02.02.00-0079** / **18-02.03.04.00-0080** / **19-03.01.03.00-0081** / **19-02.03.02.00-0082** / **18-02.03.02.00-0083**

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le programme MÉDIATIONS CULTURELLES MTL atteint plusieurs objectifs de l'Agenda 21 de la culture:

- favoriser la participation des citoyens à la vie culturelle par des projets inclusifs;
- soutenir la créativité et la liberté d'expression;
- améliorer la qualité de vie de publics ciblés, tels les jeunes, les personnes issues de l'immigration et les familles;
- contribuer à la diversité et au dynamisme culturel.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La Ville et le MCC conjuguent leurs efforts pour permettre aux citoyens de s'approprier la culture et pour contrer l'exclusion culturelle sur tout le territoire de la Ville. Le non-versement des sommes aux organismes culturels remettrait en question la capacité de la Ville à atteindre ses objectifs en matière d'accès à la culture et de participation des citoyens au développement culturel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Comme convenu avec le Service des communications, ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication. Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par les organismes.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Janvier 2020 Octroi des subventions aux organismes
Février 2020 à Février 2021 Réalisation des projets par les organismes
Mars 2021 Dépôt des bilans des projets par les organismes

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En conformité avec les pouvoirs du comité exécutif en regard de subvention de moins de 150 000 \$. Le service des Affaires juridiques a autorisé la fiche d'inscription comme étant le protocole d'entente valide lors de l'octroi d'une subvention dans le cadre de ce programme. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Danièle RACINE
Commissaire à la médiation culturelle

Tél : 514-872-6954
Télécop. : 514-872-0981

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-12-16

Marie-Odile MELANÇON
Chef de division - Actions culturelles et
partenariats

Tél : 514 872-7404
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Geneviève PICHET
Directrice
Tél : 514-872-8562
Approuvé le : 2020-01-08

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Ivan FILION
Directeur du Service de la culture par intérim
Tél :
Approuvé le : 2020-01-09

Programme Médiations culturelles MTL 2019

Contributions financières versées depuis 2015 aux organismes recommandés

(4 onglets au document, par volet et année)

Volet 1, an 1

REP_MONTANT NOM_FOURNISSEUR	Service ou arrondissement	REP_EXERCICE_FINANCIER					Total général
		2015	2016	2017	2018	2019	
ASSOCIATION DES LIBRAIRES DU QUEBEC							
	Conseil des arts de Montréal	14 500,00 \$	14 500,00 \$	33 000,00 \$	28 000,00 \$	9 000,00 \$	99 000,00 \$
	Culture	13 000,00 \$	23 000,00 \$	12 000,00 \$		15 300,00 \$	63 300,00 \$
	Diversité sociale et des sports	840,00 \$	970,00 \$	1 559,00 \$	1 559,00 \$	1 667,00 \$	6 595,00 \$
Total ASSOCIATION DES LIBRAIRES DU QUEBEC		28 340,00 \$	38 470,00 \$	46 559,00 \$	29 559,00 \$	25 967,00 \$	168 895,00 \$
CASTELIERS							
	Conseil des arts de Montréal	26 238,50 \$	53 432,75 \$	37 250,00 \$	35 000,00 \$	18 500,00 \$	170 421,25 \$
	Culture	50 000,00 \$	25 000,00 \$	15 000,00 \$		65 000,00 \$	155 000,00 \$
	Dépenses communes			450 000,00 \$			450 000,00 \$
	Outremont	60 000,00 \$	30 000,00 \$		40 110,00 \$	40 000,00 \$	170 110,00 \$
	Ville-Marie	6 120,00 \$	7 155,00 \$	4 000,00 \$	6 000,00 \$		23 275,00 \$
Total CASTELIERS		142 358,50 \$	115 587,75 \$	506 250,00 \$	81 110,00 \$	123 500,00 \$	968 806,25 \$
CENTRE DES MUSICIENS DU MONDE							
	Conseil des arts de Montréal				15 000,00 \$	21 855,00 \$	36 855,00 \$
	Culture					5 000,00 \$	5 000,00 \$
	Plateau Mont-Royal				2 000,00 \$	3 200,00 \$	5 200,00 \$
Total CENTRE DES MUSICIENS DU MONDE					17 000,00 \$	30 055,00 \$	47 055,00 \$
CIRCUIT-EST							
	Conseil des arts de Montréal	71 000,00 \$	60 000,00 \$	60 000,00 \$	60 000,00 \$	65 000,00 \$	316 000,00 \$
	Culture	12 000,00 \$	38 160,00 \$	15 000,00 \$		18 000,00 \$	83 160,00 \$
	Diversité sociale et des sports	3 121,00 \$	3 077,00 \$	3 109,00 \$	2 500,00 \$	2 336,00 \$	14 143,00 \$
Total CIRCUIT-EST		86 121,00 \$	101 237,00 \$	78 109,00 \$	62 500,00 \$	85 336,00 \$	413 303,00 \$
COLLECTIF ANIMATION URBAINE L'AUTRE MONTREAL							
	Culture	35 000,00 \$	15 000,00 \$	10 000,00 \$		19 395,00 \$	79 395,00 \$
	Plateau Mont-Royal		9 617,40 \$	3 205,80 \$	3 205,80 \$		16 029,00 \$
Total COLLECTIF ANIMATION URBAINE L'AUTRE MONTREAL		35 000,00 \$	24 617,40 \$	13 205,80 \$	3 205,80 \$	19 395,00 \$	95 424,00 \$
COMPTOIR PUBLIC							
	Plateau Mont-Royal				7 000,00 \$	4 000,00 \$	11 000,00 \$
Total COMPTOIR PUBLIC					7 000,00 \$	4 000,00 \$	11 000,00 \$
CORPORATION WAPIKONI MOBILE							
	Conseil des arts de Montréal	9 900,00 \$	13 500,00 \$	23 400,00 \$	32 996,33 \$	25 000,00 \$	104 796,33 \$
	Culture	12 000,00 \$	12 000,00 \$			45 000,00 \$	69 000,00 \$
	Diversité sociale et des sports	2 652,00 \$		1 885,00 \$	3 514,00 \$	18 767,00 \$	26 818,00 \$
Total CORPORATION WAPIKONI MOBILE		24 552,00 \$	25 500,00 \$	25 285,00 \$	36 510,33 \$	88 767,00 \$	200 614,33 \$
DANSE IMEDIA O.S.B.L.							
	Conseil des arts de Montréal				7 000,00 \$	10 800,00 \$	17 800,00 \$
	Culture	7 500,00 \$	33 000,00 \$	10 000,00 \$	10 000,00 \$	20 000,00 \$	80 500,00 \$
	Sud-Ouest					10 000,00 \$	10 000,00 \$

Total DANSE IMEDIA O.S.B.L.		7 500,00 \$	33 000,00 \$	10 000,00 \$	17 000,00 \$	40 800,00 \$	108 300,00 \$
DARE-DARE CENTRE DE DIFFUSION D'ART MULTIDISCIPLINAIRE DE MONTREAL INC.							
	Conseil des arts de Montréal	26 000,00 \$	24 800,00 \$	18 500,00 \$	25 000,00 \$	10 800,00 \$	105 100,00 \$
	Sud-Ouest				2 000,00 \$		2 000,00 \$
	Ville-Marie		300,00 \$				300,00 \$
Total DARE-DARE CENTRE DE DIFFUSION D'ART MULTIDISCIPLINAIRE DE MONTREAL I		26 000,00 \$	25 100,00 \$	18 500,00 \$	27 000,00 \$	10 800,00 \$	107 400,00 \$
DAZIBAO, CENTRE D'ANIMATION ET D'EXPOSITION PHOTO							
	Conseil des arts de Montréal	24 200,00 \$	35 752,00 \$	25 850,00 \$	22 000,00 \$	19 800,00 \$	127 602,00 \$
	Culture	8 000,00 \$					8 000,00 \$
	Diversité sociale et des sports	1 648,00 \$	2 170,00 \$	2 276,00 \$	2 286,00 \$		8 380,00 \$
Total DAZIBAO, CENTRE D'ANIMATION ET D'EXPOSITION PHOTO		33 848,00 \$	37 922,00 \$	28 126,00 \$	24 286,00 \$	19 800,00 \$	143 982,00 \$
DES MOTS D'LA DYNAMITE							
	Conseil des arts de Montréal	11 089,00 \$	24 000,00 \$	25 008,00 \$	18 896,00 \$	18 000,00 \$	96 993,00 \$
	Culture		15 000,00 \$	11 000,00 \$			26 000,00 \$
Total DES MOTS D'LA DYNAMITE		11 089,00 \$	39 000,00 \$	36 008,00 \$	18 896,00 \$	18 000,00 \$	122 993,00 \$
ENSEMBLE PARAMIRABO							
	Conseil des arts de Montréal	4 970,00 \$	5 135,80 \$	20 534,00 \$	11 453,84 \$	13 000,00 \$	55 093,64 \$
Total ENSEMBLE PARAMIRABO		4 970,00 \$	5 135,80 \$	20 534,00 \$	11 453,84 \$	13 000,00 \$	55 093,64 \$
FONDATION MAISON PHOTO MONTREAL							
	Conseil des arts de Montréal				6 000,00 \$		6 000,00 \$
	Ville-Marie					6 400,00 \$	6 400,00 \$
Total FONDATION MAISON PHOTO MONTREAL					6 000,00 \$	6 400,00 \$	12 400,00 \$
JAMAIS LU							
	Conseil des arts de Montréal	10 800,00 \$	17 000,00 \$	51 006,00 \$	23 000,00 \$	20 000,00 \$	121 806,00 \$
	Culture	21 000,00 \$	21 400,00 \$	26 000,00 \$	15 000,00 \$	15 000,00 \$	98 400,00 \$
	Diversité sociale et des sports					255,00 \$	255,00 \$
Total JAMAIS LU		31 800,00 \$	38 400,00 \$	77 006,00 \$	38 000,00 \$	35 255,00 \$	220 461,00 \$
JE SUIS JULIO							
	Conseil des arts de Montréal		6 111,00 \$	2 871,20 \$	6 000,00 \$	21 613,70 \$	36 595,90 \$
	Culture			11 000,00 \$		18 000,00 \$	29 000,00 \$
	Rosemont- La Petite-Patrie					3 000,00 \$	3 000,00 \$
Total JE SUIS JULIO			6 111,00 \$	13 871,20 \$	6 000,00 \$	42 613,70 \$	68 595,90 \$
LE MUSEE DES MAITRES ET ARTISANS DU QUEBEC							
	Conseil des arts de Montréal	36 000,00 \$	30 000,00 \$	30 000,00 \$	27 000,00 \$	3 000,00 \$	126 000,00 \$
	Culture	1 000,00 \$					1 000,00 \$
	Saint-Laurent	85 000,00 \$	137 773,07 \$	155 364,10 \$	85 000,00 \$	85 000,00 \$	548 137,17 \$
Total LE MUSEE DES MAITRES ET ARTISANS DU QUEBEC		122 000,00 \$	167 773,07 \$	185 364,10 \$	112 000,00 \$	88 000,00 \$	675 137,17 \$
LILITH & CIE							
	Conseil des arts de Montréal		27 313,00 \$	10 437,00 \$	8 000,00 \$	10 000,00 \$	55 750,00 \$
	Culture					18 000,00 \$	18 000,00 \$
	Plateau Mont-Royal				5 700,00 \$		5 700,00 \$
	Ville-Marie	1 500,00 \$	4 500,00 \$	4 000,00 \$	1 000,00 \$		11 000,00 \$
Total LILITH & CIE		1 500,00 \$	31 813,00 \$	14 437,00 \$	14 700,00 \$	28 000,00 \$	90 450,00 \$
OBORO GOBORO							
	Conseil des arts de Montréal	92 580,00 \$	70 835,00 \$	80 800,00 \$	87 926,00 \$	58 800,00 \$	390 941,00 \$
	Culture		14 700,00 \$	11 520,00 \$	16 280,00 \$		42 500,00 \$
	Diversité sociale et des sports	5 000,00 \$	5 000,00 \$	5 000,00 \$	5 000,00 \$	5 000,00 \$	25 000,00 \$

	Plateau Mont-Royal				4 500,00 \$	4 500,00 \$	9 000,00 \$
Total OBORO GOBORO		97 580,00 \$	90 535,00 \$	97 320,00 \$	113 706,00 \$	68 300,00 \$	467 441,00 \$
P.A.A.L. PARTAGEONS LE MONDE							
	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce				500,00 \$	600,00 \$	1 100,00 \$
	Culture					5 000,00 \$	5 000,00 \$
Total P.A.A.L. PARTAGEONS LE MONDE					500,00 \$	5 600,00 \$	6 100,00 \$
RENCONTRES INTERNATIONALES DU DOCUMENTAIRE DE MONTREAL							
	Conseil des arts de Montréal	35 851,00 \$	34 426,00 \$	35 952,00 \$	36 515,00 \$	44 700,00 \$	187 444,00 \$
	Culture	86 000,00 \$			18 000,00 \$	54 000,00 \$	158 000,00 \$
	Diversité sociale et des sports	665,00 \$	806,00 \$	1 099,00 \$	1 165,00 \$	1 178,00 \$	4 913,00 \$
Total RENCONTRES INTERNATIONALES DU DOCUMENTAIRE DE MONTREAL		122 516,00 \$	35 232,00 \$	37 051,00 \$	55 680,00 \$	99 878,00 \$	350 357,00 \$
SOCIETE DU CHATEAU DUFRESNE INC.							
	Conseil des arts de Montréal				5 400,00 \$	6 600,00 \$	12 000,00 \$
	Culture	62 200,00 \$	67 500,00 \$	105 000,00 \$	92 500,00 \$	120 000,00 \$	447 200,00 \$
	Développement économique	6 000,00 \$					6 000,00 \$
	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	10 000,00 \$			4 000,00 \$	4 000,00 \$	18 000,00 \$
Total SOCIETE DU CHATEAU DUFRESNE INC.		78 200,00 \$	67 500,00 \$	105 000,00 \$	101 900,00 \$	130 600,00 \$	483 200,00 \$
THEATRE AUX ECURIES							
	Conseil des arts de Montréal	58 750,00 \$	43 852,50 \$	51 000,00 \$	46 000,00 \$	47 500,00 \$	247 102,50 \$
	Culture	15 000,00 \$	11 000,00 \$	11 000,00 \$		18 000,00 \$	55 000,00 \$
	Diversité sociale et des sports	5 000,00 \$	5 000,00 \$	5 000,00 \$	5 000,00 \$	5 000,00 \$	25 000,00 \$
	Villeray-St-Michel - Parc-Extension		22 400,00 \$	15 550,00 \$	700,00 \$	300,00 \$	38 950,00 \$
Total THEATRE AUX ECURIES		78 750,00 \$	82 252,50 \$	82 550,00 \$	51 700,00 \$	70 800,00 \$	366 052,50 \$
TOXIQUE TROTTOIR							
	Conseil des arts de Montréal	10 350,00 \$	6 000,00 \$	9 000,00 \$	9 000,00 \$	32 200,00 \$	66 550,00 \$
	Culture	15 000,00 \$				19 800,00 \$	34 800,00 \$
	Diversité sociale et des sports	484,00 \$			17 830,00 \$		18 314,00 \$
	Rosemont- La Petite-Patrie		11 000,00 \$	11 000,00 \$		13 600,00 \$	35 600,00 \$
	Ville-Marie	3 600,00 \$	900,00 \$				4 500,00 \$
Total TOXIQUE TROTTOIR		29 434,00 \$	17 900,00 \$	20 000,00 \$	26 830,00 \$	65 600,00 \$	159 764,00 \$
NEVER APART CENTRE							
	Conseil des arts de Montréal					5 000,00 \$	5 000,00 \$
Total NEVER APART CENTRE						5 000,00 \$	5 000,00 \$
CABANE THEATRE							
	Culture					13 000,00 \$	13 000,00 \$
Total CABANE THEATRE						13 000,00 \$	13 000,00 \$

Programme Médiations culturelles MTL 2019

Contributions financières versées depuis 2015 aux organismes recommandés

(4 onglets au document, par volet et année)

Volet 2, an 1

REP_MONTANT NOM_FOURNISSEUR	Service ou arrondissement	REP_EXERCICE_FINANCIER					Total général
		2015	2016	2017	2018	2019	
ATELIER LYRIQUE DE L'OPERA DE MONTREAL							
	Conseil des arts de Montréal Culture	13 214,00 \$	4 000,00 \$			12 914,00 \$ 15 000,00 \$	30 128,00 \$ 15 000,00 \$
Total ATELIER LYRIQUE DE L'OPERA DE MONTREAL		13 214,00 \$	4 000,00 \$			27 914,00 \$	45 128,00 \$
ECOMUSEE DU FIER MONDE							
	Conseil des arts de Montréal Culture	16 000,00 \$ 71 641,00 \$	18 600,00 \$ 15 000,00 \$	19 000,00 \$ 15 000,00 \$	19 000,00 \$	20 900,00 \$ 45 000,00 \$	93 500,00 \$ 146 641,00 \$
	Ville-Marie	16 700,00 \$	25 425,00 \$	10 640,00 \$	19 500,00 \$	12 860,00 \$	85 125,00 \$
Total ECOMUSEE DU FIER MONDE		104 341,00 \$	59 025,00 \$	44 640,00 \$	38 500,00 \$	78 760,00 \$	325 266,00 \$
COMPAGNIE ARTISTIQUE "FORWARD MOVEMENTS"							
	Conseil des arts de Montréal					10 000,00 \$	10 000,00 \$
Total COMPAGNIE ARTISTIQUE "FORWARD MOVEMENTS"						10 000,00 \$	10 000,00 \$

Programme Médiations culturelles MTL 2019

Contributions financières versées depuis 2015 aux organismes recommandés

(4 onglets au document, par volet et année)

Volet 2, an 2

REP_MONTANT NOM_FOURNISSEUR	Service ou arrondissement	REP_EXERCICE_FINANCIER					Total général
		2015	2016	2017	2018	2019	
DANSE IMEDIA O.S.B.L.							
	Conseil des arts de Montréal				7 000,00 \$	10 800,00 \$	17 800,00 \$
	Culture	7 500,00 \$	33 000,00 \$	10 000,00 \$	10 000,00 \$	20 000,00 \$	80 500,00 \$
	Sud-Ouest					10 000,00 \$	10 000,00 \$
Total DANSE IMEDIA O.S.B.L.		7 500,00 \$	33 000,00 \$	10 000,00 \$	17 000,00 \$	40 800,00 \$	108 300,00 \$
GALERIE B-312							
	Conseil des arts de Montréal	27 500,00 \$	43 624,00 \$	43 674,00 \$	34 000,00 \$	30 536,00 \$	179 334,00 \$
	Culture	13 000,00 \$	16 920,00 \$	14 220,00 \$	15 000,00 \$	11 700,00 \$	70 840,00 \$
	Diversité sociale et des sports	1 260,00 \$	1 268,00 \$	1 299,00 \$	1 364,00 \$	1 435,00 \$	6 626,00 \$
	Plateau Mont-Royal		10 000,00 \$				10 000,00 \$
Total GALERIE B-312		41 760,00 \$	71 812,00 \$	59 193,00 \$	50 364,00 \$	43 671,00 \$	266 800,00 \$
MONTREAL DANSE							
	Conseil des arts de Montréal	3 000,00 \$	35 000,00 \$	31 473,00 \$	5 000,00 \$	25 000,00 \$	99 473,00 \$
	Culture	5 000,00 \$	14 700,00 \$		16 800,00 \$	7 200,00 \$	43 700,00 \$
	Diversité sociale et des sports	1 067,00 \$	1 077,00 \$	1 090,00 \$	1 152,00 \$		4 386,00 \$
Total MONTREAL DANSE		9 067,00 \$	50 777,00 \$	32 563,00 \$	22 952,00 \$	32 200,00 \$	147 559,00 \$
NATIVE IMMIGRANT							
	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce				500,00 \$		500,00 \$
	Culture					22 500,00 \$	22 500,00 \$
Total NATIVE IMMIGRANT					500,00 \$	22 500,00 \$	23 000,00 \$
PRODUCTIONS SUPERMUSIQUE							
	Conseil des arts de Montréal		31 000,00 \$		24 300,00 \$	7 700,00 \$	63 000,00 \$
	Culture				12 500,00 \$		12 500,00 \$
Total PRODUCTIONS SUPERMUSIQUE			31 000,00 \$		36 800,00 \$	7 700,00 \$	75 500,00 \$
THEATRE ESPACE LIBRE							
	Conseil des arts de Montréal	16 500,00 \$	11 500,00 \$	30 000,00 \$	63 500,00 \$	66 500,00 \$	188 000,00 \$
	Culture	27 000,00 \$	28 000,00 \$	12 000,00 \$	18 000,00 \$	31 500,00 \$	116 500,00 \$
	Ville-Marie	7 150,00 \$	7 200,00 \$	11 200,00 \$	20 575,00 \$	17 000,00 \$	63 125,00 \$
Total THEATRE ESPACE LIBRE		50 650,00 \$	46 700,00 \$	53 200,00 \$	102 075,00 \$	115 000,00 \$	367 625,00 \$
ATELIER LA COULEE - COOPERATIVE DE SOLIDARITE SCULPTURE. METAL. SOUDURE							
	Culture					13 500,00 \$	13 500,00 \$
	Diversité sociale et des sports				1 074,00 \$	1 431,00 \$	2 505,00 \$
	Conseil des arts de Montréal					426,80 \$	426,80 \$
Total ATELIER LA COULEE - COOPERATIVE DE SOLIDARITE SCULPTURE. METAL. SOUDURE					1 074,00 \$	15 357,80 \$	16 431,80 \$
CREATIONS COUP D'ECLATS							
	Culture					9 000,00 \$	9 000,00 \$
Total CREATIONS COUP D'ECLATS						9 000,00 \$	9 000,00 \$

Programme Médiations culturelles MTL 2019

Contributions financières versées depuis 2015 aux organismes recommandés

(4 onglets au document, par volet et année)

Volet 3, an 2

REP_MONTANT		REP_EXERCICE_FINANCIER					
NOM_FOURNISSEUR	Service ou arrondissement	2015	2016	2017	2018	2019	Total général
AGENCE TOPO							
	Conseil des arts de Montréal	25 025,00 \$	31 000,00 \$	22 500,00 \$	22 000,00 \$	18 000,00 \$	118 525,00 \$
	Culture	34 000,00 \$		31 500,00 \$	20 500,00 \$	23 400,00 \$	109 400,00 \$
	Diversité sociale et des sports	1 020,00 \$	1 151,00 \$	1 164,00 \$	1 187,00 \$	1 207,00 \$	5 729,00 \$
Total AGENCE TOPO		60 045,00 \$	32 151,00 \$	55 164,00 \$	43 687,00 \$	42 607,00 \$	233 654,00 \$
CENTRE TURBINE							
	Conseil des arts de Montréal	8 000,00 \$	27 200,00 \$	17 266,00 \$	14 000,00 \$	16 000,00 \$	82 466,00 \$
	Culture	47 000,00 \$	28 000,00 \$	45 400,00 \$	18 000,00 \$	34 200,00 \$	172 600,00 \$
Total CENTRE TURBINE		55 000,00 \$	55 200,00 \$	62 666,00 \$	32 000,00 \$	50 200,00 \$	255 066,00 \$
FONDATION LATINARTE							
	Conseil des arts de Montréal	3 000,00 \$	3 000,00 \$		10 000,00 \$	30 978,00 \$	46 978,00 \$
	Culture		5 000,00 \$	6 000,00 \$	6 000,00 \$	27 000,00 \$	44 000,00 \$
	Diversité sociale et des sports		3 430,00 \$				3 430,00 \$
Total FONDATION LATINARTE		3 000,00 \$	11 430,00 \$	6 000,00 \$	16 000,00 \$	57 978,00 \$	94 408,00 \$
GROUPE LE VIVIER							
	Conseil des arts de Montréal	44 000,00 \$	32 500,00 \$	45 000,00 \$	33 000,00 \$	16 556,00 \$	171 056,00 \$
	Culture			9 000,00 \$		24 300,00 \$	33 300,00 \$
	Diversité sociale et des sports				3 381,00 \$	3 434,00 \$	6 815,00 \$
Total GROUPE LE VIVIER		44 000,00 \$	32 500,00 \$	54 000,00 \$	36 381,00 \$	44 290,00 \$	211 171,00 \$
SOCIETE DES ARTS LIBRES ET ACTUELS							
	Conseil des arts de Montréal	19 000,00 \$	1 700,00 \$	39 200,00 \$	45 750,00 \$	48 450,00 \$	154 100,00 \$
	Culture	99 289,00 \$	15 000,00 \$	15 000,00 \$		22 500,00 \$	151 789,00 \$
	Diversité sociale et des sports	945,00 \$	945,00 \$	987,00 \$	1 974,00 \$		4 851,00 \$
Total SOCIETE DES ARTS LIBRES ET ACTUELS		119 234,00 \$	17 645,00 \$	55 187,00 \$	47 724,00 \$	70 950,00 \$	310 740,00 \$
STUDIO XX							
	Conseil des arts de Montréal	16 500,00 \$	23 283,20 \$	23 000,00 \$	18 000,00 \$	18 000,00 \$	98 783,20 \$
	Culture	7 500,00 \$	12 000,00 \$	14 000,00 \$		19 800,00 \$	53 300,00 \$
	Diversité sociale et des sports	1 291,00 \$	1 297,00 \$	1 304,00 \$	1 307,00 \$	1 460,00 \$	6 659,00 \$
	Plateau Mont-Royal			3 640,00 \$			3 640,00 \$
Total STUDIO XX		25 291,00 \$	36 580,20 \$	41 944,00 \$	19 307,00 \$	39 260,00 \$	162 382,20 \$

Dossier # : 1194407003

Unité administrative responsable :

Service de la culture , Direction du développement culturel , -

Objet :

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 623 120 \$ à 42 organismes culturels, pour le montant indiqué à chacun d'eux, dans le cadre du programme MÉDIATIONS CULTURELLES MTL 2019-2020 de l'Entente sur le développement culturel de la Ville de Montréal MCC/Ville 2018-2021 (EDCM).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[GDD1194407003.xlsm](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Fanny LALONDE-GOSSELIN
Préposée au Budget
Tél : (514) 872-8914

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-01-08

Cédric AGO
Conseiller budgétaire
Tél : 514-872-1444

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1198488003

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , Division programmation et diffusion
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
Projet :	MCCQ 2018-2021 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Accorder un soutien de 135 000 \$ à l'organisme Montréal arts interculturels (MAI) pour la réalisation en 2019-2020 de son programme d'accompagnement dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2018-2021 et approuver la convention à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 135 000 \$ à Montréal arts interculturels (MAI) pour la réalisation de son programme d'accompagnement 2019-2020, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications 2018-2021;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier.
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2020-01-07 09:33

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1198488003

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , Division programmation et diffusion
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
Projet :	MCCQ 2018-2021 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Accorder un soutien de 135 000 \$ à l'organisme Montréal arts interculturels (MAI) pour la réalisation en 2019-2020 de son programme d'accompagnement dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2018-2021 et approuver la convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Le MAI est un diffuseur pluridisciplinaire dont le mandat est de soutenir et de promouvoir les pratiques artistiques interculturelles dans les milieux professionnels de la diffusion en offrant un espace pour la recherche, la création, l'expérimentation et la diffusion aux artistes de la diversité. Partenaire de longue date de la Ville, le MAI loge depuis 1998 au Centre interculturel Strathearn, situé au 3680 rue Jeanne-Mance, et en assure la gestion et la programmation des activités. En plus d'être un lieu de rencontre entre les publics et les artistes, le MAI a mis en place un programme d'accompagnement - créativité et développement de carrière pour soutenir les artistes de la diversité dans leurs démarches d'intégration au milieu des arts et leur développement artistique, notamment par le biais de partenariats avec le milieu professionnel. Ce programme, soutenu dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel depuis 2005, est centré sur l'autochtonie, la diversité ethnoculturelle, les communautés LGBTQQIP2SAA, les artistes sourds et les artistes en situation de handicap. Aussi, il est destiné aux artistes de toutes disciplines avec des pratiques souvent collaboratives et accessibles à des publics d'âges variés et d'une grande diversité ethnoculturelle. Le programme du MAI, très en demande et fortement apprécié par le milieu (97 demandes ont été déposées au MAI en 2018), soutient plus de 200 artistes par année et répond aux enjeux d'accès, de partage et d'inclusion qui touchent ces communautés et qui nécessitent un engagement à long terme.

Il est important de mentionner que la structure du programme du MAI est unique au Québec comme au Canada, l'organisme travaille étroitement avec les différentes communautés et partage leurs expériences à ce sujet avec d'autres organismes du milieu des arts qui souhaitent en apprendre davantage. De plus, le MAI a également développé des partenariats avec des organismes culturels, dont le PRIM (Productions réalisations indépendantes de Montréal), le Regroupement du conte au Québec (RCQ) et le Conseil des arts de Montréal (CAM) permettant ainsi d'offrir aux artistes des accompagnements jumelés encore plus structurants. Aussi, le MAI continue une collaboration avec le réseau Accès

culture afin que les artistes soutenus dans le cadre de son programme puissent obtenir un plus grand rayonnement grâce à une diffusion et un accueil en résidence au sein du réseau. Cette collaboration permet également de soutenir le réseau Accès culture dans ses efforts pour améliorer la représentativité des artistes issus de la diversité dans sa programmation.

Il est proposé donc de renouveler en 2019-2020 le soutien accordé au MAI dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2018-2021 au même montant qu'en 2018-2019 afin de lui permettre de poursuivre les activités de son programme d'accompagnement. La présente convention entre Montréal arts interculturels (MAI) et la Ville de Montréal sera d'une durée d'un an et accordera à l'organisme une contribution financière de 135 000 \$.

Le renouvellement du soutien au fonctionnement que la Ville accordera au MAI en 2019 pour la gestion et la programmation des activités au Centre Strathearn fera l'objet d'un prochain sommaire décisionnel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 0885 - 19 août 2019 - Approuver un projet de contrat de prolongation du prêt de local par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à l'organisme Montréal Arts Interculturel, pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2020, des locaux situés dans l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie totale de 14 130,31 pieds carrés, pour des fins socioculturelles. Le montant de la subvention immobilière est de 1 060 000 \$ pour toute la durée du prêt de local.

CE19 1154 - 31 juillet 2019 - Approuver le projet de contrat de prolongation par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à l'organisme Montréal Arts Interculturels, pour une période de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2020, les locaux 103, 223 et 428 et 430, situés au rez-de-chaussée, au 2^e étage et au 4^e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie totale de 14 130,31 pieds carrés, à des fins artistiques, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de contrat de prolongation de prêt de local.

CE19 1090 - 3 juillet 2019 - Accorder à Montréal arts interculturels (MAI) un soutien financier annuel de 99 800 \$ en 2019 pour la réalisation de son plan d'action / Approuver la convention à cet effet.

CE19 0722 - 1er mai 2019 - Accorder un soutien de 135 000 \$ à l'organisme Montréal arts interculturels (MAI) pour la réalisation en 2018-2019 de son programme d'accompagnement dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2018-2021. / Approuver la convention à cet effet.

CE18 0903 - 23 mai 2018 - Accorder à Montréal arts interculturels (MAI) un soutien financier annuel de 149 800 \$ en 2018 pour la réalisation de son plan d'action / Approuver la convention à cet effet.

CM18 0362 - 26 mars 2018 - Approuver la convention de renouvellement du contrat de prêt de locaux par lequel la Ville prête, à titre gratuit, à l'organisme Montréal Arts Interculturels, pour une durée de 2 ans, à compter du 1er janvier 2018, des locaux situés au 3680, rue Jeanne-Mance, à des fins artistiques. (Bâtiment 2453-100.)

CE18 0157 - 31 janvier 2018 - Autoriser la signature d'une entente entre la Ville de Montréal et Montréal arts interculturels (MAI) et autoriser le versement d'un soutien financier de 135 000\$ à l'organisme pour la réalisation de son programme d'accompagnement dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2017-2018 / Approuver la convention à cet effet.

CM17 0142 - 20 février 2017 - Accorder un soutien financier de 150 000 \$ à Montréal arts

interculturels (MAI) pour la réalisation de son programme d'accompagnement et de mentorat, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2016-2017 / Approuver un projet de convention à cet effet.

CM15 0799 - 15 juin 2015 - Accorder les soutiens financiers aux organismes suivants, pour l'année 2015, afin de poursuivre le partenariat triennal entrepris en 2012 dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel entre le MCC et la Ville de Montréal, soit 90 000 \$ à la Société du Château Dufresne, 160 000 \$ à la Société des directeurs des musées montréalais et 150 000 \$ à Montréal arts interculturels (MAI)/Approuver les projets de convention à cet effet.

CM15 0973- 18 août 2015 - Accorder à Montréal arts interculturels (MAI) un soutien financier annuel de 200 000 \$ en 2015, 2016 et 2017, soit un soutien total de 600 000 \$ pour soutenir la création et la diffusion des artistes de la diversité culturelle./Approuver la convention à cet effet.

CM15 0515 - 27 avril 2015 - Approuver un projet de renouvellement de contrat de locaux par lequel la Ville prête, à des fins artistiques, à titre gratuit, à Montréal Arts interculturels pour une durée de 2 ans 6 mois et 20 jours, à compter du 12 juin 2015, les locaux 103, 223, 428 et 430, d'une superficie totale de 1 130,06 mètres carrés, situés au rez-de-chaussée, au 2e étage et au 4e étage de l'immeuble situé 3680, rue Jeanne-Mance.

CM13 0045 - 29 janvier 2013 - Accorder un soutien financier annuel de 200 000 \$ en 2013 et 2014, pour un total de 400 000 \$, à Montréal arts interculturels (MAI) pour soutenir la création et la diffusion des artistes de la diversité culturelle.

CM12 0835 - 24 septembre 2012 - Octroyer un soutien financier annuel de 150 000 \$ dans le cadre d'une entente triennale 2012-2014 pour réaliser des activités de mentorat et d'accompagnement auprès d'artistes et d'organismes de la diversité culturelle dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2012-2015 MCCCCF-Ville.

CM11-0269 - 14 avril 2011 - Autoriser la signature d'un protocole d'entente permettant le versement d'une subvention en 2011 aux organismes culturels, dont Montréal arts interculturels (MAI), pour la poursuite du partenariat triennal entrepris en 2008 dans le cadre de l'entente sur le développement culture 2008-2011 MCCCCF-Ville de Montréal.

CM08 0652 - 25 août 2008 - Approuver un protocole d'entente permettant un soutien financier de 450 000 \$, soit un montant annuel de 150 000 \$ en 2008, 2009 et 2010 à Montréal, arts interculturels (MAI) pour le financement d'un partenariat triennal entre la Ville et cet organisme dans le cadre de l'entente MCCCCF-Ville 2008-2011.

DESCRIPTION

Le programme d'accompagnement du MAI permet de rejoindre l'axe 2 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal soit les quartiers culturels et l'expérience culturelle citoyenne. En raison du mandat spécifique de l'organisme, le programme rejoint l'objectif : Miser sur le pouvoir de la culture et des arts pour favoriser l'inclusion. Plus précisément, ce programme se déroule sur trois axes prioritaires avec des objectifs spécifiques :

Axe 1 : Inclusion et professionnalisation

Bâtir une source de soutien et de repérage hors pair pour les artistes et communautés à la recherche d'équité.

Objectifs :

- Soutenir et promouvoir les pratiques des artistes en quête d'équité

- Informer, former et accompagner ces artistes afin de faciliter leur accès au milieu artistique professionnel

Axe 2 : Rayonnement et réseautage

Mettre en réseau des savoir-faire artistiques et faciliter la découverte de nouvelles approches en matière d'échange interculturel à l'échelle locale.

Objectifs :

- Développer des activités de réseautage, d'information et de promotion proposées aux artistes en quête d'équité et aux organismes qui les soutiennent.
- Contribuer à différents activités et événements d'information et de réseautage organisés par le milieu et nos partenaires.

Axe 3 : Médiation, partage et participation.

Devenir un catalyseur d'innovation en matière de médiation et de participation culturelle citoyenne.

Objectifs :

- Renforcer les capacités des artistes à penser en tant que médiateurs culturels
- Faciliter l'accès de divers publics et communautés au processus créatif des artistes ayant des pratiques interculturelles.
- Encourager la réalisation de projets favorisant la participation culturelle du public montréalais à travers les œuvres et productions artistiques.

L'axe 3 constitue une vision renouvelée de l'organisme regroupant une série d'actions qui, dans leur ensemble, visent à renforcer les capacités du MAI en matière de médiation et d'engagement de public.

Enfin, le programme du MAI contribue à la composition d'un paysage culturel plus riche et plus divers, qui reflète les histoires, les manières de vivre et les expériences de tous les citoyens. De plus, le MAI vise à renforcer la compréhension mutuelle et la transmission des compétences entre communautés et cultures ayant des impacts positifs sur la croissance économique, le capital social et l'implication citoyenne.

JUSTIFICATION

Le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et la Ville de Montréal reconnaissent la spécificité des enjeux de diversité culturelle à Montréal et souhaitent soutenir le dialogue et la mixité des cultures dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel par des ententes avec des organismes culturels dont l'action est structurante. Plus spécifiquement, l'Entente sur le développement culturel 2018-2021 entend miser sur le pouvoir de la culture et des arts pour favoriser l'inclusion et la diversité, tant au sein des publics que des artistes professionnels.

Ce soutien est également en accord avec un des fondements de la Politique de développement culturel 2017-2022 de la Ville de Montréal, soit les valeurs d'équité et d'inclusion, qui mettent de l'avant l'apport et la représentativité de tous les citoyens et de toutes les influences culturelles dans la métropole afin que chacun s'y reconnaisse et développe son plein potentiel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de cette contribution financière est de 135 000\$ et sera financée par le Règlement d'emprunt de compétence locale no 18-064 Entente 2018-2021 / Année Antérieures".

La contribution financière est réalisée dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021.

La dépense de 135 000 \$ est subventionnée à 67 500 \$ dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, ce qui laisse un emprunt net à la charge de la Ville de 67 500 \$ et a fait l'objet de recommandations de crédit suivante : 19-02.02.02.00-0054 et 19-02.03.01.00-0055.

Voici les contributions financières qui ont été accordées à Montréal arts interculturels (MAI) au cours des cinq dernières années :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Ville de Montréal / Soutien au fonctionnement	200 000 \$	200 000 \$	200 000 \$	200 000 \$	149 800 \$	99 800 \$
Conseil des arts de Montréal / Spectacles dans le cadre du Programme de tournée	24 500 \$	26 730 \$	26 730 \$	-	9 285 \$	89 936 \$
Conseil des arts de Montréal / Fonctionnement diffuseurs pluridisciplinaires	-	-	-	-	50 000 \$	100 000 \$
Entente sur le développement culturel / Programme d'accompagnement	150 000 \$	150 000 \$	150 000 \$ (2016-2017)	135 000 \$ (2017-2018)	135 000 \$ (2018-2019)	
	374 500 \$	376 730 \$	376 730 \$	335 000 \$	344 085 \$	289 736 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Par son soutien à la diversité et au dynamisme de la vie culturelle, cette entente participe à la qualité de vie montréalaise et contribue au développement de milieux de vie durables et équitables. Spécifiquement, le partenariat avec le MAI permet de rejoindre les objectifs suivants de l'Agenda 21 de la culture :

- favoriser la participation des citoyens à la vie culturelle par des projets inclusifs;
- soutenir la créativité et la liberté d'expression;
- améliorer la qualité de vie de publics ciblés, tels les personnes issues de l'immigration;
- contribuer à la diversité et au dynamisme culturel.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La poursuite du partenariat avec l'organisme permet de soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles à Montréal. Plus particulièrement, les activités d'accompagnement du MAI permettent d'apporter un soutien au développement artistique, au rayonnement et à l'intégration professionnelle des artistes de la diversité culturelle et contribuent ainsi au dialogue interculturel, ainsi qu'à la cohésion sociale et l'inclusion.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les opérations de communication seront effectuées conformément au protocole de visibilité de l'Entente sur le développement culturel.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Janvier 2020 Présentation au CE, signature de la convention et premier versement
30 novembre 2020 Dépôt du bilan du projet et dernier versement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Arlett ABREGO
Comissaire à la culture par intérim

Tél : 514 872-6295
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-16

Marie-Odile MELANÇON
Chef de division - programmation et diffusion

Tél : 514 872-7404
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Odile MELANÇON
POUR Geneviève Pichet, directrice développement culturel, et ce confirmément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4) - délégation de pouvoirs

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Thomas RAMOISY
POUR Ivan Fillion, directeur du Service de la culture, et ce confirmément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4) - délégation de pouvoirs

Tél : 514 872-7404
Approuvé le : 2019-12-19

Tél : 514-872-2884
Approuvé le : 2019-12-23

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE 02-004, article 6;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **MONTRÉAL ARTS INTERCULTURELS**, personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38) dont l'adresse principale est le 103-3680, rue Jeanne-Mance, Montréal, Québec, H2X 2K5, agissant et représentée par Rhodnie Désir, présidente, dûment autorisé(e) aux fins des présentes tel qu'il (elle) le déclare;

Numéro d'inscription T.P.S. : 867166266RT
Numéro d'inscription T.V.Q. : 1021846615 Q0001
Numéro d'inscription d'organisme de charité : -

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE la présente convention (ci-après la « **Convention** ») s'inscrit dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2018-2021 entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications (ci-après le « **MCC** ») (ci-après l'« **Entente** »);

ATTENDU QUE le MCC et la Ville ont convenu que cette dernière assumerait la gestion de l'Entente;

ATTENDU QUE l'Organisme a pour mission de diffuser et de promouvoir les œuvres des artistes de la diversité culturelle;

ATTENDU QUE dans le cadre de l'Entente, l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente Convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente Convention, prévoir les conditions qui s'y rattachent;

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujéti à la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 **INTERPRÉTATION**

Le préambule, l'Annexe 1 et l'Annexe 2 font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2 **DÉFINITIONS**

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

- 2.1 « Annexe 1 » :** la description du Projet;
- 2.2 « Annexe 2 » :** les normes de visibilité mentionnées à l'article 4.4 de la présente Convention;
- 2.3 « Projet » :** le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;
- 2.4 « Rapport annuel » :** document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;
- 2.5 « Reddition de compte » :** les rapports d'activités, les rapports d'étape et final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables et tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;
- 2.6 « Responsable » :** le Directeur du Service de la Culture ou son représentant dûment autorisé.

ARTICLE 3 **OBJET**

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet (ci-après le « **Projet** »).

ARTICLE 4 **OBLIGATIONS DE L'ORGANISME**

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

- 4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme;
- 4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

- 4.2.1 obtenir toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;
- 4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;
- 4.2.3 dans la mesure où la contribution financière accordée à l'Organisme en vertu de la présente Convention serait appliquée sur un projet de construction couvert par le Décret concernant la politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics (M-17.1, r.1.1) (ci-après le « **Décret** »), s'assurer d'appliquer les règles et les obligations découlant du Décret à la réalisation du Projet;
- 4.2.4 dans la mesure où le Projet pourrait nécessiter des interventions archéologiques sur le site patrimoine déclaré de Montréal et sur le site patrimoine déclaré du Mont-Royal, l'Organisme s'engage, en ce qui concerne ses propriétés, à prendre les mesures nécessaires afin que soient assurées la connaissance et la mise en valeur du potentiel archéologique des sites faisant l'objet de travaux, et ce, en vertu de la contribution financière prévue à la présente Convention;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville et de celle du MCC, conformément aux dispositions concernant le Protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention et faire en sorte que ces documents reflètent, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville et par le MCC par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. Tout écrit relatif au Projet doit être approuvé par le Responsable et par le MCC avant diffusion;

4.4.2 associer et inviter la Ville et le MCC aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

- 4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;
- 4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 \$), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable les états financiers de l'Organisme, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;
- 4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

- 4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;
- 4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

- 4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes et recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation, demande, recours ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;
- 4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention.

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

4.9 Communications des informations

L'Organisme autorise la Ville à transmettre au MCC une copie de la présente Convention ainsi que, sur demande, toute information, financière ou autre, ou tout document concernant l'Organisme ou la présente Convention.

ARTICLE 5 OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de cent trente-cinq mille dollars (135 000 \$), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en deux versements :

- un premier versement au montant de cent vingt mille dollars (120 000 \$) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention;
- un deuxième versement au montant de quinze mille dollars (15 000 \$), après l'acceptation du bilan complet prévu à l'article 4.5.1;

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour paiements effectués en retard.

ARTICLE 6 **GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE**

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7 **DÉFAUT**

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

- 7.3** Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.
- 7.4** S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8 **RÉSILIATION**

- 8.1** La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.
- 8.2** L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.
- 8.3** Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9 **DURÉE**

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 30 octobre 2020.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10 **ASSURANCES**

- 10.1** L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de deux millions de dollars pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.
- 10.2** De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

- 10.3** L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11

LICENCE

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, pour la durée maximale du droit d'auteur prévue par la loi, sans limite territoriale, pour son propre usage et irrévocable, lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisé par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants. La Ville n'utilisera ces renseignements et ces documents qu'à des fins municipales.

ARTICLE 12

DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

- 12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;
- 12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;
- 12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;
- 12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

ARTICLE 13

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 103-2680 rue Jeanne-Mance, Montréal, Québec, H2X 2K5, et tout avis doit être adressé à l'attention du directeur général. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 801 rue Brennan, 5^e étage, Montréal, Québec, H3C 0G5, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemple ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le^e jour de 20__

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Le 18^e jour de décembre 2019

MONTRÉAL ARTS INTERCULTURELS

Par :  _____
Rhodie Désir, présidente

Cette convention a été approuvée par le Comité exécutif de la Ville de Montréal, le^e jour de 20__ (Résolution).

ANNEXE 1
PROJET

Demande de soutien

Programme d'accompagnement du MAI

Déposé dans le cadre de

l'Entente sur le développement culturel de Montréal, 2018-2021

juillet 2019

préparé par :

Pablo Rodriguez

Coordonnateur engagement artistique et public
514-982-1812 ext. 225
engagement@m-a-i.qc.ca

Michael Toppings

Directeur général et artistique
514-982-1812 ext. 225
dg@m-a-i.qc.ca

1. Présentation

Le MAI

Établi en 1999, le MAI (Montréal, arts interculturels) est un lieu incontournable pour l'expression de la diversité artistique montréalaise. Aujourd'hui, le MAI est à la fois : un diffuseur pluriculturel et pluridisciplinaire de renom; un centre de développement pour les créations interculturelles; et un instigateur important d'échanges interculturels (notamment par le biais de Public +, son programme engagement public et vie associative).

Le Programme d'accompagnement – créativité et développement de carrière

Le Programme d'accompagnement du MAI soutient les artistes venu.e.s d'ici et d'ailleurs. Véritable porte d'entrée, ce programme offre aux artistes en quête d'équité (artistes autochtones, artistes racisé.e.s, artistes récemment immigré.e.s, artistes sourd.e.s et en situation de handicap, artistes de la communauté LGBTQQIP2SAA) un soutien artistique et professionnel dans le but d'éliminer ce qui fait obstacle à leur pleine participation aux arts.

Le programme est destiné aux artistes de toutes disciplines et privilégie les pratiques interculturelles qui sortent de la sphère étroite du théâtre et du musée. Ces pratiques sont souvent collaboratives, populaires et accessibles à des publics d'âges variés et d'une grande diversité ethno-culturelle. Nous travaillons en étroite collaboration avec nos partenaires (notamment le réseau Accès culture et le Conseil des arts de

Montréal) de sorte à ce que les pratiques inclusives et interculturelles que le programme promeut soient diffusées et appréciées dans l'ensemble de la ville.

Initié en 2005 et développé en dialogue avec la Ville de Montréal et le Ministère de la Culture et des Communications, le Programme d'accompagnement est unique au Canada. Aucun autre programme de soutien à la création et au développement artistiques ne le fait de cette manière. Le programme offre non seulement un cadre de soutien incomparable aux artistes en quête d'équité, mais, par l'entremise du MAI, il sert aussi à tisser des liens entre cette communauté artistique et divers publics grâce aux nombreuses activités de diffusion et d'engagement public de l'organisme.

Le mandat du Programme d'accompagnement est un mandat spécifique, centré sur l'autochtonie, la diversité ethnoculturelle, les communautés LGBTQQIP2SAA, les artistes sourd.e.s et les artistes en situation de handicap. Répondre aux enjeux d'accès, de partage et d'inclusivité qui touchent ces communautés nécessite un engagement à long terme.

Soutenant plus de 200 artistes par année, le Programme d'accompagnement sert à répondre aux besoins de ces artistes là où d'autres organismes et bailleurs de fonds font défaut. Sans un soutien continu de l'EDCM, ce projet important ne pourrait pas exister.

Contexte

Conçu en 2005 afin de répondre aux besoins des artistes autochtones et de la diversité ethnoculturelle de la métropole, le Programme d'accompagnement a évolué de sorte à refléter les changements dans les besoins et les orientations de la Ville de Montréal et du Ministère de la Culture et des Communications, principalement dans le domaine de la participation culturelle, de l'inclusivité et de l'innovation.

Aujourd'hui, les orientations, objectifs et actions du Programme d'accompagnement (Annexe A) entrent en étroite résonance avec les stratégies, les objectifs et les principes énoncés dans l'Entente de développement culturelle de Montréal, particulièrement sous l'axe : **Les quartiers culturels et l'expérience culturelle citoyenne.**

Un des engagements principaux de cet axe porte explicitement sur l'autochtonie et la diversité culturelle (nous surlignons en gras). Les capacités créatrices et les besoins de ces communautés sont au centre de toutes nos activités :

Miser sur le pouvoir de la culture et des arts pour favoriser l'inclusion

- **Soutenir la mise en valeur, le développement et le rayonnement des cultures et de l'histoire autochtone de Montréal;**
- **Favoriser l'inclusion et la diversité tant au sein des publics que des artistes professionnels;**
- **Favoriser par la médiation culturelle et le loisir culturel le croisement entre les pratiques citoyennes et le milieu artistique professionnel, dans l'optique de soutenir les rencontres interculturelles, la diversité des expressions et la mixité des pratiques;**
- **Soutenir la démocratisation et l'accessibilité de la culture tout en favorisant la découverte de talents, la prise de risque et l'innovation;**
- **Appuyer des activités de valorisation de la langue française.**

C'est dans cette volonté qui lie le MAI à la Ville de Montréal et au Ministère de la Culture et des Communications de nourrir l'inclusivité, le développement culturel et la participation citoyenne que nous produisons cette demande.

2. Descriptif

Structure

Le Programme d'accompagnement du MAI a été renommé *Complices* en 2018 pour rendre compte de l'élargissement de son mandat et de ses objectifs après 13 ans d'existence. Aujourd'hui, ce programme est constitué d'une série d'initiatives complémentaires, notamment :

COMPLICES

6 initiatives
au total

Titre qui englobe l'ensemble des activités du MAI liées au soutien et au développement des pratiques et créations interculturelles

-
- | | | |
|---|--|--|
| 1. Le programme Alliance | <ul style="list-style-type: none">• <i>Le programme d'accompagnement initial du MAI.</i>• <i>1 appel par année. Destiné aux artistes montréalais.e.s en quête d'équité.</i>• <i>Trois volets : Programme régulier, appuis ponctuels, accompagnements jumelés.</i>• <i>Soutien modulable en fonction des besoins spécifiques de chaque artiste.</i>• <i>Propositions évaluées par un comité de pairs.</i>• <i>Entre 10 et 15 artistes, collectifs et compagnies artistiques soutenu.e.s par année.</i> | Soutenu entièrement par l'EDCM depuis 2005 |
| 2. Le Programme de résidences en studio | <ul style="list-style-type: none">• <i>40 heures d'accès gratuit aux 2 studios de répétition du MAI (studio multi et studio danse).</i>• <i>Propositions acceptés tout au long de l'année.</i>• <i>Propositions évaluées par le coordonnateur du programme conjointement avec le directeur artistique et général du MAI.</i>• <i>Plus de 40 artistes, collectifs et compagnies artistiques soutenu.e.s par année.</i>• <i>Appui non financier aux créations pluridisciplinaires équivalent à plus de 38 000\$ par année.</i> | Soutenu par l'EDCM (coordination) et le MAI, qui offre ses espaces gratuitement |
| 3. La Rûche | <ul style="list-style-type: none">• <i>Résidences créatives financées, d'une durée d'un an.</i>• <i>2 – 4 artistes soutenu.e.s par année.</i> | Soutenu entièrement par le Conseil des arts du Canada |
| 4. Un service de repérage et d'orientation pour les artistes | <ul style="list-style-type: none">• <i>Offert en tout temps par le coordonnateur du programme, épaulé par le reste de l'équipe du MAI.</i>• <i>Plus de 60 artistes, collectifs et compagnies artistiques soutenu.e.s par année.</i> | Soutenu entièrement par l'EDCM |

- | | | |
|--|--|--|
| 5. Événement spéciaux* et formations spécialisées** | <ul style="list-style-type: none">• <i>Événements spéciaux : par ex. Festival Éclectik; La Foire – R, R & R.</i>• <i>Formations spécialisées : par ex. des formations en écriture de demandes de bourse.</i>• <i>1 événement spécial par année, 2 formations spécialisées par année.</i> | <p>* Soutenus en partie par l'EDCM</p> <p>** Soutenus entièrement par l'EDCM</p> |
| 6. Programme d'aide non-financière (les Appuis) | <ul style="list-style-type: none">• <i>Aide (accès gratuit aux studios, café, théâtre ou galerie du MAI; annulation de frais techniques) offerte aux projets et initiatives faisant écho au mandat du MAI n'ayant aucun soutien financier.</i> | <p>Soutenu par l'EDCM (coordination) et le MAI, qui offre ses espaces gratuitement</p> |

Une approche pluridisciplinaire et inclusive

Les différentes initiatives du programme sont unies par une même approche, qui est :

1. À l'écoute des besoins des artistes;
2. Centrée sur la collectivité; et qui
3. Vise l'inclusivité en s'appuyant sur le partenariat, le partage de connaissances et la collaboration.

Le programme soutient les pratiques interculturelles hybrides dans toutes les disciplines artistiques. C'est particulièrement le cas du programme Alliance (voir tableau ci-dessus), dont la structure flexible et modulable aide les artistes à surmonter les obstacles à leur inclusion spécifiques à leur discipline.

Bien que le programme soit ouvert à toutes les disciplines, le mandat interculturel du MAI et l'importance qu'il accorde à l'inclusivité impliquent que certaines formes artistiques sont favorisées et encouragées. Celles-ci comprennent notamment la danse urbaine, l'art public, les arts interdisciplinaires, les pratiques artistiques collaboratives et ancrées dans les communautés, les pratiques artistiques autochtones ainsi que le travail d'artistes sourd.e.s et en situation de handicap.

Résultats attendus

Par ces objectifs et ces actions, le Programme d'accompagnement aspire à :

- Maintenir sa position phare comme source de soutien à la création et de repérage professionnel pour les artistes en quête d'équité (voir Objectifs : Axe 1)
- Dynamiser l'écosystème culturel de la métropole à travers la mise-en-réseau des savoir-faire et la découverte de nouvelles pratiques interculturelles (voir Objectifs : Axe 2)
- Devenir un catalyseur d'innovation en matière de médiation artistique et de participation citoyenne (voir Objectifs : Axe 3)

Partenariats et collaborations : un soutien qui mise sur le maillage

Les accompagnements jumelés

Offert dans le cadre du programme Alliance, l'accompagnement jumelé est un module de mentorat développé par le MAI et offert aux artistes en quête d'équité en partenariat avec d'autres organismes de soutien aux créateur.rices.

Le programme Alliance offre actuellement 3 accompagnements jumelés (un.e artiste soutenu.e dans chaque catégorie par année) :

1. **Accompagnement jumelé en arts médiatiques MAI + PRIM (Productions Réalisations Indépendantes de Montréal)**. Annuel, depuis 2016. Valeur de l'aide : 9 000 \$ (PRIM) + entre 5 000\$ et 10 000 \$ (MAI), incluant une présentation du projet au MAI.
2. **Accompagnement jumelé en conte MAI + RCQ (Regroupement du conte au Québec)**. Annuel, depuis 2016. Valeur de l'aide : 2 175 \$ (RCQ) + entre 2 000 \$ et 5 000 \$ (MAI).
3. **Accompagnement jumelé en danse MAI + CAM (Conseil des arts de Montréal)**. Annuel, depuis 2015. Valeur de l'aide : 9 000\$ (CAM) + entre 7 500 \$ et 13 000 \$ (MAI), incluant une présentation dans la programmation du MAI.

Note : l'un des objectifs stratégiques du programme est de continuer à développer de tels accompagnements jumelés, avec des organismes de diffusion et des organismes de sensibilisation aux arts, permettant ainsi aux artistes que nous soutenons d'avoir plus directement accès au public.

Réseau Accès culture (initiatives variées)

5 à 7 Accès culture. Organisé dans le cadre de l'événement la Foire - R, R & R (2019), le premier 5 à 7 Accès culture a permis que le réseau et les artistes autochtones et de la diversité se rencontrent dans un contexte festif et décontracté.

Projet pilote en francisation. Développé en 2019, ce projet soutient 3 artistes en arts de la scène dans leur intégration au milieu professionnel francophone par le biais de résidences de création dans trois Maisons de la culture.

Partage d'information. Un contact permanent entre le coordonnateur du programme et les représentants du réseau Accès culture nous aide à créer des ponts importants entre les artistes qui circulent autour du MAI et les services offerts par le réseau.

Conseil des arts de Montréal (initiatives variées)

Accompagnement jumelé en danse CAM + MAI (description plus haut)

CAM en tournée. Le programme d'accompagnement du MAI parraine régulièrement des projets admis au programme CAM en tournée du Conseil des arts de Montréal. En 2019–2020, 5 artistes de 5 disciplines différentes ont été sélectionné.e.s, correspondant à un total de 19 présentations à travers l'Île de Montréal. En partenariat avec le réseau Accès culture et l'ADICIM.

Autres initiatives. Par exemple, une présence du MAI à l'événement Formation premiers demandeurs (août 2019); participation à la Table des partenaires sur la diversité; participation sur des jurys, etc.

Regroupement québécois de la danse (RQD)

Coups de pouce. En 2019–2020, le RQD réservera entre 3 et 5 Coups de pouce pour des artistes accompagné.e.s par le MAI. Valeur de l'aide : entre 3 000 \$ et 5 000 \$ (RQD), soit environ 1000 \$ par projet de formation.

Diversité artistique Montréal (DAM)

Résidences de création. En 2019, DAM et le MAI se sont associés pour offrir aux participant.e.s du programme de mentorat de DAM des heures de studio dans les studios de répétition du MAI. 2 artistes en ont bénéficié. En échange : visibilité pour le MAI dans l'infolettre de DAM.

Journal Métro (partenariat médiatique)

3 portraits d'artistes (cohorte Alliance 2018–2019). Publiés séparément dans la version papier du journal en 2019.

Outre ces partenariats spécifiques, il convient de mentionner que le MAI offre régulièrement collaboration et soutien à des organisations partenaires dont le mandat est également axé sur l'inclusivité et les échanges interculturels. De tels partenaires comprennent : le **Festival Accès Asie**, le **Festival LatinArte**, **Diversité Artistique Montréal**, **l'Université autrement**, **Black Theatre Workshop** et le **Festival Massimadi**. Les artistes participant aux initiatives du Programme d'accompagnement bénéficient souvent de ces relations entretenues sur la longue durée.

De même, les activités d'engagement auprès des publics du MAI (programme Public+) encouragent les artistes présent.e.s parmi nous à développer des relations avec un réseau de collaborations en expansion.

Celui-ci comporte notamment : le **Centre Lartigue** (groupes de francisation), le **Centre des femmes d'ici et d'ailleurs**, le **Collectif des femmes immigrantes du Québec**, **SINGA Québec** et le **Collège Dawson**.

3. Population visée

Le Programme d'accompagnement est conçu afin de répondre aux besoins des artistes en quête d'équité – notamment les artistes autochtones et les artistes dits de la diversité ethnoculturelle (artistes issue.e.s de l'immigration et racisé.e.s). Le programme d'accompagnement priorise aussi les artistes sourd.e.s et en situation de handicap ainsi que les artistes de la communauté LGBTQQIP2SAA. Nous reconnaissons également que les artistes plus âgé.e.s font face à des obstacles spécifiques en termes d'accès aux ressources et de professionnalisation.

Le programme est adapté aux besoins de cette population de diverses manières :

- En adoptant une approche sensible aux singularités culturelles dans la manière dont nous évaluons les besoins des artistes et y répondons (à la fois au niveau individuel et dans la conception du programme).
- En collaborant avec des personnes et des organisations qui : a) ont établi des liens avec ces communautés et/ou b) proposent des services et des possibilités complémentaires à celles qu'offre notre programme. Par exemple, le projet pilote en francisation (développé en collaboration avec le réseau Accès culture) offre aux artistes anglophones et allophones en arts de la scène la possibilité d'intégrer le milieu francophone.
- En proposant des services et en développant des ressources qui répondent à la pléthore de besoins exprimés par les artistes en quête d'équité (par ex. une gamme de formes et d'échelles de soutien).
- En adoptant une position inclusive et sensible aux singularités culturelles vis-à-vis de la notion de « professionnalisation » et même de celle d'« art », pour reconnaître que des idéologies racistes, individualistes ou élitistes peuvent priver certaines formes de création de lieux où s'exprimer.

Les artistes impliqué.e.s dans les initiatives du programme d'accompagnement résident dans tous les arrondissements de la métropole. Les projets créés par ces artistes sont développés et diffusés dans différents lieux de diffusion, officiels et moins officiels – rejoignant leurs publics aussi bien physiquement que virtuellement (en ligne) partout à Montréal et au-delà.

4. Objectifs

Les actions du programme d'accompagnement du MAI tournent autour de 3 axes prioritaires :

Axe 1 : Inclusivité et professionnalisation

Bâtir un foyer de soutien à la création et de repérage hors pair pour les artistes et communautés à la recherche d'équité.

- Soutenir et promouvoir la création et les pratiques des artistes en quête d'équité.

- Informer, former et accompagner ces artistes afin de faciliter leur accès au milieu artistique professionnel.

Axe 2 : Rayonnement et réseautage

Mettre en réseau des savoir-faire artistiques et faciliter la découverte de nouvelles approches en matière d'échange interculturel à l'échelle locale.

- Développer des activités de réseautage, d'information et de promotion proposées aux artistes en quête d'équité et aux organismes qui les soutiennent.
- Contribuer à différentes activités et événements d'information et de réseautage organisés par le milieu et nos partenaires.

Axe 3 : Médiation, partage et participation

Devenir un catalyseur d'innovation en matière de médiation et de participation culturelle citoyenne.

- Renforcer les capacités des artistes à penser en tant que médiateurs.trices culturel.le.s.
- Faciliter l'accès de divers publics et communautés au processus créatif des artistes ayant des pratiques interculturelles.
- Encourager les projets dont la réalisation favorise la participation culturelle du public montréalais par l'intermédiaire d'œuvres et de productions artistiques.

Pour une présentation détaillée des orientations principales et des actions associées à chaque axe, veuillez consulter l'**Annexe A**.

5. Impact

Un modèle de soutien exemplaire et innovant

Au sein du milieu des arts et au-delà, le Programme d'accompagnement du MAI est unanimement salué pour l'engagement social de son mandat, pour son approche innovante et inclusive des enjeux qui touchent les communautés en quête d'équité. C'est un programme unique au Québec comme au Canada – flexible, pluridisciplinaire, travaillant aussi étroitement avec les communautés. Chaque année le directeur général et artistique du MAI et le coordonnateur du programme prennent le temps de rencontrer des acteurs du milieu désirant apprendre du modèle développé par le MAI.

De même, les initiatives de soutien conçues au sein du programme sont à l'origine d'importantes transformations dans le milieu des arts montréalais – comme c'est, par exemple, le cas du modèle adopté par la Machinerie et des ateliers de rédaction de demandes de bourses prochainement organisés par le CAM. C'est sans compter sur l'impact plus considérable encore des artistes soutenu.e.s par le MAI sur leurs milieux, du fait de leurs actions individuelles et collectives, en tant que créateurs.rices et citoyen.ne.s, amplifiées et renforcées au contact de nos partenaires et collaborateurs.rices.

Au cours des dernières années, le programme d'accompagnement a accru sa visibilité auprès des artistes en quête d'équité. La croissance exponentielle du nombre de demandes reçues a comme résultat direct une croissance aussi significative du montant financier demandé par les artistes. (En 2018, le programme a reçu 97 demandes. Le montant total demandé par ces artistes : 521 592 \$. Le budget disponible : 65 000 \$. Un écart qui correspond à 8 fois le budget du programme.)

Nourrir la création interculturelle, c'est nourrir la vie publique

Les artistes qui vivent en situation de marginalité – que ce soit par choix ou du fait des circonstances (par exemple à cause du racisme systémique) – et qui appartiennent à des communautés faisant face, collectivement, à d'importantes entraves à leur participation à la société : ces artistes sont au cœur du programme d'accompagnement et sont l'expression vivante de la mission interculturelle du MAI.

La présence et l'activité de ces artistes – dans les musées, les galeries et les festivals, mais aussi dans la rue, les centres communautaires, en ligne et dans les salles de classe ; localement mais aussi nationalement et internationalement ; en tant qu'artistes mais aussi comme bénévoles, entrepreneur.e.s, catalystes sociaux, leaders, enseignant.e.s et innovateurs.rices – contribuent au dynamisme, à la cohésion et à la vitalité socio-culturelle de la métropole de manières innombrables.

Cette présence conduit, par exemple, à :

- La composition d'un paysage culturel plus riche et plus divers, qui reflète les histoires, les manières de vivre et les expériences de tou.te.s les citoyen.ne.s. Les études montrent que la continuité et la pérennité culturelles impliquent une participation et une solidarité sociales plus élevées.
- L'élaboration d'un paysage culturel et social plus participatif, plus accessible et plus connecté aux lieux de diffusion culturelle aussi bien officiels que plus informels.
- Au renforcement de la compréhension mutuelle et à la dissémination des compétences entre communautés et cultures. Améliorant la cohésion sociale, cette présence a des impacts positifs sur la croissance économique, le capital social et l'implication citoyenne.

Par leur innovation, leur proximité avec des formes d'expression culturelle moins élitistes, leur orientation vers des pratiques participatives et communautaires ainsi que par leur mobilité sociale et territoriale, les artistes professionnel.le.s en quête d'équité donnent force et autonomie aux autres (artistes comme citoyen.ne.s) et agissent souvent comme une passerelle précieuse entre les lieux culturels plus établis et la réalité quotidienne des différentes communautés culturelles de la métropole.

Avantages : tant individuelles que systémiques

Les bénéfices sociaux et économiques de l'art sont bien connus. En fonction du projet, l'œuvre d'un.e seul.e artiste peut rejoindre 5, 50 ou 500 personnes et assurer l'emploi de nombre de travailleurs.euses culturel.le.s (technicien.ne.s, collaborateurs.rices, publicistes, etc.). Suivant notre estimation, le programme d'accompagnement rejoint plus de 200 artistes par année, dont il soutient de manière décisive l'intégration au milieu professionnel des arts montréalais.

Sans le soutien du programme d'accompagnement, ces artistes feraient face à des barrières très difficiles à percer et abandonneraient probablement leur projet d'intégration dans le milieu créatif montréalais. Ce risque est d'autant plus significatif si nous considérons que le programme soutient très souvent les toutes premières productions des artistes, ayant ainsi un impact déterminant sur leur trajectoire et leur avenir en tant que créateurs.trices.

L'absence de ce programme – et des centaines d'artistes qu'il soutient chaque année – aurait aussi un impact marqué sur l'écosystème créatif et culturel montréalais :

- Les différentes communautés culturelles montréalaises perdraient une importante voie d'accès aux histoires, aux manières de vivre et aux expériences reflétant à la fois leurs

propres trajectoires et celles des autres, fragilisant leur capacité à participer à la culture commune.

- Sans contact avec les groupes et les personnes à la base du monde artistique, le réseau Accès culture, par exemple, serait considérablement ralenti dans son action pour répondre aux besoins des citoyen.ne.s des quartiers de plus en plus divers de Montréal.
- De même, les organismes subventionnaires comme le CAM et le CALQ perdraient contact avec ces communautés – au sens où ces artistes seraient sous-représenté.e.s dans l'ensemble des applications – conduisant à un déficit de représentativité et à une réduction du capital social de la ville.
- Les artistes perdraient un allié et un soutien exemplaires dans leurs trajectoires créatives et professionnelles, réduisant ainsi leur possibilité de construire des relations à long terme et les isolant de la culture francophone, ce qui résulterait en une scène artistique stagnante et une fragilisation de l'écosystème des arts.
- Les Montréalais.e.s de tous horizons seraient non seulement sous-exposé.e.s à des idées nouvelles (déficit en innovation, créativité et imagination), mais également à des formes culturelles hybrides et différentes (déficit en capital social et en productivité).

BILAN FINAL

À remettre au plus tard le 30 novembre 2020

- Bilan quantitatif et qualitatif du Plan d'action (indicateurs de résultats et commentaires)
- Bilan financier final distinct témoignant de l'utilisation des sommes octroyées, ratifié par le CA
- Des exemples des outils de communication témoignant de la visibilité de l'Entente sur le développement culturel de Montréal
- Dossier de presse, s'il y a lieu
- Trois photographies ou images libres de droit, s'il y a lieu
- États financiers vérifiés
- Rapport annuel de l'organisme

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

Guide d'application du protocole de visibilité

L'organisme subventionné, l'arrondissement ou le service de la Ville doit respecter le protocole de visibilité qui lie la Ville de Montréal au ministère de la Culture et des Communications du Québec. En fonction de l'importance du soutien financier accordé et des impacts médiatiques du projet, il est essentiel de :

1. VISIBILITÉ

- 1.1. Développer et présenter au responsable du projet de la Ville une stratégie ou des actions de communication et en assurer la réalisation.
- 1.2. Faire approuver le positionnement des logotypes de tous les partenaires du projet au Service des communications de la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant toute publication.
- 1.3. S'assurer que tous les sous-traitants engagés respectent les obligations en matière de communication et de normes de visibilité ainsi que la Charte de la langue française.

2. COMMUNICATIONS

- 2.1. Reconnaissance de la Ville de Montréal et du gouvernement du Québec
 - Faire état de la contribution de la Ville et du gouvernement du Québec et souligner le partenariat dans toutes les communications relatives au projet.
 - Sur les médias sociaux, souligner le partenariat et remercier la Ville (@MTL_Ville pour Twitter et @mtlville pour Facebook) et le gouvernement du Québec (@MCCQuebec pour Twitter et @mccquebec pour Facebook) pour leursoutien.
 - Mentionner verbalement la participation financière de la Ville et du gouvernement du Québec lors des activités publiques organisées dans le cadre du projet et lors du bilan.
 - Apposer les logos de la Ville et du gouvernement du Québec sur tous les outils de communication imprimés et numériques, notamment les affiches, les dépliants, les journaux, le programme officiel, le site Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciement, les certificats de participation, les objets promotionnels, etc.

Les logos de Montréal et du gouvernement du Québec devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule.

Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville et du gouvernement du Québec n'est pas possible, l'organisme doit ajouter la phrase suivante : **Projet financé dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal conclue entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec.**

- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et du gouvernement du Québec et tous les documents où figurent les logos de la Ville et du gouvernement du Québec, au moins **10 jours ouvrables** avant leur diffusion.
- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville et du gouvernement du Québec en clôture de toute publicité télé ou web. Les logos de Montréal et du gouvernement du Québec peuvent faire partie d'un regroupement de partenaires. Par contre, à titre de partenaires principaux, ils devront être mis en évidence.
- Ajouter les logos de la Ville et du gouvernement du Québec sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs.

2.2. Relations publiques et médias

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville et du MCC (incluant les blogueurs, photographes, caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville et du gouvernement du Québec, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales.
- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville et le ministère de la Culture et des Communications :
 - Inviter par écrit la mairesse et la ministre de la Culture et des Communications à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au projet ou à l'activité, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance;
 - Soumettre pour approbation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif et au cabinet de la ministre de la Culture et des Communications le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le projet;
 - Offrir au cabinet de la mairesse et du comité exécutif et au cabinet de la ministre de la Culture et des Communications la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance.

1) Pour envoyer une invitation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif ou pour une demande de citation dans un communiqué ou un mot de la mairesse, veuillez utiliser le courriel suivant : mairesse@ville.montreal.qc.ca.

2) Pour envoyer une invitation au cabinet de la ministre de la Culture et des Communications ou demander un mot de la ministre, écrivez à : ministre@mcc.gouv.qc.ca.

Dans les deux cas, il est important de préciser que le projet ou l'activité est subventionné(e) par le biais de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

2.3. Normes graphiques et positionnement à respecter

Sur tous les outils de communication (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.) :

- Logos : respecter les normes et règles d'utilisation du logo de la Ville et de celui du gouvernement du Québec disponibles sur : <http://ville.montreal.qc.ca/culture/logos-et-signatures-graphiques>
- Positionnement : respecter l'ordre convenu pour le positionnement des logos de la Ville, du gouvernement du Québec et des autres partenaires.

De façon générale, le logo du gouvernement du Québec doit toujours se retrouver à l'extrême droite.

Quelques cas de figure : Montréal Québec

Canada + Montréal + Québec

Arrondissement + Montréal + Québec

Canada + arrondissement + Montréal + Québec
Organisme + arrondissement + Montréal + Québec

Note : il est important que tous les logos aient la même taille.

À NOTER : Afin de respecter le visuel convenu avec le ministère de la Culture et des Communications, les panneaux de chantier doivent être réalisés par le Studio de design graphique du Service des communications de la Ville.

À cet effet, vous devez transmettre votre demande à visibilite@ville.montreal.qc.ca en indiquant qu'il s'agit d'un projet réalisé dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal

2.4. Publicité et promotion

2.4.1 Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et au MCC, libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média.

2.4.2 Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville et du ministère de la Culture et des Communications sur le site Internet du projet ou de l'événement.

2.4.3 Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion.

- 2.4.4 Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement. La publicité sera fournie par la Ville.
- 2.4.5 Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville et du ministère de la Culture et des Communications dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de **30 jours ouvrables** à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré de la page 3 du présent document.
- 2.4.6 Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminé) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques.
- 2.4.7 Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants).
- 2.4.8 Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité. Un message sera préparé à cet effet par la Ville.
- 2.4.9 Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité.
- 2.4.10 S'assurer de la présence du logo de la Ville et du gouvernement du Québec dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.
- 2.5. Événements publics (autres que les événements médiatiques)
- Inviter la mairesse et la ministre de la Culture et des Communications à participer aux événements publics organisés dans le cadre du projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance.
 - Coordonner et effectuer le suivi des événements avec les deux cabinets politiques en avisant le responsable du projet de la Ville.
 - Valider les règles protocolaires des deux cabinets en matière d'événements publics.

Pour joindre les cabinets politiques pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré de la page 3 du présent document, en précisant que le projet ou l'activité est subventionné(e) par le biais de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

2.6. Bilan de visibilité

- Remettre au responsable du projet de la Ville en annexe au bilan, en format numérique :
 - tous les outils de communication développés pour la publicité et l'information publique relative aux activités du projet ou de l'activité (ex : images des mentions, logos sur les affiches, etc);
 - s'il y a lieu, une revue de presse incluant les mentions verbales ou écrites diffusées à la radio ou à la télévision, dans les journaux et imprimés de même que sur le web;
 - s'il y a lieu, une photo des différents montages où figurent les logos de la Ville et du gouvernement du Québec (ex. : conférence de presse).

Pour faire approuver un texte ou un document, ou si vous avez des questions concernant la visibilité de la Ville, veuillez adresser votre demande par courriel au Service des communications de la Ville : visibilite@ville.montreal.qc.ca

Si vous avez des questions concernant la visibilité gouvernementale ou l'application du Programme d'identification visuelle du gouvernement du Québec, veuillez communiquer avec : visibilite@mcc.gouv.qc.ca

ANNEXE A

Programme d'accompagnement du MAI – Préparation demande EDCM 18-21

Axe 1 : Inclusivité et professionnalisation			
<i>Bâtir un foyer de soutien à la création et de repérage hors pair pour les artistes et communautés en quête d'équité</i>			
Action	Initiative connexe (s'il y a lieu)	Résultats attendus	Outils pour mesurer ces retombées
1. Identifier et accompagner 10–15 organismes ou artistes en quête d'équité pour une période de 13 à 20 mois.	<p>Alliance – programme de soutien aux artistes</p> <p><i>Formule : Participant.e.s (artistes, collectifs et compagnies artistiques) reçoivent un encadrement et diverses ressources adaptés à leurs besoins, dans le but d'éliminer ce qui fait obstacle à leur pleine participation aux arts.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 appel annuel (plus de 80 demandes attendues par année). • 2 séances d'information sur le programme précédant l'appel à projets annuel. • Évaluation et sélection des participant.e.s par jury de pairs. • Soutien offert pour une période entre 8 et 18 mois. • Réunions individuelles avec le coordonnateur du programme + réunions de groupe avec la cohorte et des invité.e.s spéciaux.ales. • Rencontres de rétroactions avec les candidat.e.s qui ne sont pas retenu.e.s. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier et accompagner 10–15 organismes ou artistes montréalais en quête d'équité. 2. Encadrer l'élaboration de leurs stratégies de financement, de promotion et de diffusion. 3. Leur prodiguer des conseils et les appuis nécessaires à la reconnaissance de leur travail artistique auprès du milieu culturel professionnel. 4. Appuyer leur travail de représentation auprès des diffuseurs et divers partenaires du milieu. 5. Faciliter leur accès aux diverses ressources professionnelles et financières. 	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation d'un diagnostic pour chaque artiste en début d'accompagnement, incluant les activités spécifiques prévues pour chacun.e. • Rédaction d'un rapport de mi-parcours. • Signature d'une entente avec chaque participant.e en début d'accompagnement. • Soumission d'un rapport à la fin de l'accompagnement. • Une entrevue de suivi avec chaque participant.e 2 ans après l'achèvement du programme.

ANNEXE A

Programme d'accompagnement du MAI – Préparation demande EDCM 18-21

Axe 1 : Inclusivité et professionnalisation (suite)			
<i>Bâtir un foyer de soutien et de repérage hors pair pour les artistes et communautés en quête d'équité</i>			
Action	Initiative connexe (s'il y a lieu)	Résultats attendus	Outils pour mesurer ces retombées
2. Réaliser 2 activités d'information et de formation professionnelle par année.	<p>Formations spécialisées</p> <p>Clinique d'écriture de demandes de bourses (« la Clinique »)</p> <p>Nouvelle initiative : Atelier d'écriture de demande de bourse [à partir de 2019-2020]</p>	<ol style="list-style-type: none"> Développement de capacités de rédaction, de conception de budgets et de recherche de fonds Créer un lieu de rencontre et de partage entre artistes, où elles/ils pourront rencontrer des professionnel.le.s plus expérimenté.e.s <p>Clinique d'écriture de demandes de bourses</p> <ul style="list-style-type: none"> 16 participant.e.s (pluridisciplinaire) Les participant.e.s sont jumelé.e.s avec un.e professionnel.le en rédaction de bourses et reçoivent un retour personnalisé sur une demande de bourse en cours de préparation. Après leur participation à la Clinique, les chaque participant.e sera prêt à soumettre un projet auprès du Conseil des Arts du Canada, du Conseil des arts et des lettres du Québec, du Conseil des arts de Montréal ou auprès d'autres organismes subventionnaires équivalents <p>Atelier d'écriture de demande de bourse</p> <ul style="list-style-type: none"> 12 participant.e.s (pluri-disciplinaire) Ateliers pratiques (8 sessions de 2 heures) servant d'amorce à l'acquisition des compétences pour la rédaction de demandes de bourses et la recherche de financement pour les artistes professionnel.le.s. Suite à l'Atelier, chaque participant.e aura acquis une compréhension du paysage du financement des arts professionnels, ainsi qu'un dossier de demande complet pour un projet (bio, CV, description du projet, budget, échéancier, documentation), qui pourra être utilisé aussi bien pour leur première demande et les suivantes que 	<ul style="list-style-type: none"> Chaque participant.e devra soumettre un rapport à la fin de l'activité. 2 rapports seront rédigés : un à la fin de l'année et un dans l'année suivante afin de mesurer l'impact de l'activité sur les participant.e.s.

ANNEXE A

Programme d'accompagnement du MAI – Préparation demande EDCM 18-21

		pour la recherche d'autres sources de financement.	
--	--	--	--

Axe 1 : Inclusivité et professionnalisation (suite)			
<i>Bâtir une source de soutien et de repérage hors pair pour les artistes et communautés en quête d'équité</i>			
Action	Initiative connexe (s'il y a lieu)	Résultats attendus	Outils pour mesurer ces retombées
3. Maintenir un programme de résidences en studio et un programme de résidences de création	<p>Résidences en studio</p> <p><i>Formule : 40 artistes, collectifs et compagnies artistiques soutenu.e.s par année.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Studio 428 (multi) ou studio 223 (danse) du MAI. • 40 heures d'utilisation gratuite par artiste par année. • Possibilité de renouvellement selon disponibilité des espaces. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. 40 participant.e.s soutenu.e.s par année 2. Faciliter l'accès aux espaces de création du MAI pour le plus grand nombre d'artistes en quête d'équité et pour des artistes ayant une pratique interculturelle. 	<ul style="list-style-type: none"> • Signature d'une entente en début de résidence. • Rédaction d'un rapport annuel.
4. Offrir un service de conseil, de repérage et d'orientation tout au long de l'année.	<p>Un service de repérage et d'orientation pour les artistes</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Prodiger des conseils et offrir de l'information aux artistes en quête d'équité. 2. En moyenne, le coordonnateur du programme tiendra entre 60 et 80 réunions de ce type chaque année. Chaque réunion dure entre 30 et 60 minutes. <p>Qu'il s'agisse d'artistes effectivement soutenu.e.s par l'une de nos initiatives ou non, tou.te.s les artistes sont invité.e.s à faire une demande de rencontre avec le coordonnateur du programme pour recevoir de l'information et des conseils personnalisés qui les aideront à surmonter ce qui fait obstacle à leur intégration au milieu.</p> <p>Tou.te.s les candidat.e.s ayant soumis une application au programme Alliance mais qui n'ont pas été accepté.e.s sont encouragé.é.s à rencontrer le coordonnateur du programme en vue de renforcer leur projet et leur dossier de</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir une base d'information qui documente l'arrondissement, la discipline, les besoins et les diagnostics proposés pour chaque artiste.

ANNEXE A

Programme d'accompagnement du MAI – Préparation demande EDCM 18-21

		candidature.	
--	--	--------------	--

ANNEXE A

Programme d'accompagnement du MAI – Préparation demande EDCM 18-21

Axe 2 : Rayonnement et réseautage			
<i>Mettre en réseau des savoir-faire artistiques et faciliter la découverte de nouvelles approches en matière d'échange interculturel à l'échelle locale.</i>			
Action	Initiative connexe (s'il y a lieu)	Résultats attendus	Outils pour mesurer ces retombées
5. Organiser un événement bisannuel qui provoque la rencontre (entre artistes de diverses disciplines; entre artistes et publics; et entre publics de tous âges et horizons) et facilite le rayonnement des artistes.	<p>Événements spéciaux</p> <p>La Foire R, R & R (événement bisannuel) <i>Formule : un forum ouvert où les participant.e.s ont l'occasion de s'exprimer, d'échanger et de réseauter dans un lieu de rencontre unique qui comprend des sessions d'information, des conférences, des performances et une exposition.</i></p> <p>Nouvelle initiative : Session de pitch (événement bisannuel) <i>Formule : une rencontre entre artistes et professionnels du milieu (notamment diffuseurs) afin de faciliter la présentation et diffusion de leurs projets.</i></p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. La Foire R, R & R – organiser l'événement pluridisciplinaire une fois tous les 2 ans. Participation de plus de 25 artistes et divers organismes et autres acteurs du milieu. 2. Session de pitch – organiser 1 session de pitch une fois tous les 2 ans (la thématique et l'orientation disciplinaire peuvent varier). Participation de 4 à 6 artistes, avec des représentant.e.s clés du milieu. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un rapport de chaque activité sera préparé. • La rétroaction des participant.e.s (session de pitch) sera recueilli 12 mois suivant leur participation afin d'évaluer l'impact de l'activité.
7. Organiser une session d'information sur un sujet spécifique préalablement identifié selon les besoins des artistes.	<p>Formations spécialisées</p> <p>Sessions proposées pour les années à venir :</p> <p>Les quartiers culturels – comment orienter son projet artistique pour favoriser l'accès et la participation publique ?</p> <p>La francisation dans les arts de la scène – quel avenir pour les projets nés dans des langues autres que le français ?</p> <p><i>Formules variées selon la thématique de la session : présentation sous forme d'entrevue,</i></p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Participation de 15–25 artistes professionnel.le.s ou en voie de professionnalisation par session. 2. Session ponctuelle (activité d'environ 2-3 heures) 3. Créer un lieu de rencontre et de partage entre artistes, où elles/ils pourront rencontrer des professionnel.le.s plus expérimenté.e.s. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un rapport sera préparé à la fin de la session d'information.

ANNEXE A

Programme d'accompagnement du MAI – Préparation demande EDCM 18-21

	<i>panel, atelier, pass-the-mic, etc.</i>		
Axe 2 : Rayonnement et réseautage (suite) <i>Mettre en réseau des savoir-faire artistiques et faciliter la découverte de nouvelles approches en matière d'échange interculturel à l'échelle locale.</i>			
Action	Initiative connexe (s'il y a lieu)	Résultats attendus	Outils pour mesurer ces retombées
8. Organiser régulièrement diverses activités de réseautage		<ol style="list-style-type: none"> 1. Organiser un 5 à 7 en partenariat avec le réseau Accès culture afin de sensibiliser les artistes aux possibilités offertes par ce réseau. (Participation de 15–25 artistes; présence de représentant.e.s du réseau) 2. Organiser une série de réunions pour la cohorte Alliance, avec des invité.e.s spéciaux.ales (ex. artistes plus établi.e.s, travailleurs.euses du milieu culturel, etc.) dans une ambiance décontractée, afin de faciliter les rencontres et de briser l'isolement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un rapport des deux activités sera préparé.
9. Participer à diverses activités de réseautage organisées dans le milieu		<ol style="list-style-type: none"> 1. Faire connaître le MAI et les services offerts; soutenir la mise en réseau des connaissances favorisant l'intégration des artistes en quête d'équité. 2. Augmenter le rayonnement et la reconnaissance des artistes et des pratiques artistiques des groupes en quête d'équité. 3. Encourager la participation des artistes en quête d'équité et des organismes qui les soutiennent dans les divers réseaux culturels de la métropole 	<ul style="list-style-type: none"> • Un rapport sera préparé détaillant notre implication dans ces activités.

ANNEXE A

Programme d'accompagnement du MAI – Préparation demande EDCM 18-21

<p>Axe 3 : Médiation, partage et participation <i>Devenir un catalyseur d'innovation en matière de médiation et de participation culturelle citoyenne</i></p>
<p><u>Une vision renouvelée</u></p> <p>Un tout nouvel axe d'engagement pour le programme à compter de 2020, l'axe « Médiation, partage et participation », regroupe une série d'actions qui, prises dans leur ensemble, visent à renforcer les capacités du MAI en matière de médiation artistique et d'engagement public. Centrées sur les artistes en quête d'équité en voie de professionnalisation, ces actions s'ajoutent à d'autres initiatives liées à la vie associative, notamment effectuées sous la bannière du programme Public + (visites interactives des expositions, Q&A, représentations décontractées, conférences, événements spéciaux, etc.). En plus de notre rôle avéré de leader dans le domaine de l'accompagnement artistique à Montréal, notre objectif à long terme est que le programme d'accompagnement s'établisse graduellement comme un lieu d'innovation déterminant en matière d'engagement public, citoyenneté culturelle et approches participatives.</p>

<p>Axe 3 : Médiation, partage et participation <i>Devenir un catalyseur d'innovation en matière de médiation et de participation culturelle citoyenne</i></p>			
Action	Initiative connexe (s'il y a lieu)	Résultats attendus	Outils pour mesurer ces retombées
<p>10. Réaliser un atelier d'information à destination des artistes sur les possibilités présentées par les quartiers culturels et l'expérience culturelle citoyenne</p>	<p>Alliance – programme de soutien aux artistes [première année – pilote]</p> <p>Formations spécialisées [2^e et 3^e années – pilote]</p>	<ol style="list-style-type: none"> Participation de 6-15 artistes professionnel.le.s ou en voie de professionnalisation par atelier. Atelier ponctuel (activité d'environ 2-3 heures). Créer un lieu de rencontre et de partage entre artistes, où elles/ils pourront rencontrer des professionnel.le.s plus expérimenté.e.s. <p><u>Projet pilote sur 3 ans</u></p> <p>Cette nouvelle activité sera développée en 2 phases sur 3 ans :</p> <p>Phase 1: 2019-2020. L'atelier sera ouvert aux artistes Alliance (6-12 participant.e.s) avec leur rétroaction en fin d'atelier.</p> <p>Phase 2: 2020-2021, 2021-2022. Les rétroactions des premiers.ères participant.e.s seront intégrées et l'atelier sera</p>	<ul style="list-style-type: none"> Un rapport sera préparé à la fin de chaque atelier. Phase 1 : Chaque participant.e devra soumettre un rapport à la fin de l'activité. Phase 2 : Un rapport sera préparé à la fin du projet pilote.

ANNEXE A

Programme d'accompagnement du MAI – Préparation demande EDCM 18-21

		proposé à un plus grand bassin d'artistes (10-15 participant.e.s).	
11. Développer une activité rassembleuse permettant les échanges entre artistes et acteurs clés en médiation interculturelle dans la métropole		<p><i>Alimenter les pratiques en médiation par le contact et les échanges avec les pratiques artistiques interculturelles</i></p> <p><u>Projet pilote sur 3 ans</u></p> <p>Phase 1: 2019-2020</p> <ol style="list-style-type: none"> Rédiger une liste de groupes et acteurs clés en médiation interculturelle à Montréal (programmes universitaires, regroupements, etc.) Organiser un événement décontracté où les médiatrices et médiateurs interculturel.le.s de la métropole seront libres de partager leurs expériences et leur vision. <p>Phase 2: 2020-2021</p> <ol style="list-style-type: none"> S'appuyant sur les bases jetées l'année précédente, organiser un comité (ou équivalent) qui sera chargé de formuler et d'organiser une action concrète et pertinente. Le but : faciliter le rapprochement et le partage entre artistes ayant une pratique interculturelle et acteurs de la médiation culturelle (tant émergent.e.s qu'expérimenté.e.s). <p>Phase 3: 2021-2022</p> <ol style="list-style-type: none"> Tenue de l'événement proposé et organisé durant la 2^e phase du projet. 	<ul style="list-style-type: none"> Un rapport de chaque phase sera préparé à la fin de chaque année.
12. Assurer l'appui d'au moins un projet par année dans l'un des domaines suivants : art public, art participatif, art communautaire	Alliance – programme de soutien aux artistes	<ol style="list-style-type: none"> Dans le cadre du programme Alliance : identifier et accompagner au moins un organisme ou artiste montréalais.e en quête d'équité développant un projet en art public, art participatif ou art communautaire. 	

Dossier # : 1198488003

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , Division programmation et diffusion
Objet :	Accorder un soutien de 135 000 \$ à l'organisme Montréal arts interculturels (MAI) pour la réalisation en 2019-2020 de son programme d'accompagnement dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2018-2021 et approuver la convention à cet effet.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[Virement crédit - GDD 1198488003.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hui LI
Préposée au budget
Tél : 514 872-3580

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-19

Daniel D DESJARDINS
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-5597
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1193205011

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 200 000 \$ à l'organisme Diversité artistique Montréal sur une période de deux ans pour les activités de la cellule iDAM et la réalisation de son Plan d'action concerté, soit 100 000 \$ en 2019-2020 et 100 000 \$ en 2020-2021, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2018-2021 / Approuver la convention à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 200 000 \$ à l'organisme Diversité artistique Montréal sur une période de deux ans pour les activités de la cellule iDAM et la réalisation de son Plan d'action concerté, soit 100 000 \$ en 2019-2020 et 100 000 \$ en 2020-2021, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2018-2021;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier.
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2020-01-08 09:25

Signataire : _____
Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1193205011

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 200 000 \$ à l'organisme Diversité artistique Montréal sur une période de deux ans pour les activités de la cellule iDAM et la réalisation de son Plan d'action concerté, soit 100 000 \$ en 2019-2020 et 100 000 \$ en 2020-2021, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2018-2021 / Approuver la convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Créé en 2006, l'organisme Diversité artistique Montréal (DAM) a pour mission de « promouvoir la diversité culturelle dans les arts et la culture en favorisant la reconnaissance et l'inclusion de tous les artistes et des pratiques artistiques dans les réseaux professionnels, les institutions culturelles et les circuits de diffusion à Montréal ». Il offre un ensemble de services aux artistes et organismes de la diversité et soutient le milieu culturel dans ses démarches pour inclure la diversité dans ses pratiques. Depuis 2008, le MCC et la Ville soutiennent certaines initiatives de l'organisme dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel, notamment un plan d'action centré autour de la promotion des artistes dits de la diversité et des actions de sensibilisation des acteurs culturels aux enjeux de la diversité de 2013 à 2019. Le montant annuel accordé à l'organisme à compter de 2013 était de 30 000 \$. Il a été augmenté à 42 000 \$ en 2016-2017, puis à 40 000 \$ en 2017-2018 et 2018-2019, en raison du développement des actions de DAM. En 2019, l'organisme a déposé une demande de soutien financier dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel pour un nouveau projet de plus grande envergure lui permettant notamment d'augmenter et déployer, en raison d'une demande grandissante au sein du milieu culturel, les services conseils offerts par la cellule iDAM dont l'objectif est de sensibiliser, épauler et outiller les institutions, associations, diffuseurs et producteurs montréalais qui aspirent à inclure la diversité dans leurs valeurs, leurs actions et leur positionnement stratégique. Également, ce projet vise à mettre sur pied un Plan d'action concerté avec 15 organismes culturels afin de poser des gestes concrets et structurants pour éliminer la discrimination et favoriser l'inclusion dans le milieu des arts et de la culture.

Il est donc proposé de renouveler et de bonifier le soutien accordé à DAM dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel afin de lui permettre d'augmenter son offre de services et mettre en place ce nouveau projet de plan concerté au cours des deux

prochaines années. La présente convention entre Diversité artistique Montréal (DAM) et la Ville de Montréal sera d'une durée de deux ans et accordera à l'organisme une contribution financière de 200 000 \$, soit 100 000 \$ pour les actions réalisées en 2019-2020 et 100 000 \$ pour les actions réalisées en 2020-2021.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE19 0721 - 1er mai 2019 - Accorder un soutien financier de 40 000 \$ à Diversité artistique Montréal (DAM) pour la réalisation de son plan d'action 2018-2019, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications 2018-2021 et approuver la convention à cet effet.

CE17 1750 - 27 septembre 2017 - Accorder un soutien financier de 40 000 \$ à l'organisme Diversité artistique Montréal (DAM) pour la réalisation de son plan d'action 2017-2018 dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2017-2018 et approuver le projet de convention à cet effet.

CM17 0742 - 13 juin 2017 - 1- Résilier, à compter du 30 juin 2017, le contrat de prêt de local intervenu entre la Ville de Montréal et l'organisme Diversité Artistique Montréal, pour le local 310 d'une superficie de 861,22 pi², situé au 3e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, utilisé à des fins de bureaux. 2- Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'organisme Diversité Artistique Montréal pour une période de 10 ans, à compter du 1er juillet 2017, le local 331, d'une superficie de 1 506,95 pi², situé au 3e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance à des fins de bureaux, moyennant une recette total de 149 030,40 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail. Le montant de subvention immobilière octroyé à Diversité Artistique Montréal dans le cadre de ce dossier est de 227 700 \$ (Bâtiment 2453).

CE17 0024 - 11 janvier 2017 - Accorder un soutien financier de 42 000 \$ à Diversité artistique Montréal (DAM) pour la réalisation de son plan d'action 2016-2017, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications 2016-2017;

CM15 2200 - 2 décembre 2016 - Accorder un soutien financier de 30 000 \$ à Diversité artistique Montréal pour la réalisation de son plan d'action 2015-2016, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications 2015-2016 et approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme.

CM15 0503 - 27 avril 2015 - Approuver le renouvellement du contrat de prêt de local par lequel la Ville prête à titre gratuit, à Diversité Artistique Montréal, à des fins de bureaux, un local au 3^e étage de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie d'environ 80,01 mètres carrés, pour une période de 3 ans et 6 mois, à compter du 1^{er} juillet 2015.

CM13 0784 - 26 août 2013 - Accorder un soutien financier totalisant 60 000 \$ à Diversité artistique Montréal (DAM), soit 30 000 \$ en 2013 et 30 000 \$ en 2014, pour la réalisation d'un plan d'action biennal dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2012-2015 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet.

CE12 0416 - 28 mars 2012 - Accorder un soutien financier de 40 000 \$ à Diversité artistique Montréal (DAM) afin de poursuivre le partenariat triennal entrepris en 2008 dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel entre le MCC et la Ville de Montréal.

CM08 0488 - 16 juin 2008 - Approuver un projet de protocole d'entente permettant un soutien financier de 120 000 \$, soit un montant annuel de 40 000 \$ en 2008, 2009 et 2010

à Diversité artistique Montréal pour le financement d'un partenariat triennal dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel entre le MCC et la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

L'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 s'articule autour de quatre axes d'interventions. Les projets mis en place par DAM dans le cadre de son plan d'action 2018-2019 permettent de rejoindre l'axe 2 de l'Entente, soit "Les quartiers culturels et l'expérience citoyenne" et rejoint plus précisément les objectifs suivants :

- favoriser l'inclusion et la diversité tant au sein des artistes professionnels que des publics
- soutenir les rencontres interculturelles, la diversité des expressions et la mixité des pratiques
- soutenir la démocratisation et l'accessibilité de la culture tout en favorisant la découverte de talents, la prise de risque et l'innovation.

CELLULE IDAM

La Cellule iDAM est un service conseil qui accompagne le milieu culturel dans le développement de pratiques inclusives et représentatives de la diversité culturelle au sein de leurs organisations. Grâce à divers services offerts, elle permet de sensibiliser, épauler et outiller les organisations qui souhaitent inclure l'équité et l'inclusion dans leurs valeurs, leurs actions et leur positionnement stratégique. Parmi les services offerts on compte notamment: une formation sur les différents concepts (inclusion et équité, racisme systémique, appropriation culturelle etc.), des entrevues et discussions avec les équipes, un accompagnement pour la révision de politiques internes, l'écriture de politiques d'inclusion et la planification stratégique en lien avec l'inclusion et l'équité.

PLAN D'ACTION CONCERTÉ

Le projet de *Plan d'action concerté* s'inscrit dans la continuité de l'exercice de consultation sur le racisme systémique mis en place par DAM en 2017-2018 et dont les 31 recommandations ont été dévoilées dans le rapport *Pour un processus d'équité culturelle* le 27 novembre 2018. Il s'agit d'un projet qui mobilisera 15 organisations culturelles sur une période de 2 ans (septembre 2019 à septembre 2021), afin de susciter leur engagement et la signature d'un pacte de bonnes pratiques en matière de lutte durable contre le racisme systémique, pour l'inclusion et l'équité culturelle. Ce projet ne se limite pas à la réflexion et l'élaboration d'un plan d'action mais comprend également la mise en d'oeuvres d'actions pilotes qui permettront d'intégrer des artistes de la diversité et d'avoir un impact direct sur les pratiques internes des organismes en rétablissant l'accès aux ressources, aux possibilités et à la visibilité pour les artistes de la diversité. Ce plan d'action concerté permettra donc de répondre directement à plusieurs recommandations émises par DAM, plus spécifiquement la mise en place de mécanismes de médiation et d'intégration des artistes, mais également l'accompagnement des organisations et institutions pour l'élaboration de politiques, chartes et projets internes liés à la représentation, le recrutement et le financement.

Le Plan d'action concerté se déploiera en 4 volets :

- Co-réflexion sur les bonnes pratiques et pistes de travail
- Concertation, rencontres individuelles et mise sur pied d'un groupe de travail pour la mise en application de certaines recommandations et l'élaboration d'un plan d'action
- Actions pilotes déployées dans certaines organisations, notamment à travers le jumelage et le mentorat
- Rédaction, signature et mise en application d'un Plan d'action concerté

JUSTIFICATION

Le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et la Ville de Montréal reconnaissent la spécificité des enjeux de diversité culturelle à Montréal et souhaitent soutenir le dialogue et la mixité des cultures dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel par des ententes avec des organismes culturels tel que DAM ayant un mandat spécifique en lien avec la diversité culturelle dont l'action est structurante. Plus spécifiquement, l'Entente sur le développement culturel 2018-2021 entend miser sur le pouvoir de la culture et des arts pour favoriser l'inclusion et la diversité, tant au sein des publics que des artistes professionnels.

Les principaux objectifs du projet déposé par DAM sont notamment :

- Insérer des artistes professionnels-les de toutes origines dans le milieu des arts et de la culture
- Créer un sentiment d'appartenance des nouvelles/eaux arrivant-e-s et des minorités ethnoculturelles
- Favoriser une plus grande participation à la vie sociale et culturelle des différentes communautés
- Enrichir le milieu des arts et de la culture grâce à l'inclusion d'une diversité de pratiques et de sensibilités
- Permettre un dialogue interculturel authentique
- Stimuler et augmenter les collaborations et les partenariats
- Accroître la portée et l'impact des initiatives afin de lutter contre la discrimination et le racisme systémique dans le milieu des arts et de la culture

Ce soutien est également en accord avec un des fondements de la Politique de développement culturel 2017-2022 de la Ville de Montréal, soit les valeurs d'équité et d'inclusion, qui souhaite mettre de l'avant l'apport et la représentativité de tous les citoyens et de toutes les influences culturelles dans la métropole afin que chacun s'y reconnaisse et développe son plein potentiel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de cette contribution financière est de 200 000 \$ et sera financée par le Règlement d'emprunt de compétence locale no 18-009 Entente 2018-2021 / Année Antérieures".

La contribution financière est réalisée dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021.

La présente entente sera convenue pour une période de deux ans, selon les conditions établies dans le protocole ci-joint, dont la remise des états financiers et d'un bilan annuel des activités. Les modalités de versement sont les suivantes : En 2019-2020, un premier versement sera fait à la signature et un second sur présentation d'un bilan intérimaire. En 2020-2021, il y a aura deux versements; le premier au plus tard le 31 décembre 2020 et le second sur présentation d'un bilan final

La dépense de 200 000 \$ est subventionnée à 100 000 \$ dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, ce qui laisse un emprunt net à la charge de la Ville de 100 000 \$ et a fait l'objet des recommandations de crédit suivantes : 19-02.03.01.00-0057 20-02.03.01.00-0058

Voici l'ensemble des contributions financières antérieures qui ont été accordées à Diversité artistique Montréal (DAM) au cours des 5 dernières années :

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Conseil des arts de Montréal - Diversité culturelle / Fonctionnement	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	40 000 \$	40 000 \$	48 000 \$
Conseil des arts de Montréal / projets divers	5 370 \$	5 000 \$	5 000 \$			15 916 \$
Conseil des arts de Montréal - Parrainage fiscal	11 737 \$	10 185 \$	41 759 \$	14 674 \$		1 500 \$
Entente sur le développement culturel	30 000 \$	30 000 \$	42 000 \$ (2016-17)	40 000 \$ (2017-18)	40 000 \$ (2018-19)	
TOTAL	67 107 \$	65 185 \$	108 759 \$	96 674 \$	80 000 \$	65 416 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Par son soutien à la diversité et au dynamisme de la vie culturelle montréalaise, cette entente avec Diversité artistique Montréal participe à la qualité de vie montréalaise et contribue au développement de milieux de vie durables et équitables. Spécifiquement, le partenariat avec le MAI permet de rejoindre les objectifs suivants de l'Agenda 21 de la culture :

- favoriser la participation des citoyens à la vie culturelle par des projets inclusifs;
- soutenir la créativité et la liberté d'expression;
- améliorer la qualité de vie de publics ciblés, tels les personnes issues de l'immigration;
- contribuer à la diversité et au dynamisme culturel.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le soutien accordé à Diversité artistique Montréal lui permettra de bonifier ses actions de sensibilisation et d'accompagnement liées aux enjeux de la diversité et favoriser ainsi la reconnaissance et l'inclusion des artistes de la diversité montréalais. Il lui permettra également d'accompagner les organisations et les institutions pour l'élaboration de politiques, chartes et projets internes liés à la représentation, le recrutement et le financement, et d'avoir ainsi un impact majeur en matière de lutte durable contre le racisme et la discrimination systémique, en faveur de l'inclusion et l'équité culturelle. Plus largement, ce soutien permet de favoriser le dialogue interculturel, ainsi que la cohésion sociale, l'équité et l'inclusion.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les opérations de communication de l'organisme seront effectuées conformément au protocole de visibilité de l'Entente sur le développement culturel.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Janvier 2020: Présentation du dossier au CE et CM, signature de la convention et premier versement

Novembre 2020 : dépôt du bilan intérimaire et deuxième versement

Décembre 2020: premier versement pour la 2e année du projet

Novembre 2021 : dépôt du bilan final et dernier versement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Tene-Sa TOURE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Arlett ABREGO
commissaire - a la culture

Tél : 514-872-6295
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-12-20

Marie-Odile MELANÇON
Chef de division - action culturelle et
partenariats

Tél : 514 872-7404
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Odile MELANÇON
POUR Geneviève Pichet, directrice du
Développement culturel, et ce conformément à
l'article 25 de l'annexe C de la charte de la Ville
de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4)

Tél : 514 872-7404
Approuvé le : 2020-01-06

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Ivan FILION
Directeur du Service de la culture par intérim

Tél : 514-872-1608
Approuvé le : 2020-01-06

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est le 275 rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par monsieur Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **DIVERSITÉ ARTISTIQUE MONTRÉAL**, personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), dont l'adresse principale est le 331-3680, rue Jeanne-Mance, Montréal, Québec, H2X 2K5, agissant et représentée par Jérôme Pruneau, directeur général, dûment autorisé(e) aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

N° d'inscription T.P.S. : 811853894T0001
N° d'inscription T.V.Q. : 1212397578DQ0001
N° d'inscription d'organisme de charité : -

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE la présente convention (ci-après la « **Convention** ») s'inscrit dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2018-2021 entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications (ci-après le « **MCC** ») (ci-après l'« **Entente** »);

ATTENDU QUE le MCC et la Ville ont convenu que cette dernière assumerait la gestion de l'Entente;

ATTENDU QUE l'Organisme agit comme a pour mission de promouvoir la diversité culturelle dans les arts et la culture;

ATTENDU QUE dans le cadre de l'Entente, l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente Convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente Convention, prévoir les conditions qui s'y rattachent;

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujéti à la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 INTERPRÉTATION

Le préambule, l'Annexe 1 et l'Annexe 2 font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2 DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

- 2.1 « Annexe 1 » :** la description du Projet;
- 2.2 « Annexe 2 » :** les normes de visibilité mentionnées à l'article 4.4 de la présente Convention;
- 2.3 « Projet » :** le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;
- 2.4 « Rapport annuel » :** document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;
- 2.5 « Reddition de compte » :** les rapports d'activités, les rapports d'étape et final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables et tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;
- 2.6 « Responsable » :** le Directeur du Service de la culture de la Ville ou son représentant dûment autorisé.

ARTICLE 3 **OBJET**

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet (ci-après le « **Projet** »).

ARTICLE 4 **OBLIGATIONS DE L'ORGANISME**

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

- 4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme;
- 4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

- 4.2.1 obtenir toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;
- 4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;
- 4.2.3 dans la mesure où la contribution financière accordée à l'Organisme en vertu de la présente Convention serait appliquée sur un projet de construction couvert par le Décret concernant la politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics (M-17.1, r.1.1) (ci-après le « **Décret** »), s'assurer d'appliquer les règles et les obligations découlant du Décret à la réalisation du Projet;
- 4.2.4 dans la mesure où le Projet pourrait nécessiter des interventions archéologiques sur le site patrimoine déclaré de Montréal et sur le site patrimoine déclaré du Mont-Royal, l'Organisme s'engage, en ce qui concerne ses propriétés, à prendre les mesures nécessaires afin que soient assurées la connaissance et la mise en valeur du potentiel archéologique des sites faisant l'objet de travaux, et ce, en vertu de la contribution financière prévue à la présente Convention;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville et de celle du MCC, conformément aux dispositions concernant le Protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention et faire en sorte que ces documents reflètent, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville et par le MCC par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. Tout écrit relatif au Projet doit être approuvé par le Responsable et par le MCC avant diffusion;

4.4.2 associer et inviter la Ville et le MCC aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Cette Reddition de compte doit lui être remise au plus tard le 30 novembre de chaque année et doit couvrir la période comprise entre la signature de la présente Convention et le 31 octobre pour la première année et la période du 1^{er} novembre d'une année au 31 octobre de l'année suivante pour les années subséquentes.

Nonobstant l'alinéa 2 ci-dessus, au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et

registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

- 4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;
- 4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;
- 4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 \$), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable les états financiers de l'Organisme, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;
- 4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

- 4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;
- 4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

- 4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes et recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation, demande, recours ou de

toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

- 4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention.

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

4.9 Communications des informations

L'Organisme autorise la Ville à transmettre au MCC une copie de la présente Convention ainsi que, sur demande, toute information, financière ou autre, ou tout document concernant l'Organisme ou la présente Convention.

ARTICLE 5 **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de deux cent mille dollars (200 000 \$), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

5.2.1 Pour l'année 2019-2020:

- 5.2.1.1 une somme maximale de quatre-vingt-cinq mille dollars (85 000 \$) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention;
- 5.2.1.2 une somme maximale de quinze mille dollars (15 000 \$) après l'acceptation du bilan de la première année tel que prévu à l'article 4.5.1;

5.2.2 Pour l'année 2020-2021 :

- 5.2.2.1 une somme maximale de quatre-vingt-cinq mille dollars (85 000 \$) au plus tard le 31 décembre 2020;

- 5.2.2.2 une somme maximale de quinze mille dollars (15 000 \$) après l'acceptation du bilan complet tel que prévu à l'article 4.5.1;

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour paiements effectués en retard.

ARTICLE 6 GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

- 6.1** L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

- 6.2** L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

- 6.3** L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7 DÉFAUT

- 7.1** Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

- 7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;
- 7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.
- 7.2** Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.
- 7.3** Dans les cas prévus aux sous-paragrapes 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.
- 7.4** S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8 **RÉSILIATION**

- 8.1** La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.
- 8.2** L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.
- 8.3** Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9 **DURÉE**

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 octobre 2021.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10 **ASSURANCES**

- 10.1** L'Organisme n'est pas tenu de souscrire un contrat d'assurance spécifique pour le Projet.

ARTICLE 11 **LICENCE**

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, pour la durée maximale du droit d'auteur prévue par la loi, sans limite territoriale, pour son propre usage et irrévocable, lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisé par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants. La Ville n'utilisera ces renseignements et ces documents qu'à des fins municipales.

ARTICLE 12 **DÉCLARATIONS ET GARANTIES**

- 12.1** L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

ARTICLE 13 **DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 331-3680, rue Jeanne-Mance, Montréal, Québec, H2X 2K5,, et tout avis doit être adressé à l'attention du directeur général. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 801, rue Brennan, 5^e étage, Montréal, Québec, H2W 2J5, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le^e jour de 20__

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Le^e jour de 20__

DIVERSITÉ ARTISTIQUE MONTRÉAL

Par : _____
Jérôme Pruneau, directeur

Cette convention a été approuvée par le Conseil municipal de la Ville de Montréal, le^e jour de 20__ (Résolution CM-).

ANNEXE 1
PROJET

Voir document en pièce jointe

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

Guide d'application du protocole de visibilité

L'organisme subventionné, l'arrondissement ou le service de la Ville doit respecter le protocole de visibilité qui lie la Ville de Montréal au ministère de la Culture et des Communications du Québec. En fonction de l'importance du soutien financier accordé et des impacts médiatiques du projet, il est essentiel de :

1. VISIBILITÉ

- 1.1. Développer et présenter au responsable du projet de la Ville une stratégie ou des actions de communication et en assurer la réalisation.
- 1.2. Faire approuver le positionnement des logotypes de tous les partenaires du projet au Service des communications de la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant toute publication.
- 1.3. S'assurer que tous les sous-traitants engagés respectent les obligations en matière de communication et de normes de visibilité ainsi que la Charte de la langue française.

2. COMMUNICATIONS

- 2.1. Reconnaissance de la Ville de Montréal et du gouvernement du Québec
 - Faire état de la contribution de la Ville et du gouvernement du Québec et souligner le partenariat dans toutes les communications relatives au projet.
 - Sur les médias sociaux, souligner le partenariat et remercier la Ville (@MTL_Ville pour Twitter et [@mtville](https://www.facebook.com/mtville) pour Facebook) et le gouvernement du Québec ([@MCCQuebec](https://www.facebook.com/MCCQuebec) pour Twitter et [@mccquebec](https://www.facebook.com/mccquebec) pour Facebook) pour leurs soutiens.
 - Mentionner verbalement la participation financière de la Ville et du gouvernement du Québec lors des activités publiques organisées dans le cadre du projet et lors du bilan.
 - Apposer les logos de la Ville et du gouvernement du Québec sur tous les outils de communication imprimés et numériques, notamment les affiches, les dépliants, les journaux, le programme officiel, le site Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciement, les certificats de participation, les objets promotionnels, etc.

Les logos de Montréal et du gouvernement du Québec devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule.

Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville et du gouvernement du Québec n'est pas possible, l'organisme doit ajouter la phrase suivante : **Projet financé dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal conclue entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec.**

- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et du gouvernement du Québec et tous les documents où figurent les logos de la Ville et du gouvernement du Québec, au moins **10 jours ouvrables** avant leur diffusion.
- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville et du gouvernement du Québec en clôture de toute publicité télé ou web. Les logos de Montréal et du gouvernement du Québec peuvent faire partie d'un regroupement de partenaires. Par contre, à titre de partenaires principaux, ils devront être mis en évidence.
- Ajouter les logos de la Ville et du gouvernement du Québec sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs.

2.2. Relations publiques et médias

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville et du MCC (incluant les blogueurs, photographes, caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville et du gouvernement du Québec, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales.
- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville et le ministère de la Culture et des Communications :
 - Inviter par écrit la mairesse et la ministre de la Culture et des Communications à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au projet ou à l'activité, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance;
 - Soumettre pour approbation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif et au cabinet de la ministre de la Culture et des Communications le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le projet;
 - Offrir au cabinet de la mairesse et du comité exécutif et au cabinet de la ministre de la Culture et des Communications la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance.

1) Pour envoyer une invitation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif ou pour une demande de citation dans un communiqué ou un mot de la mairesse, veuillez utiliser le courriel suivant : mairese@ville.montreal.qc.ca.

2) Pour envoyer une invitation au cabinet de la ministre de la Culture et des Communications ou demander un mot de la ministre, écrivez à : ministre@mcc.gouv.qc.ca.

Dans les deux cas, il est important de préciser que le projet ou l'activité est subventionné(e) par le biais de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

2.3. Normes graphiques et positionnement à respecter

Sur tous les outils de communication (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.) :

- Logos : respecter les normes et règles d'utilisation du logo de la Ville et de celui du gouvernement du Québec disponibles sur : <http://ville.montreal.qc.ca/culture/logos-et-signatures-graphiques>
- Positionnement : respecter l'ordre convenu pour le positionnement des logos de la Ville, du gouvernement du Québec et des autres partenaires.

De façon générale, le logo du gouvernement du Québec doit toujours se retrouver à l'extrême droite.

Quelques cas de figure : Montréal Québec

Canada + Montréal + Québec

Arrondissement + Montréal + Québec

Canada + arrondissement + Montréal + Québec
Organisme + arrondissement
+ Montréal + Québec

Note : il est important que tous les logos aient la même taille.

À NOTER : Afin de respecter le visuel convenu avec le ministère de la Culture et des Communications, les panneaux de chantier doivent être réalisés par le Studio de design graphique du Service des communications de la Ville.

À cet effet, vous devez transmettre votre demande à visibilite@ville.montreal.qc.ca en indiquant qu'il s'agit d'un projet réalisé dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal

2.4. Publicité et promotion

2.4.1 Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et au MCC, libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média.

2.4.2 Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville et du ministère de la Culture et des Communications sur le site Internet du projet ou de l'événement.

2.4.3 Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion.

- 2.4.4 Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement. La publicité sera fournie par la Ville.
- 2.4.5 Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville et du ministère de la Culture et des Communications dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de **30 jours ouvrables** à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré de la page 3 du présent document.
- 2.4.6 Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminé) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques.
- 2.4.7 Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants).
- 2.4.8 Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité. Un message sera préparé à cet effet par la Ville.
- 2.4.9 Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité.
- 2.4.10 S'assurer de la présence du logo de la Ville et du gouvernement du Québec dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics (autres que les événements médiatiques)

- Inviter la mairesse et la ministre de la Culture et des Communications à participer aux événements publics organisés dans le cadre du projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance.
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec les deux cabinets politiques en avisant le responsable du projet de la Ville.
- Valider les règles protocolaires des deux cabinets en matière d'événements publics.

Pour joindre les cabinets politiques pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré de la page 3 du présent document, en précisant que le projet ou l'activité est subventionné(e) par le biais de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

26. Bilan de visibilité

- Remettre au responsable du projet de la Ville en annexe au bilan, en format numérique :
 - tous les outils de communication développés pour la publicité et l'information publique relative aux activités du projet ou de l'activité (ex : images des mentions, logos sur les affiches, etc);
 - s'il y a lieu, une revue de presse incluant les mentions verbales ou écrites diffusées à la radio ou à la télévision, dans les journaux et imprimés de même que sur le web;
 - s'il y a lieu, une photo des différents montages où figurent les logos de la Ville et du gouvernement du Québec (ex. : conférence de presse).

Pour faire approuver un texte ou un document, ou si vous avez des questions concernant la visibilité de la Ville, veuillez adresser votre demande par courriel au Service des communications de la Ville : visibilite@ville.montreal.qc.ca

Si vous avez des questions concernant la visibilité gouvernementale ou l'application du Programme d'identification visuelle du gouvernement du Québec, veuillez communiquer avec : visibilite@mcc.gouv.qc.ca

ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE MONTRÉAL 2019-2021

Mandat spécifique en lien avec la diversité culturelle Demande de financement 2019-2021 La Cellule iDAM et le Plan d'action concerté



Montréal, le 11 juin 2019

Ministère de la Culture et des Communications,
Service de la Culture de la Ville de Montréal,

OBJET: Demande de financement

Madame, monsieur,

L'immigration est un facteur de prospérité et d'enrichissement collectif à Montréal, et nous devons continuer à bien faire les choses, soit permettre plus d'équité et d'égalité à ceux et celles qui viennent trouver dans notre société un modèle enviable et respecté à travers le monde. Les artistes issus de la *dite* diversité culturelle aspirent s'intégrer à cet écosystème créatif mature montréalais. Et nous les aidons à trouver le chemin ! Depuis 2006, ces artistes se sont réunis pour favoriser l'inclusion, l'égalité et l'équité dans le milieu des arts et de la culture.

Diversité Artistique Montréal sollicite par la présente la Ville et le MCC pour un financement dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel afin de soutenir la réalisation de certaines de ses actions qui s'inscrivent dans le cadre de son mandat spécifique en lien avec la diversité culturelle, plus spécifiquement le projet de Cellule iDAM et son Plan d'action concerté.

Soutenu à la mission depuis 2013 à hauteur de 40 000\$ par année sans augmentation aucune malgré une croissance de nos services, nous vous faisons maintenant une demande de 100 000 \$ annuellement pour les deux prochaines années pour deux projets. L'augmentation positive et substantielle de la demande pour la Cellule iDAM, pour ses activités de formation et d'accompagnement nécessite cette augmentation. Ensuite, de l'ajout du Plan d'action concerté qui permettra de prendre acte de la réalité des organismes et institutions culturelles en matière d'inclusion de la diversité culturelle et aussi de poser des gestes concrets pour éliminer la discrimination et favoriser l'inclusion dans le milieu des arts et de la culture.

Dans ce document vous trouverez :

- Le descriptif du projet
- Les indicateurs de résultats proposés
- Le budget 2019-2021
- Annexes - Lettres de partenaires

Merci de votre attention,
Sincères salutations,

Jérôme Pruneau
Directeur général



DAM

Mandat spécifique en lien avec la diversité culturelle

La Cellule iDAM et le Plan d'action concerté



Contexte

Montréal se dit une métropole culturelle incontournable au Québec, au Canada comme à l'international. Pour ce faire, elle doit devenir un modèle en termes d'inclusion, d'équité et de diversité culturelle dans toutes les sphères de notre société, incluant le secteur des arts et de la culture. Toutefois, le contenu culturel tel qu'il existe actuellement n'est pas en adéquation avec la réalité sociodémographique du Québec, sachant que 13,7% de la population québécoise en 2016 était née à l'étranger et que 13% s'identifiait à une ou des minorités visibles (Statistique Canada, 2016), et qu'à Montréal près de 60% de la population est issue de la dite diversité (Ville de Montréal, 2016).

L'enjeu de la discrimination dans le milieu culturel est crucial non seulement pour les personnes qui y oeuvrent (artistes, travailleurs-ses culturel-le-s, professionnel-le-s des médias, etc.), mais aussi pour toute la société qu'il reflète.

Principaux objectifs

Insertion des artistes professionnels-les de toutes origines dans le milieu des arts et de la culture.

Sentiment d'appartenance des nouvelles/eaux arrivant-e-s et des minorités ethno culturelles.

Plus grande participation à la vie sociale et culturelle des différentes communautés.

Enrichissement des arts et de la culture grâce à l'inclusion d'une diversité de pratiques et de sensibilités.

Permet un dialogue interculturel authentique.

De façon plus spécifique

Stimulation et accroissement des collaborations et des partenaires.

Accroître la portée et l'impact des initiatives afin de lutter contre la discrimination et le racisme systémique dans le milieu des arts et de la culture.



Objectifs précis des activités (voir budget)

- 1) Sensibiliser, épauler et outiller tous ceux qui aspirent à inclure l'équité et l'inclusion dans leurs valeurs, leurs actions et leur positionnement stratégique. (Cellule iDam).
- 2) Mise en place d'actions pilotes, les tester et les ajuster (Plan d'action concerté).
- 3) Mise en place des recommandations, signature du Pacte.

Le projet se situe dans l'axe stratégique d'intervention 5.2 Les quartiers culturels et l'expérience citoyenne de l'entente sur le développement culturel 2018-2021, et rejoint notamment les objectifs suivants

Favoriser l'inclusion et la diversité tant au sein des publics que des artistes professionnels.

Soutenir les rencontres interculturelles, la diversité des expressions et la mixité des pratiques.

Soutenir la démocratisation et l'accessibilité de la culture tout en favorisant la découverte de talents, la prise de risque et l'innovation.

Populations visées par le projet

Les professionnels des arts qui travaillent dans les institutions, les organismes et les compagnies artistiques.

Les artistes sont visés par ces activités, car ils seront les principaux bénéficiaires des répercussions positives de plus d'inclusion de la diversité culturelle.

Depuis sa fondation en 2006, 1300 artistes, 448 membres actifs (2017-2018), dont 80% sont des nouveaux arrivants et plus de 50% des femmes.



Par ses partenariats et ses actions, ce projet favorise le dynamisme et la vitalité de l'ensemble du milieu culturel montréalais

En incitant les organismes et les institutions à transformer leurs pratiques vis-à-vis des artistes racisé-e-s, selon leurs mécanismes propres d'exclusion et leurs réalités internes, et de les amener à le faire de façon durable pour l'élimination de la discrimination, du racisme et des préjugés dans les arts et la culture au Québec.

Ce projet est porteur et novateur

Dans la mesure où il engage, dans une démarche de co-construction axée sur les réalités internes et les mécanismes d'exclusion, des organisations phares du milieu des arts et de la culture qui agiront comme chefs de file en vue d'une transformation du milieu vers plus d'équité culturelle.

Les actions portées servent à rassembler, par une approche innovante, tous les intervenants du monde des arts et de la culture autour d'une problématique et de s'interroger collectivement sur les façons de se mobiliser et de mettre à profit une diversité de perspectives pour l'ensemble du milieu de la culture montréalais.

Si les chantiers pour la diversité culturelle se sont multipliés dans les dernières années, force est de constater qu'il est essentiel de fédérer et de structurer ces actions pour une transformation durable et trans versale. À ce jour, aucune action de ce type n'a jamais été réalisée dans le milieu artistique et culturel au Québec. C'est un enjeu majeur qu'il n'est plus possible de contourner, mais bien urgent d'adresser pour trouver les meilleures réponses possibles en tant que société progressiste.



Description des activités

LA CELLULE IDAM

La Cellule iDAM est un service-conseil d'accompagnement du milieu culturel dans le développement de pratiques inclusives et représentative de la diversité culturelle au sein des organisations. Deux personnes sont en charges de rencontrer les travail leurs culturels des organismes et dans un esprit de coopération, proposer des évolutions positives aux pratiques d'inclusion.

Pour qui ?

Les diffuseurs et producteurs
Les institutions
Les associations professionnelles

Un programme flexible et détaillé

Une équipe mobile ira directement à la rencontre des organisations pour engager un dialogue ouvert et constructif.

La Cellule iDAM (services)

Découverte des concepts liés au racisme systémique (3 heures)
Atelier d'une journée entourant les concepts
Discussion sur l'appropriation culturelle
Point sur l'intersectionnalité
Écriture d'une politique d'inclusion
Révision des politiques internes
Aide à la planification stratégique
Entrevues individuelles
Rédaction de plan d'actions / initiatives spécifiques



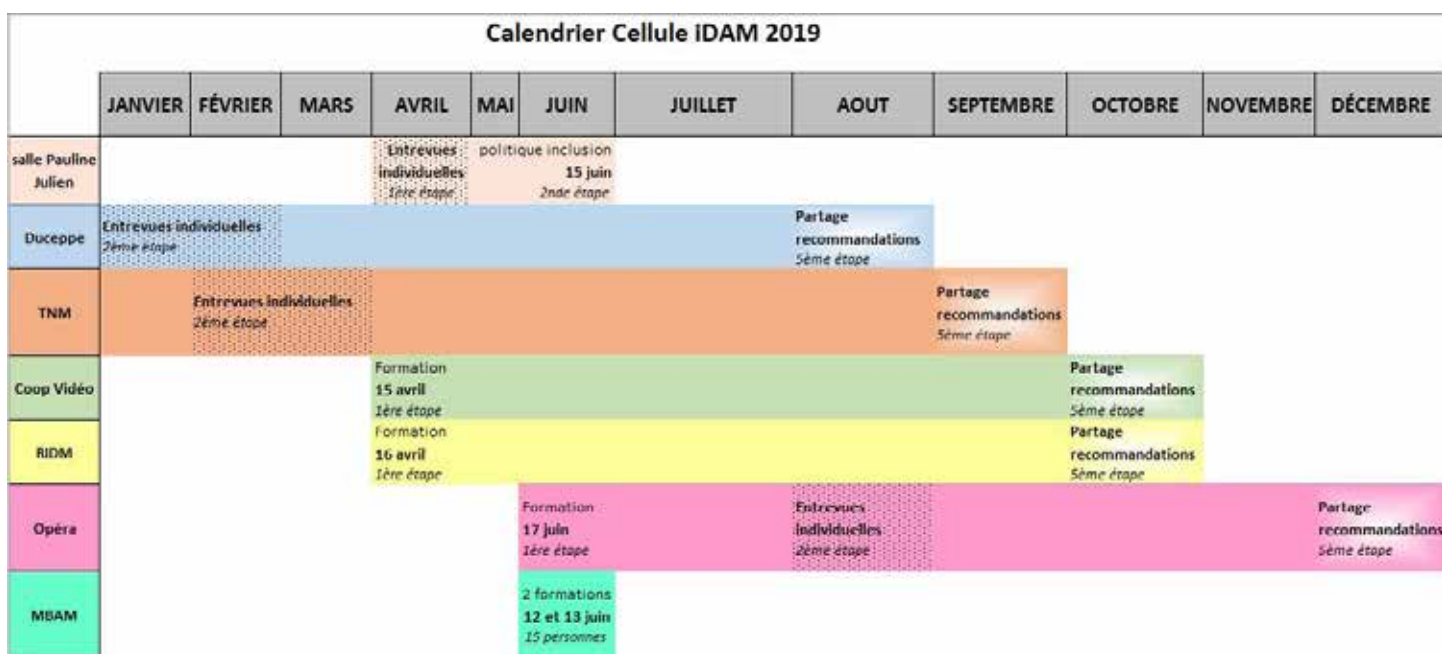
La cellule iDAM (impacts)

Plus de 150 professionnels seront rencontrés dans le cadre des différentes ententes.

Plus de 500 heures de formations avec les travailleurs culturels des organisations.

Des organismes de tous les arrondissements rencontrés grâce aux diffuseurs.

Modifications des façons de faire quant à l'embauche et la vision de la diversité culturelle dans le milieu des arts.



La Cellule iDam (échéanciers et partenaires actuels et futurs)

Diffuseurs et producteurs (2019-2020)

Théâtre Jean-Duceppe - 17 personnes
Théâtre du Nouveau-Monde - 54 personnes
Maison de la culture Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension - 17 personnes
Coop Vidéo - 12 personnes
Salle Pauline Julien - 8 personnes
Opéra de Montréal - à venir à l'automne
Maison Théâtre - à venir
Rencontre internationale du documentaire de Montréal - à venir à l'automne
Culture pour tous - à venir
Agora de la danse - à venir à l'automne
Tangente - à venir à l'automne
Festival International de Jazz de Montréal - à venir à l'automne

Institutions (2019-2020)

Musées Montréal - 20 personnes
Musée des beaux-arts de Montréal - 40 personnes
Radio-Canada - à venir
Téléfilm Canada - à venir

Associations professionnelles

Regroupement québécois de la danse - 8 personnes
Théâtre unis enfance jeunesse - 60 personnes
Centre des auteurs dramatiques - 10 personnes



FAVORISER LA COHÉSION DANS LES QUARTIERS CULTURELS

COMMENT DIVERSITÉ ARTISTIQUE MONTRÉAL BONIFIE L'EXPÉRIENCE CULTURELLE CITOYENNE EN FAVORISANT L'INCLUSION

4 partenariats majeurs, un impact pour l'ensemble du milieu culturel

Avec La Cellule iDAM, l'objectif principal de DAM est de sensibiliser, épauler et outiller tous ceux qui aspirent à inclure la diversité dans leurs valeurs, leurs actions et leur positionnement stratégique.



1. TNM
2. Théâtre Jean Duceppe
3. Opéra de Montréal
4. Regroupement québécois de la danse (RQD)
5. Festival de Jazz de Montréal - septembre 2019
6. Agora + Tangente - septembre 2019



THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE (TNM)

5 productions en 2018-2019, 120 représentations, 846 sièges, 101 520 spectateurs.

53 employés rencontrés pour de l'accompagnement et des formations pour un total de 112 hrs.

Suite au débat entourant la production de Robert Lepage, SLAV, la Cellule iDAM a outillé les employés du TNM autour de la liberté d'expression, l'appropriation culturelle, l'inclusion de différent point de vues artistiques lors de chaque production.

IDAM FAVORISE LA MÉDIATION CULTURELLE, DANS L'OPTIQUE DE SOUTENIR LES RENCONTRES INTERCULTURELLES, LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS ET LA MIXITÉ DES PRATIQUES.



THÉÂTRE JEAN DUCEPPE

9 productions en 2018-2019, 125 représentations, 755 sièges, 100 000 spectateurs.

17 employés rencontrés pour de l'accompagnement et des formations pour un total de 72 hrs.

Les rencontres et les formations ont porté sur le rôle des institutions à déjouer les biais implicites, ont traité de l'invisibilisation et de la substitution. Suite à ces formations, Duceppe a programé pour la première fois en 46 ans d'existence un auteur afroascendant.

IDAM FAVORISE L'INCLUSION ET LA DIVERSITÉ TANT AU SEIN DES PUBLICS QUE DES ARTISTE PROFESSIONNELS.



OPÉRA DE MONTRÉAL

9 productions en 2018-2019, 30 représentations, 2996 sièges, 90000 spectateurs.

Accompagnement et des formations pour un total de 72 hrs à partir de juin 2019.

Analyse de la documentation administrative et communicationnelle fournie par l'organisation (selon 5 focales: symbolique, champs lexicaux, transparence dans les mécanismes, accueil, réseaux de diffusion).

IDAM SOUTIEN LA DÉMOCRATISATION ET L'ACCESSIBILITÉ DE LA CULTURE TOUT EN FAVORISANT LA DÉCOUVERTE DE TALENTS, LA PRISE DE RISQUE ET L'INNOVATION.



REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS DE LA DANSE

+ de 550 membres, 73 membres corporatifs, 343 membres individuels, 37 membres associés ou institutionnels.

Accompagnement et des formations pour un total de 85 hrs.

Conseils en communications (diffusion, rédaction d'appel à candidatures, questions lexicales et définitions, etc.). Révision et recommandations de plans stratégiques, conseils en lien avec la gouvernance, recherches et études ciblées, appels ciblés et mis en lien avec des artistes membres, mise en place d'une initiative inclusive.

IDAM FAVORISE L'INCLUSION ET LA DIVERSITÉ TANT AU SEIN DES PUBLICS QUE DES ARTISTE PROFESSIONNELS.

PLAN D'ACTION CONCERTÉ

Délai et portée du projet

1er août 2019 au au 31 juillet 2021

Ce processus biennal s'inscrit dans la continuité de l'exercice de consultation sur le racisme systémique (2017-2018) pour mettre en application, dans une démarche co-constructive, les 31 recommandations issues du rapport "Pour un processus d'équité culturelle", présentées au milieu lors de son dévoilement, le 27 novembre 2018. Suite au rapport, DAM a été invité à participer au processus de consultation publique mis en place par l'OPCM en avril 2019. Ce projet permettra de répondre aux enjeux soulevés à la Ville lors de cette 2e consultation.

Un projet de 2 ans en quatre volets

1) Co-réflexion sur les bonnes pratiques existantes à travers le monde pour permettre de documenter et d'avancer des pistes de travail pour l'élaboration du PAC.

2) Concertation au travers de rencontres individuelles et groupe de travail dans les organisations artistiques et culturelles pour mettre l'emphase sur les façons d'appliquer les recommandations du rapport et de parvenir à un plan d'action en vue de lutter contre le racisme systémique.

3) Actions pilotes qui seront déployées (et évaluées) dans certaines organisations à des fins d'expérimentation, notamment au travers de jumelage et de mentorat dans les organisations participantes (50 artistes ou travailleurs culturels au total). Se terminera par une analyse finale des données.

4) Rédaction, signature et application du plan d'action concerté.



Délai et portée du projet (suite)

Au cours du projet, les 15 organisations mobilisées auront une meilleure connaissance des enjeux liés au racisme systémique et développeront leurs réflexions vis-à-vis de leurs pratiques internes (embauches, sélections lors d'auditions, langage, types de rôles proposés, sujets, diffusion, ouverture à d'autres esthétiques, etc.).

Grâce à la documentation des bonnes pratiques qui leur sera partagée et à leur implication tout au long du processus, elles ressentiront le besoin d'innover et de miser sur le potentiel créatif de la diversité ethnoculturelle.

En ce sens, la mobilisation d'acteurs clés du milieu est essentielle pour susciter un engagement vers la recherche de méthodes de fonctionnement plus inclusives et pour favoriser l'intégration professionnelle des artistes dits de la diversité.

IMPACTS

15 organismes et institutions impactés par la mise en place d'un plan d'action avec des mesures d'équité et d'égalité.

40 artistes mentorés qui obtiennent une expérience concrète de jumelage avec des mentors dans un cadre de travail dans les organismes concernés.

Verticalité des avancés dans les bonnes pratiques d'embauche et de direction artistique, les grands organismes participant entraînant les plus petits.

Favorise l'employabilité des artistes professionnels de la diversité culturelle.

Résultats prévus du projet

Nous prévoyons l'élaboration et la mise en œuvre d'un PAC avec le milieu artistique et culturel québécois pour la signature d'un pacte de bonnes pratiques en matière de lutte durable contre le racisme systémique, et pour l'inclusion et l'équité culturelle. De même, nous créerons des outils qui serviront à la mise en œuvre du PAC, lequel deviendra le socle commun à la transformation profonde des comportements et à l'appropriation de nouvelles pratiques pour rompre avec les dynamiques d'exclusion parfois inconscientes.



Nos partenaires

Associations professionnelles et regroupements, diffuseurs, producteurs, bailleurs de fonds et organisations de service.

Office National du Film (lettre d'appui fournie)
Théâtre du Nouveau Monde (lettre d'appui fournie)
Téléfilm Canada
Festival Trans-Amérique
Festival Nouveau Cinéma
Regroupement Québécois de la Danse
Regroupement des artistes en arts visuels
Théâtre Jean-Duceppe
Radio-Canada
Union Nationale des Écrivains et Écrivaines du Québec
Musée des Beaux-Arts de Montréal
Opéra de Montréal
Accès culture

Artistes racisé-e-s membres de DAM (44% du membrariat).

Organismes culturels qui représentent les cultures autochtones (concertation)

Wapikoni Mobile
Terres en vue
Productions Feux Sacrés
DestiNations
Musique Nomade

Le plan d'action concerté (échancier)

Août à décembre 2019

Co-développement et veille : recenser tous les organismes qui luttent pour l'équité et l'inclusion de façon durable dans les arts.

Énoncer une méthodologie de travail pour la concertation et l'élaboration du plan d'action.



Le plan d'action concerté (échancier suite)

Collecter les données de la Cellule iDam menée parallèlement durant la concertation (rencontres individuelles et groupes de travail) et les analyser. élaborer les actions pilotes.

Rechercher les outils les plus pertinents à développer selon chaque type d'organisation pour la mise en oeuvre des actions pilotes.

Rencontres individuelles : Des rencontres individuelles seront organisées avec 15 organismes et institutions déjà en dialogue, en partenariats ou qui se sont engagées à prendre part à cette concertation.

2020

Groupe de travail 1 : 15 personnes ressources des organisations et institutions rencontrées seront invitées à prendre part à une journée de réflexion sur les différents moyens de mise en œuvre des recommandations selon leur type d'organisation et d'émettre un document de propositions.

Groupe de travail 2 : 15 artistes issus de la dite diversité culturelle : 15 organismes et institutions : 15 artistes membres de DAM seront réunis pour exprimer leurs points de vue sur le document de propositions des organisations et institutions (Groupe de travail #1) et réfléchir à leur pertinence et aux modalités de leur mise en œuvre, ainsi qu'à différentes manières d'évaluer la bonne mise en œuvre des actions pilotes, et ultimement du PAC.

Groupe de travail 3 : 15 organismes et institutions : 15 personnes ressources seront invitées à retravailler le document de propositions amendé par les artistes (Groupe de travail #2) afin de parvenir à un document de travail qui posera les jalons du Plan d'action concerté et qui servira à élaborer les actions pilotes.

2020-2021

Lancement et mise en place des actions pilotes : Mise en œuvre de ces actions avec 5 organisations, deux évaluations, après 6 mois et la seconde au bout d'un an, afin de proposer d'éventuels ajustements et faciliter la rédaction du pacte.

Élaboration du PAC : Rédaction, soumission du PAC aux 15 organisations concertées Finalisation du PAC et du pacte. Réalisation d'outils pour la mise en œuvre du PAC.



Présentation générale de l'organisme

MISION

Depuis 2006, Diversité artistique Montréal (DAM) a pour mission de promouvoir la diversité culturelle dans les arts et la culture en favorisant la reconnaissance et l'inclusion de tous les artistes et des pratiques artistiques dans les réseaux professionnels, les institutions culturelles et les circuits de diffusion à Montréal.

Au quotidien, DAM accompagne les artistes montréalais de toutes origines et toutes disciplines, notamment à travers des rencontres individuelles, des formations et un programme de mentorat. Plusieurs projets structurants, combinés à des partenariats avec le milieu des arts, permettent de créer des opportunités pour les artistes racisé-e-s et les artistes immigrant-e-s, qui rencontrent des obstacles systémiques à leur pleine insertion professionnelle.

Nos activités se déroulent dans 9 arrondissements (nombre de partenariats)

Ville-Marie (23) - La Plateau – Mont-Royal (16) - Le Sud-Ouest (6) - Pierrefonds - Roxboro (1)
Villeray – Saint-Michel-Parc-Extension (4) - Côte des Neiges – Notre-Dame de Grâce (4)
Rosemont – Petite Patrie (2) - Ahuntsic-Cartierville (2) - LaSalle (1) - Anjou (1) - St-Laurent (1)

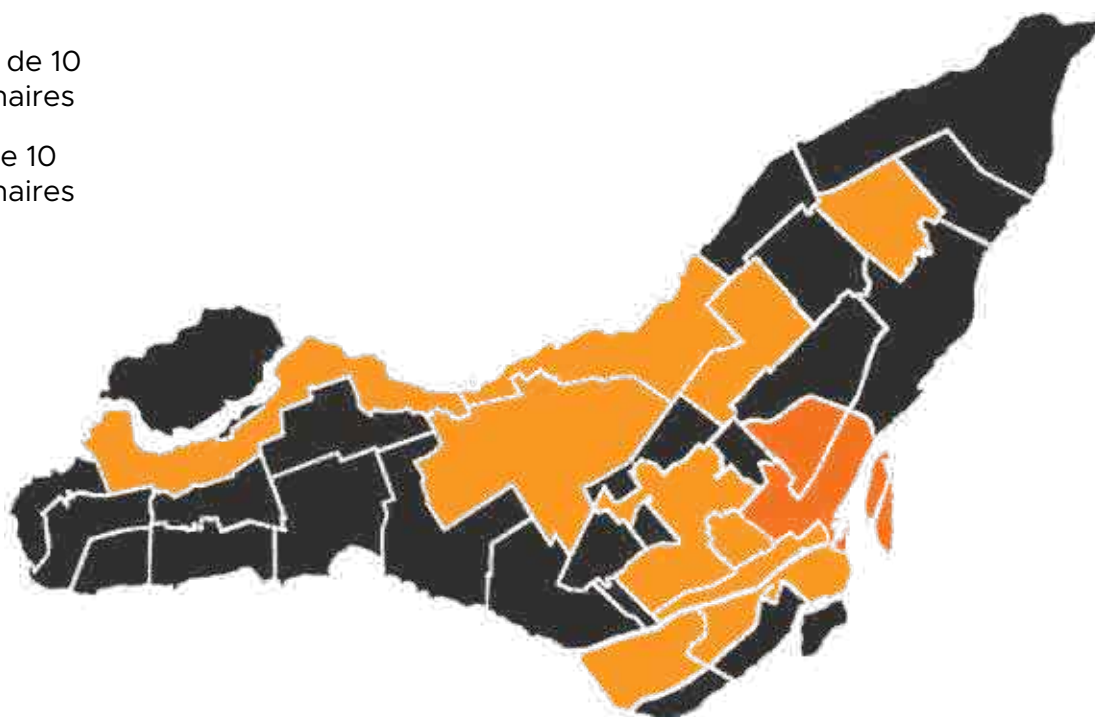
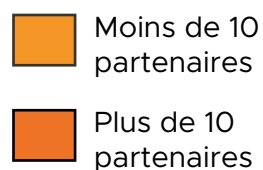
39 partenariats de diffusion qui servent à faire la promotion de nos activités

39 partenariats de diffusion et de visibilité de nos artistes

24 partenaires événementiels et de diffusion de nos artistes

8 partenaires financiers

5 partenaires médias



Diversité artistique Montréal

DAM est reconnu comme un organisme multidisciplinaire de services par le Conseil des arts et des lettres du Québec.

Sa communauté de DAM compte 1300 artistes issus de la *dite* diversité culturelle. En 2017-2018, 448 membres ont été prestataires de nos services. 80% sont des immigrants de première génération et plus de 50% sont des femmes.

Deux axes d'intervention

- le soutien à ses membres et à leur professionnalisation
- les actions de sensibilisation auprès du milieu.

Selon le Ministère de l'Immigration, DAM est un organisme de pré-employabilité. Nous sommes à l'écoute des artistes, provenant d'expériences diverses, dans le but de les accompagner dans leur processus d'adaptation au contexte artistique et citoyen dès leur arrivée à Montréal.

Nos programmes

Mentorat artistique professionnel : 60 jumelages par an avec des mentor-e-s inspirant-e-s, susceptibles de contribuer de façon concrète au développement de leur carrière.

Accompagnement individuel : plus de 140 rencontres individuelles en 2019 visant à orienter et à conseiller en matière de gestion de projet et de développement de carrière.

Auditions de la diversité : contribue à faire émerger une dizaine de comédien-ne-s professionnel-le-s tout en leur fournissant des outils et un accompagnement serré pour préparer leur cheminement. Grande finale au Théâtre Quat'Sous à la fin mai de chaque année.

Cellule iDAM : sensibiliser, épauler et outiller tous ceux qui aspirent à inclure l'équité et l'inclusion dans leurs valeurs, leurs actions et leur positionnement stratégique dans une dizaine d'organisme en 2019.

Formations : les artistes professionnel-les viennent chercher des compétences techniques spécifiques aux enjeux de leur marché du travail professionnel et artistique.



Pour nous suivre



CONTACTS

Jérôme Pruneau
Directeur général
direction@diversiteartistique.org
514-280-3581 #101

Simon Paradis
Coordonnateur administration et financement
partenariats@diversiteartistique.org
514-280-3581 #103
(Responsable de la demande)



Dossier # : 1193205011

Unité administrative responsable :

Service de la culture , Direction du développement culturel , -

Objet :

Accorder un soutien financier de 200 000 \$ à l'organisme Diversité artistique Montréal sur une période de deux ans pour les activités de la cellule iDAM et la réalisation de son Plan d'action concerté, soit 100 000 \$ en 2019-2020 et 100 000 \$ en 2020-2021, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2018-2021 / Approuver la convention à cet effet.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[Virement crédit - GDD 1193205011.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Tene-Sa TOURE
Préposée au budget
Tél : 514 868-8754

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-01-06

Cédric AGO
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-1444

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1198468001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Partenariats stratégiques et affaires internationales
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent d'un montant maximal de 40 000\$ à la Chambre de commerce de Montréal métropolitain pour appuyer l'organisation de la 2e édition de l'initiative «Échanges internationaux au cœur de la croissance économique », laquelle comprendra le Forum stratégique le 31 janvier 2020 au Palais des congrès de Montréal

Il est recommandé:

1- d'accorder un soutien financier maximal non récurrent de 40 000 \$ à la Chambre de commerce du Montréal métropolitain pour appuyer l'organisation de la 2e édition de l'initiative «Échanges internationaux au cœur de la croissance économique» ;

2- d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2020-01-09 16:38

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1198468001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Partenariats stratégiques et affaires internationales
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent d'un montant maximal de 40 000\$ à la Chambre de commerce de Montréal métropolitain pour appuyer l'organisation de la 2e édition de l'initiative «É changes internationaux au coeur de la croissance économique », laquelle comprendra le Forum stratégique le 31 janvier 2020 au Palais des congrès de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

En 2018, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM) et Montréal International (MI) et le gouvernement du Québec ont mis sur pied une initiative stratégique au printemps 2018 visant à mieux comprendre le processus d'intégration de la métropole aux chaînes de valeur mondiales d'exportation et d'investissement directs étrangers. Une première activité publique a été organisée dans le cadre de cette initiative le 27 avril 2018, durant laquelle a été publiée l'étude intitulée « Le Grand Montréal, connecté à l'international pour une plus grande richesse collective », réalisée avec le soutien de McKinsey & Compagnie.

En 2019, la CCMM, MI et Investissement Québec (IQ) organisent un 2e forum qui se tiendra le 31 janvier 2020, « Les échanges internationaux au cœur de la croissance économique », durant lequel sera dévoilée une 2e étude qui compare le Grand Montréal aux métropoles les plus performantes sur la scène internationale par rapport aux flux de données, des capitaux, de biens et des personnes, réalisée avec le soutien de la firme de consultation Roland Berger.

En marge de ce forum, la CCMM, MI et IQ feront le lancement des Prix internationaux de Montréal 2020, qui rendent hommage aux entreprises qui contribuent au rayonnement et à la croissance du Québec ici et ailleurs.

Une contribution de 40 000 \$ plus taxes est demandé à la Ville pour la réalisation de ces actions, dont les résultats seront présentés le prochain 31 janvier 2020.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE19 1475 - 25 septembre 2019 - Accorder un soutien financier maximal de 20 000 \$ à la Chambre de commerce du Montréal métropolitain afin d'appuyer le projet en lien avec la Semaine de l'aviation civile internationale de Montréal 2019

- CE18 2042 - 12 décembre 2018 - Accorder un soutien financier maximal non récurrent de 20 000 \$ à la Chambre de commerce du Montréal métropolitain pour la mise à jour de l'Étude sur les industries créatives et culturelles produite en 2013, dans le cadre de l'entente Réflexe Montréal
- CE16 0842 - 18 mai 2016 - Accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 \$ à la Chambre de commerce du Montréal métropolitain pour la réalisation, en 2016, d'une initiative de sensibilisation et de mobilisation des cédants d'entreprise

DESCRIPTION

L'initiative échanges internationaux au cœur de la croissance économique cherche à documenter et renforcer le processus d'internationalisation de la métropole aux chaînes de valeur mondiales des exportations et de l'attraction des investissements directs étrangers. Ce projet cadre dans le Plan d'action en affaires économiques internationales, notamment dans l'Axe 1 développer les entreprises à l'international.

Il comporte quatre objectifs principaux :

- Émettre des recommandations concrètes et pragmatiques en vue d'améliorer l'internationalisation de la métropole à partir d'une étude et plaquette comparative des grandes métropoles mondiales au sujet de 4 flux :
 - Flux de biens;
 - Flux de capitaux;
 - Flux de données;
 - Flux de personnes.
- Célébrer les filiales étrangères implantées dans la métropole et favoriser leur intégration au milieu d'affaire montréalais;
- Sensibiliser les entreprises du Québec à l'importance de l'internationalisation : exportations, développement de nouveaux marchés, création de filiales à l'étranger;
- Faciliter le recrutement des entreprises participantes en les mettant en contact avec des travailleurs qualifiés issus de l'immigration, ainsi qu'avec des étudiants internationaux en cours de diplomation à Montréal.

Cette initiative cible notamment les décideurs des trois paliers gouvernementaux et les dirigeants des filiales étrangères établies à Montréal et des entreprises québécoises. La première édition de cette initiative a eu une bonne portée médiatique et une participation significative d'entrepreneurs de divers secteurs.

Le 31 janvier 2020 se déroulera le Forum stratégique de l'initiative au Palais des congrès de Montréal où la CCMM, MI et IQ dévoileront les faits saillants de l'étude actuellement menée par la CCMM, qui compare le Grand Montréal à d'autres métropoles performantes sur la scène internationale. Des entreprises locales et des filiales étrangères seront présentes.

La CCMM a sollicité une contribution de 40 000 \$ plus taxes. Une contribution de ce montant représenterait 10,2 % du budget total de l'initiative, soit 450 000 \$. Les contributions financières n'étant pas taxables, il est recommandé d'octroyer un appui financier d'un montant maximal de 40 000 \$ (soit 9% du budget total).

Budget global de l'événement

	Initiative globale	Volets événementiel et stratégie de rayonnement	Portion étude, plaquette, stratégie de rayonnement
Revenus			
Contribution des partenaires (CCMM, MI, IQ, billetterie, commandites privées et publiques)	410 000	300 000	110 000
Contribution Ville de Montréal	40 000	20 000	20 000
Revenus totaux	450 000	320 000	130 000
Dépenses			
Forum stratégique	110 000	110 000	-
Déjeuner-causerie	55 000	55 000	-
Cocktail et prix	90 000	90 000	-
Secrétariat commandite	5 000	5 000	-
Étude	125 000	-	125 000
Stratégie de rayonnement (plaquette + marketing)	50 000	50 000	-
Stratégie de promotion des événements	-	-	-
Contingence	15 000	10 000	50 000
Dépenses totales	450 000	320 000	130 000

JUSTIFICATION

L'étude et les activités préparées dans le cadre de cette initiative sont d'intérêt pour la Ville, notamment par ses objectifs d'appui aux entreprises montréalaises actives à l'international et aux initiatives qui ont un impact positif sur la notoriété économique de Montréal des affaires. Il est donc pertinent d'associer la Ville à cet initiative, notamment en raison des faits suivants :

- L'étude menée par l'initiative touche à des éléments utiles pour la planification de l'action internationale du SDÉ, et il serait utile d'en obtenir une copie complète;
- La Ville de Montréal est un acteur de plus en plus important dans le processus d'internationalisation économique de Montréal;
- Le SDÉ aurait l'opportunité de participer dans le déroulement d'une initiative que lui concerne et de se positionner en tant que leader dans l'écosystème d'internationalisation de Montréal;
- Cette implication pourrait ouvrir la voie à positionner sa vision de l'international lors d'une éventuelle prochaine édition de cette initiative;
- La Ville de Montréal compte jouer un rôle dans la remise de Prix internationaux de Montréal. 40 000 \$ au budget de la Direction Partenariats stratégiques et affaires internationales du Service du développement économique (SDÉ) (Entente « Réflexe Montréal »).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense totale de 40 000 \$. Le présent dossier concerne une compétence d'agglomération en matière d'aide destinée spécifiquement à une entreprise.

La contribution financière de 40 000 \$ sera imputée comme suit :

· 40 000 \$ au budget de la Direction Partenariats stratégiques et affaires internationales du Service du développement économique (SDÉ) (Entente « Réflexe Montréal »).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Chambre de commerce du Montréal métropolitain est partenaire du Plan Montréal durable 2016-2020.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La participation de la Ville dans cette initiative lui donnerait une visibilité importante comme une institution engagée dans les démarches d'internationalisation de la métropole. Depuis le dévoilement du Plan d'action en Affaires économiques internationales, le SDÉ s'insère graduellement avec succès dans les initiatives de rayonnement de Montréal international.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication sera requise si la participation d'un.e élu.e est au programme pour la cérémonie d'octroi des prix internationaux de Montréal

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

31 janvier 2020: Tenue du Forum Stratégique *Les échanges internationaux au coeur de la croissance économique de Montréal* ;

31 mars 2020 : Date d'échéance pour fournir le rapport d'activités et les états financiers du projet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mohamed OUALI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Henri-Paul NORMANDIN, Direction générale

Lecture :

Henri-Paul NORMANDIN, 6 janvier 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Benoît TURGEON
Conseiller en planification

Tél : 514 872-0119
Télécop. : 514 872-0045

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-12-16

Véronique DOUCET
Directrice, Service du développement
économique

Tél : 514 872-3116
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Véronique DOUCET
Directrice, Service du développement
économique

Tél : 514 872-3116
Approuvé le : 2019-12-16

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE 02-004, article 6;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **CHAMBRE DE COMMERCE DU MONTRÉAL METROPOLITAIN (CCMM)**, personne morale sans but lucratif, constituée sous Loi sur les Corporations canadiennes, S.R.C. 1970, c. C-32, dont l'adresse principale est le 380, rue Saint-Antoine Ouest, Montréal (Québec) H2Y 3X7, bureau 6000, agissant et représentée par M. Michel Leblanc, Président et Chef de la direction, et M. Philip Tousignant, Vice-président, Finances et Administration, dûment autorisés aux fins des présentes tel qu'ils le déclarent;

Numéro d'inscription T.P.S. : 134251818 RT0001
Numéro d'inscription T.V.Q. : 1014807001 TQ0001

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme a pour mission de représenter le milieu des affaires montréalais et d'agir pour la prospérité des entreprises et de la métropole;

ATTENDU QUE le projet de l'Organisme vise au rayonnement de Montréal à l'international et à l'appui des entreprises montréalaises dans cet objectif;

ATTENDU QUE des importants partenaires de la Ville de Montréal, tels que Montréal international et le gouvernement du Québec font partie de l'initiative *Échanges internationaux au cœur de la croissance économique*;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville, dans le cadre de l'initiative *Échanges internationaux au cœur de la croissance économique*;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujéti à la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2 DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

- 2.1 « Annexe 1 » :** la description du Projet;
- 2.2 « Annexe 2 » :** le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;
- 2.3 « Projet » :** le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;
- 2.4 « Rapport annuel » :** document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;
- 2.5 « Reddition de compte » :** les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;
- 2.6 « Responsable » :** la Directrice de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;
- 2.7 « Unité administrative » :** le Service du Développement économique de la Ville.

ARTICLE 3 **OBJET**

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4 **OBLIGATIONS DE L'ORGANISME**

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

- 4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme;
- 4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

- 4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;
- 4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

- 4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;
- 4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

- 4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

- 4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées;
- 4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;
- 4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;
- 4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;
- 4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 \$), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;
- 4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5 **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale non récurrente de quarante mille dollars (40 000 \$), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en deux versements :

- un premier versement au montant de trente-cinq mille dollars (35 000 \$) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention,
- un deuxième versement au montant de cinq mille (5 000 \$), au plus tard au plus tard 30 jours après la réception à satisfaction de la Ville du rapport d'activités du projet.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6 **GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE**

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

- 6.3** L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7 **DÉFAUT**

7.1 Il y a défaut :

- 7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;
- 7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;
- 7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;
- 7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphe 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8 **RÉSILIATION**

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

- 8.2** L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.
- 8.3** Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9

DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 mars 2020.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10

ASSURANCES

- 10.1** L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de deux millions de dollars (2.000.000 \$) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.
- 10.2** De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.
- 10.3** L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11

LICENCE

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, pour la durée maximale du droit d'auteur prévue par la loi, sans limite territoriale, pour son propre usage et irrévocable, lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisé par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants. La Ville n'utilisera ces renseignements et ces documents qu'à des fins municipales.

ARTICLE 12 **DÉCLARATIONS ET GARANTIES**

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

- 12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;
- 12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;
- 12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;
- 12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13 **DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 380, rue Saint-Antoine Ouest, Montréal (Québec) H2Y 3X7, bureau 6000, et tout avis doit être adressé à l'attention du Président et chef de la direction. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 700, rue De La Gauchetière Ouest, 28e étage Montréal (Québec) H3B 5M2, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemple ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le^e jour de 20__

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon,
Greffier

Le^e jour de 20__

**CHAMBRE DE COMMERCE DU
MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN**

Par : _____
M. Michel Leblanc
Président et Chef de la direction

Par : _____
M. Philip Tousignant
Vice-président, Finances et Administration

Cette convention a été approuvée par le Comité exécutif de la Ville de Montréal, le^e jour de 20__ (Résolution (CE20)).

ANNEXE 1

PROJET

La présente Convention de contribution financière vise à appuyer l'organisme dans l'initiative Échanges internationaux au cœur de la croissance économique. Cette initiative comprend les volets suivants :

1. Étude et plaquette comparative :

Étude des grandes métropoles nord-américaines au sujet de 4 flux économiques (biens, capitaux, données et personnes) et de meilleures pratiques d'internationalisation avec des recommandations pour le Grand Montréal;

Le résultat principal de l'étude est le dévoilement de recommandations concrètes et pragmatiques en vue d'améliorer l'internationalisation de la métropole;

Cette étude cherche aussi à :

- Faire le balisage des meilleures pratiques nord-américaines en matière d'exportation de biens, de services et de données, ainsi que d'attraction de talents et d'investissements directs étrangers;
- Présenter une brève analyse des États identifiés comme les plus performants sur la scène internationale en regard des quatre flux et dégager des enseignements pour le Québec et sa métropole;
- Dégager des enseignements de l'analyse comparative des métropoles nord-américaines qui se positionnent comme chefs de file (12 études de cas) et proposer des mesures à considérer pour améliorer la performance du Québec et de sa métropole en regard des quatre flux.

2. Forum Stratégique :

Événement pour rassembler les grandes parties prenantes de l'internationalisation de Montréal, ayant pour objectif de :

- Permettre aux filiales étrangères de rencontrer les décideurs politiques locaux des différents paliers;
- Permettre le réseautage entre entreprises locales, filiales étrangères et décideurs politiques;
- Outiller les entreprises qui souhaitent accroître leurs exportations et percer de nouveaux marchés.

3. Remise des prix internationaux de Montréal, ayant comme objectif de :

- Offrir une vitrine aux entreprises s'étant démarqué dans les 18 à 24 derniers mois;
- Célébrer les cas de succès.

4. Célébration des filiales étrangères

- Mettre de l'avant les filiales étrangères, surtout celles s'étant implantées récemment à Montréal;
- Créer des occasions de réseautage avec l'écosystème québécois.

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

Ce protocole de visibilité précise les principes et les modalités de communication qui guideront l'organisme subventionné dans la mise en œuvre du protocole d'entente préalablement convenu.

1. Visibilité

L'Organisme doit :

- 1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité.
- 1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. Communications

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville de Montréal

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner le partenariat dans toutes les communications relatives au Projet.
- Sur les médias sociaux, souligner le partenariat et remercier la Ville pour son soutien.
- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du projet et lors du bilan.
- Apposer les logos de la Ville sur tous ses outils de communication imprimés et électroniques, notamment les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux web, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciement, les certificats de participation, etc. Les logos de Montréal devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule. Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'organisme doit ajouter le libellé suivant : ***Fier partenaire de la Ville de Montréal***
- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins **10 jours ouvrables** avant leur diffusion.
- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toute publicité télé ou web. Les logos de Montréal peuvent faire partie d'un regroupement de partenaires. Par contre, à titre de partenaire principal, il devra être mis en évidence.
- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs.

2.2. Relations publiques et médias

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les blogueurs, photographes, caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales.
- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville:
 - Inviter par écrit la mairesse à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance;
 - Soumettre pour approbation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le projet;
 - Offrir au cabinet de la mairesse et du comité exécutif la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance.

Note : Pour adresser une demande au cabinet de la mairesse et du comité exécutif, veuillez utiliser le courriel suivant : maireesse@ville.montreal.qc.ca.

2.3. Normes graphiques et linguistiques

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo).
- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres partenaires sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.).
- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11).

2.4. Publicité et promotion

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et, libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média. Les dites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises.
- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement.
- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion.
- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville.

- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité.
- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques.
- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants).
- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité. Un message sera préparé à cet effet par la Ville.

Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité.

S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics

- Inviter la mairesse à participer aux événements publics organisés dans le cadre du projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance.
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet de la mairesse.
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics.

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville de Montréal.

Si vous avez des questions concernant le protocole de visibilité, vous pouvez joindre le Service des communications de la Ville de Montréal à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : les organismes subventionnés doivent communiquer avec le cabinet de la mairesse pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite à la mairesse doit être envoyée à l'adresse suivante : mairesse@ville.montreal.qc.ca.

Dossier # : 1198468001

Unité administrative responsable : Service du développement économique , Direction Partenariats stratégiques et affaires internationales

Objet : Accorder un soutien financier non récurrent d'un montant maximal de 40 000\$ à la Chambre de commerce de Montréal métropolitain pour appuyer l'organisation de la 2e édition de l'initiative «É changes internationaux au coeur de la croissance économique », laquelle comprendra le Forum stratégique le 31 janvier 2020 au Palais des congrès de Montréal

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[1198468001 Partenariat Réflexe2-MTL.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mohamed OUALI
Préposé au budget
Tél : (514) 872-4254

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-19

Sabiha FRANCIS
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-9366
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1197642001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Laboratoire d'innovation urbaine , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière maximale de 500 000 \$ à l'organisme Solon, pour initier le projet de mobilité de quartier qui s'inscrit dans le cadre du défi des villes intelligentes du Canada. Approuver le projet de convention à cet effet.

Il est recommandé :

- d'accorder une contribution financière maximale de 500 000 \$ à l'organisme SOLON, pour initier le projet de mobilité de quartier qui s'inscrit dans le cadre du défi des villes intelligentes du Canada, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- d'approuver le projet de convention de contribution financière à cet effet.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2020-01-14 17:16

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1197642001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Laboratoire d'innovation urbaine , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière maximale de 500 000 \$ à l'organisme Solon, pour initier le projet de mobilité de quartier qui s'inscrit dans le cadre du défi des villes intelligentes du Canada. Approuver le projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Le 14 mai 2019, Montréal gagnait le grand prix de 50 000 000\$ au Défi des villes intelligentes du Canada. Il s'agit d'un appel à candidature du ministère des infrastructures et des collectivités du Canada visant à financer des projets municipaux et encourageant les collectivités à adopter une approche axée sur les villes intelligentes pour améliorer la qualité de vie de leurs résidents grâce à l'innovation, aux données et aux technologies connectées. La candidature de Montréal porte sur la mobilité et l'accès à l'alimentation dans les quartiers. Notamment, des solutions en termes de mobilité de quartier sont proposées afin de rendre les déplacements plus efficaces et réduire l'utilisation de l'auto solo dans la grande région de Montréal.

Le projet de convention joint au dossier prévoit les clauses visant une plus grande transparence des organismes à but non lucratif bénéficiant d'importantes contributions financières de la Ville qui découlent des orientations adoptées à cet égard par le comité exécutif le 17 octobre 2018 (CE18 1710).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE19 1701 - 6 novembre 2019 - Autoriser un budget de dépenses additionnel équivalent aux revenus de subvention de 50 000 000\$ (incluant les taxes). La subvention de 50 000 000 \$ du gouvernement fédéral (Infrastructure Canada) sera versée dans le cadre de la compétition pancanadienne des villes intelligentes du Canada pour la réalisation des projets soumis dans la proposition gagnante de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

La contribution financière visée par le présent dossier décisionnel porte sur le soutien à l'organisme Solon pour lui permettre de raffiner la proposition de projet faite lors du dépôt

de la candidature de la Ville de Montréal au Défi des villes intelligentes, ainsi que de mobiliser des ressources dédiées au projet. Par l'octroi de cette contribution financière, l'organisme pourra ainsi développer un dossier de projet détaillé reflétant ses engagements en lien avec la candidature de la Ville de Montréal au Défi des villes intelligentes du Canada. Le dossier de projet vise à définir la planification globale de l'initiative (comprenant entre autres: l'analyse des besoins, définition de la portée de ce qui sera réalisé, les coûts associés aux différentes étapes de réalisation, les requis en ressources humaines et matérielles, l'établissement d'indicateurs de performance et de mesures d'impact citoyenne) s'appuyant sur une réflexion couvrant une feuille de route sur une durée de 5 ans.

Le volet mobilité de quartier vient enrichir l'offre de la candidature montréalaise au Défi des villes intelligentes, en facilitant les déplacements de courtes distances au sein des quartiers, et en offrant des solutions de mobilité locale adaptées aux réalités spécifiques de différents milieux de vie. L'intention du volet mobilité de quartier est multiple :

- amener une approche novatrice dans la résolution des enjeux de mobilité des Montréalais;
- développer une plus grande résilience et une plus grande intelligence collective des communautés visées;
- soutenir la vision ambitieuse et collective de la gouvernance du numérique et des données portées par la Ville de Montréal.

Le caractère innovant de ce volet peut se décrire plus précisément par plusieurs lignes de force :

- Développer la notion « d'immobilité de quartier », en explorant comment limiter les besoins de déplacement.
- Constituer une flotte de véhicules autogérée comme un commun de quartier.
- Déployer des milieux de vie comme de nouveaux espaces de démocratie, favorisant l'appropriation et la capacité d'action collective.
- Favoriser l'inclusion de tous aux nouvelles mobilités et aux possibilités qu'elles ouvrent (aînés, personnes à mobilité réduite, personnes à faibles revenus, etc.)
- Tester un modèle économique novateur et des outils financiers permettant de supporter le déploiement (financement, assurances, etc.) au bénéfice des communautés.

JUSTIFICATION

La présente demande vise à raffiner la proposition faite par le partenaire lors du dépôt de sa fiche projet pour la mise en candidature de la Ville de Montréal au Défi des villes intelligentes du Canada et est la première étape en vue de lui octroyer une subvention ultérieure pour la réalisation de son initiative.

Le dossier de projet produit à l'issue du présent projet indiquera :

- les raisons pour lesquelles le projet doit être entrepris dans le cadre du programme de Villes intelligentes;
- les besoins auxquels le projet répond;
- les résultats escomptés et comment ils seront mesurés;
- la définition de ce qui sera livré, et de comment ce devrait être livré;
- la planification de la prochaine phase (qui, quand, quoi, comment et combien pour la phase de planification).

Il s'agira de la base de référence pour partager une vision commune de l'initiative de l'organisme, et des raisons pour lesquelles cette initiative devrait être financée dans le cadre du programme des villes intelligentes.

Également un rapport de phase sera produit et présentera :

- un résumé de ce qui a été fait pour développer le dossier de projet et des résultats obtenus;
- les leçons apprises pertinentes pour les suites du projet ou pour d'autres partenaires complétant le même genre de document.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser une contribution financière maximale de 500 000 \$ à l'organisme Solon, pour la production des livrables mentionnés en annexe 1 de la convention de contribution financière.

L'ensemble des activités liées au volet de mobilité de quartier va impliquer plusieurs partenaires au cours des 5 prochaines années. La somme alloué pour ce volet dans le cadre du défi des villes intelligentes est de 8 575 000 \$. Cette somme est prévue au budget approuvé de 50 000 000\$ du Laboratoire d'innovation urbaine pour le programme des villes intelligentes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Toutes les activités des projets en lien avec le volet de mobilité de quartier de la candidature de la Ville de Montréal, ont pour caractéristique commune de soutenir les principes de développement durable, que ce soit dans la valorisation des bonnes pratiques de mobilité alternatives, la facilitation de la mobilité à un niveau local ou la réduction des besoins de déplacements des citoyens. À cet effet, il est prévu de développer des métriques ayant un impact sur le développement durable, plus particulièrement sur le volet environnemental.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans l'éventualité où la contribution financière ne serait pas accordée à l'Organisme, ce dernier ne serait pas en mesure de poursuivre ses activités pour la réalisation du dossier de Projet et par la suite poursuivre dans une phase ultérieure la mise en oeuvre de l'initiative sur le volet de la mobilité de quartier, tel que défini dans le dossier de candidature de la Ville de Montréal au Défi des villes intelligentes du Canada. Ce qui aurait également pour conséquence de compromettre le développement des initiatives associées décrites dans la candidature et potentiellement créer un impact sur le respect de l'engagement de la Ville de Montréal auprès d'Infrastructure Canada qui a fixé à 5 ans le délai maximum de réalisation des initiatives du défi des villes intelligentes.

.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Dans l'attente d'une clarification des attentes fédérales en termes de communication et dans une optique de collaboration entière et de valorisation des actions liées au Défi des villes intelligentes, Solon suivra le protocole de visibilité instauré par la Ville de Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

En continu : La réalisation des activités planifiées du Projet jusqu'au 31 juillet 2020, ainsi que le dépôt des documents relatifs à la reddition de compte pour cette période.

- Avant le 1 juin 2020: Production du dossier de Projet
- Avant le 15 juillet 2020: Production du rapport de phase

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jérôme MAURICE
conseiller en innovation et développement
économique

Tél : 4389222421
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-01-10

Aldo RIZZI
Chef de division - stratégie d'affaires et
partenariats

Tél : 514-872-9609
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Stéphane GUIDOIN
Directeur- Laboratoire d'innovation urbaine

Tél : 514-872-7482
Approuvé le : 2020-01-13

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public, dont l'hôtel de ville est situé au 275, rue Notre Dame Est, à Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée aux présentes par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **SOLON**, personne morale, régie par la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*, dont l'adresse principale est le 5985, rue St-Hubert, Montréal, QC, H2S 2L8, agissant et représentée par Bertrand Fouss, président du conseil d'administration, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

Numéro d'inscription T.P.S. : 724887690 RT 0001
Numéro d'inscription T.V.Q. : 1223431239 TQ 0002

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme suscite et accompagne l'action citoyenne dans le déploiement de projets collectifs locaux, pour la création de milieux de vie conviviaux, solidaires et écologiques;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujéti à la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 **INTERPRÉTATION**

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2 **DÉFINITIONS**

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

- 2.1 « Annexe 1 » :** la description du Projet;
- 2.2 « Annexe 2 » :** le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;
- 2.3 « Projet » :** le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;
- 2.4 « Rapport annuel » :** document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;
- 2.5 « Reddition de compte » :** les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;
- 2.6 « Responsable » :** Jérôme Maurice, conseiller en innovation de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;
- 2.7 « Unité administrative » :** **Laboratoire d'Innovation urbaine, direction générale.**

ARTICLE 3 **OBJET**

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4 **OBLIGATIONS DE L'ORGANISME**

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

- 4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme.
- 4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

- 4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;
- 4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

- 4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;
- 4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

- 4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui

communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

- 4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;
- 4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;
- 4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;
- 4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;
- 4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 \$), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;
- 4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

- 4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;
- 4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

- 4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;
- 4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

- 4.9 L'Organisme accepte que ses documents soient accessibles comme s'il était assujéti à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*;

À cette fin, l'Organisme s'engage envers la Ville à lui donner accès à tous ses documents sauf, les documents visés par le secret professionnel, si une demande d'accès à des documents qui lui appartiennent est déposée auprès de la Ville. Il ne peut en aucun cas invoquer les restrictions prévues par la Loi pour refuser de transmettre ces documents à la Ville;

Le traitement des documents de l'Organisme remis à la Ville sera assuré par le responsable de l'accès aux documents de la Ville et celui-ci donnera accès aux documents de l'Organisme en application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

ARTICLE 5 **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de cinq cent mille dollars (500 000 \$), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en deux versements :

- un premier versement au montant de quatre cent mille dollars (400 000 \$) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention;
- un deuxième versement au montant maximum de cent mille dollars (100 000 \$), au plus tard le 1^{er} juillet 2020 et conditionnellement à ce que le montant du premier versement ait été entièrement utilisé.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6 **GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE**

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

- 6.3** L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7 **DÉFAUT**

- 7.1** Il y a défaut :

- 7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;
- 7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;
- 7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;
- 7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

- 7.2** Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

- 7.3** Dans les cas prévus aux sous-paragraphe 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

- 7.4** S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8 **RÉSILIATION**

- 8.1** La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de

trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

- 8.2** L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.
- 8.3** Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9

DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 juillet 2020.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10

ASSURANCES

- 10.1** L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de deux millions de dollars (2 000 000 \$) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.
- 10.2** De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.
- 10.3** L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11

LICENCE

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, pour la durée maximale du droit d'auteur prévue par la loi, sans limite territoriale, pour son propre usage et irrévocable, lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier et de communiquer

au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisé par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants. La Ville n'utilisera ces renseignements et ces documents qu'à des fins municipales.

ARTICLE 12 **DÉCLARATIONS ET GARANTIES**

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

- 12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;
- 12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;
- 12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;
- 12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13 **DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 5985, Rue Saint Hubert, Montréal, Qc, H2S 2LB, et tout avis doit être adressé à l'attention du président du conseil d'administration. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 801, rue Brennan, Montréal, QC, H3C 0G4, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et

même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le^e jour de 20__

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon

Le^e jour de 20__

SOLON

Par : _____
Bertrand Fouss

Cette convention a été approuvée par le conseil municipal de la Ville de Montréal, le ^e jour de 2020 (Résolution CM).

ANNEXE 1

PROJET (Description du Projet)

Titre	Dossier de projet
Description et Utilité	<p>Ce Projet vise à raffiner la proposition faite par l'Organisme lors du dépôt de sa fiche projet pour la mise en candidature de la Ville de Montréal au Défi des villes intelligentes et de mettre en place les ressources humaines et matérielles pour assurer sa capacité de réalisation pour les prochaines étapes. Le présent Projet est donc la première étape en vue de lui octroyer des subventions subséquente pour la réalisation de son initiative.</p> <p>Le volet de la mobilité de quartier de la candidature au Défi des villes intelligentes du Canada vise à atteindre deux grandes finalités pour les citoyens: améliorer la mobilité et réduire les besoins de déplacement.</p> <p>Il s'agit de développer une nouvelle approche de résolution des enjeux locaux de mobilité à travers un travail structurant et continu de mobilisation, d'appropriation citoyenne et d'expérimentation de nouvelles pratiques. Dans plusieurs milieux de vie (MDV) pilote, cette initiative inclura:</p> <p>La mise en place d'un système de partage local d'actifs liés aux besoins de mobilité, incluant :</p> <ul style="list-style-type: none">• Un volet technologique : élaboration d'une plateforme de partage d'actifs de proximité/mobilité, composée de différents modules fonctionnels et techniques.• Un volet opérationnel : déploiement des équipements de mobilité sur le territoire pour les mettre à la disposition des usagers (vélos cargos, remorques, etc.). <p>L'aménagement de pôles de mobilité, regroupement de services de proximité, publics et privés, en un même lieu ou dans un faible rayon géographique, afin d'en faciliter l'accès et de favoriser l'intermodalité.</p> <ul style="list-style-type: none">• L'implantation de tiers-lieux, des espaces communautaires mis à disposition des résidents et autres acteurs de la ville pour :• Remplir des fonctions diversifiées afin de favoriser « l'immobilité de quartier » de façon à combler localement un maximum de besoin identifiés dans chaque MDV.• Offrir une infrastructure de base pour la création de milieux de vie, des lieux uniques de mobilisation citoyenne qui vont encourager l'adoption et les changements de comportements. <p>Un MDV est une région géographique urbaine regroupant au moins 5 000</p>

	<p>habitants.</p> <p>Le dossier de projet produit à l’issu du présent Projet indiquera :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les raisons pour lesquelles l’initiative doit être entreprise dans le cadre du programme des villes intelligentes; • Les besoins auxquels l’initiative répond; • Les résultats escomptés et comment ils seront mesurés; • La définition de ce qui sera livré, et de comment ce devrait être livré, • La planification de la prochaine phase (qui, quand, quoi, comment et combien pour la phase de planification). <p>Il s’agira de la base de référence pour partager une vision commune de l’initiative du partenaire, et des raisons pour lesquelles cette initiative devrait être financée pour sa réalisation dans le cadre du programme de villes intelligentes.</p> <p>Le rapport de phase sur ce qui a été produit présentera:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un résumé de ce qui a été fait pour développer le dossier de projet et des résultats obtenus; • Les leçons apprises pertinentes pour les suites du projet ou pour d’autres partenaires complétant le même genre de document. <p>Il s’agira de la base de référence pour le versement final des fonds prévus dans cette convention de financement.</p>
<p>Composition</p>	<p>Dossier de projet:</p> <ul style="list-style-type: none"> • La raison d’être et objectifs de l’initiative; • La description de ce qui sera produit dans le cadre de l’initiative • La description de comment l’initiative sera réalisée et reflète les engagements en lien avec la candidature de la Ville de Montréal au Défi des villes intelligentes du Canada; • Planification globale de l’initiative; • Évaluation des coûts en lien avec l’initiative; • Gouvernance propre à la réalisation de l’initiative; • Plan pour la phase suivante. <p>Rapport de phase:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Revue de ce qui a été livré; • Présentation des résultats; • Coûts et échéancier par livrable; • Risques et enjeux qui se sont présentés; • Leçons apprises; • Recommandations sur les prochaines étapes en lien avec l’initiative.
<p>Éléments requis pour la production du dossier de projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Documentation sur la situation actuelle; • Analyse des besoins; • Analyses des parties prenantes; • Analyses de faisabilité; • Études de marché;

	<ul style="list-style-type: none">• Résultat d'activités de prototypage;• Tout autre document permettant d'enrichir ce qui est présenté dans le dossier du projet et le Rapport de phase.
Format et présentation	Utilisez les gabarits fournis par l'équipe du programme du Défi des villes intelligentes de l'Unité administrative (dans la bibliothèque de références sur le disque partagé dans Google Drive) et imprimer la version finale en PDF.
Responsabilités	<ul style="list-style-type: none">• Réalisation du document : l'Organisme recevant la subvention• Suivi périodique : La Responsable du dossier et /ou l'équipe du programme des villes intelligentes de l'Unité administrative;• Acceptation : Le comité de direction du Défi des villes intelligentes de l'Unité administrative.
Échéancier	<ul style="list-style-type: none">• Remise du dossier de projet au plus tard le 1^{er} juin 2020;• Remise du rapport de phase au plus tard le 15 juillet 2020.
Principaux critères de qualité à respecter à la satisfaction de la Responsable.	<ul style="list-style-type: none">• Alignement et respect des engagements énoncés dans la candidature;• Les informations présentées dans le document doivent être appuyés sur des faits ou des informations vérifiables. Si ce n'est pas possible, des hypothèses documentées peuvent aussi être acceptées;• Le dossier de projet démontre clairement la capacité du partenaire à mener le projet.

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

Ce protocole de visibilité précise les principes et les modalités de communication qui guideront l'organisme subventionné dans la mise en œuvre du protocole d'entente préalablement convenu.

1. Visibilité

L'Organisme doit :

1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité.

1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. Communications

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville de Montréal

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner le partenariat dans toutes les communications relatives au Projet.
- Sur les médias sociaux, souligner le partenariat et remercier la Ville pour son soutien.
- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du projet et lors du bilan.
- Apposer les logos de la Ville sur tous ses outils de communication imprimés et électroniques, notamment les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux web, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciement, les certificats de participation, etc.

Les logos de Montréal devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule. Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville

n'est pas possible, l'organisme doit ajouter le libellé suivant : ***Fier partenaire de la Ville de Montréal***

- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins **10 jours ouvrables** avant leur diffusion.
- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toute publicité télé ou web. Les logos de Montréal peuvent faire partie d'un regroupement de partenaires. Par contre, à titre de partenaire principal, il devra être mis en évidence.
- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs.

2.2. Relations publiques et médias

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les blogueurs, photographes, caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales.
- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville:
 - Inviter par écrit la mairesse à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;
 - Soumettre pour approbation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le Projet;
 - Offrir au cabinet de la mairesse et du comité exécutif la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance.

Note : Pour adresser une demande au cabinet de la mairesse et du comité exécutif, veuillez utiliser le courriel suivant : mairesse@ville.montreal.qc.ca

2.3. Normes graphiques et linguistiques

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo).
- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres partenaires sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.).
- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11).

2.4. Publicité et promotion

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et, libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média. Les dites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises.
- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement.
- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion.
- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville.
- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité.
- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques.
- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants).
- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité. Un message sera préparé à cet effet par la Ville.
- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité.

- S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics

- Inviter la mairesse à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance.
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet de la mairesse.
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics.

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville de Montréal.

Si vous avez des questions concernant le protocole de visibilité, vous pouvez joindre la Ville de Montréal à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : les organismes subventionnés doivent communiquer avec le cabinet de la mairesse pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite à la mairesse doit être envoyée à l'adresse suivante : mairesse@ville.montreal.qc.ca.

Dossier # : 1197642001

Unité administrative responsable :

Direction générale , Laboratoire d'innovation urbaine , -

Objet :

Accorder une contribution financière maximale de 500 000 \$ à l'organisme Solon, pour initier le projet de mobilité de quartier qui s'inscrit dans le cadre du défi des villes intelligentes du Canada. Approuver le projet de convention à cet effet.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[GDD 1197642001 Solon.xlsm](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Judith BOISCLAIR
Préposée au budget
Tél : 514 872-2598

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-01-10

Arianne ALLARD
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-4785
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1190318033

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver la prolongation des heures d'exploitation des permis d'alcool dans les établissements commerciaux de la Société de développement du Quartier Latin et de la Société de développement commercial du Village, jusqu'à 6 h 00, la nuit du 29 février au 1er mars, dans le cadre de l'événement la Nuit blanche 2020.

Il est recommandé:

- d'approuver la prolongation des heures d'exploitation des permis d'alcool dans les établissements commerciaux identifiés dans le tableau ci-dessous jusqu'à 6 h 00, lors de la Nuit Blanche, le 1 mars 2020.

Raison sociale	Adresse
Arcade Mtl	2031 Rue Saint-Denis
Les 3 Brasseurs	1660 Rue Saint-Denis
Pub L'Abrevoir	403 rue Ontario Est
Bistro à Jojo	1627 Rue Saint-Denis
Edgar Hyper Lodge	1738 Rue Saint-Denis
Pub L'Île Noire	1649 Rue Saint-Denis
Café Hookah Lounge/Patrick'S Pub Irish	1699 Rue Saint-Denis
Le Saint-Bock Brasserie artisanale Inc.	1741 Rue Saint-Denis
Turbo Häus	2040 Rue Saint-Denis
Meltdown Esports Bars	2035 St Denis
Saint-Houblon	1567 Rue Saint-Denis
Le Petit Moscou	323 Rue Ontario Est
Le Date Piano Bar	1218 Rue Sainte-Catherine Est
District Video Lounge	1365 Rue Sainte-Catherine Est
Bar Renard	1272 Rue Sainte-Catherine Est

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-12-18 15:12

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

IDENTIFICATION

Dossier # :1190318033

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver la prolongation des heures d'exploitation des permis d'alcool dans les établissements commerciaux de la Société de développement du Quartier Latin et de la Société de développement commercial du Village, jusqu'à 6 h 00, la nuit du 29 février au 1er mars, dans le cadre de l'événement la Nuit blanche 2020.

CONTENU

CONTEXTE

L'adoption de la *Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (2017, chapitre 16), le 21 septembre 2017, a introduit de nouvelles dispositions qui permettent dorénavant à la Ville d'autoriser l'exploitation des activités commerciales comprenant la vente d'alcool à des heures différentes que celles prévues à la *Loi sur les permis d'alcool* . Ce nouveau pouvoir dont dispose la Ville de Montréal permet d'autoriser la vente d'alcool à l'extérieur des heures prévues par la Loi dans la mesure où celle-ci se fait dans le cadre d'un événement culturel, social, sportif ou touristique reconnu, et qui se conforme à la réglementation municipale, notamment celle relative à la paix et l'ordre et celle relative à la sécurité publique.

Il n'appartient plus à la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ) d'autoriser ce prolongement mais à la Ville de faire toutes les vérifications qui s'imposent et d'adopter une résolution l'autorisant.

À cet effet, suite aux demandes formulées par des membres de deux SDC de son territoire, la Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité a oeuvré en étroite collaboration avec les Sociétés de développement commercial du Quartier latin et du Village pour dresser la liste de leurs membres intéressés à participer à l'événement annuel la Nuit Blanche, qui se déroulera durant la nuit du 29 février au 1 mars 2020 et de valider la conformité de ces établissements auprès de la RACJQ et de la section de la moralité au Service de police de la Ville de Montréal.

Il s'agit, par le présent sommaire, en conformité avec l'article 61.1 de la *Loi sur les permis d'alcool* (chapitre P-9.1), telle qu'amendée par la *Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (2017, chapitre 16), d'autoriser 16 établissements d'affaires dont 13 sont sur le territoire de la Société de développement du Quartier Latin et 3 sur celui de la Société de développement commercial Village Montréal, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcooliques jusqu'à 6 h 00, durant la nuit du 29 février au 1er mars 2020, dans le cadre la Nuit Blanche, elle-même inscrite dans le festival Montréal en lumières.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 0204 - 26 février 2019 : Abroger la résolution CM19 0082 / Approuver la liste modifiée des établissements commerciaux autorisés à prolonger leurs heures d'exploitation de permis d'alcool, de 3 h à 6 h, dans le cadre de l'événement la Nuit blanche, le 3 mars 2019.

CM19 0082 - 28 janvier 2019 : Approuver la prolongation des heures d'exploitation des permis d'alcool dans les établissements commerciaux de la Société de développement commercial du Quartier Latin, entre 3 h et 6 h, lors de la Nuit blanche le 3 mars 2019.

DESCRIPTION

En 2016, neuf établissements du Quartier Latin ont été autorisés à prolonger leurs heures d'exploitation dans le cadre de la Nuit Blanche. Aux éditions de 2017 et 2019, le nombre de participants est passé à douze établissements. L'intérêt envers la Nuit Blanche s'étend dorénavant sur d'autres territoires. La Direction de l'aménagement urbain et la mobilité a été en mesure de valider qu'en 2020, 16 établissements répartis sur les territoires des SDC du Quartier latin et du Village ont signifié leur intérêt à demeurer ouverts au-delà des heures d'affaires normales durant la Nuit Blanche, édition de 2020. Les coordonnées d'affaires de ces établissements sont identifiées au tableau joint au présent dossier. Afin de valider la conformité de chacun des établissements demandeurs, la DAUM de l'arrondissement de Ville-Marie a, dans un premier temps, demandé que les SDC concernées joignent à la liste des membres intéressés par la Nuit Blanche, un extrait authentifié de l'enregistrement de l'entreprise et de ses coordonnées auprès du Registraire des entreprises du Québec. La liste complétée, telle qu'elle apparaît au tableau qui précède, a été soumise à sa Division des permis et des inspections, à la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ) ainsi qu'au SPVM, Section des équipes en renseignement spécialisé (Module Moralité). Chacune de ces entités ayant authentifié la conformité de ces établissements, il est convenu de reconnaître ceux-ci :

- en règle auprès du Registraire des entreprises du Québec ;
- conformes en matière d'occupation commerciale à l'adresse indiquée au tableau;
- en règle en matière de vente d'alcool et à toute autre autre compétence de la RACJQ ;
- conformes en matière de plaintes citoyennes, de respect du nombre de personnes accueillies dans l'établissement et de gestion du bruit ou de tapage nocturne.

Ces vérifications ayant été faites à l'interne, auprès des agences concernées ainsi que par échanges courriel. Advenant que d'ici la tenue de l'activité, un des établissements ne soit plus reconnu conforme par l'un ou l'autre des partenaires, la DAUM en avisera par écrit la SDC ainsi que l'établissement concernés.

JUSTIFICATION

La Nuit blanche à Montréal est un événement qui s'inscrit dans un circuit international de « Nuits blanches » depuis 2004. Le concept a été initié par la Ville de Paris, puis a été suivi par Montréal, la deuxième ville au monde à l'avoir implanté. La Nuit Blanche montréalaise s'est cependant rapidement distinguée par sa spécificité nordique, sa réalité hivernale et son ouverture à de multiples formes d'expression mettant en valeur les arts et l'urbanité. En 2018, le plan d'action en commerce, *Vivre Montréal* annonçait la mise en place d'une politique de la vie nocturne. La Nuit Blanche et le Festival Montréal en lumière, en plus de contribuer fortement au rayonnement international de Montréal, alimentent en données et en observations les équipes chargées d'élaborer le projet politique de la vie nocturne.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La prolongation des heures d'exploitation des débits d'alcool est susceptible de nécessiter des interventions policières et possiblement, d'engendrer des coûts inhérents. Cependant, l'historique de la Nuit Blanche, ne démontre aucune hausse significative d'interventions du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). Préalablement à l'événement, celui-ci pourrait cependant choisir d'inspecter les établissements demandant la prolongation de leurs heures d'ouverture. Le SPVM juge difficile, à ce stade, de chiffrer l'impact financier de l'événement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'événement la Nuit Blanche permet à la Ville de Montréal ainsi qu'à l'arrondissement de Ville-Marie de colliger diverses données qui permettront d'alimenter la réflexion sur la politique de vie nocturne à venir.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'arrondissement inscrit les grands événements promotionnels et commerciaux dans les outils de communication qu'il déploie. Les SDC sont responsables de leur propre promotion à l'égard de leurs événements promotionnels.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Janvier 2020 : Adoption de la résolution autorisant le prolongement des heures par le conseil municipal ;
Février 2020 : Rappel des conditions et des engagements aux établissements autorisés par la résolution du conseil municipal, tenue de l'activité : nuit du 29 février au 1 mars 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stéphanie TURCOTTE, Ville-Marie
Alain MARTEL, Service du développement économique

Noémie LUCAS, Service du développement économique
Josée CHIASSON, Service du développement économique

Lecture :

Alain MARTEL, 19 décembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denis COLLERETTE
Commissaire - développement économique

Tél : 514-872-5603
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-18

Sylvain VILLENEUVE
Directeur

Tél : 514-872-8692
Télécop. :



Dossier # : 1198021003

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Compétence d'agglomération :	Conseil des Arts
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination de monsieur Andrew Tay en remplacement de madame Karla Étienne, de madame Ravy Por en remplacement de monsieur Ben Marc Diendéré, de monsieur Yves-Alexandre Comeau et de madame Alienor Armand Linot pour combler deux postes vacants, et le renouvellement du mandat de madame Agathe Alie, à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal.

Il est recommandé:

- d'approuver la nomination de monsieur Andrew Tay en remplacement de madame Karla Étienne, de madame Ravy Por en remplacement de monsieur Ben Marc Diendéré, de monsieur Yves-Alexandre Comeau et de madame Alienor Armand Linot pour combler deux postes vacants, et le renouvellement du mandat de madame Agathe Alie, à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2020-01-07 09:36

Signataire :

Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1198021003

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Compétence d'agglomération :	Conseil des Arts
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination de monsieur Andrew Tay en remplacement de madame Karla Étienne, de madame Ravy Por en remplacement de monsieur Ben Marc Diendéré, de monsieur Yves-Alexandre Comeau et de madame Alienor Armand Linot pour combler deux postes vacants, et le renouvellement du mandat de madame Agathe Alie, à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

Le Conseil des arts de Montréal (CAM) est au service du milieu artistique de la métropole depuis 1956. Son rôle métropolitain est reconnu par sa compétence de niveau agglomération par la Charte de la Ville de Montréal. Ses membres sont déterminés à l'interne et par consultation avec le milieu culturel tel que l'extrait suivant de la Charte le démontre par les trois articles suivants :

« 231.4 : Le Conseil des arts détermine, par un règlement soumis à l'approbation du conseil d'agglomération, le nombre de ses membres, les qualifications qu'ils doivent posséder, la durée de leur mandat, ainsi que l'époque et le mode de leur nomination et de leur remplacement. Il détermine également, de la même façon, ses règles de régie interne et de fonctionnement et la procédure à suivre lors de ses assemblées.

231.5. Les membres du Conseil des arts doivent être des citoyens canadiens domiciliés dans l'agglomération de Montréal.

231.6. Après consultation d'organismes qu'il considère représentatifs du milieu des arts, le conseil d'agglomération nomme, par une décision prise aux 2/3 des voix exprimées, les membres du Conseil des arts et parmi eux, un président et deux vice-présidents. »

En vertu du règlement intérieur du CAM en pièce jointe de ce sommaire décisionnel, voici une précision quant à la durée du mandat et des possibilités de renouvellement:

« 6.5 Durée du mandat et renouvellement

6.5.1 Le mandat d'un administrateur est de trois ans à compter de la date de sa nomination par le Conseil d'agglomération. Ce mandat est renouvelable une seule fois pour trois ans par une décision du Conseil d'agglomération prise aux 2/3 des voix exprimées.

6.5.2 Sous réserve des dispositions du présent règlement, un administrateur demeure cependant en fonction jusqu'à la nomination de son successeur.

6.5.3 Nonobstant ce qui précède, le Conseil d'agglomération doit, sur demande du conseil d'administration et dans l'intérêt supérieur du Conseil, prolonger à son terme le mandat de tout administrateur pour une période que le conseil d'administration détermine compte tenu de ses besoins. »

Les actions du CAM s'inscrivent dans le cadre de la Charte de Montréal, la Politique de développement culturel de Montréal et le Plan d'action 2007-2017 Montréal métropole culturelle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0042 du 31 janvier 2019 - Approuver la nomination de monsieur Philippe Lambert, à titre de membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, en remplacement de madame Marie-Christine Lê-Huu

CG18 0474 du 23 août 2018 - Approuver les nominations de Madame Nadia Drouin, en remplacement de monsieur Nassib El Hussein, madame Nadine Gomez en remplacement de monsieur Philippe Baylaucq, de madame Katia Grubisic en remplacement de madame Hélène Messier et de monsieur Charles Milliard en remplacement de madame Liza Frulla à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, le renouvellement de mandat, pour trois (3) ans, de monsieur Francis Guimond, et la nomination de monsieur Hugues Sweeney à titre de deuxième vice-président en remplacement de monsieur Philippe Baylaucq.

CG17 0404 du 28 août 2017 - Approuver la nomination de madame Hannah Claus à titre de membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal.

CG17 0216 du 18 mai 2017 - Approuver la nomination de monsieur Gideon Arthurs, à titre de membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal en remplacement de madame Annabel Soutar, et le renouvellement, pour un mandat de trois ans, des nominations de madame Madeleine Féquière, à titre de première vice-présidente, de monsieur Jean-Fryderyk Pleszczynski, à titre de président, de monsieur Hugues Sweeney, à titre de président du comité arts numériques, et de madame Johanne Turbide, à titre de membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal.

CG16 0759 du 22 décembre 2016 - Approuver la nomination de madame Agathe Alie à titre de membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, en remplacement de madame Madeleine Careau.

CG16 0098 du 28 janvier 2016 - Rendre officielle les nominations de madame Madeleine Féquière, à titre de première vice-présidente et Philippe Baylaucq, à titre de deuxième vice-président du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal

CG15 0724 du 11 novembre 2015 - Approuver les nominations de messieurs Harold Faustin et Philippe Lambert, à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal

CG15 0329 du 30 avril 2015 - Approuver les nominations de madame Hélène Messier et messieurs Eric Fournier et Francis Guimond, à titre de membres du conseil d'administration

du Conseil des arts de Montréal.

CG15 0061 du 29 janvier 2015 - Approuver les nominations de mesdames Pascale Labrie et Marie-Christine Dufour, à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal; reconduire pour un deuxième mandat de trois ans, madame Karla Etienne et monsieur Jean-Pierre Desrosiers, à titre de membres; reconduire pour un deuxième mandat de trois ans, M. Philippe Baylaucq à titre de vice-président.

CG14 0176 du 27 mars 2014 - Approuver les nominations au conseil d'administration à titre de président, M. Jan-Fryderyk Pleszczyński, vice-présidente, Mme Madeleine Féquière, vice-président, M. Philippe Baylaucq et de membres Mme Johanne Turbide et M. Hughes Sweeney au Conseil des arts de Montréal.

DESCRIPTION

Il est proposé de nommer à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, Andrew Tay, madame Ravy Por, monsieur Yves-Alexandre Comeau et madame Alienor Armand Linot.

Il est proposé d'approuver le renouvellement de mandat de madame Agathe Alie.

Les notes biographiques des membres proposés se trouvent en pièces jointes.

JUSTIFICATION

Le conseil d'administration (CA) du CAM est composé de membres bénévoles, majoritairement issus du milieu culturel mais aussi du monde de l'éducation et des affaires. Depuis 2016, un représentant de la Ville est un membre observateur et non plus administrateur du CA.

Par le passé, le choix des nouveaux membres se faisait en fonction des besoins par discipline à combler au sein du CA car les membres de ce dernier étaient eux-mêmes appelés à analyser les demandes de subvention provenant des différents secteurs artistiques. Depuis septembre 2009, le fonctionnement du CA a été modifié avec la mise en place de comités de pairs, issus du milieu artistique, qui sont désormais responsables de l'évaluation des demandes de subvention.

Le processus de sélection se déroule comme suit: un comité de gouvernance et de nominations - sur lequel siègent des membres du CA et des membres externes - examine les recommandations faites par différents acteurs des milieux culturels, des affaires, de l'éducation, d'associations disciplinaires, de Culture Montréal, de la Chambre de commerce du Montréal Métropolitain, etc. Les propositions sont examinées afin de correspondre à des principes d'équité et de parité, de diversité culturelle et générationnelle. De plus, le comité veille à refléter l'ensemble des secteurs artistiques et à intégrer des représentants provenant de toutes les tailles d'organisations. Les membres du comité de gouvernance et de nominations votent sur les propositions qui sont ensuite soumises en recommandation aux instances décisionnelles de la Ville (CE, CM, CG) pour approbation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ces recommandations n'ont aucun impact financier puisque les membres du conseil d'administration du Conseil des Arts de Montréal agissent à titre bénévole.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville appuie la reconnaissance de la culture comme quatrième pilier du développement durable. Le Conseil des arts de Montréal est un acteur de premier plan pour le

développement du secteur artistique contribuant directement au développement de la métropole.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le Conseil des arts de Montréal joue un rôle majeur dans le développement culturel de l'agglomération.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie MAILLÉ, Conseil des Arts

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève TRÉPANIÉ
Agente de développement culturel

Tél : 514 868-5020
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-12

Ivan FILION
Directeur du Service de la culture par intérim

Tél : 514 872-1608
Télécop. : 514 872-5588

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Ivan FILION
Directeur du Service de la culture par intérim
Tél :
Approuvé le : 2020-01-06

**Membres du Conseil des arts de Montréal
et mandats
Décembre 2019**

Correction 11 décembre 2019

	Nom	Fonction	Mandat	Date échéance	Statut	Genre
1.	Agathe Alie	Membre	1 ^{er}	Décembre 2019	Renouvellement	F
2.	Gideon Arthurs	Membre	1 ^{er}	Mai 2020		H
3.	Jennifer Bourdages	Membre	1 ^{er}	Janvier 2021		F
4.	Hannah Claus	Membre	1 ^{er}	Août 2020		F
5.	Ben Marc Diendéré	Membre	2 ^e	Août 2018		H
	Ravy Por	Membre	1 ^{er}			F
6.	Nadia Drouin	Membre	1 ^{er}	Août 2021		F
7.	Marie-Christine Dufour	Membre	1 ^{er}	Décembre 2021		F
8.	Karla Étienne	Membre	2 ^e	Janvier 2018		F
	Andrew Tay	Membre	1 ^{er}			Q
9.	Madeleine Féquière	Vice-présidente	2 ^e	Mai 2020	1 ^{ere} vice-présidente	F
10.	Alienor Armand Linot	Membre	1 ^{er}			F
11.	Sylvie François	Membre	1 ^{er}	Janvier 2021		F
12.	Nadine Gomez	Membre	1 ^{er}	Août 2021		F
13.	Nadia Grubisic	Membre	1 ^{er}	Août 2021		F
14.	Francis Guimond	Membre	2 ^e	Août 2021		H
15.	Philippe Lambert	Membre	2 ^e	Janvier 2022		H
16.	Charles Milliard	Membre	1 ^{er}	Août 2021		H
17.	Matthieu Perrier	Membre du comité exécutif - Trésorier	Représentant du Trésorier de la Ville			H
18.	Jan-Fryderyk Pleszczyński	Président	2 ^e	Décembre 2020	Président	H
19.	Hughes Sweeney	Membre	2 ^e	Mars 2020	2 ^e vice-président	H
20.	Johanne Turbide	Membre	2 ^e	Mars 2020		F
21.	Yves-Alexandre Comeau	Membre	1 ^{er}			H

Répartition équité :

Hommes : 8
Femmes : 12
Queer : 1

Biographie Andrew Tay

En 2005, Andrew a cofondé *Wants&Needs danse* avec Sasha Kleinplatz. Ils sont aussi les idéateurs de *Short&Sweet*, *Involved*, *Piss in the Pool*, des événements devenus incontournables dans le paysage de la danse montréalaise.

Récompensé en 2012 par le *Dance WEB Scholarship* (Vienna, Festival Impulstanz), Andrew est choisi en 2013 pour participer aux Rencontres internationales de jeunes créateurs (Montréal, Festival TransAmériques) et à *8 Days*, rencontre annuelle intergénérationnelle d'artistes en danse issus des quatre coins du Canada à l'initiative de la compagnie Public Recordings. Il a également participé à The Copycat Academy (Luminato Festival – Toronto) organisée par Hannah Hutzig (Berlin).

Il a reçu le *Risk and Innovation Award* du Summerworks Performance Festival pour sa dernière oeuvre *Fame Prayer/Eating* en août 2016. En janvier 2017, il prend le poste de Commissaire invité au Centre de Création O Vertigo.

Biographie Ravy Por

Université Laval

Depuis 2019

Études d'administratrice de sociétés – Collège des administrateurs de sociétés

Johns Hopkins University (Baltimore, Maryland)

Depuis 2016

Études au certificat en science des données

Université de Montréal

2016

Cours de perfectionnement en statistiques appliquées et avancées (modèles longitudinaux, séries chronologiques et régression non linéaire)

2008

Baccalauréat en sciences mathématiques (spécialisation en actuariat)

HEC Montréal

2015

Certificat en gestion de projets

2010

Certificat en gestion financière

Expérience professionnelle

Mouvement Desjardins

Depuis 2018

Dirigeante de pratique – Partenariats et rayonnement – Analytique avancée et connaissance clients (marketing)

2016 - 2018

Scientifique de données en modélisation – Analytique avancée et connaissance clients (marketing)

2015 - 2016

Conseillère principale – Intelligence d'affaires – Lutte au blanchiment d'argent (conformité)

La Société des casinos du Québec inc.

2013 - 2015

Analyste principale – Intelligence d'affaires

Banque Nationale du Canada

2012 - 2013

Analyste principale – Modélisation du risque de crédit

Intact Compagnie d'assurance

2011 - 2012

Analyste – Département actuariel

AXA Canada inc.

2009 - 2011

Analyste – Département actuariel

Aliénor Armand-Linot

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

Investissements PSP (*gestionnaires de fonds pour des régimes de pensions du secteur public canadien*) **Montréal, Canada**
Gestionnaire, Capital-Investissement en Ressources Naturelles Février 2016 – Présent

- Gérer l'exécution de fusions acquisitions: identification et évaluation des sociétés cibles, négociation des termes avec les vendeurs, vérifications diligentes approfondies et mise en place de la stratégie de gouvernance
- Rédaction des memos pour le comité d'investissement: construction de modèles financiers, recherche sur l'industrie, identification des avantages compétitifs et des risques, ainsi que de la stratégie sur l'investissement responsable
- Développer les structures d'investissements juridiques et fiscales en collaboration avec les équipes internes
- Révision des contrats d'acquisitions et de la documentation juridique
- Gestion d'un portefeuille de C\$1 milliard: approbation des budgets, participation au conseil d'administration et gouvernance
- Encadrer une équipe de professionnels diversifiés: financiers, avocats, spécialistes en fiscalité, irrigation et agronomie

Principales Réalisations

- **Simpson Farms (A\$220m)**: Acquisition d'un des plus grands cultivateurs intégrés d'avocats en Australie (*Juin 2017*)
- **Australian Food & Fibre (A\$300m)**: Acquisition d'une des plus grandes exploitations cotonnières en Australie (*Mars 2018*)

Bank of America Merrill Lynch **New York, E.U.**
Associée en Banque d'Investissement, Groupe Technologie, Médias & Télécommunication Juillet 2012 – Août 2015

- Analyse financière: créer et maintenir des modèles financiers complexes, optimisation de la structure du capital, analyse comparative concurrentielle et évaluation de la notation de la dette pour déceler les opportunités d'acquisition
- Structuration de la transaction: vérification diligente en matière financière et commerciale. Coordonner la rédaction des documentations juridiques pour la SEC (Security Exchange Commission)
- Rédaction des supports marketing pour informer les agences de notation et les investisseurs
- Gestion du portefeuille de dette: US\$9 milliards prêtés à 110 grandes entreprises dans les Médias et Télécommunications
- Recrutement et encadrement d'une équipe de 12 stagiaires et de 2 analystes: formation, mentorat et fournir du feedback

Principales Réalisations

- **Home Shopping Network (US\$1,25Mds)**: Exécution d'une facilité de crédit d'un détaillant en ligne (*Février 2015*)
- **Verizon (US\$49Mds)**: Emission obligataire record pour financer l'acquisition d'un réseau sans fil (*Décembre 2013*)

Bank of America Merrill Lynch **New York, E.U.**
Analyste en Banque d'Investissement, Groupe de Capital-Investissement Juillet 2011 – Juin 2012

- Prise en charge de l'exécution de transactions pour les sociétés de capital-investissement au travers de solutions de fusions acquisitions, de dette, d'équité et de restructuration
- Analyse de valorisation réalisée à l'aide de LBO, DCF, sociétés comparables et transactions antérieures
- Réalisation de vérification diligente détaillée sur les entreprises cibles
- Analyse de la discipline opérationnelle et des risques commerciaux

FORMATION

Université McGill, Faculté de Gestion Desautels, Mai 2017 **Montréal, Canada**
Maîtrise en Administration des Affaires, Concentration en Stratégie Globale & Leadership, GMAT: 680, GPA: 3.94 / 4.00

- Prix de Leadership Dorrance & Drummond, Prix de Leadership des Femmes de Desautels et Bourse Rio Tinto (C\$37,500)

Certifications FINRA: Représentant inscrit de la série 79; Agent sous licence série 63, Septembre 2011 **New York, E.U.**

Université Georgetown, Ecole de Commerce McDonough, *Magna Cum Laude*, Mai 2011 **Washington, E.U.**
Baccalauréat en Administration, Concentration en Finance/Comptabilité, Mineur en Littérature Espagnole, GPA: 3.7 / 4.0

ICADE, Université Pontificia de Comillas, Ecole de Commerce, Janvier 2010 – Juin 2010 **Madrid, Espagne**

LEADERSHIP & BENEVOLAT

Comité d'Inclusion et de Diversité, Investissements PSP, Membre du comité 2017 – Présent, **Montréal, Canada**

Jeune Chambre de Commerce Haïtienne, Membre du CA 2017 – 2018, **Montréal, Canada**

Équipes de Compétition Universitaire – McGill et Georgetown, Finalistes dans plusieurs compétitions **Canada; E.U.**

Recruteur Principal pour Bank of America Merrill Lynch à l'Université de Georgetown, 2012 – 2015 **Washington, E.U.**

Banque Interaméricaine de Développement (BID), 2010 **Port-au-Prince, Haïti**
• *Bénévole après le tremblement de terre dans un camp. Maître de cérémonie à une conférence* – Introduit le président Bill Clinton

Université Georgetown, 2007 – 2011 **Washington, DC**
• Présidente de la société comptable, assistante du chef du département de la comptabilité et trésorière de la Société caribéenne

COMPETENCES ET INTERETS

Compétences Linguistiques: Langues maternelles – français et créole; Parle couramment l'anglais et l'espagnol

Intérêts: Volleyball et tennis (capitaine de ligues d'entreprise), théâtre de danse moderne, cuisine des Caraïbes

Voyages Récents: Singapour, Thaïlande, Hong Kong, Argentine, République Tchèque, Espagne, France, Italie, Belgique, Polynésie



Yves-Alexandre Comeau

Directeur, Communications corporatives

Passionné par les enjeux de relations publiques, Yves-Alexandre Comeau se situe à l'avant-garde des pratiques dans ce domaine. Ses compétences ont été mises à profit tant auprès de grandes entreprises internationales que des PME et des organisations communautaires. Fonceur et enjoué, Yves-Alexandre fait partie de ceux qui savent allier innovation et efficacité afin de bâtir un narratif convaincant.

Expérience professionnelle

2017 – 2018

Cabinet de la ministre de la Santé du Canada
Directeur des communications

- + Conseiller principal de la ministre et porte-parole du cabinet
- + Expérience solide en communication dans les secteurs pharmaceutiques, alimentaires et l'industrie du cannabis
- + Responsable des prises de positions et des documents publiés au nom de la ministre

2016 – 2017

Pharmascience
Chef de la réputation et des médias sociaux

- + Gestion interne et externe de la plus grande restructuration de l'entreprise
- + Lancements de produits nationaux et pénétration de marchés internationaux
- + Développement d'un cadre de vigie et de gouvernance numérique

2012 – 2016

SNC-Lavalin
Conseiller principal, image de marque et stratégie numérique

- + Gestion de crise et lancement de campagnes de relations publiques
- + Intégration de 16 entreprises, représentant plus de 22 000 employés situés dans 12 pays
- + Déploiement et développement d'une nouvelle image de marque

2011 – 2012

Rolls-Royce
Chef de service, communications

- + Positionnement de la direction durant les négociations syndicales.

Formation

+ 2006-2008 - Étude en finance
John Molson School of Business – Université Concordia

+ 2008-2011 - Baccalauréat en affaires publiques
Université Concordia



Dossier # : 1194754001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations internationales , Bureau du protocole et de l'accueil
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination de Mesdames Louise Roy et Monika Ille ainsi que Monsieur Steve Foster à titre de membres du Conseil consultatif de l'Ordre de Montréal pour un mandat de trois ans

Il est recommandé de nommer Mesdames Louise Roy et Monika Ille ainsi que Monsieur Steve Foster à titre de membres du Conseil consultatif de l'Ordre de Montréal pour un mandat de trois ans.

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	Le 2020-01-08 11:57
------------------	-----------------------	----------------------------

Signataire :

Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1194754001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations internationales , Bureau du protocole et de l'accueil
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination de Mesdames Louise Roy et Monika Ille ainsi que Monsieur Steve Foster à titre de membres du Conseil consultatif de l'Ordre de Montréal pour un mandat de trois ans

CONTENU

CONTEXTE

L'Ordre de Montréal a été créé par le Conseil municipal par résolution CM16 0780 - Résolution du conseil instituant l'Ordre de Montréal.

La résolution créant l'Ordre prévoit la constitution d'un conseil formé de neuf personnes nommées par le comité. Ce conseil, dont le rôle est consultatif, a pour principale mission d'examiner les dossiers soumis à la suite de l'appel annuel de candidatures et de formuler les recommandations d'admission à l'Ordre.

Trois postes sont à pourvoir :

Mme Louise Roy et Mme Monika Ille sont en remplacement de Mme Sophie Brochu et de Mme Odile Joannette qui ne souhaitent pas renouveler leur mandat.

M. Steve Foster est en remplacement de M. Laurent McCutcheon qui est décédé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE 18 0227 - Nommer Madame Émilie Nicolas au Conseil consultatif de l'ordre de Montréal pour un mandat de trois.

CE 17 0557 - Approuver la nomination des neuf membres du Conseil consultatif de l'Ordre de Montréal.

CE 16 1117 - Adopter la résolution créant l'Ordre de Montréal à titre de plus haute distinction honorifique décernée par la Ville, en complément aux symboles municipaux que sont les armoiries, adoptées en 1833, et le drapeau, adopté en 1938.

DESCRIPTION

La présente résolution concerne les nominations formelles de Mmes Louise Roy et Monika Ille ainsi que de M. Steve Foster au Conseil l'Ordre de Montréal.

Durée du mandat : trois ans renouvelable une fois.

JUSTIFICATION

Les articles de la résolution créant l'Ordre de Montréal prévoit un Conseil consultatif de l'Ordre formé de neuf personnes nommées par le comité exécutif sur recommandation de la mairesse.

À sa tête, le conseil est coprésidé par un homme et une femme nommés par le comité exécutif.

La durée des mandats des coprésidents est de quatre ans, renouvelable une fois.

La durée des mandats des autres membres du conseil est de trois ans, renouvelable une fois.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'administration des affaires courantes de l'Ordre relève de l'Unité du protocole et de l'accueil (Bureau des relations internationales), lequel agit à titre de secrétariat de l'Ordre, en liaison avec les services administratifs concernés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aucun

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Comblement de ces trois postes afin d'assurer le bon fonctionnement des activités de l'Ordre de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Diffusion des nominations par communiqué de presse et page permanente du site web de l'Ordre de Montréal consacrée au Conseil de l'Ordre.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Aucun

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle MILOT
Chef de protocole et de l'accueil

Tél : 514 872-8414

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-01-06

Henri-Paul NORMANDIN
Directeur

Tél : 514 872-3512

Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Diane DRH BOUCHARD
Directrice générale adjointe

Tél : 514 872-5410

Approuvé le : 2020-01-08

Louise Roy, O.C., O.Q., C.O.M.

Louise Roy a occupé des postes de haute direction dans les domaines du transport urbain, du transport aérien et de l'industrie des communications. Elle a été PDG de la Société de transport de Montréal (1985- 1992), vice-présidente exécutive pour les Amériques d'Air France au siège de Paris (1994-1997), PDG de Telemedia Communications Inc. (1997-2000) et vice-présidente exécutive de l'Association internationale du transport aérien (IATA) (2000-2003).

Depuis septembre 2003, Mme Roy est fellow invitée au CIRANO et, depuis 2012, elle préside le conseil d'administration de ce Centre de recherches appliquées dans le domaine des politiques publiques. Elle a été chancelière et présidente du conseil de l'Université de Montréal de 2008 à 2018 et a été nommée chancelière émérite.

Au cours de sa carrière, elle a aussi été administratrice de la Corporation Financière Power et d'Intact Corporation financière, de l'Institut des administrateurs de sociétés (IAS), de Provigo inc., de la Banque Laurentienne du Canada, de Vidéotron ltée et de Domtar Corporation. Elle a présidé le conseil du Conseil des arts de Montréal, organisme subventionnaire dans le domaine culturel. Mme Roy est actuellement administratrice de Montréal International, de l'Opéra de Montréal, de la Fondation du Concours musical international de Montréal (CMIM) et de l'Aéroport de Montréal.

Monika Ille

Directrice générale d'APTN, le premier télédiffuseur autochtone national au monde. Entré en ondes en 1999, APTN offre une fenêtre sur la mosaïque remarquablement diversifiée des peuples autochtones. APTN est un télédiffuseur sans but lucratif et à vocation caritative respecté qui est unique en son genre en Amérique du Nord. Le Réseau partage ses histoires avec authenticité, en anglais, en français et dans diverses langues autochtones, avec quelque 11 millions de téléspectateurs abonnés au Canada.

Depuis 1990, Monika Ille évolue dans l'industrie des médias. Après l'obtention de son baccalauréat avec distinction de l'UQAM, elle s'est illustrée, d'abord à la Société Radio-Canada, puis à l'Office national du film du Canada, où elle a joué un rôle déterminant dans l'élaboration d'une formation conçue pour les cinéastes autochtones. Elle œuvre au réseau APTN depuis plus de 16 ans.

Citoyenne de la Première Nation Abénakise d'Odanak, elle a travaillé pour Femmes autochtones du Québec et à l'Assemblée des Premières Nations.

Monika est membre du conseil d'administration de l'Alliance Médias Jeunesse et du Théâtre ESPACE GO. Elle représente l'industrie au comité québécois du Conseil canadien des normes de la radiotélévision. Elle fait également partie du comité de gouvernance et nominations à HabiloMédias.

Steve Foster

Récipiendaire du Prix Droits et Libertés 2013 décerné par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse pour s'être notamment distingué dans « la dénonciation des propos homophobes dans les médias et donné une voix aux personnes les plus vulnérables à la discrimination », Steve Foster œuvre, depuis plus de quinze ans, à la défense et la promotion des droits socio juridiques des personnes LGBT+.

Figure de proue du militantisme LGBT+, il a été, tour à tour, PDG du Conseil québécois LGBT de 2005 à 2014 et de la Chambre de commerce LGBT du Québec 2015 à 2019. Sous sa gouverne, ces organismes auront acquis une reconnaissance et une crédibilité tant auprès des instances sociocommunitaires, politiques et du milieu des affaires qu'auprès de la société. Ses mandats ont, entre autres, été marqués par des avancées déterminantes en faveur des droits juridiques pour les personnes transsexuelles adultes au Québec.

Steve Foster a siégé à de nombreux conseils d'administration, dont ceux de Concertation Montréal, de la Fédération des Chambres de commerce du Québec, de la Conférence régionale des élus de Montréal, d'Amnistie internationale et du Réseau québécois de l'action communautaire autonome. Il a aussi été chroniqueur de la colonne *Solidairement vôtre* du magazine Fugues de 2008 à 2015 où il a abordé de nombreux sujets à caractère social et politique.



Dossier # : 1194922020

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Ratifier la décision d'autoriser une dépense de 568 192,54, taxes incluses, pour l'acquisition de 5 châssis de camion de classes 8 de marque International, conformément à l'entente-cadre 1225677 conclue entre la Ville et « Camions Inter-Anjou inc. » (CG17 0484).

Il est recommandé de:

1. ratifier la décision d'autoriser une dépense de 568 192,54, taxes incluses, pour l'acquisition de 5 châssis de camion de classes 8 de marque International, conformément à l'entente-cadre 1225677 intervenue entre la Ville et « Camions Inter-Anjou inc. »;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2019-12-18 14:06

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1194922020

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Ratifier la décision d'autoriser une dépense de 568 192,54, taxes incluses, pour l'acquisition de 5 châssis de camion de classes 8 de marque International, conformément à l'entente-cadre 1225677 conclue entre la Ville et « Camions Inter-Anjou inc. » (CG17 0484).

CONTENU

CONTEXTE

Le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) est l'unité d'affaires responsable de la gestion du parc de véhicules de la Ville. À ce titre, le SMRA voit à l'acquisition des véhicules et des équipements qui seront mis à la disposition des arrondissements et des services centraux.

Le 28 septembre 2017, le conseil d'agglomération approuvait la conclusion d'une entente-cadre, d'une durée de 5 ans, pour l'acquisition sur demande de châssis de camion de classe 8 de marque International avec la firme « Camions Inter-Anjou inc. ».

En septembre 2019, le SMRA émettait la commande 1367884 à « Camions Inter-Anjou inc. » pour l'achat de 5 châssis de camion de classe 287 (camion fourgon) pour répondre aux besoins de 4 arrondissements et du Service des grands Parcs. En novembre 2019, le SMRA décidait de réattribuer les 5 châssis de camion en commande au Service de l'eau. Cette réattribution des châssis de camion au profit du Service de l'eau vient modifier le niveau décisionnel puisque ce service relève de la compétence d'agglomération.

Ce dossier demande l'approbation du conseil d'agglomération car la dépense est liée à l'exercice d'une compétence d'agglomération supérieure à 500 000 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0484 – 28 septembre 2017 : Conclure avec « Camions Inter-Anjou inc. », une entente-cadre d'une durée de cinq ans, pour l'acquisition sur demande de châssis de camion de classe 8 de marque International - Appel d'offres public 17-16036 (3 soumissionnaires) - (montant estimé de 29 859 071.16 \$, taxes incluses).

DESCRIPTION

Ce dossier vise à ratifier la décision d'autoriser une dépenses de 568 192,54, taxes incluses, pour l'acquisition de 5 châssis de camion de classes 8 de marque International,

conformément à l'entente-cadre 1225677 intervenue entre la Ville et « Camions Inter-Anjou inc. ». Il s'agit d'un châssis 4X2 ayant une capacité minimale de 33 000 lbs pour répondre aux exigences de la fonction transport d'équipements lourds tel que décrit aux devis technique 28719A12.

Un châssis de camion est l'élément structural porteur d'un véhicule sur lequel on fixe en permanence un équipement et/ou un outil comme une benne, une grue, une nacelle, une citerne, un épandeur, etc. Dans le cas présent, les châssis de camion seront munis d'une boîte utilitaire de 18 pieds. L'octroi de contrat relativement à l'aménagement des châssis de camion fera l'objet d'un appel d'offres en 2020.

JUSTIFICATION

La réattribution des châssis de camion vers le Service de l'eau vise à répondre à des besoins opérationnels prioritaires.

Cet achat vise le remplacement de fourgons de classe 247 qui seront mis au rancart pour cause de désuétude. La durée de vie d'un fourgon de classe 247 est de 13 ans. Au moment de leur mise en service en 2020, les véhicules à remplacer seront âgés de 14 et 15 ans. La liste des véhicules à remplacer est présentée en pièce jointe.

Le remplacement de fourgon de classe 247 par une classe 287 s'explique par un besoin accru de capacité de charge.

La dépense a déjà été assumée dans le passé via le dossier 1073802003 (résolutions CE08 0040, CM08 0050, CG08 0017). Le présent dossier est seulement pour ratifier l'attribution d'actifs (châssis de camions). Les motifs de ratification sont que les actifs initialement pour l'aqueduc sont devenus, au cours de l'année 2019, des camions qui font partie de la configuration du projet Maxim'eau (châssis différents et configuration standard selon la vision Maxim'eau). Donc, ils seront traités dans le cadre de ce projet avec un appel d'offres qui sera publié dans le futur. Donc, il a été décidé de ne pas annuler la commande parce qu'il y a eu d'autres demandes pour le même type de châssis, et il a été jugé important de garder ces châssis et de pouvoir les attribuer à un autre client, en occurrence, le Service de l'eau.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de ce contrat de 568 192,54 \$, taxes incluses, sera assumé comme suit : Un montant maximal de 518 836 \$ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération (RCG 19-008) destiné aux achats de véhicules et leurs équipements (projet 68102).

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération en 2020.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La motorisation des châssis de camion respecte les normes de l'Agence américaine de protection de l'environnement en matière de réduction des émissions polluantes dans l'air. Cet achat répond donc aux objectifs de la Ville en matière de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne pas remplacer un appareil qui a atteint sa durée de vie utile accentue le vieillissement du parc de véhicules de la Ville et augmente, de fait, les frais d'entretien, de réparation ainsi que les délais d'immobilisation.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Livraison des châssis de camion : janvier 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Bruno CÔTÉ MARCHAND, Service du matériel roulant et des ateliers

Lecture :

Bruno CÔTÉ MARCHAND, 17 décembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie MC CUTCHEON
Agent(e) de recherche

Tél : 514 868-3620
Télécop. : 514 8721912

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-12-13

Philippe SAINT-VIL
c/d planification et soutien aux operations
(mra)

Tél : 514 872-1080
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude SAVAGE
Directeur

Tél : 514 872-1076

Approuvé le : 2019-12-18

Dossier # : 1194922020

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Objet :	Ratifier la décision d'autoriser une dépense de 568 192,54, taxes incluses, pour l'acquisition de 5 châssis de camion de classes 8 de marque International, conformément à l'entente-cadre 1225677 conclue entre la Ville et « Camions Inter-Anjou inc. » (CG17 0484).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[GDD 1194922020 - Acquisition 8 châssis classe 8.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances -
Point de service HDV
Tél : 514 872-1021

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-17

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

Tél : 514 872-0946
Division : Service des finances - Point de service HDV



Dossier # : 1194188001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance en vertu du Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018) à l'effet d'approuver les documents intitulés « fiche bâtiment / déclaration de conformité » et « fiche toit végétalisé ».

Édicter, en vertu de l'article 35 du Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018), une ordonnance relative aux documents intitulés « fiche bâtiment / déclaration de conformité » et « fiche toit végétalisé ».

Signé par Alain DUFORT **Le** 2020-01-08 08:21

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

IDENTIFICATION

Dossier # :1194188001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance en vertu du Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018) à l'effet d'approuver les documents intitulés « fiche bâtiment / déclaration de conformité » et « fiche toit végétalisé ».

CONTENU

CONTEXTE

Lors de sa séance du 17 décembre 2019, le conseil municipal a adopté le règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018-3). Ce dernier a introduit, entre autres, de nouvelles dispositions concernant les toits végétalisés et l'obligation pour le propriétaire et le concepteur d'un projet d'aménagement de toit végétalisé de soumettre, lors d'une demande de permis, une « fiche toit végétalisé » qui fournit les renseignements détaillés pour l'étude du dossier. Parallèlement, les « fiches bâtiments / déclaration de conformité » sont remplacées afin de permettre leur mise à jour en concordance avec la nouvelle version du Code de construction du Québec. Ces documents doivent être approuvés par ordonnance du comité exécutif afin de leurs donner un caractère officiel et légal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 1402 - 17 décembre 2019 - Adopter avec changements, un projet de règlement intitulé Règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018).

CE12 1726 - 17 octobre 2012 - d'édicter, en vertu de l'article 35 du Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018) l'ordonnance no 2 jointe au présent extrait de résolution et identifiée par la greffière adjointe, relative au document « fiche bâtiment / déclaration de travaux », et remplaçant l'ordonnance n°1 édictée le 23 novembre 2011 par la résolution CE11 1897.

CE11 1897 - 23 novembre 2011 - Édicter, en vertu de l'article 35 du Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018), l'ordonnance numéro 1 jointe au présent extrait de résolution et identifiée par la greffière adjointe relative au document « fiche bâtiment / déclaration de conformité »

CM11 0831 - 24 octobre 2011 - Dépôt du rapport de consultation et adoption, sans changement, du Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (dossier 1100601004).

DESCRIPTION

Le sous-paragraphe a) du paragraphe 6° du deuxième alinéa de l'article 34 du Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments prévoit que toute demande de permis

doit être accompagnée du document intitulé « fiche bâtiment / déclaration de conformité ». Ce document comporte 2 versions qui doivent être utilisées selon le cas, soit la fiche bâtiment exempté et la fiche bâtiment non exempté.

Le sous-paragraphe a) du paragraphe 5° du troisième alinéa de l'article 34 du Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments prévoit que toute demande de permis visant l'aménagement d'un toit végétalisé, doit être accompagnée du document intitulé « fiche toit végétalisé ».

L'article 35 du même règlement précise que le comité exécutif peut déterminer par ordonnance la forme et le contenu de ces documents. Les versions actuellement en vigueur des « fiche bâtiment / déclaration de conformité » ont été approuvées par le comité exécutif lors de la séance du 17 octobre 2012.

Le présent dossier vise donc une ordonnance pour approuver les documents intitulés « fiches bâtiments / déclaration de conformité » et « fiche toit végétalisé »

JUSTIFICATION

La « fiche bâtiment / déclaration de conformité » permet d'encadrer le travail de vérification des plans et d'inspection des bâtiments par les arrondissements en plus d'informer le propriétaire (et le concepteur, le cas échéant) de sa responsabilité quant à la conformité de son projet. L'utilisation du document permet d'assurer l'uniformité des renseignements fournis et de la déclaration du propriétaire (et du concepteur, le cas échéant). Son approbation par ordonnance vient lui conférer un caractère officiel et légal. La présente révision est rendue nécessaire pour tenir compte de la modification du Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments adopté le 17 décembre 2019.

La « fiche toit végétalisé » permet d'encadrer le travail de vérification des plans et d'inspection des travaux visant l'aménagement de toit végétalisé en conformité aux nouvelles dispositions contenues dans la modification du Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les « fiche bâtiment /déclaration de conformité » et « fiche toit végétalisé » identifient les exigences en matière de développement durable du Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments. Conformément au mandat accordé en juin 2019 au Service de l'urbanisme et de la mobilité, le Règlement sera éventuellement modifié pour inclure d'autres exigences de cette nature. En conséquence, les fiches seront alors modifiées pour en tenir compte.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption de la « fiche bâtiment /déclaration de conformité » et de la « fiche toit végétalisé » facilitera leur utilisation par les concepteurs et les entrepreneurs. Ces fiches servent également à simplifier le travail de vérification et de validation par les arrondissements dans l'application du Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments, puisqu'il s'agit de documents exigés lors du dépôt d'une demande de permis. À la suite de l'adoption, le 17 décembre 2019, du Règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments, il est important que les « fiche bâtiment / déclaration de conformité » et de la « fiche toit végétalisé » concordent aux dispositions du Règlement sur

la construction et la transformation de bâtiments (11-018) modifié par les règlements 11-018-1, 11-018-2 et 11-018-3.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les présentes fiches remplaceront les fiches existantes sur le portail officiel de la Ville de Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif: 22 janvier 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yves MONTY
cadre sur mandats

Tél : 872-4395
Télécop. : 872-1458

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-13

Caroline LÉPINE
chef de division par intérim

Tél : 514 872-3163
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Lucie CAREAU
directrice de l'urbanisme

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service

Tél : 514 872-7978
Approuvé le : 2020-01-07

Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2020-01-07

Dossier # : 1194188001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
Objet :	Édicter une ordonnance en vertu du Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018) à l'effet d'approuver les documents intitulés « fiche bâtiment / déclaration de conformité » et « fiche toit végétalisé ».

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir documents ci-joints

FICHIERS JOINTS



2019-12-17 - Ordonnance Fiches.doc



2019-12-17 - fiche batiment exempté.pdf



2019-12-17 - fiche batiment non exempté.pdf



2019-12-17 - fiche toit végétalisé.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sabrina GRANT
Avocate, droit public et législation
Tél : 514-872-6872

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-01-07

Jean-Philippe GUAY
Chef de division, droit public et législation
Tél : 514-872-6887
Division :

VILLE DE MONTRÉAL
ORDONNANCE
XX-XXX

RÈGLEMENT SUR LA CONSTRUCTION ET LA TRANSFORMATION DE
BÂTIMENTS (11-018)

ORDONNANCE NUMÉRO XXX

ORDONNANCE RELATIVE AUX DOCUMENTS INTITULÉS « FICHE
BÂTIMENT / DÉCLARATION DE CONFORMITÉ » ET « FICHE TOIT
VÉGÉTALISÉ »

Vu le sous-paragraphe a) du paragraphe 6° du deuxième alinéa de l'article 34, le sous-paragraphe a) du paragraphe 5° du troisième alinéa de l'article 34 et l'article 35 du Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018);

À l'assemblée du _____, le comité exécutif de la Ville de Montréal décrète :

1. Les documents intitulés « Fiche bâtiment / déclaration de conformité » joints à l'annexe 1 de la présente ordonnance sont approuvés.
2. Le document intitulé « Fiche toit végétalisé » joint à l'annexe 2 de la présente ordonnance est approuvé.
3. La présente ordonnance remplace l'ordonnance numéro 2 décrétée le 17 octobre 2012.
4. La présente ordonnance est conditionnelle à l'entrée en vigueur du Règlement modifiant le règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018-3).

ANNEXE 1
FICHE BÂTIMENT / DÉCLARATION DE CONFORMITÉ (bâtiment exempté)
FICHE BÂTIMENT / DÉCLARATION DE CONFORMITÉ (bâtiment non exempté)

ANNEXE 2
FICHE TOIT VÉGÉTALISÉ

Cette ordonnance a été promulguée par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXXXXX.

GDD 1194188001

FICHE BÂTIMENT / DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Le présent document ne constitue pas une demande de permis complète.

Localisation des travaux

Adresse	Arrondissement
---------	----------------

Demande de travaux

construction neuve	N° demande :
transformation	Date :

Partie A

Type de transformation

Un projet peut comporter plus d'un type

Agrandissement en hauteur de bâtiment	Transformation (Réaménagement intérieur)
Agrandissement en aire de bâtiment	Travaux extérieurs
Création ou modification d'une aire communicante	Changement d'usage
Création ou modification d'une mezzanine	Augmentation du nombre personnes
Changement en bâtiment de grande hauteur	Aménagement d'un accès sans obstacle
Modification des mesures de lutte contre l'incendie	Modification des façades
Agrandissement en aire de plancher	Ajout ou modification d'une construction hors-toit

Caractéristiques du bâtiment (après l'intervention)

Aire de bâtiment : _____ m ²	Partie du Code utilisée : <input type="checkbox"/> Partie 3 <input type="checkbox"/> Partie 9 <input type="checkbox"/> Partie 10							
Hauteur de bâtiment : Nb d'étages : ____ En mètres : _____	Type de construction : <input type="checkbox"/> combustible <input type="checkbox"/> incombustible							
Nombre de rue (s) : 1 2 3	Bâtiment de grande hauteur : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non							
	Entrée sans obstacle : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non							
Usages principaux	<input type="checkbox"/> A1 <input type="checkbox"/> A2 <input type="checkbox"/> A3 <input type="checkbox"/> A4 <input type="checkbox"/> B1 <input type="checkbox"/> B2 <input type="checkbox"/> B3 <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> F1 <input type="checkbox"/> F2 <input type="checkbox"/> F3							
Étage	Utilisation Spécifiez la fonction	Usage principal	Partie 9 ou 3.2.2. applicable	Gicleurs requis	Nombre de personnes	Nombre d'issues exigés	Largeur d'issue exigée	Nombre de W.C.
				oui non				

Équipement de sécurité incendie

Système d'alarme	<input type="checkbox"/> complet	<input type="checkbox"/> partiel	<input type="checkbox"/> aucun
Système de gicleurs	<input type="checkbox"/> complet	<input type="checkbox"/> partiel	<input type="checkbox"/> aucun
Canalisation incendie	<input type="checkbox"/> Oui		<input type="checkbox"/> Non

Exigences particulières

Mur coupe-feu	<input type="checkbox"/> béton	<input type="checkbox"/> maçonnerie	Épaisseur _____ mm	Résistance au feu <input type="checkbox"/> 2h <input type="checkbox"/> 4h
Mur construit à la ligne	<input type="checkbox"/> béton	<input type="checkbox"/> maçonnerie	Épaisseur _____ mm	Résistance au feu <input type="checkbox"/> 1h <input type="checkbox"/> 2h
Accès au matériel de lutte contre les incendies	Prévu	oui non	Déverrouillage & intercommunication <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Renforcement structural du toit :	Prévu	oui non	Isolation du toit RSIT : 9,0 <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Fenêtres, lanterneaux et portes-fenêtres conforme à l'homologation « Energystar » :	oui non	Clapet anti-retour	Prévu	oui non

Éclairage naturel des pièces d'habitation

Surface vitrée par rapport à la surface de plancher desservie

Salon, salle à manger, salle de séjour, espace de sommeil combiné avec un autre espace	_____ %
Chambres et autres pièces aménagées non mentionnées ci-dessus	_____ %
Chambre d'une maison de chambres	_____ %
Éclairage en second-jour	_____ %

Séparation spatiale

Façade	Distance limitative	Surface de la façade	% de baie non protégée (ouverture)		Résistance au feu	Type de construction		Revêtement	
			autorisé	proposé		Comb.	Incomb.	Comb.	Incomb.
Premier étage	(m)	(m ²)			(minutes)				
Avant						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Arrière						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Lat. droite						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Lat. gauche						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre étage (préciser) :									
Avant									
Arrière									
Lat. droite									
Lat. gauche									

Concepteur (s)

Nom et titre		Surveillance des travaux		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Adresse		N°local	Ville	Code postale	
Téléphone	cellulaire	courriel			
Nom et titre		Surveillance des travaux		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Adresse		N°local	Ville	Code postale	
Téléphone	cellulaire	courriel			

Dans le cas où les plans et devis doivent être préparés par un architecte conformément à la Loi sur les architectes (L.R.Q., chapitre A-21), la fiche bâtiment doit être complétée et signée par l'architecte.

Le soussigné reconnaît que les renseignements contenus dans la fiche bâtiment sont complets et exacts

Architecte : _____ Date : _____

Partie B

Déclaration de conformité

Les soussignés déclarent que :

- Les documents déposés au soutien de la présente demande de permis sont conformes au Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018, modifié), et
- Dans la limite de leur mandat respectif, les travaux de construction faisant l'objet de la présente demande de permis seront exécutés conformément au Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018, modifié).

Signatures

Concepteur : _____ Date : _____

Concepteur : _____ Date : _____

Propriétaire : _____ Date : _____



FICHE BÂTIMENT / DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Le présent document ne constitue pas une demande de permis complète.

Localisation des travaux

Adresse	Arrondissement
---------	----------------

Demande de travaux

<input type="checkbox"/> construction neuve	N° demande :
<input type="checkbox"/> transformation	Date :

Partie A

Type de transformation

Un projet peut comporter plus d'un type

Agrandissement en hauteur de bâtiment	Transformation (Réaménagement intérieur)
Agrandissement en aire de bâtiment	Travaux extérieurs
Création ou modification d'une aire communicante	Changement d'usage
Création ou modification d'une mezzanine	Augmentation du nombre personnes
Changement en bâtiment de grande hauteur	Aménagement d'un accès sans obstacle
Modification des mesures de lutte contre l'incendie	Modification des façades
Agrandissement en aire de plancher	Ajout ou modification d'une construction hors-toit

Caractéristiques du bâtiment (après l'intervention)

Aire de bâtiment : _____ m ²	Partie du Code utilisée : <input type="checkbox"/> Partie 3 <input type="checkbox"/> Partie 9 <input type="checkbox"/> Partie 10
Hauteur de bâtiment : Nb d'étages : _____ En mètres : _____	Type de construction : <input type="checkbox"/> combustible <input type="checkbox"/> incombustible
Nombre de rue (s) : 1 2 3	Bâtiment de grande hauteur : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
	Entrée sans obstacle : oui non
Usages principaux	<input type="checkbox"/> A1 <input type="checkbox"/> A2 <input type="checkbox"/> A3 <input type="checkbox"/> A4 <input type="checkbox"/> B1 <input type="checkbox"/> B2 <input type="checkbox"/> B3 <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> F1 <input type="checkbox"/> F2 <input type="checkbox"/> F3

Équipement de sécurité incendie

Système d'alarme	complet	partiel	aucun
Système de gicleurs	complet	partiel	aucun
Canalisation incendie	Oui	Non	

Exigences particulières

Mur coupe-feu	<input type="checkbox"/> béton	<input type="checkbox"/> maçonnerie	Épaisseur _____ mm	Résistance au feu <input type="checkbox"/> 2h <input type="checkbox"/> 4h		
Mur construit à la ligne	<input type="checkbox"/> béton	<input type="checkbox"/> maçonnerie	Épaisseur _____ mm	Résistance au feu <input type="checkbox"/> 1h <input type="checkbox"/> 2h		
Accès au matériel de lutte contre les incendies	Prévu	oui	non	Déverrouillage & intercommunication		
				oui	non	
Renforcement structural du toit :	Prévu	oui	non	Isolation du toit RSIT : 9,0	oui	non
Fenêtres, lanterneaux et portes-fenêtres conforme à l'homologation Energystar » :	oui	non	Clapet anti-retour :	Prévu	oui	non

Éclairage naturel des pièces d'habitation

Surface vitrée par rapport à la surface de plancher desservie

Salon, salle à manger, salle de séjour, espace de sommeil combiné à un autre espace	_____ %
Chambres et autres pièces aménagées non mentionnées ci-dessus	_____ %
Chambre d'une maison de chambres	_____ %
Éclairage en second-jour	_____ %

Concepteur (s)

Nom et titre		Surveillance des travaux <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Adresse		N°local	Ville
Téléphone		cellulaire	courriel
Nom et titre		Surveillance des travaux <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Adresse		N°local	Ville
Téléphone		cellulaire	courriel

Dans le cas où les plans et devis doivent être préparés par un architecte conformément à la Loi sur les architectes (L.R.Q., chapitre A-21), la fiche bâtiment doit être complétée et signée par l'architecte.

Le soussigné reconnaît que les renseignements contenus dans la fiche bâtiment sont complets et exacts

Architecte : _____ Date : _____

Partie B

Déclaration de résidence pour aînés telle que définie à l'art. 118.1 de la L.A.U. (A-19.1)

Bâtiment destiné à être utilisé comme résidence pour personnes âgées : oui non

Déclaration de conformité

Les soussignés déclarent que :

- Les documents déposés au soutien de la présente demande de permis sont conformes au Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018, modifié), et
- Dans la limite de leur mandat respectif, les travaux de construction faisant l'objet de la présente demande de permis seront exécutés conformément au Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018, modifié).

Signatures

Concepteur : _____ Date : _____

Concepteur : _____ Date : _____

Propriétaire : _____ Date : _____



Arrondissement _____

FICHE – TOIT VÉGÉTALISÉ

Localisation des travaux

Adresse :		
Superficie de toiture :	mètres carrés	Pieds carrés

Description du bâtiment

Structure du bâtiment	Bâtiment combustible	Bâtiment incombustible
Type de couverture	Matériaux :	Pente :
Type de toit végétalisé	Type 1 (substrat d'au plus 150 mm)	Type 2 (substrat de plus de 150 mm)

Composition du toit végétalisé

Végétaux :		
Substrat :		
Couche de filtration :	Prévue	Non prévue
Système de drainage :	Prévu	Non prévu
Système ou couche de rétention d'eau :	Prévu	Non prévu
Barrière anti-racine :	Prévue	Non prévue
Autre :		

Ventilation du vide sous toit

Pour l'évacuation des gaz et de la fumée (par. 6 et 7 de l'article 27.4)	Requis	Non requis
	Nombre d'ouverture :	Dimensions :

Pour un toit en pente

Dispositifs empêchant (par. 8 et 9 de l'article 27.4)	L'érosion (pente >17%)	Prévu	Non prévu
	Le glissement (pente > 25%)	Prévu	Non prévu

Divers

Parapet (par. 20 de l'article 27.4)	Prévu	Non prévu
Accessibilité au toit (par. 29 de l'article 27.4)	Oui	Non
Irrigation (par. 30 de l'article 27.4)	système intégré	robinet dédié
Méthode d'essai d'étanchéité (par. 31 de l'article 27.4)		

Attestation et calculs

Résistance structurale du toit (par. 11, 12 et 13 de l'article 27.4)	Sur plans fournis <input type="checkbox"/>	Par lettre <input type="checkbox"/>	Par courriel <input type="checkbox"/>
Résistance aux effets de soulèvement (par. 14 de l'article 27.4)	Sur plans fournis <input type="checkbox"/>	Par lettre <input type="checkbox"/>	Par courriel <input type="checkbox"/>
Parapets (par. 20 de l'article 27.4)	Sur plans fournis <input type="checkbox"/>	Par lettre <input type="checkbox"/>	Par courriel <input type="checkbox"/>

Propriétaire

Nom :	Téléphone :
Adresse :	Courriel :

Concepteur

Nom :	Téléphone :
Adresse :	Courriel :
Nom :	Téléphone :
Adresse :	Courriel :

Déclaration et signature

Le soussigné déclare que la conception du toit végétalisé est conforme au Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018, modifié).	
Signatures	
Concepteur : _____	Date : _____
Concepteur : _____	Date : _____
Propriétaire : _____	Date : _____





Dossier # : 1194368011

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division du développement des projets et intégration des réseaux
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance en vertu de l'article 68 du Règlement sur les tarifs de Montréal (exercice financier 2020) (19-057) afin d'apporter des modifications à la grille tarifaire de la section V - Vélos en libre-service BIXI pour la saison 2020

Il est recommandé:

D'adopter une ordonnance en vertu de l'article 68 du Règlement sur les tarifs de Montréal (exercice financier 2020) (19-057) afin d'apporter des modifications à la section V - Vélos en libre-service BIXI pour la saison 2020

Signé par Alain DUFORT **Le** 2020-01-13 15:01

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

IDENTIFICATION

Dossier # :1194368011

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division du développement des projets et intégration des réseaux
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance en vertu de l'article 68 du Règlement sur les tarifs de Montréal (exercice financier 2020) (19-057) afin d'apporter des modifications à la grille tarifaire de la section V - Vélos en libre-service BIXI pour la saison 2020

CONTENU

CONTEXTE

La saison 2019 de BIXI Montréal aura été marquante à plusieurs niveaux. L'ajout de 1 000 nouveaux vélos, de 60 stations et de 2 625 points d'ancrage et l'expansion du service dans six nouveaux arrondissements montréalais - Lachine, Saint-Laurent, Montréal-Nord, Anjou, Saint-Léonard et Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles - ont eu un impact majeur sur les déplacements. En effet, ce sont plus de 15 millions de kilomètres qui ont été parcourus par 320 000 utilisateurs uniques. Plus de 5,8 millions de déplacements ont été enregistrés, une hausse de plus de 8% par rapport au record établi en 2018. Avec une croissance de 80% de l'achalandage et de 309% des ventes depuis les 5 dernières années, le vélo partage s'inscrit comme une véritable option de transport public à l'échelle montréalaise. La fin de la saison aura été marquée également par l'arrivée des premiers E-BIXI, la version électrique de BIXI. Les quelque 120 vélos de couleur bleue ont rapidement conquis les utilisateurs au point où le nombre d'utilisations quotidiennes moyen de chaque vélo à assistance électrique a rapidement dépassé celui des vélos classiques.

Ainsi, dans le but de continuer d'offrir un service de qualité et de permettre aux différentes catégories d'utilisateurs de bénéficier de tarifs adaptés à leurs besoins, avantageux et compétitifs, une modification à la grille tarifaire 2020 est proposée.

C'est dans ce contexte qu'il est proposé d'adopter la présente ordonnance.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE19 1492 (25 septembre 2019) : Édicter, en vertu de l'article 115 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (18-070), l'ordonnance numéro 8 jointe au présent dossier décisionnel, permettant l'accès gratuit (aller-simple) au service BIXI le vendredi 27 septembre 2019, de 9 h à 15 h, dans le cadre de la journée mondiale de mobilisation pour le climat;

CE19 1454 (11 septembre 2019) : Édicter, en vertu de l'article 64 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (18-070), l'ordonnance numéro 7 jointe au présent sommaire décisionnel afin d'apporter des modifications à la section V «Vélos en libre-service BIXI Montréal» dudit règlement;

CM19 0466 (16 avril 2019) : Adopter le règlement intitulé «Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (18-070) ;

CE19 0486 (20 mars 2019) : Édicter, en vertu de l'article 64 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (18-070), l'ordonnance no.1 afin d'apporter des modifications à la section V - Vélos en libre-service BIXI pour la saison 2019 ;

DESCRIPTION

Les modifications proposées à la grille tarifaire se résument comme suit:

ABONNEMENTS MEMBRES

De façon générale, l'augmentation des tarifs varie de 2 à 3% pour les abonnements. Seule exception, l'abonnement 30 jours passe de 34 à 36\$, soit une augmentation de près de 6%.

ACCÈS OCCASIONNELS

L'accès aller-simple sera majoré à 2,99\$ en 2020, soit une augmentation de 1,7%. BIXI Montréal anticipe une augmentation de 27% du nombre de ce type déplacements.

L'accès 1 jour, pour sa part, génère déjà des revenus élevés. BIXI Montréal propose de maintenir le tarif à 5,25\$, identique à celui de l'an dernier, et anticipe un peu plus de 200 000 transactions en 2020.

L'accès 3 jours demeure lui aussi inchangé à 15\$. Cette offre répond aux besoins d'une clientèle plus touristique pour laquelle une croissance d'utilisation d'un peu plus de 4% est espérée.

Le forfait 10 allers simples sera retiré en 2020. Cette formule n'a pas donné les résultats escomptés, générant moins de 4 000 transactions malgré des efforts de communication soutenus tout au long de l'année.

Enfin, chaque déplacement en E-BIXI en 2020, que l'utilisateur soit abonné ou non, sera facturé au coût de 1,50\$ par utilisation en plus du tarif de location. Ce coût additionnel est requis en raison des frais d'exploitation et d'entretien qui sont plus élevés pour ce type de vélo que les vélos conventionnels. Ce coût additionnel était de 1,00\$ en 2019.

ACCÈS OPUS

Le tarif Opus étudiants et aînés sera légèrement augmenté de 0,25\$ en 2020 alors que le tarif pour l'utilisateur Opus régulier sera le même que pour l'aller-simple, soit 2,99\$.

Les détails des modifications tarifaires apparaissent dans l'ordonnance qui figure en pièce jointe à l'intervention du service des affaires juridiques.

JUSTIFICATION

Tel que déjà mentionné, BIXI Montréal entend continuer d'offrir un service de qualité et permettre aux différentes catégories d'utilisateurs de BIXI Montréal de bénéficier de tarifs avantageux, compétitifs et adaptés à leurs besoins. D'où la nécessité d'apporter des modifications à la grille tarifaire 2020.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'entente de gestion 2019 - 2028 entre la Ville et BIXI Montréal, il est entendu que BIXI Montréal conserve l'ensemble des revenus d'utilisation aux fins de financer ses activités sur le territoire montréalais.

Ainsi, les ajustements proposés à la grille tarifaire doivent tendre vers un juste équilibre

entre et les revenus générés annuellement et la contribution financière qui lui est versée par la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'exploitation du système de vélo en libre-service BIXI est en accord avec les orientations du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2016-2020* et les objectifs de la Ville de Montréal qui favorisent une meilleure qualité de vie et visent une protection accrue de l'environnement.

Par ailleurs, une utilisation accrue du vélo constitue un des moyens de converger vers une transition écologique en permettant de lutter efficacement contre l'augmentation des GES et de réduire notre dépendance envers les hydrocarbures.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption de l'ordonnance permettra à BIXI Montréal de maximiser ses revenus tout en continuant d'offrir aux utilisateurs l'accès à un système de vélo en libre-service efficace, hautement performant et de qualité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une fois l'ordonnance adoptée par le comité exécutif, il appartiendra à BIXI Montréal de faire connaître ses nouveaux tarifs au moyen de ses propres outils de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

22 janvier 2020: Adoption de l'ordonnance par le comité exécutif;

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel D BÉDARD
Cons. en aménagement - chef d'équipe

Tél : 514 872-0180
Télécop. : 514 872-4494

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-17

Isabelle MORIN
Chef de division

Tél : 514 872-3130
Télécop. : 514 872-4494

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Valérie G GAGNON
Directrice

Tél : 514 868-3871
Approuvé le : 2020-01-10

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Luc GAGNON
Directeur de service

Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2020-01-10

Dossier # : 1194368011

Unité administrative responsable : Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division du développement des projets et intégration des réseaux

Objet : Édicter une ordonnance en vertu de l'article 68 du Règlement sur les tarifs de Montréal (exercice financier 2020) (19-057) afin d'apporter des modifications à la grille tarifaire de la section V - Vélos en libre-service BIXI pour la saison 2020

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[AML - 1194368011 - Ordonnance Tarifs 2020 Bixi 20191220.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-872-0136

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-20

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-872-0136
Division : Droit fiscal évaluation et transactions financières

ORDONNANCE

RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2020) (19-057) (Article 68)

ORDONNANCE ÉMISE RELATIVEMENT AUX TARIFS DU SERVICE BIXI POUR LA SAISON 2020

À la séance du _____, le comité exécutif de la Ville de Montréal décrète :

1. L'article 60 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (19-057) est remplacé par le suivant :

« 60. Pour un abonnement au Service BIXI , il sera perçu :

1° abonnement d'une durée d'un an :

- | | |
|---|----------|
| a) tarif régulier | 97,00 \$ |
| b) tarif printemps hâtif, abonnement acheté du 23 mars au 3 avril 2020 | 87,00 \$ |
| c) détenteur de la carte Accès Montréal | 82,45 \$ |
| d) détenteur d'un abonnement OPUS à l'année de la STM | 77,00 \$ |
| e) détenteur d'un abonnement « OPUS + » ou d'un abonnement « OPUS + entreprise » | 82,45 \$ |
| f) membre de Vélo Québec Association | 87,00 \$ |
| g) membre Communauto | 87,00 \$ |
| h) membre CAA Québec | 82,45 \$ |
| i) abonnement pour la saison 2021, acheté du 1 ^{er} novembre au 30 novembre 2020 | 87,00 \$ |

2° abonnement d'une durée de 30 jours :

- | | |
|-------------------|----------|
| a) tarif régulier | 36,00 \$ |
|-------------------|----------|

- b) détenteur d'un titre mensuel de transport de la STM du mois de juin, juillet, août ou septembre 2020, pour l'un de ces mois 18,00 \$

Deux droits d'accès « aller simple » sont compris dans le tarif de l'abonnement d'une durée de 1 an prévu à l'un ou l'autre des sous-paragraphes a) à i) du paragraphe 1° du présent article.»

2. L'article 61 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« 61. Pour l'achat de 20 abonnements et plus au Service Bixi, il sera perçu, par abonnement d'une durée de 1 an, acheté au plus tard le 31 décembre 2020 : 82,45 \$ »

3. L'article 63 de ce règlement est modifié par :

1° par le remplacement du paragraphe 1° par le suivant :

« 1° accès aller simple :

- a) tarif régulier 2,99 \$
- b) détenteur de la carte OPUS :
- i. tarif ordinaire 2,99 \$
- ii. tarif réduit, étudiants et personnes âgées de 65 ans et plus 2,25 \$ »

2° par l'ajout, à la fin, de l'alinéa suivant :

« L'« accès aller simple » prévu au paragraphe 1° du présent article, est offert gratuitement les dimanches 31 mai, 28 juin, 26 juillet, 30 août, 27 septembre et 25 octobre 2020. Les tarifs d'utilisation prévus à l'article 64 du présent règlement s'appliquent aux détenteurs d'un droit « accès aller simple » durant ces dimanches. »

4. L'article 65 de ce règlement est modifié par le remplacement de « 250,00 \$ » par « 255,00 \$ ».

5. L'article 67 de ce règlement est modifié par le remplacement de « 1,00 \$ » par « 1,50 \$ ».

GDD1194368011

XX-XXX/2



Dossier # : 1196744003

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance en vertu de l'article 119 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) afin d'accorder des réductions sur les tarifs du Jardin botanique dans le cadre de l'événement Les plantes étrangères de Mme Z pour les billets achetés du 1er au 25 février sur la billetterie en ligne.

Il est recommandé :

1. D'édicter une ordonnance en vertu de l'article 119 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) afin d'accorder des réductions sur les tarifs du Jardin botanique dans le cadre de l'événement Les plantes étrangères de Mme Z pour les billets achetés du 1er au 25 février sur la billetterie en ligne.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2020-01-09 16:36

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1196744003

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance en vertu de l'article 119 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) afin d'accorder des réductions sur les tarifs du Jardin botanique dans le cadre de l'événement Les plantes étranges de Mme Z pour les billets achetés du 1er au 25 février sur la billetterie en ligne.

CONTENU

CONTEXTE

Compte tenu de la fermeture de l'Insectarium, l'événement Papillons en liberté, qui se déroulait annuellement dans la grande serre du Jardin botanique depuis 22 ans, ne sera pas présenté en 2020 ni les années subséquentes puisque le nouvel Insectarium comprendra une volière permanente. Papillons en liberté était un événement très populaire qui attirait une grande quantité de visiteurs.

Le Jardin botanique met donc au programme un tout nouvel événement à l'attention des familles, intitulé *Les plantes étranges de Mme Z* qui mettra en vedette de mystérieuses plantes (géantes, carnivores ou à l'allure inusitée par exemple). Il sera présenté du 26 février au 26 avril.

Les gens souhaitant visiter l'événement *Les plantes étranges de Mme Z* devront se procurer des billets à horaire déterminé (avec choix du jour et de l'heure de visite) qui leur donneront accès à l'exposition ainsi qu'à l'ensemble du Jardin botanique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Espace pour la vie souhaite offrir un rabais de 25% aux gens qui achèteront leurs billets à l'avance, sur la billetterie en ligne, soit du 1er au 25 février 2020.

Le rabais s'appliquera aux tarifs réguliers et résidents du Québec seulement, excluant dont les tarifs pour détenteurs de la carte Accès Montréal qui ne sont pas vendus en ligne et donnent déjà un rabais important, ainsi que les tarifs des groupes et des organismes touristiques.

Les billets du Jardin botanique sans horaire de visite continueront à être vendus sur la billetterie en ligne à prix normal.

Dans le cas où un client achète un forfait (incluant donc une autre institution d'Espace pour

la vie), la réduction représentera environ 14% du prix normal d'un forfait puisque le rabais s'appliquera à la portion Jardin botanique / *Les plantes étranges de Mme Z* seulement.

JUSTIFICATION

Après 22 éditions de Papillons en liberté, il est difficile de prévoir le succès d'un tout nouvel événement et sa promotion représente un défi. Afin de stimuler les ventes et la publicité autour de l'événement, Espace pour la vie croit qu'il serait approprié d'offrir un rabais intéressant sur les achats faits avant le début de l'événement. Ce faisant, Espace pour la vie souhaite aussi augmenter la vente de billets en ligne.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Selon les prévisions, l'impact sur la quantité de billets vendus sera positif, surpassant l'impact de la baisse du prix.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation de ce rabais permettra de communiquer une offre qui aura un impact sur la clientèle cible et permettra d'augmenter la notoriété de l'événement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera élaboré et l'offre sera annoncée sur les publicités internet et dans les médias sociaux

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques et aux encadrements en vigueur à la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Josée BÉDARD, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantale LOISELLE
Agent(e) de marketing

Tél : 514-868-3051
Télécop. : 514-868-4979

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-19

Albane LE NAY
C/D Communications et marketing

Tél : 514-872-4321
Télécop. : 514 868-4979

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur

Tél : 514 872-1450
Approuvé le : 2020-01-09

Dossier # : 1196744003

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications , -
Objet :	Édicter une ordonnance en vertu de l'article 119 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) afin d'accorder des réductions sur les tarifs du Jardin botanique dans le cadre de l'événement Les plantes étrangères de Mme Z pour les billets achetés du 1er au 25 février sur la billetterie en ligne.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[AML - 1196744003 - Ordonnance Tarifs Jardin Botanique Evmnt Plantes étrangères 20200109.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-872-0136

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-01-09

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-872-0136
Division : Droit fiscal évaluation et transactions financières

ORDONNANCE

RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2020) (19-057) (Article 119)

ORDONNANCE ADOPTÉE DANS LE CADRE DE L'ÉVÉNEMENT « LES PLANTES ÉTRANGÈRES DE MME Z » – RÉDUCTION DES TARIFS DES DROITS D'ENTRÉE AU JARDIN BOTANIQUE

À la séance du _____ 2020, le comité exécutif de la Ville de Montréal décrète :

1. Dans le cadre de l'événement « Les plantes étranges de Mme Z » qui sera présenté au Jardin botanique du 26 février 2020 au 26 avril 2020, les droits d'entrée au Jardin botanique prévus au Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (19-057) sont, pour tout billet acheté au moyen de la billetterie en ligne du 1^{er} février 2020 au 25 février 2020 et comportant une heure de visite pour cet événement, réduits comme suit :

- 1° les tarifs prévus aux sous-paragraphes a) et c) du paragraphe 1° de l'article 47 sont réduits de 25 %;
- 2° les tarifs prévus aux sous-paragraphes a) et c) du paragraphe 1° de l'article 50 sont réduits de 14 %.

GDD1196744003



Dossier # : 1197796012

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance, en vertu de l'article 4 du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de la rue Sainte-Catherine et ses abords (Programme Réussir@Montréal - Sainte-Catherine) (RCG 17-023), rendant applicable ce règlement au secteur "Sainte-Catherine Ouest et ses abords" pour une période de douze mois.

Il est recommandé :

- d'édicter, en vertu de l'article 4 du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de la rue Sainte-Catherine et ses abords (Programme Réussir@Montréal - Sainte-Catherine) (RCG 17-023), l'ordonnance rendant applicable le règlement au secteur "Sainte-Catherine Ouest et ses abords" pour une période de douze mois.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2020-01-09 16:02

Signataire :

Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1197796012

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance, en vertu de l'article 4 du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de la rue Sainte-Catherine et ses abords (Programme Réussir@Montréal - Sainte-Catherine) (RCG 17-023), rendant applicable ce règlement au secteur "Sainte-Catherine Ouest et ses abords" pour une période de douze mois.

CONTENU

CONTEXTE

Le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de la rue Sainte-Catherine et ses abords (Programme Réussir@Montréal - Sainte-Catherine) (RCG 17-023) prévoit que le comité exécutif peut désigner un ou plusieurs secteurs de l'agglomération où ce Règlement peut s'appliquer et sa période d'application.

L'ordonnance rendant le Règlement applicable au secteur "Sainte-Catherine Ouest et ses abords" constitue la dernière étape avant l'application du PR@M Sainte-Catherine. Les commerçants et les propriétaires d'immeubles commerciaux de ce secteur pourront s'inscrire au programme suite à l'adoption de cette ordonnance par le comité exécutif. La période d'admissibilité prévue au présent dossier décisionnel constitue la seconde et dernière période d'admissibilité prévue au Règlement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE18 2004 (5 décembre 2018) : Autoriser la bonification, pour une somme de 1 393 586 \$, du volet « Subventions à la rénovation des immeubles commerciaux » du Programme Réussir@Montréal - Sainte-Catherine / Ajuster la répartition annuelle des crédits de la base budgétaire du Service du développement économique de 2020 à 2027.

CE17 1956 (13 décembre 2017) : Édicter une ordonnance, en vertu de l'article 4 du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de la rue Sainte-Catherine et ses abords (Programme Réussir@Montréal - Sainte-Catherine) (RCG 17-023), rendant applicable ce règlement au secteur "Sainte-Catherine Ouest et ses abords" pour une période de douze mois.

CG17 0393 (24 août 2017) : Adopter le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de la rue Sainte-Catherine et ses abords (Programme Réussir@Montréal - Sainte-Catherine) (RCG 17-023) / Approuver les conditions sur la base desquelles des secteurs seront désignés par ordonnance du comité exécutif.

CE17 0953 (31 mai 2017) : Ajuster la base budgétaire du Service du développement économique à compter de l'année 2018 pour la mise en œuvre du nouveau programme

Réussir@Montréal – Sainte-Catherine / Imputer la dépense requise à cette fin, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

DESCRIPTION

L'ordonnance requise rendrait le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de la rue Sainte-Catherine et ses abords (Programme Réussir@Montréal - Sainte-Catherine) (RCG 17-023) applicable au secteur "Sainte-Catherine Ouest et ses abords", à compter du 1^{er} février 2020 et ce, pour une période de douze mois.

JUSTIFICATION

La proposition de rendre le programme de subvention applicable au secteur "Sainte-Catherine Ouest et ses abords" à partir du 1^{er} février 2020 pour une période de douze mois a fait l'objet d'une réflexion et de discussions avec les représentants de la Société de développement commercial Destination Centre-Ville, du Service de l'urbanisme et de la mobilité et de l'arrondissement de Ville-Marie.

Le Règlement indique les travaux pour lesquels une demande de subvention pourra être déposée ainsi que les conditions qui leur sont applicables. Par ces travaux et les conditions particulières pour ceux-ci, le programme favorise des interventions complètes et de qualité ainsi que leur intégration au milieu. Tous les travaux admissibles sont assujettis à la réglementation municipale et un permis est requis préalablement à leur réalisation, assurant ainsi leur conformité.

L'application du PR@M-Sainte-Catherine permettra :

- d'améliorer la compétitivité des établissements commerciaux du secteur dans un contexte où la mise en valeur et la dynamisation de l'offre commerciale est importante pour assurer le dynamisme de la rue Sainte-Catherine Ouest et ses abords;
- d'actualiser le cadre bâti et d'améliorer l'ambiance commerciale par des interventions physiques de qualité respectant les pratiques et les principes reconnus en design;
- de contribuer à l'amélioration continue de la qualité du milieu de vie des résidents et des travailleurs de l'arrondissement de Ville-Marie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les aspects financiers du programme ont été présentés dans les dossiers décisionnels numéro 1171179002 et 1187796005 et ont fait l'objet des approbations requises du comité exécutif le 31 mai 2017 (CE17 0953) et le 5 décembre 2018 (CE18 2004).

Toutes les dépenses relatives à ce programme sont entièrement assumées par l'agglomération parce qu'elles concernent l'aide à l'entreprise, tel que défini au Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019), qui est une compétence de cette instance en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Compte tenu du fait que le PR@M - Sainte-Catherine encourage la participation et la concertation des gens d'affaires d'un secteur commercial, qu'il favorise un milieu de vie complet et diversifié, notamment en termes de commerces. Et puisque les travaux couverts par la subvention incluent ceux nécessaires à l'accessibilité universelle des commerces, le programme s'inscrit dans la priorité du Plan Montréal durable 2016-2020 qui vise à assurer l'accès à des quartiers durables, à l'échelle humaine et en santé.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas édicter cette ordonnance ferait en sorte que le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de la rue Sainte-Catherine et ses abords (Programme Réussir@Montréal - Sainte-Catherine) (RCG 17-023) ne pourra pas être applicable au secteur " Sainte-Catherine Ouest et ses abords " à compter du 1^{er} février 2020.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À cette étape, aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mise en œuvre du programme dans le secteur « Sainte-Catherine Ouest et ses abords » à compter du 1^{er} février 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Christianne RAIL, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Denis COLLERETTE, Service du développement économique
Aurélie OLIVIER, -

Lecture :

Christianne RAIL, 9 janvier 2020
Denis COLLERETTE, 18 décembre 2019
Aurélie OLIVIER, 18 décembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Noémie LUCAS

ENDOSSÉ PAR

Josée CHIASSON

Le : 2019-12-18

Commissaire au développement économique

Directrice mise en valeur des pôles économiques

Tél : 514-868-3140

Télécop. :

Tél : 514-868-7610

Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique DOUCET

Directrice

Tél : 514 872-3116

Approuvé le : 2020-01-09

Dossier # : 1197796012

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Objet :	Édicter une ordonnance, en vertu de l'article 4 du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de la rue Sainte-Catherine et ses abords (Programme Réussir@Montréal - Sainte-Catherine) (RCG 17-023), rendant applicable ce règlement au secteur "Sainte-Catherine Ouest et ses abords" pour une période de douze mois.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[AG - 1197796012 Ordonnance Sainte-Catherine O et ses abords.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Annie GERBEAU
Avocate
Tél : 514-872-3093

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-01-08

Annie GERBEAU
Avocate, chef de division
Tél : 514-872-3093
Division : Droit fiscal évaluation et transactions financières

ORDONNANCE

RÈGLEMENT SUR LES SUBVENTIONS RELATIVES À LA REVITALISATION DE LA RUE SAINTE-CATHERINE ET SES ABORDS (PROGRAMME RÉUSSIR@MONTRÉAL – SAINTE-CATHERINE) (RCG 17-023) (Article 4)

ORDONNANCE ÉMISE AFIN DE DÉSIGNER LE SECTEUR « SAINTE- CATHERINE OUEST ET SES ABORDS» AUX FINS DE L'APPLICATION DU RÈGLEMENT

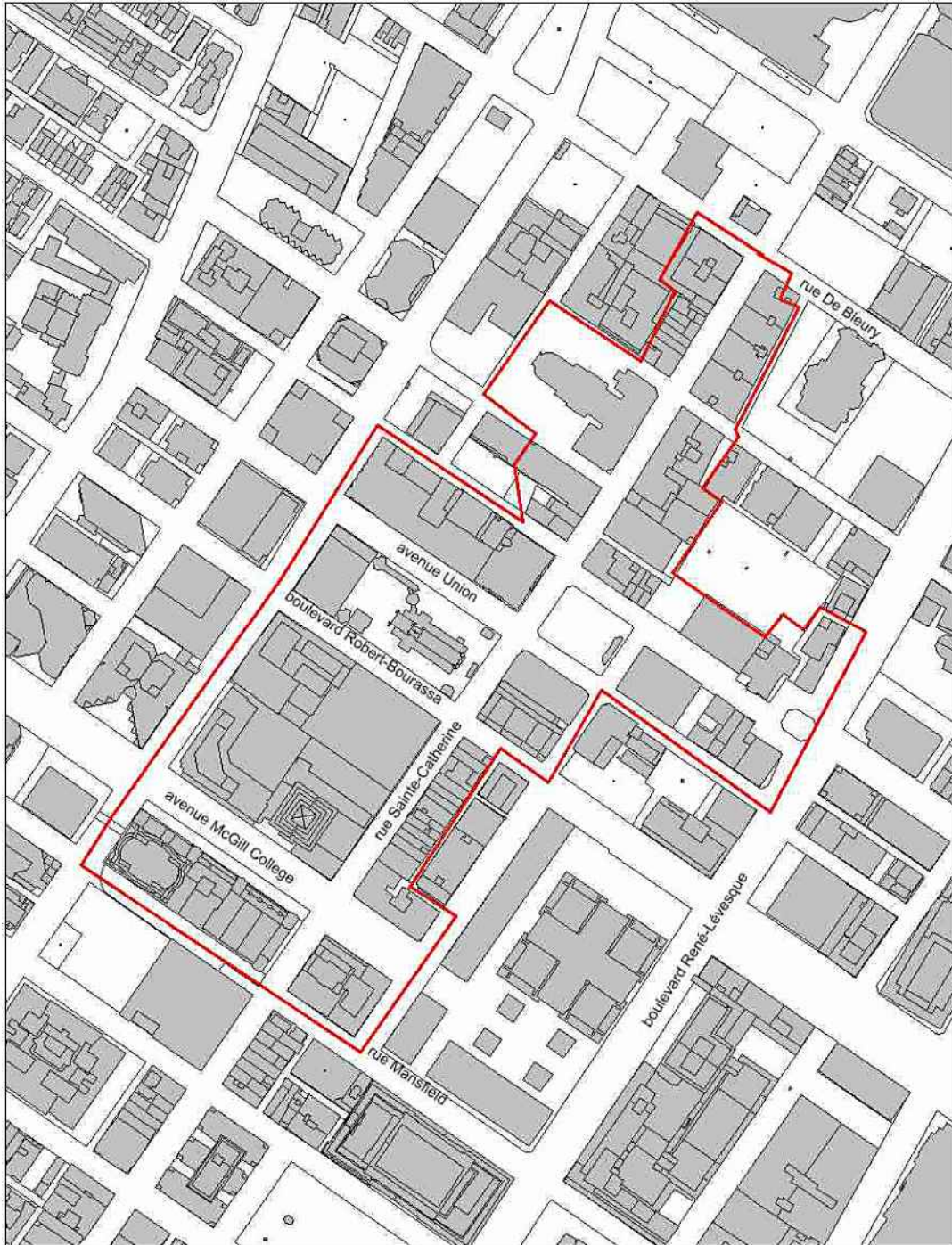
À la séance du _____ 2020, le comité exécutif de la Ville de Montréal décrète :

1. Que le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de la rue Sainte-Catherine et ses abords (Programme Réussir@Montréal – Sainte-Catherine) (RCG 17-023) s'applique au secteur « Sainte-Catherine Ouest et ses abords », identifié à l'annexe A, à partir du 1^{er} février 2020 pour une période de 12 mois.

ANNEXE A PLAN DES LIMITES DU SECTEUR « SAINTE-CATHERINE OUEST ET SES ABORDS »

GDD 1197796012

ANNEXE A
PLAN DES LIMITES DU SECTEUR « SAINTE-CATHERINE OUEST ET SES
ABORDS »





Dossier # : 1193438034

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 \$, afin de financer le remplacement d'équipements (dégrilleurs et convoyeurs) et la construction d'un bâtiment à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte.

Il est recommandé :
d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 \$ afin de financer le remplacement d'équipements et la construction d'un bâtiment à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-12-11 11:48

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1193438034

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 \$, afin de financer le remplacement d'équipements (dégrilleurs et convoyeurs) et la construction d'un bâtiment à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte.

CONTENU

CONTEXTE

À la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station), le dégrillage est l'opération qui suit le pompage des eaux usées. Elle consiste à retirer les solides de plus de 25 mm contenus dans les eaux usées, afin de diminuer la quantité de résidus tels que roches, filasses, plastiques et autres débris flottants qui pourraient nuire aux étapes subséquentes de traitement des eaux usées (dessablage, décantation, déshydratation, etc.). Pour effectuer cette opération, la Station utilise les équipements d'origine qui datent de 1984, soient: huit grilles à nettoyage automatique (dégrilleurs), d'une largeur de 3.66 mètres et d'une hauteur de 4,57 mètres, six convoyeurs à tige (convoyeurs à résidus) qui dirigent les résidus vers deux presses rotatives pour en réduire le volume et le contenu en eau. Ces résidus sont par la suite transportés et enfouis dans un lieu d'enfouissement technique autorisé par le Ministère de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques.

Au fil des années, les normes de traitement se sont resserrées et la charge de résidus à retirer des dégrilleurs a augmenté de façon considérable. Les extrêmes pluviométriques des dernières années ainsi que le déchargement des neiges usées par les chutes à neige installées à plusieurs endroits sur l'île de Montréal, ont contribué largement à cette augmentation.

Malgré un entretien soutenu, ces équipements exigent de plus en plus de maintenance et de suivi, puisque leur durée de vie utile est arrivée à terme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt de 60 000 000. \$ afin de financer le remplacement de huit dégrilleurs, deux presses rotatives et six convoyeurs à palettes existants par huit nouveaux dégrilleurs, huit nouveaux compacteurs/essoreurs et de nouveaux convoyeurs à vis. L'option favorisée pour ce projet impliquera la construction d'un nouveau bâtiment avec compacteurs/essoreurs et convoyeurs installés sur le plancher plutôt qu'en hauteur.

JUSTIFICATION

La mise en vigueur du règlement permettra à la Direction de l'épuration des eaux usées d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses nécessaires pour remplacer les équipements servant à l'opération de dégrillage des eaux usées à la Station qui ont atteint leur durée de vie utile.

Le remplacement de ces équipements permettra:

- d'améliorer la captation des résidus et de diminuer la quantité de résidus non désirables dans les opérations subséquentes de traitement des eaux usées;
- d'éliminer les déversements causés par le bris de ces équipements;
- de gérer adéquatement les périodes de pointe où les résidus sont plus abondants;
- d'augmenter la fiabilité, la disponibilité et l'efficacité des équipements.

L'option retenue pour ce projet permettra également:

- de maintenir la capacité de traitement durant les travaux avec des risques minimes de déversements majeurs aux cours d'eau;
- de réaliser la majorité des travaux, sans perturber l'opération de la Station;
- d'effectuer la maintenance et l'opération de la majorité des équipements sur le plancher plutôt qu'en hauteur;
- d'optimiser le parcours des convoyeurs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le règlement d'emprunt vise à financer le remplacement d'équipements et la construction d'un bâtiment à la Station, tel que présenté au programme triennal d'immobilisation 2020-2022 de l'agglomération de Montréal.

Ces travaux sont de compétence d'agglomération puisqu'en vertu de la « Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations », ils concernent l'assainissement des eaux.

Il est important de souligner que ce règlement comporte des modalités spécifiques de remboursement. En effet, le règlement prévoit que des quotes-parts seront perçues de chacune des municipalités liées afin de pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt qui sera contracté relativement aux dépenses admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ). Les quotes-parts, établies sur la base des dépenses réelles, seront réparties entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif établi selon les règles prescrites en vertu du premier alinéa de l'article 118.80 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ. chapitre E-20.001). Ces quotes-parts seront assujetties aux mêmes modalités de paiement que celles de la quote-part générale.

Par ailleurs, le règlement prévoit que toute municipalité liée pourra, si elle le désire, s'exempter en tout ou en partie du paiement de la quote-part pour le reste du terme de l'emprunt en payant en un seul versement sa part du capital ou une partie de celui-ci. L'offre de paiement comptant sera faite aux municipalités liées à la suite du dépôt du rapport financier annuel de la Ville de Montréal. Les subventions TECQ ainsi que la réserve locale que la Ville de Montréal inscrit dans ces projets, tiennent lieu de paiement comptant pour celle-ci.

Pour les dépenses qui ne sont pas admissibles à ces programmes de subventions, le financement de l'emprunt proviendra des revenus généraux de l'agglomération de Montréal.

Le terme total de cet emprunt et de ses financements ne doit pas excéder 20 ans.

Le règlement d'emprunt devra être approuvé par le ministre des affaires municipales et de l'habitation.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le programme financé par ce règlement d'emprunt contribuera à la pratique d'une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le remplacement des dégrilleurs, des presses rotatives et des convoyeurs existants n'était pas effectué, il y aurait une augmentation de la fréquence des bris d'équipements qui entraînerait des débordements d'eaux usées non traitées vers la rivière des Prairies.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une action de communication est recommandée, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- 1) Avis de motion: 30 janvier 2020
- 2) Adoption: 27 février 2019
- 3) Approbation du règlement d'emprunt par la ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire
- 4) Fin du devis de conception: 3^e trimestre de 2020
- 5) Lancement de l'appel d'offres: 2^e trimestre 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Hugo PEPIN)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Chantale POTVIN, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

Chantale POTVIN, 5 décembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel SHOONER
Conseiller analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 280-4418
Télécop. : 514 280-6779

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-05

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à
l'exploitation

Tél : 514-280-4364
Télécop. : 514-280-4387

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Bruno HALLÉ
Directeur
Tél : 514 280-3706
Approuvé le : 2019-12-05

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2019-12-11

Dossier # : 1193438034

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 \$, afin de financer le remplacement d'équipements (dégrilleurs et convoyeurs) et la construction d'un bâtiment à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[HP - 1193438034 - station Jean-R-Marcotte \(TECQ\).doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hugo PEPIN
Avocat
Tél : 514-872-9382

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-06

Hugo PEPIN
Avocat
Tél : 514-872-9382
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 60 000 000 \$ AFIN DE FINANCER LE REMPLACEMENT D'ÉQUIPEMENTS ET LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT À LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES JEAN-R.-MARCOTTE

Vu les articles 19, 26, 118.80 et 118.81 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations qui sont prévues au programme triennal d'immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Aux fins du présent règlement, le terme « potentiel fiscal » signifie le potentiel fiscal tel qu'établi par les règles prescrites en vertu du premier alinéa de l'article 118.80 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).
2. Un emprunt de 60 000 000 \$ est autorisé afin de financer le remplacement d'équipements et la construction d'un bâtiment pour le dégrillage des eaux usées non traitées à la station d'épuration Jean-R.-Marcotte.
3. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux, le coût d'acquisition d'équipements et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
4. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.
5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles d'un emprunt contracté en vertu du présent règlement, il sera perçu, chaque année, relativement aux dépenses qui sont admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ), durant le terme de l'emprunt, une quote-part, de chaque municipalité liée, suffisante pour assurer le remboursement de l'emprunt relatif à ces dépenses. La quote-part est répartie entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif tel qu'établi pour l'exercice financier au cours duquel est faite l'offre de paiement comptant visée à l'article 7.

Cette quote-part sera prélevée de la manière et aux dates fixées pour le prélèvement de la quote-part générale.

6. Toute municipalité liée de qui est exigée une quote-part, en vertu de l'article 5, peut :
- 1° Être exemptée de cette quote-part en payant, en un versement, la part du capital qui, à l'échéance de l'emprunt, aurait été fourni par cette quote-part;
 - 2° Être exemptée d'une partie de cette quote-part en payant, en un versement, une partie de la part du capital qui à l'échéance de l'emprunt aurait été fournie par cette quote-part; le pourcentage d'exemption étant égal au pourcentage de la part du capital payé.

La part payable est calculée sur la base du potentiel fiscal tel qu'établi pour l'exercice financier au cours duquel est faite l'offre de paiement comptant visée à l'article 7.

Le paiement fait avant le terme mentionné à l'article 7 exempte la municipalité liée de cette quote-part ou d'une partie de celle-ci pour le reste du terme de l'emprunt, selon la part du capital qu'elle a payée en vertu du 1^{er} alinéa.

Le montant de l'emprunt est réduit d'une somme égale à celle payée en vertu du présent article.

7. La Ville de Montréal transmet aux municipalités liées, suite au dépôt du rapport financier, une offre de paiement comptant basée sur le montant des dépenses nettes à financer faite en vertu du présent règlement au cours de l'exercice financier visé par le rapport.

Le paiement de la part du capital prévu à l'article 6 doit se faire en un versement unique au plus tard le 90^e jour qui suit la transmission de l'offre de paiement comptant aux municipalités liées.

8. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt contracté en vertu du présent règlement relativement aux dépenses qui ne sont pas admissibles au programme mentionné à l'article 5, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal, conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

GDD1193438034

XX-XXX/2

Dossier # : 1193438034

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 \$, afin de financer le remplacement d'équipements (dégrilleurs et convoyeurs) et la construction d'un bâtiment à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[reglement emprunt GDD1193438034.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : (514) 872-0893

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-01-08

Iva STOILOVA-DINEVA
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-6538
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1201368001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Fermer et retirer du domaine public le lot 6 222 547 du cadastre du Québec, situé entre la rue Clark, le boulevard de Maisonneuve Ouest et le boulevard Saint-Laurent, dans l'arrondissement de Ville-Marie

Il est recommandé :

- de fermer et de retirer du domaine public le lot 6 222 547 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2020-01-16 13:50

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION **Dossier # :1201368001**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Fermer et retirer du domaine public le lot 6 222 547 du cadastre du Québec, situé entre la rue Clark, le boulevard de Maisonneuve Ouest et le boulevard Saint-Laurent, dans l'arrondissement de Ville-Marie

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») a conclu une entente avec Société en commandite Développements Laurent Clark (l'« Acheteur ») pour la vente des lots 5 916 101 et 6 222 547 du cadastre du Québec, d'une superficie totale au sol de 1 055,3 m². Suite à la signature de la promesse, il a été convenu que le lot 5 916 099 du cadastre du Québec, d'une superficie au sol de 22,2 m² serait ajouté. Ainsi, la vente concerne maintenant les lots 5 916 101, 6 222 547 et le lot 5 916 099 du cadastre du Québec, d'une superficie totale de 1 077,5 m², tels que présentés sur les plans A et P ci-annexés (collectivement l'« Immeuble »). Les lots 5 916 101 et 6 222 547 ont déjà été retirés du domaine public le 10 septembre 2019 et le lot 5 916 099 a été retiré du domaine public le 10 décembre 2019. Cependant, il y a lieu de retirer une seconde fois le lot 6 222 547 puisque ce dernier a un caractère de parc local pour une grande partie et également un caractère de rue en bordure du boulevard de Maisonneuve Ouest. L'Acheteur désire acquérir l'Immeuble et l'assembler au lot voisin dont il est déjà propriétaire pour construire un bâtiment à vocation résidentielle et commerciale comptant 159 unités d'habitation en copropriété. Puisqu'il est impossible d'aliéner le domaine public, le lot 6 222 547 doit être fermé et retiré du domaine public à la fois comme parc (déjà réalisé) et comme rue afin d'éviter tout vice de titre. À noter que la vente de l'Immeuble par la Ville à l'Acheteur est prévue à la fin du mois de janvier 2020.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CA19 240593 - 10 décembre 2019 - Fermer et retirer du domaine public le lot 5 916 099 du cadastre du Québec, situé entre la rue Clark, le boulevard de Maisonneuve Ouest et le boulevard Saint-Laurent, dans l'arrondissement de Ville-Marie
- CA19 240432 - 10 septembre 2019 - Fermer et retirer du domaine public les lots 5 916 101 et 6 222 547, du cadastre du Québec, situés entre la rue Clark, le boulevard De Maisonneuve Est et le boulevard Saint-Laurent, dans l'arrondissement de Ville-Marie

DESCRIPTION

Il est requis de fermer et de retirer du domaine public le lot 6 222 547 du cadastre du Québec (portion rue) afin de permettre la vente de celui-ci.

JUSTIFICATION

La SGPI recommande la fermeture et le retrait du domaine public de l'Immeuble pour les motifs suivants, à savoir :

- La fermeture et le retrait du domaine public permet la vente de l'Immeuble.
- L'ensemble des intervenants municipaux s'est montré favorable à la fermeture et au retrait du domaine public de ce lot.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La fermeture et le retrait du domaine public permettra la vente de l'Immeuble et la construction d'un bâtiment à vocation résidentielle et commerciale comptant 159 unités d'habitation en copropriété.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune action de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La vente de l'Immeuble par la Ville à l'Acheteur et le transfert des droits de propriété fait l'objet d'un autre dossier décisionnel inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal du 27 janvier 2020 (sommaire 1191368006).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-François MORIN, Ville-Marie
Sylvie BLAIS, Service des infrastructures du réseau routier

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Suzie DESMARAIS
Conseillère en immobilier, chef d'équipe

Tél : 514 872-6292
Télécop. : 514 872-8350

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-01-16

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières

Tél : 514-868-3844
Télécop. : 514-872-8350

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

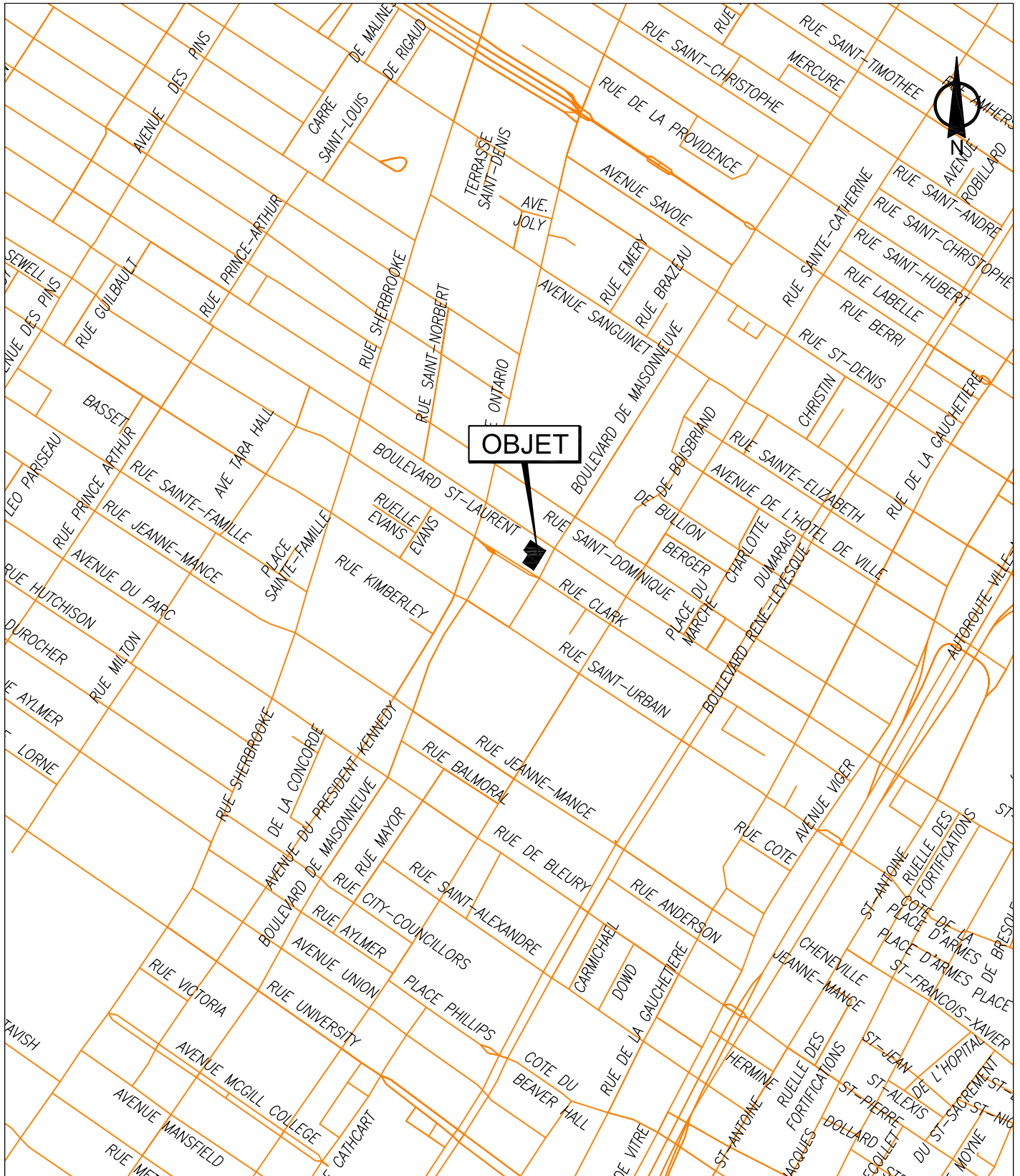
Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières

Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2020-01-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne ROUILLARD
Directrice- Gestion immobilière et exploitation en remplacement de Sophie Lalonde, directrice du SGPI du 13 au 17 janvier 2020

Tél : 514 872-9097
Approuvé le : 2020-01-16

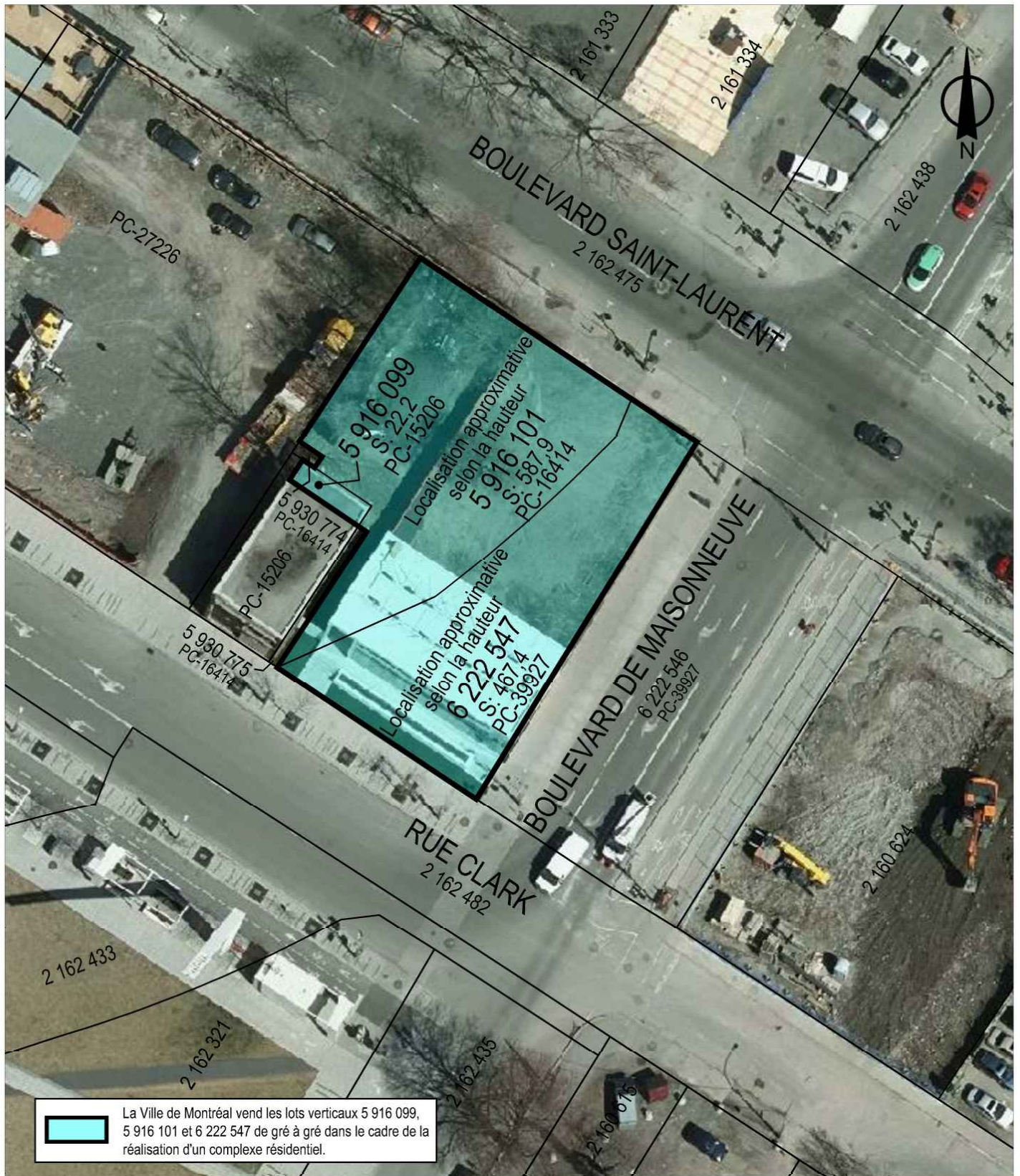


SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
 DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
 DIVISION DES TRANSACTIONS

Plan A: plan de localisation
 Dossier: 31H12-005-0470-02
 Mandat: 15-0032-T
 Dessinateur: LJC
 Échelle: 1:500
 Date: 22-07-2019



Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement



SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
 DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
 DIVISION DES TRANSACTIONS

Plan P: plan de cadastre & orthophoto
 Dossier: 31H12-005-0470-02
 Mandat: 15-0032-T
 Dessinateur: LJC
 Échelle: 1:500
 Date: 22-11-2019



Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement



CE : 50.001
2020/01/22 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1194815004

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la liste des 17 projets d'arrondissements priorisés et bénéficiant d'une aide financière de 15,1 M\$ à la suite du deuxième appel de projets du Programme des installations sportives extérieures

Il est recommandé :

- De prendre acte de la liste des 17 projets d'arrondissements priorisés et bénéficiant d'une aide financière de 15,1 M\$ à la suite du deuxième appel de projets du Programme des installations sportives extérieures.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2020-01-09 14:16

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

IDENTIFICATION

Dossier # :1194815004

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la liste des 17 projets d'arrondissements priorisés et bénéficiant d'une aide financière de 15,1 M\$ à la suite du deuxième appel de projets du Programme des installations sportives extérieures

CONTENU

CONTEXTE

En mars 2018, le comité exécutif a adopté le Programme des installations sportives extérieures 2019-2029 (PISE). Il s'agit d'un mécanisme par lequel les arrondissements peuvent bénéficier d'une contribution financière de la Ville de Montréal et mener à bien des projets d'immobilisation dans les parcs de leur territoire. Il permet de soutenir financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets reliés aux installations et plateaux sportifs extérieurs.

Les objectifs spécifiques du PISE sont multiples :

- La mise à niveau d'installations sportives existantes pour l'amélioration de l'offre de services ou maintien de l'actif;
- L'aménagement de nouvelles installations sportives extérieures aux dimensions réglementaires, c'est-à-dire propices aux activités sportives fédérées;
- L'aménagement d'installations sportives répondant aux besoins des sports émergents;
- L'aménagement d'espaces pour la pratique libre, dont des plateaux sportifs aux dimensions non standards.

Un deuxième appel de projets a été réalisé à l'automne 2019. Les arrondissements avaient jusqu'au 31 octobre pour soumettre leurs projets.

Un comité a évalué l'ensemble des 38 projets soumis par 19 arrondissements en fonction de critères d'aménagement et techniques, de la qualité de la présentation et de la gestion du projet. Une priorisation et un phasage des projets ont été faits en fonction :

- De la répartition de l'enveloppe budgétaire entre les arrondissements, et ce, en tenant compte des vulnérabilités au plan social, économique, environnemental et d'une équité géographique;
- Du résultat de l'évaluation des projets, de leurs pertinences globales et de leurs états d'avancement;
- De l'arrimage avec les programmes « de réfection et de verdissement des parcs locaux », « des chalets de parc » et « accélérer l'investissement durable, volet décontamination »;
- Du caractère supra local des projets.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE19 1408 - 4 septembre 2019

Prendre acte du dépôt de la liste des 19 projets d'arrondissements priorités et bénéficiant d'une aide financière de 16,5 M\$ à la suite du premier appel de projets du Programme des installations sportives extérieures.

CE19 0409 - 13 mars 2019

Adopter le Programme des installations sportives extérieures pour la période 2019-2029.

CM18 0895 - 20 août 2018

Dépôt du rapport de la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports intitulé « Consultation publique sur le projet de Plan d'action du sport et du plein air urbains 2018-2028 ».

CM18 0397 - 26 mars 2018

Adopter le Plan directeur du sport et du plein air urbains et confier à la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports le mandat de tenir une consultation publique portant sur le projet de plan d'action.

CM14 1123 - 24 novembre 2014

Adopter la Politique du sport et de l'activité physique ainsi que ses orientations et priorités d'action découlant de la consultation publique tenue en 2012-2013 et du Sommet Montréal physiquement active de mai 2014.

DESCRIPTION

Conformément aux modalités du PISE, les recommandations du comité d'évaluation doivent être soumises aux instances municipales pour information.

Après une analyse et une priorisation de l'ensemble des projets soumis, le comité a recommandé d'allouer une aide financière à 17 projets situés dans 15 arrondissements.

Arrondissements	Projets	Aide financière (k\$)
Ahuntsic-Cartierville	Réfection de surface de soccer synthétique au parc Marcellin-Wilson	631 k\$
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	Mise à niveau d'équipements sportifs au parc Martin-Luther-King (éclairage, remplacement de la surface du terrain de soccer synthétique et réfection partielle de la piste d'athlétisme)	1 520 k\$
	Construction d'un nouveau terrain de basketball hors normes éclairé pour la pratique libre au parc Coffee	160 k\$
LaSalle	Reconstruction du centre de tennis Cavelier-De-LaSalle	1 224 k\$

Le Sud-Ouest	Aménagement d'un « pumtrack » au parc d'Argenson	1 125 k\$
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	Réhabilitation du terrain de tennis en terrain de pickleball au parc des Érables	46 k\$
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	Réaménagement de l'aire de « skatepark » au parc Raymond-Préfontaine	1 462 k\$
	Aménagement d'une aire de « skatepark » au parc Honoré-Mercier	360 k\$
Montréal-Nord	Réaménagement du parc Henri-Bourassa et réfection du terrain synthétique	1 500 k\$
Pierrefonds-Roxboro	Optimisation des parcs Grier et Alexander avec la réfection et l'ajout de plateaux sportifs	512 k\$
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Aménagement de deux terrains de pickleball au parc de la polyvalente Pointe-aux-Trembles	253 k\$
Rosemont–La Petite Patrie	Réfection des trois terrains de baseball du parc Pélican	813 k\$
Saint-Laurent	Réfection et aménagement de terrains de tennis et pickleball au parc Marcel-Laurin	1 124 k\$
Saint-Léonard	Remplacement de la surface synthétique du terrain de soccer du Complexe central	480 k\$
Verdun	Aménagement de la phase 2 du « skatepark » au parc Arthur-Therrien et ajout d'une rampe au parc Elgar	565 k\$
Ville-Marie	Rénovation et agrandissement du « skate-plaza » sous le pont Jacques-Cartier	1 676 k\$
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Réaménagement du parc Villeray (circuit d'entraînement, terrains de basketball, plaine gazonnée permettant la pratique libre de sport)	1 600 k\$
TOTAL		15 051 k\$

L'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a également demandé une modification au projet de réaménagement des terrains de basketball aux parcs Howard, Saint-Roch, René-Goupil et Champdoré qui a été accepté lors du premier appel de projets. En raison de travaux majeurs au Centre William-Hingston adjacent au parc Saint-Roch, l'arrondissement souhaite retirer ce projet et le remplacer par celui du parc Julie-Hamelin.

Le tableau suivant présente le bilan sommaire du PISE à la suite des deux premiers appels de projets.

	1^e dépôt - 15 avril 2019	2^e dépôt - 31 octobre 2019	Total
Nombre de projets soumis	50 projets	38 projets (15 nouveaux projets et 23 projets soumis lors du 1 ^{er} appel, soit 15 projets avec modifications et 8 projets sans modifications)	65 projets différents
Nombre d'arrondissements ayant soumis des projets	18	19	

Estimation préliminaire de la valeur des projets	62,6 M\$	45,4 M\$	78,0 M\$
Aide financière demandée	50,1 M\$	36,3 M\$	62,0 M\$
Aide financière allouée	16,5 M\$	15,1 M\$	31,6 M\$

Les besoins financiers associés aux demandes reçues dépassent largement les disponibilités budgétaires du Programme des installations sportives pour la période 2019-2022.

JUSTIFICATION

Les besoins des arrondissements associés à la réfection et à la mise aux normes de leurs installations de même qu'aux nouveaux aménagements d'installations sportives extérieures sont importants.

Les bénéfices attendus du PISE sont de :

- Réaliser les projets de mise à niveau et d'aménagement d'installations et de plateaux sportifs extérieurs dans une perspective de vision globale de l'ensemble des interventions à réaliser dans chaque parc;
- Améliorer la qualité et augmenter l'attrait des parcs d'arrondissements;
- Favoriser les bienfaits des parcs sur la santé et le bien-être des citoyens;
- Contribuer au maintien des actifs de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le PISE est doté d'un budget de 34,0 M\$ pour la période 2020-2022. Il est priorisé dans l'enveloppe reçue par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports pour le PTI 2020-2022.

Les arrondissements ont effectué une dépense de l'ordre de 1,0 M\$ en 2019 en raison du démarrage tardif du programme. Le budget correspondant à l'aide financière 2020-2022 pour les projets autorisés lors des 1^{er} et 2^e appels de projets du PISE est de 31,6 M\$.

L'aide financière de la Ville correspond à un maximum de 80 % des coûts admissibles.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent dossier est en lien avec les orientations du Plan Montréal durable 2016-2020 de la Ville de Montréal. De ce fait, il vise à améliorer l'accès aux services et aux équipements culturels, sportifs et de loisirs ainsi qu'à lutter contre les inégalités. Le PISE valorise l'aménagement d'installations de qualité, durables et sécuritaires.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le PISE mise sur des objectifs et des projets concrets afin de maintenir, d'améliorer, d'adapter voire même de transformer le réseau d'installations sportives extérieures pour les années à venir.

L'impact des projets soutenus par le PISE sur la collectivité et le tissu urbain est important, en termes de santé et de bien-être collectif, mais également en termes de développement urbain et économique. Les 17 projets soutenus contribueront à mettre en place un environnement et des conditions favorables au sport et à l'activité physique pour les Montréalaises et Montréalais. Ces projets touchent une diversité de sports tels que l'athlétisme, le baseball, le basketball, le pickleball, la planche à roulettes, le soccer et le tennis.

Sans aide financière de la Ville centre, les arrondissements pourront difficilement supporter l'ensemble des coûts requis pour la réfection et la mise aux normes de leurs installations existantes de même qu'aux nouveaux aménagements d'installations sportives extérieures

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est prévue, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

2020-2022 : Réalisation des projets par les arrondissements.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), Mme Isabelle Cadrin désigne M. Alain Dufort, directeur général adjoint - Service aux citoyens, pour la remplacer du 26 décembre 2019 au 18 janvier 2020 inclusivement, dans l'exercice de ses fonctions de directrice générale adjointe - Mobilité et attractivité et exercer tous les pouvoirs rattachés à ses fonctions.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

François FABIEN, Service des finances

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique LEMAY
Conseillère en planification

Tél : 514 872-5672
Télécop. : 514 872-9255

ENDOSSÉ PAR

Christine LAGADEC
c/d orientations

Tél : 514 872-4720
Télécop. : 514 872-9255

Le : 2020-01-06

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Luc DENIS

Directeur

Tél : 514-872-0035

Approuvé le : 2020-01-08

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Louise-Hélène LEFEBVRE

directeur(trice)

Tél : 514.872.1456

Approuvé le : 2020-01-09



Dossier # : 1203599001

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 h) maintenir, par règlement du conseil de la ville, un droit d'initiative pour les citoyennes et citoyens en matière de consultation publique
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la réponse du greffier relativement à un projet de pétition présenté en vertu de l'annexe B du Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative (Interdiction des panneaux publicitaires faisant la promotion des véhicules à moteur thermique)

Il est recommandé de :

Prendre acte de la réponse transmise par le greffier de la Ville, le 20 décembre 2019, relativement à un projet de pétition déposé en vertu du droit d'initiative en matière de consultation publique, conformément à l'article 9 de l'annexe B du *Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative* (05-056).

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2020-01-06 15:56

Signataire :

Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1203599001

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 h) maintenir, par règlement du conseil de la ville, un droit d'initiative pour les citoyennes et citoyens en matière de consultation publique
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la réponse du greffier relativement à un projet de pétition présenté en vertu de l'annexe B du Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative (Interdiction des panneaux publicitaires faisant la promotion des véhicules à moteur thermique)

CONTENU

CONTEXTE

Le droit d'initiative a été incorporé dans la Charte montréalaise des droits et responsabilités en septembre 2009. Le droit d'initiative peut s'exercer sur tout objet de la compétence de la Ville, sous réserve des conditions prévues, et a pour effet de forcer la tenue d'une consultation publique.

Les règles relatives à l'exercice du droit d'initiative sont énoncées à l'annexe B du *Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative* (05-056). Depuis le 25 février 2019, ce droit peut également s'exercer par le biais d'une plateforme numérique.

Le 9 décembre 2019, un groupe de citoyens a déposé au greffe de la Ville, via la plateforme numérique, un projet de pétition aux fins de demander la tenue d'une consultation publique sur l'objet libellé comme suit :

« Les dérèglements climatiques font partie des très nombreux et graves impacts liés aux activités humaines et le secteur des transports occupe une part importante des émissions de gaz à effet de serre. Nous pensons qu'il serait donc conséquent d'interdire les panneaux publicitaires faisant la promotion des véhicules à moteur thermique et ce, sur tout le territoire de la ville de Montréal . »

Les motifs invoqués par le groupe pour justifier l'opportunité de la consultation demandée sont détaillés dans l'extrait du projet de pétition en pièce jointe, dans la rubrique « Intérêt pour la collectivité ».

Selon les dispositions de l'annexe B du règlement 05-056, (article 9), le greffier doit faire un

examen de la recevabilité du projet de pétition et en aviser la personne contact désignée dans un délai de 15 jours suivant le dépôt du projet de pétition. Une copie de la réponse transmise à la personne contact désignée doit aussi être déposée à une séance subséquente du comité exécutif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE19 0252 - 13 février 2019 : Édicter l'Ordonnance 1 fixant au 25 février 2019 la date d'entrée en vigueur des modifications apportées par le règlement 05-056-5 pour permettre l'exercice en ligne du droit d'initiative

CM19 0099 - 28 janvier 2019 : Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur la Charte montréalaise des droits et des responsabilités et sur le droit d'initiative (05-056-5) afin de permettre la pétition en version électronique.

CM09 0878 - 22 septembre 2009 : Adoption du *Règlement modifiant le Règlement sur la Charte montréalaise des droits et des responsabilités (05-056)* aux fins d'y ajouter les dispositions sur le droit d'initiative.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objet de déposer au comité exécutif copie de la réponse transmise le 20 décembre 2019 à la personne contact désignée, conformément à l'article 9 de l'annexe B du règlement 05-056.

Selon l'article 8 de cette annexe B, un projet de pétition est recevable s'il est conforme aux articles 2 à 6. Ces dispositions précisent non seulement la forme que doit prendre un projet de pétition, mais aussi les objets pouvant être visés par le droit d'initiative. À cet égard, il y a lieu de rappeler l'article 2 de l'annexe B du règlement 05-056:

« 2. Le droit d'initiative peut s'exercer sur tout objet de la compétence de la Ville. Sous réserve des conditions prévues à la présente annexe, l'exercice de ce droit a pour effet d'obliger la tenue d'une consultation publique.

Aux fins du premier alinéa, constitue un objet de la compétence de la Ville, tout objet de compétence d'arrondissement ou tout objet de compétence centrale. »

Après avoir consulté le Service des affaires juridiques, le greffe a conclu à l'irrecevabilité du projet de pétition, pour les motifs énoncés dans la réponse du 20 décembre 2019, en pièce jointe.

JUSTIFICATION

La Ville ne peut réglementer le contenu des messages publicitaires.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme au Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative (05-056).

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jocelyne L'ANGLAIS
Avocate

Tél : 872-3357
Télécop. : 872-5655

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-01-06

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections, soutien aux
commissions et réglementation

Tél : 514 872-6957
Télécop. : 514 872-5655

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division et Greffier-adjoint - Élections_
soutien aux commissions et réglementation

Tél : 514 872-6957
Approuvé le : 2020-01-06

Service du greffe
155, rue Notre-Dame Est,
Rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 872-3142 - Télécopieur : 872-5655

Le 20 décembre 2019

Monsieur Jérémy Bouchez


Objet : Projet de pétition demandant une consultation publique sur l'interdiction des panneaux publicitaires à Montréal pour les véhicules à moteur thermique

Monsieur,

Nous accusons réception du projet de pétition officiellement déposé au Service du greffe le 9 décembre 2019¹ aux fins de demander que la Ville tienne une consultation publique sur l'objet libellé comme suit :

« Les dérèglements climatiques font partie des très nombreux et graves impacts liés aux activités humaines et le secteur des transports occupe une part importante des émissions de gaz à effet de serre. Nous pensons qu'il serait donc conséquent d'interdire les panneaux publicitaires faisant la promotion des véhicules à moteur thermique et ce, sur tout le territoire de la ville de Montréal. »

En vertu de l'article 8 de l'annexe B du *Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative* (05-056), un projet de pétition est recevable s'il est conforme aux articles 2 à 6 de cette annexe.

À cet égard, nous attirons votre attention à l'article 2 de l'annexe B, lequel se lit comme suit :

« 2. Le droit d'initiative peut s'exercer sur tout objet de la compétence de la Ville. Sous réserve des conditions prévues à la présente annexe, l'exercice de ce droit a pour effet d'obliger la tenue d'une consultation publique.

Aux fins du premier alinéa, constitue un objet de la compétence de la Ville, tout objet de compétence d'arrondissement ou tout objet de compétence centrale ».

¹ Date à laquelle la 25^e signature valide a été apposée au projet de pétition.

Or, une analyse attentive de votre projet de pétition ne nous a pas permis d'y trouver un fondement dans les compétences de la Ville de Montréal. En effet, la Ville ne peut intervenir pour réglementer le contenu des messages publicitaires sur son territoire.

Pour les motifs ci-devant exposés, nous devons donc conclure à l'irrecevabilité de votre projet de pétition et nous vous en donnons avis, conformément à l'article 9 de l'annexe B du règlement 05-056.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le greffier de la Ville,



Yves Saindon, avocat

YS/jl

c. c. Jayson Proulx – [REDACTED]
Adeline Deheunynck – [REDACTED]

Demandes de consultation publique

Interdiction des panneaux publicitaires à Montréal pour les véhicules à moteur thermique

Refusée

Ce projet de pétition n'est pas recevable parce qu'il porte sur un objet qui n'est pas sous la responsabilité de la Ville de Montréal (article 2).

Objet

Les dérèglements climatiques font partie des très nombreux et graves impacts liés aux activités humaines et le secteur des transports occupe une part importante des émissions de gaz à effet de serre. Nous pensons qu'il serait donc conséquent d'interdire les panneaux publicitaires faisant la promotion des véhicules à moteur thermique et ce, sur tout le territoire de la ville de Montréal.

Intérêt pour la collectivité

Le 23 septembre 2019, la mairesse de Montréal Valérie Plante s'est engagée devant l'ONU « à réduire de 55 %, par rapport au niveau de 1990, les émissions de gaz à effet de serre (GES) de sa ville d'ici 2030 ». La tenue d'une consultation publique permettrait à la population montréalaise d'exprimer sa volonté de voir la ville de Montréal prendre une décision audacieuse et en phase avec les objectifs que la ville s'est fixés en interdisant les panneaux publicitaires pour les véhicules thermiques, toutes marques et tous modèles confondu.e.s.

Créée par

Jérémy

Déposée le

2019-11-24

Territoire visé

Ville de Montréal

[Haut de page](#)

[Mon compte](#)

[Nous joindre](#)

[Travailler avec nous](#)



Dossier # : 1206145001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels , Bureau des relations internationales
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du rapport de mission de la Mairesse de Montréal à New York du 13 au 15 juillet 2019 dans le cadre du Conseil de direction du Mayors Migration Council (MCC)

Il est recommandé de :

- prendre acte du rapport de mission de la Mairesse de Montréal à New York du 13 au 15 juillet 2019 dans le cadre du Conseil de direction du Mayors Migration Council (MCC).

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	Le 2020-01-08 12:02
------------------	-----------------------	----------------------------

Signataire :

Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1206145001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels , Bureau des relations internationales
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du rapport de mission de la Mairesse de Montréal à New York du 13 au 15 juillet 2019 dans le cadre du Conseil de direction du Mayors Migration Council (MCC)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent sommaire décisionnel a pour but de présenter aux autorités municipales le rapport suite à la mission de la Mairesse de Montréal à New York du 13 au 15 juillet 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Lors de la mission de la mairesse à Marrakech en décembre 2018, où elle a représenté les villes lors de la conférence de l'ONU qui a mené à l'adoption du Pacte sur les migrations, une nouvelle initiative avait été lancée pour assurer un engagement continu des villes sur les enjeux de migration: le Conseil de Maires sur la migration (MMC). *Mayors' Migration Council*. La mairesse s'est donc rendue à New York en juillet 2019 pour participer à la première rencontre du Conseil de direction, dont l'objectif principal était de développer l'orientation et le travail du MMC.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christine Beaudoin BOIVIN
Agente de projets

Tél : 514 872-3313
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-01-08

Henri-Paul NORMANDIN
Directeur

Tél : 514 872-3512
Télécop. :

RAPPORT DE MISSION DE LA MAIRESSE DE MONTRÉAL
Déplacement à New York
Du 13 au 15 juillet 2019

CONTEXTE

Lors de la mission de la mairesse à Marrakech en décembre 2018, où elle a représenté les villes lors de la conférence de l'ONU qui a mené à l'adoption du Pacte sur les migrations, une nouvelle initiative avait été lancée pour assurer un engagement continu des villes sur les enjeux de migration : le Conseil de Maires sur la migration (MMC).¹

La mairesse s'est donc rendue à New York en juillet 2019 pour participer à la première rencontre du Conseil de direction, dont l'objectif principal était de développer l'orientation et le travail du MMC.

La mairesse comptait aussi profiter de son séjour pour faire avancer d'autres dossiers liés au développement économique de Montréal ainsi qu'à la transition écologique.

RAPPORT

Lors de la rencontre du Conseil de direction, où les maires.ses participant.e.s ont tout d'abord partagé leurs pratiques locales, la mairesse a souligné que Montréal se veut une ville ouverte, accueillante et inclusive. Nous voyons la migration comme une opportunité. Elle a aussi souligné l'approche *Montréal Inclusive*, accompagnée de plusieurs initiatives pour s'assurer de l'inclusion des nouveaux arrivants dans notre métropole - de l'intégration économique à la protection des personnes les plus vulnérables.

Le Conseil a par la suite élaboré les Termes de référence de l'organisation, puis délibéré sur divers enjeux de fonds pour conclure en adoptant ses priorités stratégiques.

La mairesse a de plus été désignée pour jouer un rôle de leadership sur le thème "femmes et migration".

¹ *Mayors' Migration Council*

La rencontre principale a été suivie d'une conférence de presse au siège des Nations Unies, où la mairesse et ses pairs ont présenté le travail du MMC et le rôle des villes en tant qu'acteurs clés sur les enjeux de migration. De plus, le même groupe, jumelé cette fois à une plus large délégation de villes, a convié des acteurs clés du système des Nations Unies à un déjeuner de travail pour affirmer l'engagement des villes eu égard aux Objectifs de développement durable des Nations Unies, et en particulier leur engagement sur les enjeux de migration

En matière de transition écologique, la mairesse a été reçue par l'Envoyé Spécial des Nations Unies pour le Sommet Action Climat, l'ambassadeur Luis Alfonso de Alba. La mairesse y a exposé l'engagement de Montréal et des villes en matière d'action climat, de même qu'en biodiversité. On y a ensuite discuté du Sommet Action Climat convoqué pour le mois de septembre.

En matière de développement économique, la mairesse a rencontré un groupe d'intervenants internationaux dans le secteur de la mode afin de les intéresser à s'investir plus à fond à Montréal.

CONCLUSION

Cette brève mission de la Mairesse de Montréal à New York aura ainsi permis de :

- Forger une coalition de villes autour de leur engagement en matière de migration, par le biais du MMC.
- Lancer le MMC et adopter ses priorités stratégiques pour œuvrer à ce que la migration s'avère une expérience positive tant pour les migrants que pour les communautés d'accueil.
- Positionner Montréal et les Villes auprès de l'ONU comme acteurs clés en matière de changement climatique et de biodiversité, à la veille du Sommet Action Climat.
- Inciter des acteurs économiques du secteur de la mode à s'investir à Montréal.



Dossier # : 1206145002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels , Bureau des relations internationales
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du rapport de mission de la Mairesse de Montréal à New York le 23 septembre 2019 dans le cadre du Sommet Action Climat à l'ONU

Il est recommandé de :

- prendre acte du rapport de mission de la Mairesse de Montréal à New York le 23 septembre 2019 dans le cadre du Sommet Action Climat à l'ONU.

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	Le 2020-01-08 12:03
------------------	-----------------------	----------------------------

Signataire :

Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION**Dossier # :1206145002**

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels , Bureau des relations internationales
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du rapport de mission de la Mairesse de Montréal à New York le 23 septembre 2019 dans le cadre du Sommet Action Climat à l'ONU

CONTENU**CONTEXTE**

Le présent sommaire décisionnel a pour but de présenter aux autorités municipales le rapport suite à la mission de la Mairesse de Montréal à New York le 23 septembre.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Le Sommet Action Climat a été convoqué par le Secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, pour mobiliser les leaders politiques du monde à agir face à l'urgence climatique. Le Sommet, d'une seule journée, se voulait le point d'orgue de la tradition annuelle qu'est l'ouverture de l'Assemblée générale de l'ONU. Ce sont habituellement les Chefs d'État et de Gouvernement qui défilent au podium lors de ces événements. Exceptionnellement, l'ONU a ouvert la porte à une participation un peu plus large et non traditionnelle à cet événement. C'est ainsi que Montréal a saisi l'opportunité et que la mairesse de Montréal a été invitée à prendre part et à intervenir au Sommet.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christine Beaudoin BOIVIN
agente de projets

Tél : 514 872-3313

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-01-08

Henri-Paul NORMANDIN
Directeur

Tél :

514 872-3512

Télécop. :

RAPPORT DE MISSION DE LA MAIRESSE DE MONTRÉAL
Déplacement à New York / ONU
23 septembre 2019

CONTEXTE

Le Sommet Action Climat a été convoqué par le Secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, pour mobiliser les leaders politiques du monde à agir face à l'urgence climatique.

Le Sommet, d'une seule journée, se voulait le point d'orgue de l'ouverture de l'Assemblée générale annuelle de l'ONU.

Ce sont habituellement les Chefs d'État et de Gouvernement qui défilent au podium lors de ces événements. Exceptionnellement, l'ONU a ouvert la porte à une participation un peu plus large et non traditionnelle à cet événement. C'est ainsi que Montréal a saisi l'opportunité et que la mairesse de Montréal a été invitée à prendre part et à intervenir au Sommet.

RAPPORT

Le Sommet a été ouvert par le Secrétaire général, et tout de suite après la parole a été cédée à un groupe de jeunes, dont Greta Thunberg qui a fait un appel passionné aux leaders du monde pour agir en faveur de la planète et des générations futures.

Quelques chefs d'État se sont ensuite succédés au podium, et après l'intervention d'Angela Merkel on a fait place à un panel auquel a pris part la mairesse, en compagnie du Président du Chili, du Président de la Finlande, et de Michael Bloomberg.

La mairesse s'est fait la porte-parole des villes du monde. Elle a notamment souligné :

- Les villes, dont Montréal, agissent déjà et sont prêtes à en faire plus pour atteindre la carboneutralité en 2050.
- Dans ce contexte, la Ville travaille avec un panel d'experts et scientifiques pour développer un plan de réduction de 55% de nos émissions d'ici 2030.

- Les villes doivent absolument être à la table des discussions mondiales et pouvoir compter sur le soutien des États.
- Il faut miser, entre autres, sur la mobilité durable par une offre de transport actif et collectif améliorée, réduire notre dépendance à la voiture solo, et électrifier les transports.
- Il faut aussi accroître les espaces verts en milieu urbain et protéger la biodiversité. Le monde a d'ailleurs rendez-vous l'an prochain pour la COP 15 sur la biodiversité et nous devons tous être à la hauteur du défi.
- Enfin, l'action climatique doit tenir compte des enjeux propres aux populations autochtones, de l'incidence du climat sur les mouvements migratoires, des besoins des groupes les plus vulnérables; ainsi que de la mobilisation de la jeunesse.

Le Sommet s'est ensuite poursuivi avec la prise de parole du Président de la France, Emmanuel Macron, et d'autres leaders politiques.

En marge du Sommet, la mairesse a eu l'occasion d'échanger avec d'autres leaders, dont l'ancien Secrétaire général de l'ONU Ban Ki-moon. Elle a conclu sa visite avec une série d'entrevues auprès de media canadiens et internationaux où elle a pu diffuser ses messages.

CONCLUSION

Cette brève mission de la Mairesse aura ainsi permis de :

- Manifester, devant le plus grand forum mondial qui soit, le leadership et l'engagement de Montréal et des villes en matière d'action climat.
- Contribuer à une mobilisation mondiale eu égard à l'action climat, le Sommet ayant donné lieu à des engagements et initiatives concrètes supplémentaires de nombreux pays et d'autres acteurs, comme Montréal, en vue d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050.



Dossier # : 1206145003

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels , Bureau des relations internationales
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du rapport de mission de la Mairesse de Montréal à Amsterdam et Copenhague du 8 au 12 octobre 2019 dans le cadre du Sommet mondial des maires du C40

Il est recommandé de :

- prendre acte du rapport de mission de la Mairesse de Montréal à Amsterdam et Copenhague du 8 au 12 octobre 2019 dans le cadre du Sommet mondial des maires du C40.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2020-01-08 12:00

Signataire :

Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1206145003

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels , Bureau des relations internationales
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du rapport de mission de la Mairesse de Montréal à Amsterdam et Copenhague du 8 au 12 octobre 2019 dans le cadre du Sommet mondial des maires du C40

CONTENU

CONTEXTE

Le présent sommaire décisionnel a pour but de présenter aux autorités municipales le rapport suite à la mission de la Mairesse de Montréal à Amsterdam et à Copenhague du 8 au 12 octobre 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

La mairesse s’est déplacée en Europe du 8 au 12 octobre dernier pour participer à deux événements en lien avec le développement économique et la transition écologique de la métropole. À Amsterdam, la Mairesse a participé au World Summit AI Artificial Intelligence (WSAI) afin de promouvoir Montréal comme leader mondial en IA. Elle s’est ensuite rendue à Copenhague pour prendre part au Sommet mondial des maires de l’organisation internationale C40 afin de discuter des enjeux liés aux changements climatiques qui préoccupent les grandes villes.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christine Beaudoin BOIVIN
agente de projets

Tél : 514 872-3313

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-01-08

Henri-Paul NORMANDIN
Directeur

Tél :

Télécop. :

514 872-3512

RAPPORT DE MISSION DE LA MAIRESSE DE MONTRÉAL
Déplacement à Amsterdam et Copenhague
Du 8 au 12 octobre 2019

CONTEXTE

La mairesse s'est déplacée en Europe du 8 au 12 octobre dernier pour participer à deux événements en lien avec le développement économique et la transition écologique de la métropole. A Amsterdam, la Mairesse a participé au World Summit AI Artificial Intelligence (WSAI) afin de promouvoir Montréal comme leader mondial en IA. Elle s'est ensuite rendue à Copenhague pour prendre part au Sommet mondial des maires de l'organisation internationale C40 afin de discuter des enjeux liés aux changements climatiques qui préoccupent les grandes villes.

Le WSAI est un événement d'affaires et de réseautage de haut niveau dans le secteur de l'IA. Plusieurs joueurs clés, notamment européens, participaient à l'événement qui a attiré plus de 6 000 personnes. Les organisateurs du WSAI ont choisi Montréal en 2019 pour y tenir leur premier événement hors-Europe, le WSAI Americas; l'événement reviendra en mars 2020 et 1 500 participants sont attendus.

Le Sommet mondial des maires du C40 se déroulait dans un contexte où les villes sont devenues des acteurs de premier plan en matière de changement climatique. La mairesse s'était d'ailleurs fait la porte-parole des villes au Sommet Action Climat de l'ONU en septembre dernier. Le C40 avait ainsi convié à son sommet biennuel les maires et mairesses de plus de 80 villes engagées dans l'action climatique, ainsi que plusieurs centaines de leaders pour le climat, provenant de tous les secteurs, des représentants du monde des affaires ainsi que des acteurs de la société civile.

RAPPORT

World Summit AI

Au WSAI, la Mairesse a fait plusieurs rencontres de haut niveau et elle a participé à un panel où elle a présenté le rôle et les actions de Montréal en l'intelligence artificielle, faisant ressortir quatre principales dimensions : **(i) Montréal est un territoire idéal pour les investissements directs étrangers** dans ce secteur, grâce à son écosystème très développé qui inclut des chercheurs de haut calibre, des multinationales étrangères ayant récemment établi des centres de recherche et développement et une série d'entreprises en démarrage ou en croissance, le tout soutenu activement par les différents paliers de gouvernements; **(ii) Montréal**, en raison notamment de son excellente qualité de vie et de sa grande ouverture à la diversité, **est une terre de choix pour les talents**; **(iii) Montréal est en « mode solution » et l'IA contribue déjà activement à solutionner des problématiques urbaines** comme la circulation, l'éclairage, l'eau et les services aux citoyens. L'approche de Montréal est centrée sur le citoyen; **(iv) Montréal, et les villes en général, ont un rôle crucial dans la mise en œuvre éthique et responsable de l'intelligence artificielle**. La Ville a d'ailleurs signé au début de 2019 la Déclaration de Montréal sur l'IA éthique en 2019.

La Mairesse a par la suite rencontré un représentant de la Dutch Cycling Embassy, un partenariat public-privé créé pour faire connaître l'approche néerlandaise en matière de vélo. La rencontre, qui fut suivie par une visite de la ville à vélo, a permis des échanges sur les meilleures pratiques en la matière et sur les enjeux du développement du vélo à Montréal.

Enfin, la Mairesse a effectué une visite d'une entreprise des Pays-Bas qui a récemment racheté une entreprise de Montréal dans le secteur des jeux vidéo. L'objectif était de bien positionner Montréal pour les futures phases d'expansion de cette entreprise dans le monde.

Sommet mondial des maires du C40 à Copenhague

La Mairesse a participé à un panel d'ouverture du Sommet des maires du C40 où elle a présenté les principales initiatives de l'administration en matière d'électrification des transports ainsi que de mobilité durable, notamment la mise en oeuvre de plusieurs projets pilotes d'électrification de la flotte de véhicules municipaux, le Réseau Express Vélo (REV) ainsi que l'acquisition d'autobus électriques pour ne nommer que ceux-ci.

Elle a réitéré les engagements annoncés aux Nations Unies lors du Sommet Action Climat, dont la réduction d'au moins 55 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2030, le développement du futur quartier Namur-Hippodrome, qui deviendra un quartier carboneutre, ainsi que la création du plus grand parc urbain du pays.

La Mairesse a également pris part à un panel sur la migration organisé par le Mayors Migration Council (MMC) où elle siège sur le Conseil de direction. Elle a souligné l'importance du rôle des villes en vue d'offrir une expérience positive tant pour les migrants que pour les communautés d'accueil. La Mairesse a présenté l'approche *Montréal Inclusive* ainsi que plusieurs initiatives visant à assurer l'inclusion des nouveaux arrivants dans notre métropole - de l'intégration économique à la protection des personnes les plus vulnérables.

La mairesse a profité de son déplacement pour s'entretenir avec plusieurs de ses homologues, dont les maires de Philadelphie et d'Oslo sur des thèmes d'intérêt commun tels l'aménagement et la mobilité durable, l'action climatique et la migration ainsi que des meilleures pratiques eu égard à la transition écologique.

La mairesse a également pris part à une table ronde en compagnie de ses homologues et l'ancien vice-président des États-Unis, Al Gore, sur la crise climatique et les efforts mondiaux pour passer à une économie zéro carbone ainsi que les défis auxquels les villes tout comme les états sont confrontés.

Enfin, la mairesse s'est entretenue avec le célèbre architecte et urbaniste Jan Gehl, qui a innové et piloté plusieurs projets d'aménagement urbain centrés sur les citoyens.

CONCLUSION

La mission de la mairesse aura ainsi permis de :

- Positionner Montréal comme ville leader en intelligence artificielle, avec son approche multidimensionnelle.
- Inviter les acteurs clés de l'intelligence artificielle à Montréal, entre autres au Sommet mondial sur l'intelligence artificielle des Amériques (World Summit AI Americas), dont la 2^e édition se tiendra en mars 2020 à Montréal.
- Affirmer le leadership de Montréal et des villes sur les enjeux globaux, notamment en matière de changements climatiques, de mobilité durable, de biodiversité et migration.
- Échanger les meilleures pratiques en matière de changement climatique et mettre en valeur l'expertise de Montréal en matière de mobilité durable, notamment par la présentation de projets pilotes de véhicules électriques dans le cadre de la foire commerciale des technologies vertes organisée en marge du C40.
- Renforcer les liens avec d'autres villes et partenaires du milieu économique et de la société civile.